

LA MONARCHIE DES SOLIPSES;

TRADUITE DE L'ORIGINAL LATIN

DE

Scotti

MELCHIOR INCHOFER,

DE LA COMPAGNIE DE JESUS;

AVEC

DES REMARQUES,

ET DIVERSES PIÉCES IMPORTANTES sur le même sujet.



A AMSTERDAM,

Chez HERMAN UYTWERF, Libraire.

M. DCC. LIV.



PREFACE

I*Nterest Reipublicæ cognosci malos.* Il est de l'intérêt de la République que les méchans soient connus. C'est une maxime, dont tout le monde reconnoît la vérité; & que le P. *Tellier* même n'a pû s'empêcher d'approuver dans sa défense des nouveaux Chrétiens. L'Eglise est la république la plus parfaite qui soit sur la terre, puisqu'elle a pour chef l'auteur de toute perfection. C'est pourquoi la connoissance des méchans y est plus importante que partout ailleurs: & il est d'autant plus nécessaire de les faire connoître, que leurs vices peuvent avoir des suites plus fâcheuses.

Il y a long-tems que l'on reproche aux Jésuites d'être de ce nombre; & l'on a apporté tant de preuves de la corruption qui s'est introduite dans leur Société, qu'ils sont presque les seuls qui ne veulent point en convenir. Ils ont les yeux fermés à la lumiere de la vérité. Ils traitent tout ce qu'on peut dire contr'eux, de mensonge, de calomnie, d'imposture; & ils s'imaginent être bien justifiés, quand ils ont vomi un torrent d'injures contre leurs accusa-

teurs. Eſt-ce ainſi qu'on ſe défend, quand on a la vérité pour ſoi ?

Si quelque choſe étoit capable de les faire revenir de leur aveuglement; ce ſeroit le livre, dont je donne la traduction. Ce n'eſt pas l'ouvrage de quelque ennemi de la Compagnie : ce n'eſt ni la vengeance, ni le reſſentiment, ni la jalouſie qui l'ont produit : ce ſont les réflexions déſintéreſſées d'un Jéſuite, nommé *Melchior Inchofer*, qui gémit ſur les déſordres dont il eſt témoin. A qui pouvons-nous nous en rapporter, ſi nous rejettons le témoignage de ce Pere, qui eſt connu d'ailleurs pour un homme vertueux & ſincére ? Aucun intérêt particulier ne pouvoit l'obliger à écrire contre ſa Société. Sa vertu & ſa ſcience l'avoient mis en grande réputation parmi les Jéſuites. Il avoit rempli les charges les plus conſidérables, & s'il a jamais eu quelque ſujet de mécontentement, ç'a été pour s'être ſouvent expliqué avec liberté ſur les déréglemens de ſa Compagnie.

Melchior Inchofer naquit à *Vienne* en Autriche, l'an 1584. Il vint à *Rome* étudier la Juriſprudence, où il fit de grands progrès en peu de tems. Les Jéſuites ayant connu les talens de ce jeune homme, entreprirent de l'attirer dans leur Compagnie. Ils en vinrent à bout, & il y entra l'an

1607. Il enſeigna long-tems à *Meſſine* la Philoſophie, les Mathématiques & la Théologie. Il revint à *Rome*, où il paſſa pluſieurs années, & il mourut à *Milan* le 28 Septembre 1648. Il a compoſé pluſieurs livres, dont les titres ſe trouvent dans la bibliothéque des Ecrivains de la Société. Il eſt auſſi l'auteur d'un traité contre les Jéſuites, intitulé la *Monarchie des Solipſes*, dans lequel il prend le nom de *Lucius Cornelius Europæus*.

Voilà à peu près tout ce que nous ſçaurions de cet excellent homme, ſi M. *Bourgeois*, Chanoine de *Verdun*, qui fut député à *Rome* par les Evêques de *France*, pour empêcher que les intrigues des Jéſuites ne fiſſent condamner le livre de la *fréquente Communion* de M. *Arnauld*, & qui lia une étroite amitié avec lui, ne nous en eût laiſſé un portrait naturel dans la relation qu'il fit de ſon voyage. On ne ſera pas fâché de trouver ici ce qu'il en dit.

» Je ne dois pas oublier de joindre en » cet endroit à ces Prélats & à ces illuſtres » Religieux de l'Ordre de S. Dominique, » un excellent Religieux de la Compagnie » des Jéſuites. C'eſt le Pere *Melchior Inchofer*. Je n'entreprends pas ici l'éloge » de ce grand homme, qui ſeroit une en» trepriſe au-deſſus de mes forces, & hors » de mon deſſein ; mais je lui ai des

» obligations trop grandes, pour enseve-
» lir tout-à-fait dans le silence & ma re-
» connoissance & son mérite. Il passoit
» dans *Rome* pour le plus sçavant de son
» Ordre, & c'est lui qui a enrichi l'Hi-
» stoire de l'Eglise de deux volumes *in-fo-*
» *lio*, qui portent pour titre, *Historia Ec-*
» *clesiastica Hungarica*, très-estimés de tous
» les doctes, outre plusieurs autres ouvra-
» ges, dont quelques-uns portent son nom,
» les autres ne le portent pas, pour de
» bonnes raisons. Sa mémoire étoit prodi-
» gieuse, sa lecture presque infinie, son
» jugement clair & pénétrant. Mais tou-
» tes ces qualités excellentes, qui se ren-
» contrent rarement ensemble, étoient
» rehaussées par un amour de la vérité si
» pur, si désintéressé, si fort & si sincé-
» re, que nul intérêt d'Ordre, nulle con-
» sidération de fortune, nul respect pour
» les Grands, nulle crainte de leur déplai-
» re, ni de tomber en leur disgrace, ne
» l'a pû jamais empêcher de rendre à la
» vérité le témoignage que sa conscience
» l'obligeoit de lui rendre.

» Cette droiture d'esprit & cette sincé-
» rité de ce Pere, qui ne lui ont fait que
» peu d'amis, & beaucoup d'ennemis dans
» son Ordre, lui ont fait un très-grand
» nombre d'amis au dehors, & plus
» qu'ailleurs dans le Collége des Cardi-

» naux. A quoi je ne voudrois pas nier, » que la franchiſe & la douceur de ſa » converſation toute charmante n'aient » auſſi un peu contribué. Nulle des ancien- » nes vérités touchant la Grace, la Péniten- » ce & la Diſcipline de l'Egliſe qu'on a » comme renouvellées & rétablies dans ce » ſiécle, ne lui ont été nouvelles, quand elles » ont paru en public ; & j'ai ſçû de ſes amis, » qu'il avoit dans le cœur & dans l'eſprit » le livre de *la fréquente Communion*, long- » tems avant qu'il parût ; qu'il y avoit plu- » ſieurs années qu'il déploroit avec gé- » miſſement devant eux, l'abus horrible » qui ſe faiſoit dans *Rome* & ailleurs, du » ſacrement de Pénitence, & enſuite du » plus auguſte & du plus divin de nos » Myſteres, par l'ignorance des vérités » & de l'antiquité, & que ſa joie fut parfai- » te, quand il apprit qu'un Docteur de » Sorbonne avoit recueilli dans un Livre » toute la doctrine des Conciles & des » SS. Peres touchant l'adminiſtration lé- » gitime de ce Sacrement ; qu'il y condam- » noit fortement les abus d'aujourd'hui, » & que ce Livre, outre l'appui de ſa » doctrine & d'une éloquence non com- » mune, avoit encore celui de l'approba- » tion d'un très-grand nombre d'arche- » vêques, évêques, & docteurs de Sor- » bonne.

» C'eſt de ſa bouche même, que j'ai
» entendu l'éloge qu'il faiſoit de ce Li-
» vre, & je ſçai qu'aux occaſions, il en a
» appuyé fortement la doctrine, & recom-
» mandé la pratique. Ses ſentimens tou-
» chant la Grace & la Prédeſtination,
» étoient les mêmes que ceux de *S. Au-*
» *guſtin* & de *S. Thomas* : ſa Morale, celle
» des SS. Peres : ſon étude, la tradition :
» ſon emploi, la lecture : ſa fin, la vé-
» rité qu'il a connue, aimée & défen-
» due en toute occaſion avec une liberté
» & une généroſité véritablement chré-
» tienne.

» Comme je ſçavois qu'il étoit du *S.*
» *Office*, & que je voyois néanmoins
» qu'on ne lui avoit donné nulle part à
» toutes les affaires dont j'avois connoiſ-
» ſance, & que je regardois comme les
» plus importantes qui ſe fuſſent traitées
» depuis long-tems, je ne pus m'empêcher
» de lui en témoigner mon étonnement.
» Je le ſuppliai de me dire pourquoi on
» ne l'avoit pas nommé entre les cenſeurs
» de la premiere Bulle contre *Janſenius*,
» ſous le Pape *Urbain VIII*, peu avant
» ſa mort : pourquoi enfin, dans la cen-
» ſure qu'on venoit de faire, comme
» nous avons vû, contre l'Aſſociation de
» *Saint Paul* à *Saint Pierre*, & dans
» cet examen qui ſe faiſoit du Livre de

» M. *Arnauld*, il n'y a avoit encore nul-
» le part. A tout cela il me répondit fran-
» chement, à son ordinaire, qu'il avoit
» quelquefois part dans les Livres qui se
» lisoient dans l'*Inquisition*, pour les exa-
» miner; qu'il n'en avoit jamais aucune
» dans ceux que certaines personnes avoient
» entrepris d'y faire censurer. Surquoi il
» me dit plusieurs choses qu'il vaut mieux
» supprimer.

» Mais pour s'expliquer plus en par-
» ticulier sur mes demandes, il ajouta
» que ce qui avoit fait qu'il n'avoit eu
» aucune part dans les deux censures que
» je lui avois marquées, non plus que
» dans l'examen qui se faisoit du Livre
» de M. *Arnauld*, étoit que la Société
» faisant sa grande affaire de la poursuite
» de ces censures, elle avoit eu assez de
» crédit pour empêcher que l'on ne nom-
» mât un censeur, des avis duquel elle
» ne disposoit point. Ce fut en cette oc-
» casion que j'appris de lui quelques-uns
» des désordres de sa Compagnie, qu'il
» me fit voir n'être pas petits, ni faciles
» à guérir; mais il me dit ces choses avec
» des sentimens de douleur si vifs & si
» chrétiens, qu'il me persuada qu'il aimoit
» véritablement sa Compagnie; que ces
» plaintes ne procédoient que de sa cha-
» rité; qu'il ne les faisoit pas *odio nocen-*

« *di, sed dilectione sanandi*, & que si ses
» paroles sembloient blesser sa charité, c'é-
» toient de ces blessures, dont il est dit
,, dans les *Proverbes*, que les blessures que
,, fait celui qui aime, valent mieux que
,, les baisers trompeurs de celui qui hait.

,, La réputation de sa sincérité & de
,, son amour pour la vérité étoit tellement
,, établie dans l'esprit de tous ses amis,
,, que soit qu'il louât, à quoi sa bonté le
,, portoit naturellement, soit qu'il blâ-
,, mât, à quoi la vérité le forçoit quel-
,, quefois, on ne pouvoit douter ni de la
,, vérité de ses paroles, ni de la pureté
,, & simplicité de ses intentions. Il m'en
,, vient à présent sous la plume une preu-
,, ve considérable, qu'il ne sera peut-être
,, pas inutile de rapporter. La mort du P.
,, *Mutio Vitelleschi*, Général des Jésuites,
,, arrivée au commencement de l'année
,, 1645, ayant obligé la Société de s'as-
,, sembler à *Rome* pour l'élection de son
,, successeur, le zèle de ce bon Pere pour
,, la réforme de son Ordre lui fit croire
,, que cette occasion lui seroit favorable
,, pour son dessein; & pour y réussir, sça-
,, chant que tout ce qui viendroit de sa
,, part, ne seroit point écouté dans cette
,, Assemblée, l'expédient qu'il prit pour se
,, cacher, fut d'en faire confidence au Pa
,, pe, auprès duquel il avoit to utaccès. I-

,, lui proposa son dessein ; & lui ayant fait
,, voir la justice & la nécessité de la réforme
,, de cet Ordre, dont la décadence seroit
,, désavantageuse au S. Siége, il lui mit
,, entre les mains un mémoire fort ample
,, des principaux abus, que l'esprit du sié-
,, cle, la hantise des Grands, & le désir
,, de leur complaire en tout, avoit insen-
,, siblement introduits en cet Ordre. Il
,, en avoit remarqué jusqu'à 29, qui firent
,, dans son Mémoire autant d'articles d'u-
,, ne réformation nécessaire. Le Pape ayant
,, jugé favorablement du dessein de ce Pe-
,, re & de la justice de son Mémoire, jugea
,, à propos de l'envoyer de sa part à cette
,, assemblée, lui faisant dire que son in-
,, tention n'étoit pas de les obliger à ces
,, articles de réforme, mais que lui ayant
,, été mis entre les mains par un homme
,, sçavant de sa connoissance, très-affection-
,, né à leur Ordre, & très-bien instruit du
,, véritable esprit de leur institut, il avoit
,, cru qu'il seroit bon de leur en faire part,
,, & de les exhorter à les examiner, &
,, peser mûrement, pour ensuite y avoir
,, tel égard, & en former pour l'avenir,
,, telles conclusions qu'ils trouveroient à
,, propos pour la plus grande gloire de
,, Dieu & le plus grand bien de leur Or-
,, dre.

,, Comme ce qui se passe en ces assem-

„ blées demeure toujours fort secret, on
„ ne peut dire quel égard ils ont eu à ce
„ Mémoire si important, ni quel cas ils
„ ont fait de ces avis si salutaires; mais ce
„ qui est constant, c'est que ses plaintes
„ contre la liberté de la plûpart des Théo-
„ logiens de cet Ordre, qui méprisant ou
„ ignorant la doctrine des Anciens, ne s'at-
„ tachent qu'à la nouveauté, & se don-
„ nent les uns aux autres toute l'autorité
„ qu'ils ont ôtée aux Peres de l'Eglise;
„ ces plaintes, dis-je, ont été sans effet.
„ Il n'a paru en public qu'un seul de ces
„ articles, mais des plus importans, auquel
„ ils aient eu quelque égard. C'est celui
„ de la perpétuité du Généralat. Ce Mé-
„ moire en représentoit de très-mauvaises
„ suites, lorsque les Généraux, ou lassés
„ par les fatigues de leurs charges & rebu-
„ tés du travail, ou affoiblis & abbatus par
„ leur grand âge & par les maladies de la
„ vieillesse, se trouvent incapables d'agir
„ par eux-mêmes, & abandonnent la con-
„ duite de l'Ordre aux assistans. Il semble
„ que cette assemblée se soit laissée tou-
„ cher par ces raisons, ayant ordonné que
„ le Général seroit obligé à l'avenir d'in-
„ diquer une assemblée générale de l'Or-
„ dre de neuf en neuf ans; qu'il s'y dé-
„ posséderoit de sa charge, & qu'il seroit
„ en la liberté des vocaux de le continuer,
„ ou d'en élire un autre.

„ Je finirai cette digreſſion par le récit
„ fort abregé d'une violence faite à ce Pe-
„ re, peu après que je fus retourné en
„ *France*. Certaines affaires ont pû en être
„ la véritable cauſe, mais le prétexte ſe
„ prit d'ailleurs. Il avoit paru dans *Rome*,
„ lorſque j'y étois, un petit Livre latin
„ ſous le titre de *Monarchia Solipſorum*.
„ Ce Livre plein d'eſprit & d'adreſſe re-
„ préſentoit l'eſprit, la politique, la com-
„ plaiſance en matiere de doctrine, & l'aſ-
„ cendant des Jéſuites ſur tous les autres Or-
„ dres, avec une telle naïveté & ſincérité,
„ que perſonne ne peut douter que ces
„ *Solipſi* fuſſent autres que les Jéſuites. Le
„ débit en fut grand; & parce qu'il parut que
„ l'auteur avoit une très-grande connoiſſan-
„ ce des ſecrets de cet Ordre, le Général
„ & les Aſſiſtans en jettérent le ſoupçon
„ ſur lui; & ſoit que ce ſoupçon fût ap-
„ puyé d'indices & de conjectures vio-
„ lentes, ou qu'il ne le fût pas, ils le con-
„ damnérent au banniſſement & à l'en-
„ lévement de *Rome*, en un lieu du mon-
„ de qui ne ſe nomme pas, & que quel-
„ ques perſonnes croyent fort éloigné de
„ celui-ci. Cet Arrêt ſans aucune forme,
„ ſans citation, ſans accuſation, ſans au-
„ dition de parties ni de témoins, fut exé-
„ cuté ſans appel & ſans délai.

„ Un grand Seigneur de *Rome* voulut
„ bien prêter ſon caroſſe, ſes eſtafiers &

„ personne même aux Jésuites, pour l'exé-
„ cution de leur Arrêt ; & ce Seigneur
„ l'ayant conduit jusqu'à la porte du col-
„ lége ou Séminaire des *Allemans*, après
„ une visite & un entretien de civilité, il
„ le fit prendre & jetter par ses estafiers
„ dans son carosse. Cet enlévement se
„ fit sur le soir, & quoique les cent *Al-*
„ *lemans*, qui composoient ce séminaire,
„ en fussent avertis aussi-tôt, & se fussent
„ mis en devoir de sauver leur Supérieur
„ qu'ils regardoient & aimoient comme
„ leur pere, le carosse qui couroit à toute
„ bride, étoit déja si loin, lorsqu'ils furent
„ à la porte, qu'ils ne purent le suivre.
„ Ils en portérent aussi-tôt leurs plaintes
„ aux Cardinaux amis de ce Pere, qui ju-
„ geant bien de l'importance de cette af-
„ faire & du péril de leur ami, s'il n'étoit
„ secouru promptement, partirent au mê-
„ me moment, & en allérent donner avis
„ au Pape de qui ils sçavoient qu'il étoit
„ aimé. C'étoient, si j'ai bonne mémoi-
„ re, les deux Cardinaux *Barberin* &
„ *Franciotti*.

„ Ce qui fut admirable en cette con-
„ duite, est qu'encore que nul Jésuite n'eût
„ paru en cet enlévement, nul n'a douté
„ que les Jésuites n'en fussent les auteurs.
„ Le Pape même & les Cardinaux le sup-
„ posérent pour si constant, que résolu-

„ tion fut prise & exécutée sur le champ, „ d'envoyer au *Grand Giesu*, qui est la „ maison professe des Jésuites, & d'y faire „ commandement au Général de venir „ parler à Sa Sainteté à l'heure même. „ Ce qui fut fait avec autant de diligence „ qu'il avoit été résolu. Le Général ayant „ comparu, & tâché d'abord de faire l'i- „ gnorant, le Pape lui parla avec tant de „ force de l'énormité de cet attentat exé- „ cuté en sa présence par des Jésuites qu'il „ croyoit avoir quelque considération pour „ lui, contre un de leurs confreres qu'ils „ sçavoient bien être son ami, & qui au „ reste, étoit la gloire & l'honneur de „ leur Ordre, & lui commanda en des „ termes si terribles de le remettre le len- „ demain dans son collége, jusqu'à lui di- „ re, que lui-même en répondroit en sa „ personne, que le meilleur parti qu'il „ put prendre, fut celui de l'obéissance. „ Le criminel étoit déja à *Tivoli*, à cinq „ lieues de *Rome*; mais les ordres du „ Général de le ramener promptement à „ *Rome* sain & sauf, ayant été portés la „ nuit, on le remit le lendemain dans son „ collége. Il a passé le reste de ses jours „ en paix, aimé & respecté également des „ grands & des petits, & toujours plus af- „ fectionné au véritable bien de son Ordre, „ que ceux qui en possédoient les premie- „ charges. "

Pour revenir à la *Monarchie des Solisses*, c'est un satire ingénieuse, où l'esprit de la Société est peint avec les couleurs les plus naturelles. D'abord qu'elle parut au jour, elle fit beaucoup de bruit parmi les sçavans. Les uns l'attribuérent à *Gaspard Sciopius*, grand ennemi des Jésuites; les autres à un Noble Vénitien nommé *Contareni.* Mais enfin *Melchior Inchofer* fut généralement reconnu pour en être le véritable auteur. Les Jésuites ont voulu nier, à leur ordinaire, que ce livre fût d'un de leurs confreres; mais ils n'ont pu le faire croire, & M. *Arnauld* leur dit: * » Il est certain que la *Monarchie des Solipses* est d'un Jésuite Allemand nommé *Melchior Inchofer*, & on sçait où est l'Original de la lettre d'un Jésuite Espagnol, qui le reconnoît, & en fait de grandes plaintes. " Il leur dit encore en s'adressant à eux: „ On sçait assez que c'est votre caractére de vous porter avec ardeur à faire le bien, pourvû que vous le fassiez seuls, & que personne n'en partage la gloire avec vous; & si vous voulez être sinceres, vous avouerez, que l'un de vos Peres *, auteur du Livre intitulé *Monarchia Solipsorum*, vous connoissoit bien. "

* Mor. prat. tom. 3. p. 686.

(a) L'amour qu'on doit avoir pour la vérité

Ce Livre a été imprimé pour la premiere fois à *Venise* en 1645, ensuite en Hollande en 1648, avec une clef pour l'intelligence des noms. Il en parut encore une autre édition de *Venise* l'an 1651, & on l'a nouvellement réimprimé dans le *Tuba altera majorem clangens sonum.* Il a été traduit en *Allemand* & en langue *Toscane*, & je crois que voici-la premiere traduction françoise qu'on en ait donnée. Je souhaite qu'elle soit aussi bien reçue en France, que les autres l'ont été dans les autres nations.

Comme ce livre est une allégorie perpétuelle, il est bon d'en donner ici une idée générale, qui puisse mettre tout le

nous oblige d'observer que le Livre de la Monarchie des Solipses, attribué par différens auteurs à Melchior Inchofer, pouvoit être de Clément Scoti, Profès dans l'Ordre des Jésuites, Italien de naissance, & d'une Maison fort illustre, lequel mécontent de ce qu'on ne lui accordoit point ce qu'il croyoit lui être dû, avoit quitté l'Ordre, & dans son dépit avoit fait cet ouvrage : c'est ce que les Jésuites de Vienne avouérent à Vincent Placcius, (de Pseudonymis N. 731. 971.) Plusieurs critiques pensent de même. Cela n'empêche point que la Relation de M. Bourgeois touchant la persécution suscitée à Inchofer ne puisse être très-vraie ; car on voit par les conversations qu'ils eurent ensemble, que Melchior étoit mécontent de l'Ordre, & anti-Jésuite sur des points essentiels.

tout le monde au fait de ce qu'il contient.

Melchior Inchofer voulant faire connoître les déréglemens de sa Compagnie, il étoit de son intérêt qu'il se cachât autant qu'il pût, pour n'être point exposé aux rigoureux châtimens qu'une telle entreprise pouvoit lui attirer. C'est pourquoi il se déguise sous le nom de *Lucius Cornelius Europæus*, & parle des Jésuites sous le nom de *Solipses*. Il feint que ce sont des peuples fort éloignés de notre hémisphére, chez qui il est transporté par une espéce d'enchantement, & dont il décrit les mœurs & les coutumes avec toute l'adresse possible. Je suis même très-porté à croire qu'il a déguisé son stile; car il s'exprime souvent d'une maniere dure & peu correcte, quoiqu'il fasse paroître en quelques endroits beaucoup de délicatesse & de pureté.

Si nous en croyons l'auteur supposé de l'Epitre à *Leon Allatius*, il fit un voyage dans la Terre-Sainte. Mais il est certain qu'il n'est jamais sorti de l'*Europe*. Il dit qu'il resta quarante-cinq ans parmi les *Solipses*, & qu'il fut chassé par leur Monarque. Cependant on sçait qu'il mourut dans la Compagnie, & que depuis le tems de son entrée jusqu'à celui de sa mort, il n'y a au plus que 41 ans; il n'y a pas d'au-

tre explication à donner à ces contradictions & ces anacronifmes, qu'en difant que l'Auteur a cherché tous les moyens de fe dérober à la connoiffance de fes Supérieurs.

Je penfe auffi que c'eft dans cette vue qu'il tâche de tromper le Lecteur, & de lui donner le change dans quelques endroits, comme dans le chapitre IV, où il parle de certains Docteurs Européens qui vinrent chez les *Solipfes*, pour enfeigner une nouvelle Théologie, & que le Monarque relégua dans l'ifle des *Imaginaires*. Ces nouveaux Théologiens ne font autres que les Jéfuites, auffi-bien que ces premiers Philofophes, qui viennent débiter leur doctrine devant le Monarque dans le chapitre XVI, comme on le verra plus au long dans les Remarques fur ces chapitres.

On fera fans doute furpris de voir dans cette fatire une peinture fi affreufe de la Société. Quelle apparence, diront les partifans des Jéfuites, ou ceux qui ne les connoiffent pas affez; quelle apparence que des Religieux, qui font une profeffion particuliére de fuivre JESUS-CHRIST, s'écartent fi fort du chemin qu'il leur a montré! Quelle apparence que leur orgueil & leur ambition foient montés à un tel excès, que leurs deffeins foient fi pernicieux,

que les crimes les plus horribles leurs coûtent ſi peu ; qu'il n'y ait rien de ſacré pour eux dans la Religion & dans les Etats ; que les maximes de leur Morale ſoient ſi corrompues ; que les vices régnent avec impunité chez eux ; que la vertu y ſoit foulée aux pieds ; en un un mot, qu'une *maiſon d'oraiſon ſoit devenue une caverne de Voleurs ?*

J'avoue que toutes ces choſes ſont hors d'apparence par elles-mêmes, pour une perſonne qui n'a jamais entendu parler des Jéſuites, ou qui ne s'eſt jamais miſe en peine d'approfondir leur conduite. Mais le moyen d'en douter, quand on ſçait tous les troubles qu'ils ont excités depuis plus d'un ſiécle dans l'Egliſe & dans les Etats ; quand on a été témoin des dernieres violences qu'ils ont exercées en *France* ; quand on eſt informé de la maniere dont ils ſe gouvernent dans les *Indes* à l'égard des Evêques & des Miſſionnaires ; des ſuperſtitions & des idolatries qu'ils y autoriſent malgré les cenſures de *Rome* ? Peut-on ſuſpendre ſon jugement à leur égard, quand on voit dans leurs Théologiens & dans leurs Caſuiſtes, l'ancienne doctrine de l'Egliſe combattue, la Grace de JESUS-CHRIST avilie, la Charité anéantie, *S. Auguſtin* & *S. Thomas* outragés ; l'homicide, le vol, la calom-

nie & les plus grands crimes autorisés ?

Les bornes d'une *Préface* ne me permettent pas de m'étendre beaucoup sur les preuves de toutes ces vérités. Elles se trouvent répandues dans une infinité de beaux ouvrages, que les Jésuites ne pourront jamais détruire. Et je crois que de tous ceux qui les ont lûs, il n'y a guéres que les personnes absolument aveuglées, qui ne demeurent pas convaincues de tout ce qu'ils contiennent.

L'on reconnoît que si la Société est un Corps purement politique, qui n'a d'autre but que son agrandissement, qui sacrifie tout jusqu'à la Religion, pour s'élever & pour parvenir, comme dit notre auteur, à la Monarchie universelle ; que le vice y triomphe de la vertu ; que l'on n'y obtient les charges, que quand on sçait flatter, feindre & calomnier ; que le pouvoir du Général & des Supérieurs est tyrannique & absolu ; en un mot, que l'on ne s'y distingue qu'autant qu'on est disposé à procurer la gloire de la Societé aux dépens de toutes les loix divines & humaines : si l'on convient, dis-je, de toutes ces choses, sera-t-il après cela difficile de se persuader, qu'ils n'ont pas épargné les Papes mêmes, quand ils ont voulu s'opposer à leurs desseins ; qu'ils ont proscrit les têtes couronnées qui ne leur étoient

pas favorables ; qu'ils ont persécuté & fait mourir les Evêques & les Cardinaux qui condamnoient leurs impiétés ; qu'ils ont fait servir le crédit énorme qu'ils avoient auprès des Puissances, pour satisfaire leurs ressentimens particuliers ; qu'ils ont diffamé & taxé d'hérésie les ennemis de leur Doctrine & de leur Morale pernicieuse ; qu'ils ont exercé des cruautés inouïes contre des Communautés de saintes Filles, sous prétexte de Religion ; qu'ils ont mis en usage toutes sortes d'artifices & de violences, pour s'emparer de la plus grande partie des Universités & des Monasteres de l'*Europe ?*

Rien de tout cela ne paroîtra incroyable, si les déréglemens des Jésuites sont tels que *Melchior Inchofer* nous les décrit. Or, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute. Personne ne pouvoit mieux les connoître que lui, ayant passé plus de quarante ans parmi eux. Nous avons déja remarqué que ses vues étoient simples, & que la charité seule étoit le motif qui l'obligeoit à révéler la corruption intérieure de son Corps. Il s'accorde d'ailleurs parfaitement avec tous les Jésuites qui en différens tems, en différens lieux, se sont plaints des mêmes désordres.

Il y avoit long-tems que * S. François

* Epist. ad Patres & Fratres Societatis.

de Borgia, un de leurs premiers Généraux, avoit prédit, *qu'il viendroit un tems, où la Société ne mettroit plus de bornes à son orgueil & à son ambition, qu'elle ne s'occuperoit plus qu'à amasser des richesses & à établir son crédit, que la pratique des vertus seroit entiérement négligée, & qu'il n'y auroit plus de Puissance sur la terre qui pourroit la ramener à sa perfection, ni même la détruire. Plût à Dieu*, s'écrie ce Saint, *que l'expérience ne nous eût pas déja convaincus plus d'une fois, que ce malheureux tems est arrivé!*

Claude Aquaviva, leur cinquiéme Général, se plaint dans son Livre intitulé, *Moyens pour guérir les maladies de la Société* *, *que sous le spécieux prétexte de zèle pour le salut des ames, les Jésuites se mêlent des affaires séculieres, s'insinuent dans les cours des Princes & des Grands; mais que leur véritable motif est l'amour d'eux-mêmes & des choses du siécle.*

Mutio Vitelleschi, successeur d'*Aquaviva*, avertit les Jésuites dans une lettre qu'il leur adresse, du peu d'estime que l'on fait de la Société. ** *On nous accuse*, dit-il, *d'être des orgueilleux, de vouloir que toutes les affaires passent par nos mains, & dé-*

* Chap. 15.

** Epist. 1. de Oratione ad Patres & Fratres Societatis.

pendent de nous, d'avoir trop bonne opinion de notre ſageſſe & trop de mépris pour les autres.

Quand ces accuſations ſeroient mal fondées, dit-il enſuite, *nous ne devons pas laiſſer de nous conduire de telle maniere que le monde ne puiſſe pas nous faire ces reproches.*

Mariana, Jéſuite Eſpagnol, dont le Cardinal *Baronius* * loue fort la piété & l'amour pour la vérité, a fait un livre qui a pour titre, *des maladies de la Société, de leurs cauſes & de leurs remédes*, où il dépeint avec beaucoup d'énergie & de ſincérité tous les vices qui régnent parmi les Jéſuites. Ce livre fut reçu avec un applaudiſſement général, & on le vit en très-peu de tems imprimé en *Latin*, en *Eſpagnol*, en *François* & en *Italien*. Les Jéſuites n'ont pû le déſavouer. Le Pere *Alegambe* eſt obligé de reconnoître qu'il eſt véritablement de *Mariana*, & le P. *Floraventio*, confeſſeur du Pape, a avoué avec douleur, *que tout ce qui y étoit contenu, n'étoit que trop véritable, & que la Société avoit abſolument beſoin d'une réforme générale.* Tous les déſordres dont il ſe plaint, ont une entiere conformité avec ceux dont parle *Melchior Inchofer*. C'eſt ce que l'on verra dans la ſuite des Re-

* Tome 8. ad an. Chr. 688.

marques,

marques, où je rapporterai les passages qui prouvent cette conformité. Je me contenterai de citer ici les dernieres paroles, par où *Mariana* conclut son livre, & qui font foi de sa sincérité. *Je conviens que c'est une entreprise téméraire*, dit-il, *d'oser mettre en lumiere le malheureux état de la Société, & les fautes qui s'y commettent dans le gouvernement public. Ma témérité est d'autant plus grande, que ces fautes sont généralement approuvées, & demeurent impunies. Mais quoi! Je parle ingénûment, & sans déguisement. Aucune espérance ne m'y engage, & il est libre à chacun d'en porter tel jugement qu'il lui plaira. Pour moi, plus mon âge s'affoiblit, & plus le moment s'approche où je dois paroître devant mon Juge, plus je me crois obligé d'assurer autentiquement, que notre Société, toute divine qu'elle soit dans son origine, touche à sa perte, & qu'elle ne tardera guéres à être entiérement renversée, si Dieu ne la releve, & si ses enfans touchés de compassion pour leur mere, & oubliant tout intérêt particulier, ne lui donnent un prompt secours, & ne coupent jusqu'au vif, s'il est nécessaire, pour empêcher que la gangrene ne gagne plus loin.*

Le livre de *Jarrige*, intitulé *le Jésuite sur l'Echafaud*, servira encore merveilleusement à mon dessein. On me dira peut-être, qu'il l'écrivit dans le tems qu'il avoit

consulté la faculté de paris. qui le condamna
relativement a la censure quelle avoit porte en 161

apostasié de la Compagnie, & que tout ce qu'il dit doit être fort suspect; je répondrai avec M. *Arnauld*, que s'il avoit avancé quelque fausseté, les Jésuites sans doute l'auroient contraint de s'en rétracter publiquement, lorsqu'il est rentré avec eux. Ils n'ont cependant pû que lui faire reconnoître, qu'il avoit parlé avec trop de passion & d'animosité; ce qui n'est pas une rétractation. Peut-être que le refus qu'il fit de désavouer par un mensonge, ce qu'il avoit dit au déshonneur de la Société lui couta cher, & que c'est pour cela que l'on n'a jamais entendu parler de lui. On sçait ce qu'ils en ont pû faire, mais on ne sçait pas ce qu'ils en ont fait. Après tout, quand son livre seroit plein d'impostures & de calomnies, ce qu'il dit du gouvernement & de la conduite des Supérieurs, étant entiérement semblable à ce que tous les autres Jésuites en ont dit, on ne peut du moins douter de sa sincérité en cette occasion. Et pour que le lecteur en puisse juger, il trouvera à la fin de cet écrit les quatre chapitres de *Jarrige*, qui s'accordent parfaitement avec la *Monarchie des Solipses*.

J'ai ajoûté deux Requêtes présentées au *Pape Clément VIII* par des Jésuites de diverses provinces, pour demander la réforme de la Société. On verra que leurs rai-

ſons ſont abſolument les mêmes que celles des autres dont nous venons de parler.

Cette uniformité de plaintes & de mécontentemens n'eſt-elle pas une preuve plus que ſuffiſante de la corruption de la Société? Et ſi les Jéſuites n'en veulent pas convenir, ne doit-on pas déplorer leur aveuglement? Diront-ils encore, après tous les témoignages domeſtiques que je leur mets devant les yeux, que les fautes de quelques particuliers ne doivent point être attribuées à tout un corps? Ne ſont-ils pas convaincus par eux-mêmes, que l'eſprit de la Société eſt entiérement perverti, & qu'on y fait une profeſſion ouverte du vice? Si cela n'étoit pas, entendroit-on les mêmes plaintes en *Italie*, en *Allemagne*, en *Eſpagne*, en *France*?

Qu'ils avouent donc qu'ils ſe ſont bien écartés de la ferveur & de l'intention de leur fondateur. Qu'ils ſe reconnoiſſent dans la peinture de *Melchior Inchofer*, & qu'ils travaillent ſérieuſement à cette réforme ſi ardemment ſouhaitée dans tout le monde chrétien. Mais il n'y a que celui qui change les cœurs de pierre en cœurs de chair, qui puiſſe opérer un tel miracle. C'eſt à lui qu'il faut s'adreſſer pour l'obtenir.

AVERTISSEMENT.

LEs chiffres qui ſe rencontrent dans chaque chapitre enfermés entre deux *parenthèſes* ( ), ſervent à indiquer les *Remarques* qui ont été faites ſur les endroits que ces chiffres précédent. Elles ſe trouveront à la fin de chaque chapitre ſous le titre de REMARQUES, leſquelles ſeront auſſi précédées de ſemblables chiffres entre deux *parenthèſes*. Les lettres placées entre deux parenthèſes, ont rapport aux notes qui ſe rencontrent à la marge des pages.

EPISTRE



EPITRE

De Timotheus Curſantius. A Leon Allatius.

V*Oici, Illuſtre Leon, le Livre de la* Monarchie *ou du* Royaume des Solipſes, *qui reparoît en cette Ville. Si* Lucius Cornelius Europæus, *le commença dans un long voyage en pays éloigné, ce fut certainement à ſon retour en celui-ci, qu'il y mit la derniere main. Mais depuis, étant ſur le point de partir pour la* Paleſtine, *d'où il ne comptoit pas de revenir, il me mit entre les mains ce dernier Ouvrage pour en diſpoſer comme il me plairoit. Il me parut être une production d'eſprit telle que vous & les Sçavans avez coutume*

d'estimer devoir être donnée au Public, pour le bien de la République des Lettres, même pour celui de tout l'univers. Je ne sçai si Lucius Cornelius *a laissé ailleurs d'autres marques de son érudition. Ce qui est certain, c'est que, s'il n'eût pas perdu tant de tems parmi les* Solipses, *il auroit été en état de faire de grands progrès dans les* Belles-Lettres, *& d'y rendre son nom célébre. Au reste, c'est à vous de juger si tout ce qu'il rapporte sont des vérités, ou des apparences de vérité, & s'il n'a pas plutôt voulu nous tracer des regles de* Politique, *& nous apprendre ce qu'il faut faire & éviter dans un* Gouvernement. *Pour moi, son stile me plaît, & j'aime fort l'enjouement de ses narrations. Toutes les personnes de bon goût, qui sont ici, en jugent de même. Ce n'est pour-*

tant-là que l'écorce; mais si elle est si belle, quel préjugé pour ce qu'elle renferme! Ne doit-on pas s'attendre à y trouver les maximes & les regles les plus sûres pour se conduire dans toutes sortes d'Etats? Pour vous, que tous les Sçavans regardent avec raison comme leur maître, vous y ferez encore de plus belles découvertes. Il me suffit de rendre service au Public, & de vous faire un présent qui puisse vous être agréable.

REMARQUES
SUR
CETTE EPITRE.

On ne sait quel est le véritable Auteur de cette Epître. Villani dans sa Visera alzata, *dit que celui qui pourroit lever le masque à ce* Timotheus Cursantius, *lui feroit un grand plaisir.*

Il y a toute apparence que ce fut un intime ami de Melchior Inchofer, *qui se chargea de l'impression de son Livre.*

Leon Allatius *est plus connu. C'étoit un des plus fameux Ecrivains du dix-septieme siecle. Il étoit Garde de la Bibliotheque du* Vatican. *Il naquit en l'Isle de* Chio, *& mourut à* Rome *en* 1669. *âgé de* 83. *ans. Il paroît par deux Lettres que nous avons de* Melchior Inchofer, *adressées à* Leon Allatius, *l'une sur l'Association de* S. Pierre *& de* S. Paul, *& l'autre de* Eunuchismo, *que ces deux personnages étoient liés d'une amitié particuliere.*



LA MONARCHIE DES SOLIPSES.

CHAPITRE I.

Idée générale de la Monarchie des SOLIPSES.



Uel nom convenoit le mieux au Gouvernement, dont j'entreprends la description, celui, ou de *Royaume*, ou de *Monarchie*, ou de *République*? Je vous en fais juge. Je ne trouve point de termes assez énergiques ni dans *Aristote*, ni dans *Plutarque*, ni dans *Tacite*, ni dans *Platon* même, le plus ancien de tous. C'est une nouvelle forme de Gouvernement inconnue dans notre hémisphere. Elle n'en est cependant pas moins admirable, & l'on ne doit pas en mépriser la connoissance, puisque rien n'est

plus efficace, que ses maximes, pour former les mœurs du Peuple & des Princes, pour assurer le bonheur & la tranquillité d'un Etat, pour l'aggrandir & le conserver, en un mot, pour procurer aux Sujets toute la félicité, que l'on peut goûter ici-bas. C'est un accord merveilleux de la Royauté avec le Sacerdoce, de la prudence avec la dissimulation, de la magnificence avec le mépris de l'éclat, de l'économie avec les plus grandes richesses.

Ce (1) seroit ici le lieu d'informer le Lecteur du climat & de la situation de ce royaume, de son étendue & de ses limites. Mais personne de ceux qui y ont déja voyagé, n'a pu le faire, & je n'ai pas la témérité de l'entreprendre: semblable à l'*Ulisse d'Homere*, j'ai bien parcouru les villes de ces peuples, j'ai bien observé leurs coûtumes; mais pour la situation de leur climat, c'est sur quoi je n'ai point de connoissance certaine. La construction de leur monde n'est pas semblable à celle du nôtre. Le nombre & les noms de leurs poles sont tout différens. La Lune se trouve plus

ſouvent pour eux dans ſon point vertical, que le Soleil dans ſon midi. Les lieux n'ont aucune différence entr'eux, pas même par leur ſituation ; enſorte que ce qui eſt en haut, eſt en même-tems en bas ; ce qui eſt à gauche, eſt auſſi à droite. Il ſemble du moins que leur Monde ne devroit avoir qu'un centre commun. Point du tout : il en a pluſieurs, encore ne ſont-ils pas immobiles. Toute cette diverſité dépend entiérement de la volonté du Monarque. Les choſes feront autrement, s'il le veut. On ne croit que ce qu'il décide. La raiſon ou le ſens commun ont beau s'oppoſer, on ne les écoute pas. Il n'eſt pas permis de répliquer ſans s'expoſer à quelque punition. Il faut au contraire tout écouter, trouver de la raiſon dans tout, applaudir à tout, approuver tout. Perſonne ne ſçait mieux que moi, le riſque que l'on court en voulant agir autrement. On a vu autrefois la Ville capitale tellement inondée, & le Soleil tellement enveloppé de nuages, que l'on ne pouvoit trouver ni aſſez de ba-

teaux ni aſſez de flambeaux. Dans l'étonnement dont j'étois frappé, je voulus m'écrier, que tout étoit enſeveli dans les ténébres. Je reçus ordre auſſi-tôt, de me taire, & de reconnoître hautement que le Soleil étoit en plein midi, qu'il luiſoit, & que tout étoit ſec. Cependant l'eau, qui découloit en abondance de mes habits, démentoit bien ce que l'on me faiſoit dire. C'étoient des eſpeces d'Huiſſiers, qui m'obligeoient ainſi de me conformer aux volontés du Monarque. J'étois menacé de l'exil, ſi j'euſſe voulu diſputer contre lui; & de la mort, ſi j'euſſe eu la hardieſſe de lui réſiſter. . . . . . Dois-je pourſuivre la deſcription de cette *Monarchie*? Une grande raiſon ſeroit capable de m'en empêcher; c'eſt que, ſi quelque jour la fortune vous conduiſoit en ces lieux, & que vous y viſſiez tout changé, vous m'accuſeriez ſans doute d'impoſture. Sçachez donc que je n'écris préciſément, que ce que j'ai pû apprendre, lire ou voir, pendant l'eſpace de quarante-cinq ans, que j'ai demeuré dans le royaume des

Solipses. Les choses changeoient de jour en jour dès ce tems là : à plus forte raison changeront-elles dans la suite, & il est hors de doute, que l'on n'y reconnoîtra rien de ce que j'en rapporte. Il n'y a chez eux qu'une chose certaine & constante, c'est que tout est soumis au caprice du Monarque, hors le lieu de sa résidence.

REMARQUES.

L'Auteur donne ici une idée générale de la *Monarchie* des *Solipses*; c'est-à-dire, de la *Société* des *Jésuites*. Il nous la représente comme un Gouvernement dont les maximes & les loix sont pleines de prudence & de politique.

Le pouvoir du Monarque, c'est-à-dire, du Général de la Société, est absolu. Quelque chose qu'il fasse, quelque opposée qu'elle soit à toutes les loix & à la raison, tous ses Sujets lui doivent une obéissance aveugle. Il ne leur est pas même permis de réfléchir sur ce qu'il ordonne. C'est-là la source des fréquens changemens qui arrivent dans la Société. Rien n'y est constant, parce que tout est soumis au caprice du Général, & sa volonté fait accorder les choses les plus incompatibles. C'est ce que *Melchior Inchofer* veut faire enten-

dre dans la Description bizarre qu'il fait de leur Monde.

(1) Il n'est pas aisé de connoître le climat de cette Monarchie, puisqu'elle est répandue par toute la terre.

CHAPITRE II.

Par quelle occasion l'Auteur s'est trouvé dans le royaume des SOLIPSES.

AVant que d'entrer dans le détail du Royaume des *Solipses*, on ne sera peut-être pas fâché de savoir quelle avanture me fit passer de l'*Europe*, & de tout cet hémisphere, dans ces contrées inconnues. Je suis né dans un des plus florissans * Royaumes de l'*Europe*. A peine eus-je atteint l'âge de raison que mes parens m'envoyerent à *Rome*, pour y étudier. Il n'y avoit pas long-tems que le Pape *Clément VIII.* avoit fait célébrer le Jubilé pour la fin du seiziéme siécle. Après l'étude des Belles-Lettres, je m'adonnai à celle de la Jurisprudence, où je fis quelques progrès. J'étois en-

* L'Allemagne.

core fort jeune, que je me vis en état de parler devant les Juges & de mériter leur approbation. En un mot, il sembloit que la faveur me destinoit à de grandes choses; mais un revers inopiné me fit bien rabattre de mes espérances.

Trois de mes compagnons d'étude vinrent un jour me prendre pour la promenade. Je ne refusai point la partie. Pouvois-je prévoir le malheur dont j'étois menacé? Nous sortons ensemble par la porte qui conduit au port de *Rome*, si fameux dans l'antiquité. Nous nous promenons sur les agréables rivages du *Tibre*, joignant au plaisir de la promenade celui de la conversation. Ensuite comme nous étions un peu fatigués, nous nous approchâmes du fleuve, & nous nous assîmes sur le gazon, pour prendre le frais. Là nous commençâmes à faire des réflexions sur l'inconstance des choses d'ici-bas, & sur les caprices de la fortune. Pendant que nous étions ainsi à discourir, nous appercevons derriere nous des hommes, dont le visage nous étoit inconnu. Cette vûe

ne nous ſurprit pas peu. On eût dit qu'ils étoient tout-à-coup ſortis de la terre. Mais ils s'étoient tenus long tems cachés dans un petit bois voiſin, pour écouter notre converſation. Ils marchoient ſans bruit ; & dès qu'ils virent que nóus les appercevions, ils vinrent à nous d'un pas aſſuré, nous ſaluérent aſſez gracieuſement, & prirent place auprès de nous, nous demandant quel étoit le ſujet de notre entretien. Leurs habillemens étoient des plus ſinguliers: ils avoient des robes retrouſſées juſqu'aux genoux, des manteaux, qui enveloppoient leurs épaules, la barbe coupée. Ils étoient noirs depuis les pieds juſqu'à la tête; ce qui nous les faiſoit d'abord prendre pour des Crieurs d'enterrement. Mais dès que nous vîmes leurs robes traînantes, & leurs manteaux abbatus, nous jugeâmes que ce pouvoit bien être de cette ſorte de Philoſophes, dont *Rome* étoit pleine pour lors. Pour moi, j'étois dans un grand embarras. Je ne ſçavois ſi je ne les devois pas regarder comme des magiciens, ou des diſeurs de bonne avanture.

Cependant ces Messieurs trouvérent un beau champ pour parler, dans le sujet de notre conversation. Ils nous demandérent d'abord, quel étoit notre pays, quel étoit notre naissance, quels étoient nos biens? Dès qu'ils sçurent que nous étions de jeunes gens Romains & Etrangers, tous de qualité & fort riches, ils entrerent dans un plus grand détail, & voulurent sçavoir l'âge de nos parens, leurs Charges, le nombre de nos freres, de nos sœurs, de nos proches & de nos alliés. Nous répondîmes exactement à chaque article. Enfin il fallut encore leur dire quel genre d'étude nous avions embrassé. Nous n'eumes pas plutôt prononcé le nom de Droit, que tout-à-coup ils changerent, pour ainsi dire, de visage. Ils serrérent les lévres, & il parut dans leurs yeux & sur leur front, je ne sçai quoi de funeste. *Malheureux que vous êtes*, nous dit en soupirant le plus vieux d'entre eux, *pourquoi embrasser une profession, qui ne peut que vous conduire à la damnation? A quoi vous servira la Jurisprudence? Vous êtes*

riches & de qualité, & par conséquent en état de rendre service à bien du monde, sans nuire à personne ; au lieu que les Jurisconsultes ont coûtume de sacrifier le bien, & souvent l'honneur de leur prochain à leur avarice. Que n'étudiez-vous avec nous les belles loix des Solipses*? Que ne suivez-vous la Cour de leur puissant Monarque? vous verrez : que dis-je? vous possèderez un royaume incomparable.* Ces discours me firent soupçonner alors, qu'ils pouvoient bien être de ces gens, qui viennent nous débiter de pieuses fables, pour nous attirer dans les cloîtres, & nous engager à prendre le froc. *Nous sommes Chrétiens*, leur dis-je sur le champ. *L'Evangile est la regle de notre Foi, nous ne connoissons point les* Solipses *: & nous ne cherchons d'autre Cour, que celle de* Jesus Christ, *qui est notre roi. C'est lui que nous suivons. On le peut trouver par plus d'un chemin. Chacun a sa vocation: & l'Esprit saint nous mene par différentes voies. Ne sont-ce pas là aussi vos sentimens? Nous sommes au monde pour Dieu, pour notre patrie, & pour nous-mêmes : nous ne quitte-*

rons cette vie mortelle, que pour entrer dans la liberté des enfans de Dieu, & que pour jouir de cette félicité ſuprême, qui eſt promiſe à ceux qui ne l'auront point abandonné.

A ces mots le Vieillard, qui s'apploit *Apogenite*, me regarda en pitié, plaignant l'erreur où m'avoit entraîné ma franchiſe. Il s'arrête un moment, jette les yeux au ciel, pouſſe quelques ſoupirs, & fait couler quelques larmes. Puis m'adreſſant la parole, *O mon fils*, me dit-il, *ne vous y trompez pas: votre vocation n'eſt pas véritable. C'eſt une ruſe de l'ennemi caché; qui veut vous attirer dans ſes filets. Rien n'eſt plus dangereux, que de paſſer ſa vie dans l'opulence. Prenez garde de tomber dans le précipice où tombent la plûpart des riches: on ne trouve point* Jesus-Christ *par le chemin que vous prenez. Il nous apprend lui-même, que pour le ſuivre, il faut mépriſer le monde, renoncer à ſoi-même, porter ſa croix, quitter ſon pere, ſa mere & toute affection charnelle, ſe dépouiller de tout, perdre même juſqu'à ſes prétentions & ſes eſpérances pour ce monde. Voilà la véritable voca-*

tion : c'eſt celle-là que Dieu nous envoie vous annoncer. Vous imaginez-vous qu'il n'y ait que du hazard dans notre rencontre, & que la divine Providence ne l'ait point ménagée ? Gardez-vous de réſiſter au St. Eſprit dans le tems favorable. C'eſt lui qui vous invite dans ce moment. Ne le laiſſez point échapper, ce moment précieux. Vous le chercheriez une autre fois en vain : vos prieres ne ſeroient point écoutées, & votre réſiſtance vous coûteroit une éternité de ſupplices. Il tâchoit ainſi de nous ſéduire par toutes ces belles paroles, que ſon cœur déſavouoit. Tout ce qu'il nous diſoit, étoit tiré de l'Ecriture Sainte. Il nous faiſoit ſouvent les mêmes reproches, que JESUS-CHRIST faiſoit aux Phariſiens ; & entre les paſſages qu'il nous citoit des Saints Peres, il appuyoit ſur celui-ci de St. Jerôme, *Que pour Dieu il faut paſſer ſur le corps de ſon pere, & que la plus grande piété eſt de n'en pas avoir dans cette occaſion.*

Déja mes compagnons ſe regardoient les uns les autres tout interdits. Il ſembloit que le Vieillard les

eût enſorcelés. Mais moi, ne pouvant plus retenir ma colere, *Ceſſe*, lui dis-je, *indigne Philoſophe ſans barbe, de ſurprendre de jeunes gens par tes enchantemens. Je te vais accabler d'injures, ſi tu continues de profaner l'Ecriture, & de l'accommoder à tes impertinens diſcours. Et je te jure, que ſi tu ne nous laiſſes, au lieu que tu cherches à faire tomber les hommes dans tes piéges, je t'enverrai pêcher les poiſſons du Tibre.* Ces paroles échaufférent la bile du vieillard *Apogenite.* On vit auſſi-tôt la fureur peinte ſur ſon viſage. Il dit quelques paroles entre ſes dents; & prenant avec précipitation un petit ſac, que tenoit un de ſes compagnons, il en tira une malheureuſe poudre, qu'il jetta ſur nous tous, & particuliérement ſur moi. Cette poudre enchantée ne nous eût pas plutôt touchés, que nous en ſentîmes les effets. Un aſſoupiſſement étrange ſe répandit dans tous nos membres: nous nous trouvâmes comme étourdis, & enfin il nous fallut ſuccomber à un ſommeil, qui fut trop profond pour être naturel. Alors mille objets ſe préſentérent à

notre imagination: ils étoient différens de ceux que l'on a coutume de voir, & dont on parle ordinairement, quand on veille. C'étoit en racourci, tout ce qui devoit nous arriver, & le nouveau genre de vie, que nous allions mener. Je ſerois trop long, ſi je voulois ici vous faire le recit de ce que j'ai vû en particulier (car les viſions de mes compagnons furent tout-à-fait différentes.) Je me contenterai d'en parler dans le cours de mon Hiſtoire. D'ailleurs les choſes ne ſont goûtées, qu'autant qu'elles ſont peu attendues, & je ne veux pas vous ôter le plaiſir de la ſurpriſe; car tout ce que j'ai à vous apprendre du royaume des *Solipſes*, vous paroîtra un ſonge perpétuel : rien n'eſt pourtant plus réel. Enfin il ſuffit de vous dire ici, qu'après avoir traverſé avec une rapidité incroyable les eſpaces immenſes de l'air, après avoir paſſé par des régions froides & brûlantes, tantôt dans des vaiſſeaux, à ce qu'il nous ſembloit, tantôt ſur des chariots, tantôt ſur des chevaux aîlés : après avoir changé autant de fois d'eſcorte (car ceux

qui nous avoient enlevés ſur le bord du *Tibre*, avoient diſparu pour faire place à d'autres) nous nous trouvâmes à notre réveil dans la Ville capitale des *Solipſes*. Nous fîmes pendant une ſeule nuit autant de chemin, que l'on en peut faire en trois ans ſur la Mer.

REMARQUES.

On a vu dans la Préface, en quel tems *Melchior Inchofer* entra dans la Société. Il décrit ici fort agréablement les artifices qu'employerent les Jéſuites pour lui perſuader de prendre l'habit de leur Ordre. On ſait aſſez, que quand une fois ils ont entrepris d'attirer un jeune homme chez eux, il eſt preſque impoſſible qu'il leur échape.

Fortunius Galindus, dans un petit Ecrit qu'il a intitulé, *Des cauſes de la haine publique envers les Jéſuites*, dit que quelques Ecoliers dont il prenoit ſoin, parce qu'ils appartenoient à ſes amis, furent un jour conduits & enfermez dans une chambre, & que là un Jéſuite, qui tenoit un gros regître, leur fit les queſtions ſuivantes; Quels étoient leurs parens, leur âge & leurs biens? s'ils avoient des Terres & en quels pays? Si leurs familles étoient nombreuſes & bien alliées? S'ils avoient quelque ſucceſſion à eſpérer? S'ils avoient

des ſœurs ? Si elles étoient mariées ou non ? & qui elles avoient épouſé ?

Le Jéſuite écrivoit toutes leurs réponſes par article dans ſon Regître. Ils en uſent de même à l'égard de tous les enfans qui étudient chez eux, & ils font enſuite uſage de ces connoiſſances. Quand ils veulent faire quelque nouveau Jéſuite, ils jettent les yeux ſur ce Regître, & choiſiſſent les jeunes gens les plus riches, les mieux alliez, & dont la Société pourra tirer de plus grands avantages. Ils s'appliquent enſuite à leur faire concevoir beaucoup d'eſtime pour la Société. Ils leur repréſentent avec exagération, tous les agrémens qu'on y trouve. Enfin ils les enchantent en quelque façon par leurs beaux diſcours & leurs magnifiques promeſſes. C'eſt ce qui arriva à *Melchior* & à ſes compagnons.

CHAPITRE III.

Son arrivée dans la Ville Capitale.

(1) A *Vidius* (a) *Cluvius*, surnommé l'*infatigable*, regnoit alors, & demeuroit à (b) *Pricantibur*. Les Monarques des *Solipses* font leur résidence ordinaire dans cette Ville, & n'en sortent jamais à moins qu'ils n'aillent dans les dehors, pour prendre du divertissement. (2) Ils ont neuf palais dans la Ville, & chaque palais est sous le gouvernement d'un Satrape, qui renouvelle toutes les semaines le serment de fidélité entre les mains du Monarque. Son palais est au milieu de tous. Il ne le cede en rien au *Vatican* pour la magnificence. Les autres ont un peu moins d'éclat. La structure de ces palais est d'un goût antique, tel qu'étoit autrefois celui des Européens. *Les Solipses* ne se piquent pas d'être habiles architectes. Ce n'est pourtant pas faute de disposition ; mais ils n'y sont pas accoutumés, où (3) parce qu'ils

(*a*) Claude Aqua-viva Général de la Société.

(*b*) Rome.

n'occupent jamais que des lieux déja préparés, ou parce que les Monarques & les Satrapes ignorans font exercer l'architecture à qui il leur plaît ; ensorte qu'un cordonnier devient architecte en un jour, & se voit tout à la fois des pierres & du cuir à tailler.

Les Monarques ont encore neuf maisons de plaisance hors de la Ville ; & un peu plus loin, deux autres, qui semblent être faites pour les délices du genre humain. L'une s'appelle (a) *Mucus altera*, & l'autre (b) *Tritubirie*. C'est-là que dans certains tems de l'année, ils vont goûter les douceurs du repos, & noyer leurs chagrins dans le nectar & l'ambrosie. Les *Tusculanes* des Romains ne sont que des chaumieres & des cabanes en comparaison de ces palais enchantés. Mais reprenons notre sujet.

(a) Tuscule.
(b) Tivoli.

Déja le bruit s'étoit répandu dans la Ville, que l'on avoit pris en *Europe* & dans *Rome* même, quatre jeunes hommes distingués, & qu'ils devoient arriver incessamment. Admirez ici avec quelle adresse & quel-

le promptitude les émiſſaires des *Solipſes* s'acquittent de leur devoir.

Le Monarque avoit envoyé hors de la Ville un grand nombre de citoyens au-devant de nous, qui nous reçurent, la joie peinte ſur leur viſage. Ils étoient tous de figure humaine, mais fort changeans, & fort propres à faire toutes ſortes de perſonnages. On nous mene au Monarque. Nous traverſons les rues, environnés d'une ſi grande multitude, qu'il nous fut impoſſible de rien voir de la Ville. De quelque côté que nous puſſions nous tourner, rien ne ſe préſentoit à nos yeux, que des troupes noires de toutes parts. C'étoit un ſamedi ſur le ſoir. D'abord que nous parûmes en préſence du Monarque, nous nous proſternâmes à ſes pieds, pour l'adorer par ordre des huiſſiers. Il étoit aſſis ſur un thrône d'yvoire. *Soyez les bien venus*, nous dit-il, en baiſſant la tête avec un petit ſouris. Il nous appella par notre nom, ajoutant celui de notre pays, & nous entretint par le moyen d'un interprete, de tout ce que lui avoient appris ſes emiſſaires

avec tant d'exactitude, qu'on eût dit qu'il ne nous avoit jamais quittés depuis notre plus tendre jeunesse. Ce qui nous surprit à un tel point, que nous restâmes tout interdits, & comme hors de nous-mêmes. Nous ne pûmes pas répondre aux questions qu'il nous fit ensuite, sur ce qui nous étoit arrivé dans notre voyage, tant l'étonnement nous avoit saisis. Pendant ce tems les courtisans qui étoient là présens, élevoient jusqu'aux cieux par de beaux discours, la sagesse toute divine du Monarque, & nous le faisoient admirer, comme un Prince qui sçavoit lire sur le front, tout ce qu'on avoit dans le cœur, sans se tromper jamais. Après cette premiere entrevûe, (4) il nous mit entre les mains de celui qui avoit soin de la Jeunesse, pour nous apprendre la langue, les loix, & les coûtumes du pays. Il lui ordonna en même-tems de lui venir rendre compte tous les mois de notre progrès, d'empêcher que nous eussions aucun commerce avec ceux de dehors, jusqu'à ce que nous fussions instruits, & en état d'être naturalisés; de prendre

garde ſur-tout que nous n'euſſions quelque regret d'avoir quitté l'*Europe*, & de faire même en ſorte, que nous en pûſſions perdre juſqu'au ſouvenir. Après quoi on nous emmena. Nous fûmes traités pendant pluſieurs jours de la maniere du monde la plus honnête. Rien ne nous manquoit, & l'on ne nous refuſoit aucun des plaiſirs que nous paroiſſions ſouhaiter. Enfin on nous fit quitter ſans aucune cérémonie nos habits d'*Europe*, & l'on nous couvrit d'une caſaque d'étoffe groſſiere. Jamais je ne me vis plus laid, & l'on m'auroit plutôt pris pour un ſinge, que pour un homme, ſous cet habit groteſque. Il n'étoit cependant pas permis de rire, ſans s'expoſer à quelque choſe de fâcheux. Nous fûmes donc (5) ſix ans entiers à apprendre tout ce qui concernoit les *Solipſes*, & à oublier tout ce qui n'y avoit point de rapport. Après ce tems-là, comme on ſavoit que j'avois été autrefois Juriſconſulte en *Europe*, (6) on me mit dans les affaires. Je fus enſuite envoyé auprès des Gouverneurs de Province, pour leur ſervir de ſecond : on me revêtit auſſi quel-

quefois de la dignité de Juge. Je me fis plusieurs ennemis pendant le cours de ces Charges, & enfin je m'attirai l'indignation du Monarque, parce que l'on avoit publié que je voulois tout rapporter aux coûtumes des *Européens*; que je m'ingérois de réformer les loix du Royaume; que je donnois plus d'autorité au Droit naturel qu'à la volonté du Monarque; que je soûtenois mes sentimens en toute occasion; en un mot, que je voulois en savoir plus moi seul, que tous les Satrapes & les Sages du Royaume. Toutes ces accusations, vraies ou fausses, reculerent de beaucoup ma fortune, & me causérent même souvent de grands chagrins. L'on s'étonnera sans doute avec raison, que j'aye eu assez de force d'esprit, pour avoir pû me conserver quarante-cinq ans, parmi une nation si différente de toutes les autres.

REMARQUES.

Nous voyons dans ce Chapitre, le bon accueil que le Général fait à *Melchior Inchofer*, & avec quelle exactitude il étoit déja informé de tout ce qui le regardoit. L'Auteur donne ensuite à connoître, qu'après avoir passé par les plus grandes Charges, son intégrité lui attira beaucoup de persécutions de la part du Général & des autres Supérieurs.

(1) *Melchior* entra dans la Société sous le Généralat de *Claude Acquaviva*, qui fut fait Général l'an 1582. On remarque de lui, qu'après son élection, il donna sa main à baiser à tous ceux qui venoient le féliciter sur sa nouvelle dignité : ce qui n'avoit encore été pratiqué, que par le Pape & les Souverains. Il mourut au commencement de l'année 1615,

(2) Les Jésuites ont neuf Maisons à *Rome*; savoir, la Maison Professe, autrement, le *Grand Jesus*, où demeure le Général; le Collége Romain; le Noviciat; le Collége de la Pénitencerie; le Collége des *Allemans*; le Collége des *Anglois*; le Séminaire Romain; le Collége des *Marronites*, & le Collége des *Ecossois*: chaque Maison a sa maison de campagne. Il y a encore auprès de *Rome*, deux Résidences: celle de *Tusculé* & celle de *Tivoly*. Les Résidences sont des maisons de retraite, où les Jésuites s'appliquent uniquement aux exercices spirituels, comme est celle de *Pontoise* auprès de *Paris*.

(3) On ſait par une infinité d'exemples, que, quand les Jéſuites ſont obligés de faire bâtir quelques Maiſons, c'eſt qu'ils n'en trouvent point de toutes bâties, dont ils puiſſent s'emparer.

(4) Le Général nous mit entre les mains du Maître des Novices. Le Noviciat des Jéſuites eſt de deux ans, pendant leſquels il n'eſt pas permis aux Novices d'avoir aucun commerce avec les Etrangers, pas même avec les Jeſuites des autres Maiſons, ſuivant la 27e. de leurs Regles communes, *Nemo præter eos qui à Superiore deputati fuerint, loquatur cum iis qui in prima probatione verſantur.*

(5) Deux ans de Noviciat & quatre ans d'Etudes.

(6) La premiere Charge de *Melchior* fut d'être Procureur : c'eſt ce qu'il entend, quand il dit, qu'on le mit dans les affaires. On l'envoya enſuite auprès des Gouverneurs de Province, pour leur ſervir de ſecond, c'eſt-à-dire, qu'on le fit Miniſtre. Cette Charge donne le premier rang après les Provinciaux & les Recteurs, dont les Miniſtres ſont les lieutenans. La dignité de Juge, dont il fut revêtu, eſt celle de Conſulteur. Les Conſulteurs ſont ceux qui compoſent le conſeil ſecret du Provincial & du Recteur.

CHAPITRE IV.

L'antiquité de la Monarchie des SOLIPSES.

SI l'on veut rechercher l'ancienneté de cette nation jusques dans sa premiere source, quand elle n'avoit encore ni loix ni prince ; ce qu'ils en débitent est entiérement fabuleux. Ils prétendent que leur royaume étoit dans les espaces imaginaires avant la création du monde, & qu'il se présenta le premier à l'idée du Créateur : Que n'ayant pas voulu travailler seul à la construction de l'univers, il avoit choisi, pour avoir part à son ouvrage, ceux qui devoient dans la suite multiplier la nation des *Solipses*, & en faire une monarchie. Cette opinion est si bien établie parmi eux, que vouloir la contredire, & de n'y pas donner les mains, c'est s'exposer à être regardé comme un traître. Je me suis souvent informé de la suite & de la succession de leurs ancêtres, avant (a) *Brotacan* leur premier législa-

(a) Ignace de Loiola.

teur : ils m'apportoient différentes généalogies, ſi embrouillées & ſi pleines de myſteres, qu'ils ſembloient avoir perdu l'eſprit, & vouloir le faire perdre aux autres : & depuis ayant trouvé dans leurs archives un Pentateuque, qu'ils avoient entiérement corrompu par leurs commentaires, je découvris, après beaucoup de réflexions, qu'à l'aide de quelques comparaiſons, ils détournent le vrai ſens de l'Ecriture, pour autoriſer leurs rêveries. Voici donc quelle eſt leur premiere origine.

L'Arche de *Noé* ayant renfermé toutes les eſpeces vivantes, qui devoient être ſauvées du déluge, ordonné pour faire périr par les eaux toute la race des hommes, un œuf d'aigle, pondu par hazard, tomba dans la ſentine. Lorſque le corbeau reçut ordre d'en ſortir, il l'enleva avec ſon bec, en cas de faim ; mais ayant été attiré par les cadavres flotans, il le laiſſa tomber dans les eaux. Cet œuf s'y étant conſervé, juſqu'à ce qu'elles fuſſent entierement deſſéchées, les rayons du ſoleil l'enléverent, & il s'arrêta dans l'arc-en-

ciel, où la chaleur l'ayant bien-tôt fait éclorre, il produisit, à ce qu'ils prétendent, ces puissans hommes, auteurs de la Tour de *Babel* & de la confusion, qui en punition de cet hardi forfait, ayant été condamnés par la Divinité à errer sur la terre, & étant venus à *Sodome*, le bon accueil que leur fit *Loth*, les engagea à se charger de la garde de sa famille. Mais l'ordre étant ensuite venu d'en sortir, & d'aller à *Segor*, pour n'avoir pas pris soin d'empêcher que la femme de Loth, trop curieuse, ne tournât les yeux sur l'embrasement de *Sodome*, ils furent changés avec elle en une même statue de sel. Ils demeurérent quelques siecles en cet état, jusqu'à ce que les Mages de *Pharaon*, ayant détaché une partie de cette statue, en intention de la faire servir à des prodiges, ils l'apportérent dans le palais de ce Roi, qui la conserva comme une chose d'un prix inestimable. C'étoit précisément dans cette partie, qu'étoient renfermés les ancêtres des *Solipses*, dont j'ai parlé, & c'est de là qu'est sortie cette vertu des enchantemens, qui ont fait illusion

à *Pharaon*, & que les *Solipſes* poſſédent aujourd'hui à un ſi haut degré. En un mot, le Peuple Hebreux s'étant ſauvé de l'*Egypte* ſous la conduite de *Moyſe*, *Pharaon* tranſporté de fureur, les ayant pourſuivis, & ayant pris avec lui cette partie de ſtatue de ſel, dans la confiance d'arrêter les fugitifs par la force de la magie; il fut, contre ſon attente, englouti dans les flots, & perdit auſſi le précieux morceau de ſel. Les eaux l'ayant fait diſſoudre, les héros qu'il renfermoit, parurent auſſi tôt: comme ils étoient eux-mêmes merveilleuſement ſalés, en nageant par toutes les mers, ils portérent le ſel de ſageſſe dans tous les endroits où ils abordérent. S'étant ainſi peu à peu multipliés d'âge en âge juſqu'à ces tems-ci, ils ont fondé la *Monarchie* dont nous faiſons la deſcription. Et c'eſt ſur le fondement de cette Tradition, qu'elle prend pour ſes armes les rayons du ſoleil & l'arc-en-ciel. Car les *Solipſes* ſe glorifient de n'avoir pas moins éclairé le monde, que le ſoleil, d'avoir paru ſur la terre comme l'arc-en-ciel, pour être le

ſigne & le gage d'une alliance éternelle entre les dieux & les hommes, d'avoir enfin ſemé partout le ſel de la véritable ſageſſe.

C'eſt pourquoi, à ne conſidérer que l'état préſent de cette Monarchie, elle n'eſt pas extrêmement ancienne, & la forme de ſon gouvernement eſt toute nouvelle. Selon les annales du païs, il n'y a pas plus de trois ſiécles, qu'elle ſubſiſte; & que les loix de *Brotacan* l'ont miſe en réputation. Les *Solipſes* reconnoiſſent ce heros pour le dernier légiſlateur, & pour le premier monarque; & ils ont une ſi grande vénération pour ſa mémoire, qu'ils ne prononcent jamais ſon nom, ſans témoigner extérieurement leur reſpect. (a) *Barſabbantinoüs* (1) écrivain célebre, aſſure qu'il étoit de ſon païs, c'eſt-à-dire (b) *Turbolan*, & qu'il fut envoyé aux *Solipſes* par le roi des (c) *Chornamines*, afin qu'ils lui euſſent obligation des loix que *Brotacan* leur donneroit. Au contraire (d) *Saltaleudius Pagonias*, (2) hiſtorien illuſtre, le fait (e) *Hyantheſin* de nation. C'eſt auſſi, ſelon lui, le Prince

(*a*) D. Coſtantin Cajetan abbé Benedictin.

(*b*) Benedictin.

(*c*) des Moines.

(*d*) Jean Baptiſte Caſtaldut Theatin.

(*e*) Théatin.

du païs, qui l'envoya aux *Solipſes* pour la même raiſon. Mais les *Solipſes* nient l'un & l'autre; & ne voulant être redevables à perſonne d'une ſi grande gloire, ils ſoutiennent qu'il eſt ſorti de ſon propre ſein, & que le pere d'une ſi nombreuſe famille n'a eu beſoin que de lui-même, pour ſe donner la naiſſance; ce qui fait que cette queſtion eſt encore indéciſe.

REMARQUES.

Les Jéſuites voulant à quelque prix que ce fût, s'élever au-deſſus de tous les autres Religieux; & ne pouvant ſe prévaloir d'une ancienneté véritable, en ont trouvé une chimérique. Leur Société, à ce qu'ils prétendent, eſt auſſi ancienne que le decret de l'Incarnation. Quoiqu'elle n'ait paru que dans les tems les plus reculés, elle a été cependant de toute éternité dans l'idée de Dieu, qui a réſolu ſon établiſſement, en même-tems qu'il a réſolu d'envoyer ſon Fils ſur la terre. C'eſt pourquoi ils ne font point difficulté de rapporter à la Société une grande partie des prophéties qui ne conviennent qu'à JESUS-CHRIST; comme on le peut voir dans l'*Imago primi ſæculi*, qui eſt un tiſſu de louanges outrées, & dont il n'y a que les Jéſuites qui puiſſent ſe repaître.

La Société des Jésuites étoit représentée, dit l'auteur de cet impertinent Livre, par le *Rational* qui étoit attaché sur la poitrine du Grand Prêtre des Juifs, & sans lequel il ne pouvoit rendre ses oracles. Elle est le *Rational* du Pontife Romain, & ses décisions ne sont infaillibles que quand il l'a consultée.

C'est une société d'Anges prédite par *Isaïe* en ces paroles, *Allez, Anges promts & legers* : Ce sont des Esprits d'aigles : c'est une troupe de phénix : c'est des Jésuites, dont veut parler le même *Isaïe*, quand il dit, chap. 46, *Les Rois & les Reines seront vos éléves, ils se prosterneront pour vous adorer, & ils baiseront la poussiere de vos pieds.*

La Société est représentée par le char mystérieux d'*Ezéchiel.* Les quatre roues de ce char marquent les quatre vœux qui la distinguent de toutes les autres Religions. Il étoit attellé de quatre animaux, qui avoient la figure d'homme, d'aigle, de lion & de bœuf. L'homme est le symbole de la douceur, l'aigle de l'élévation d'esprit, le lion de la force, & le bœuf du travail. Qui ne reconnoît dans ces animaux, les qualités qui font le caractere des Jésuites ? Ils avoient la tête tournée vers les quatre parties du monde, pour marquer que la Société devoit s'étendre sur toute la terre. Cet homme tout de feu, assis dans le char, étoit indubitablement St. *Ignace.*

Cette explication toute nouvelle d'une Prophétie, que les SS. Peres n'ont jamais

entendue que de JESUS-CHRIST, se trouve dans un Sermon de S. *Ignace* du P. Antoine *Veira* Jésuite, imprimé avec plusieurs autres à *Cologne* en 1692.

Voici encore un passage du Sermon du P. *Valderama*, à la canonisation de S. *Ignace*, pag. 10. « Bien loin, dit-il, que » la Société puisse passer pour nouvelle, » il n'y en a pas au contraire, qui doive » lui disputer le droit d'ancienneté. Elle » étoit avant les Apôtres mêmes; car la » Société de JESUS fut fondée au moment » de son admirable Conception, lorsqu'il » réunit en sa personne l'Humanité avec » la Divinité. Elle est la premiere So- » ciété que Dieu ait établie parmi les » hommes, & sa premiere Maison fut le » sein de la Sainte Vierge.

Tout ce que je viens de dire servira beaucoup à l'explication de ce Chapitre. Je laisse aux Lecteurs pénétrans à faire leurs réflexions sur la généalogie énigmatique, que *Melchior Inchofer* donne des Jésuites. J'avoue qu'il n'est pas aisé d'en pénétrer le mystére, & qu'il faudroit être aussi instruit qu'il l'étoit, pour y réussir. Cependant on peut conjecturer, qu'il ne les fait descendre d'un aigle & des géans de la Tour de Babel, que pour marquer leur orgueil & leur ambition. On fera telles conjectures qu'on voudra sur le reste.

(1) Don *Constantin Cajetan*, abbé Bénédictin, prétend que *St. Ignace* ayant formé le dessein d'un nouvel Ordre; se retira dans le monastére du *Mont Cassin*,

& que trois Moines de ce monaſtére lui donnérent le livre des *Conſtitutions* de la Compagnie de JESUS.

(2) *Jean-Baptiſte Caſtaldo*, rapporte dans la vie du bienheureux *Cajetan*, Théatin, que *St. Ignace*, quatre ou cinq ans avant l'établiſſement de ſa Société, demeurant chez les Théatins à *Veniſe*, lorſqu'il y paſſa au ſortir d'*Eſpagne* l'an 1536. avoit été ſi édifié & ſi touché de la ſainteté de ſes hôtes, qu'il demanda à être reçu parmi eux; mais que le *B. Cajetan* ne voulut pas lui accorder ce qu'il demandoit: parce que Dieu lui avoit fait connoître qu'il fonderoit un autre Inſtitut plus appliqué à l'action.

Mais les Jeſuites jaloux de la gloire de *St. Ignace*, & de celle de leur Société, s'inſcrivent en faux contre ces deux accuſations, & prétendent que leurs *Conſtitutions* ont été dictées à *S. Ignace* par l'Eſprit Saint, & confirmées par la Sainte *Vierge*.

CHAPITRE V.

Le Nom, la Religion & les Sacrifices des SOLIPSES.

LE nom des *Solipſes* dans l'ancienne langue des Magogues, veut dire la Providence de tous les dieux. En effet ils ſe font gloire de ne pas reconnoître ſeulement un Dieu tutelaire, comme les autres nations, mais de les avoir tous favorables par

le grand crédit de leur Monarque, que tous les (1) dieux reſpectent. Quelques Européens pour les flatter ont auſſi trouvé dans leur nom, qu'il n'y avoit ſur la terre de mortels heureux, que ceux qui étoient ſous la domination d'un ſi grand Prince, & que tous les Européens étoient dans ces ſentimens. Ce qui plut tellement au Monarque, qu'il donna la dignité de Satrape à tous ceux qui avoient trouvé une ſi belle étymologie. Rien ne lui paroiſſoit ſi glorieux, que de voir ſa réputation ſi bien établie chez un peuple qu'il ſouhaitoit ardemment de ſoumettre à ſes loix avant tous les autres. L'exemple de ces Européens, & ſur-tout la récompenſe qu'ils avoient reçue, me fit reſſouvenir de mon devoir. J'ajoutai à leurs explications, que les Européens regardoient les *Solipſes* comme autant de ſoleils, dont chacun ſuffiſoit pour un monde : que le Monarque cependant étoit ſeul capable d'en gouverner & d'en éclairer mille, & que tout cela étoit contenu dans le nom de *Solipſes*. Quel menſonge ! Hélas! pouvois-je n'en pas faire dans

un païs où l'on enseigne à faire sa cour aux dépens de la vérité ? Je me serois certes mis en crédit mieux que qui que ce soit, si je n'eusse dans la suite perdu la faveur du Monarque, pour avoir été trop sincere. Ma flatterie ne fut pourtant pas sans récompense, & l'on me fit présent d'un collier d'or de médiocre prix.

(2) Si la Religion des *Solipses est* différente de celle des payens, c'est moins par la superstition, que par la variété. Elle s'accommode aux coutumes & aux cérémonies de toutes les nations, & ne laisse pas de les rejetter toutes. C'est une espece de secte particuliere, qui n'a rien de commun avec toutes les religions du monde. Ce n'est ni l'ordre, ni la révélation de quelque Divinité qui la rend ferme dans ce qu'elle croit ; mais seulement la volonté du Monarque. Ses paroles sont pour elle autant d'articles de Foi. Il est le Souverain Pontife, & il n'est permis à personne d'appeller de ses jugemens, pas même au tribunal des dieux.

Il n'y a point de nation plus avide de nouveautés ; ce qui fait que les

nouvelles opinions y ſont fort fré-quentes en matiere de Religion, & qu'elles y trouvent toujours des dé-fenſeurs opiniâtres. Pluſieurs dogmes que *Rome* a condamnés chez nous, paſſent chez eux pour des vérités eſſentielles & fondamentales. (3) Ils admettent la réſurrection avec les *Phariſiens*, mais ſeulement pour ceux qui ſont ſujets, ou amis de leur Mo-narque, ou du moins à qui il aura accordé un paſſeport; eux ſeuls, ſe-lon leur créance, auront part à la félicité éternelle, & le ciel ſera fer-mé pour tous les autres, qui n'auront pas imploré, ou en effet, ou de vo-lonté, la faveur du Monarque. En quoi ils ſuivent le ſentiment des *Hé-rodiens*, & ils ſe conforment aux *Sa-ducéens*, en ce qu'ils ſoumettent tout à la volonté de leur Prince.

Pour ce qui regarde leurs Sacrifi-ces, ils ont des (*a*) *Egiaſes* (c'eſt ce que nous appellons temples, égliſes ou Baſiliques) dont la ſtructure eſt magnifique, & qui ſont ſuperbement ornées ſelon leur coûtume. Les Au-tels y ſont tout couverts d'or, de perles & de pierres précieuſes: on

(*a*) des E-gliſes.

n'y voit guéres d'argent, parce qu'ils en font très-peu de cas. Ils s'imaginent que leurs dieux aiment cet éclat, & que ceux des autres nations se laissant aussi prendre à cet attrait, mépriseront la simplicité de leur culte, abandonneront leurs temples, & viendront chez eux, pour s'y faire adorer. Les jours de Sacrifices solemnels, ils font chanter & jouer des Instrumens pendant la célébration de leurs Mysteres. Les orgues & le serpent sont leurs instrumens favoris. Le Monarque sacrifie publiquement environ trois fois l'année en l'honneur des dieux tutelaires ; ce qu'il fait avec une pompe superbe. Il est couvert d'une thiare à quatre angles, pour marquer les quatre points cardinaux de l'univers. Plusieurs Satrapes choisis sont à ses côtés en robes de pourpre : ils sont suivis d'un grand nombre d'autres Ministres vêtus de lin, tous laïcs & sans aucun caractere. Chacun d'eux s'acquitte de son emploi, pour lequel il ne lui faut point d'autre préparation que la volonté du Monarque, qui les appelle tous au moment du Sacrifi-

ce, & leur diſtribue leurs fonctions. Hors de-là ils ne portent aucune marque extérieure, qui les diſtingue du reſte des hommes, comme les diacres & ſous-diacres en *Europe*. Mais le Monarque les choiſit parmi le peuple, & les rend tout d'un coup propres à toutes ſortes de cérémonies, pourvû qu'ils en ayent les habits. Ils ont cependant dans leurs Eglaſes (4) une charge permanente, qui a aſſez de rapport à celle d'Exorciſte chez les Chrétiens. Celui qui l'exerce, eſt un homme vigoureux, qui eſt armé d'un fouet terrible. De tous les chiens qu'il voit dans le temple, il n'en manque pas un, & il les fait tous expirer ſous les coups.

(5) Les Sacrifices du ſoir ſe font ſans prêtres ni levites. Un laïc paroît ſeulement en habit de lin, pour allumer les cierges, & ſe retire auſſitôt. Enſuite on chante, & on joue des inſtrumens comme le matin, ſur un théatre fort élevé. Le peuple eſt en bas qui écoute, & qui ſemble applaudir par un bruit ſourd. Le Sacrifice ſe conſomme ainſi par une vertu ſecrete & ſans Miniſtre.

REMARQUES.

(1) Il me femble que tous ces Dieux ne peuvent s'entendre que de toutes les Puiffances de la terre, dont les Jefuites recherchent la protection avec tant d'empreffement.

(2) Il n'y a rien de conftant dans la Religion des Jéfuites. L'intérêt de la Société & la politique en font les feuls fondemens ; en forte qu'elle change à mefure que les circonftances le demandent. Ils foutiennent à *Rome*, ce qu'ils nient à *Paris* ; parce qu'il eft de leur intérêt de ne s'attirer à dos aucune Puiffance. Les défaveux ne leur coûtent rien, & ils ont des principes politiques, qui leur permettent de condamner aujourd'hui, ce qu'ils ont enfeigné hier, comme on le verra au Chapitre fuivant, dans l'affaire de *Sanctarel.* Ils ont trouvé le fecret d'adoucir la rigueur de la Morale Chrétienne, d'élargir la voie étroite, de changer les péchés en bonnes œuvres, de joindre le culte des Idoles avec celui de Dieu ; parce que c'étoit un moyen affuré de gagner la faveur des Princes & des Grands. Ils retracteront ces erreurs, toutes les fois qu'on le fouhaitera. Mais ils en publieront bientôt après des apologies , comme ils ont fait au fujet des propofitions fcandaleufes condamnées par les Papes *Alexandre VII. Innocent XI. Alexandre VIII.* & des Cérémonies de la *Chine*, condamnées tout de nouveau par *Clément XI.* Ces condam-

nations & leurs rétractations ont-elles empêché que le P. *Pirot*, le P. *Hurtado*, & le P. *Daniel*, n'ayent pris la défense des Propositions relâchées, & le P. *Jouvency* celle des superstitions Chinoises ? C'est ce qui fait dire à *Melchior Inchofer*, que la Religion des Jésuites s'accommode aux cérémonies de toutes les nations, & ne laisse pas de les rejetter.

(3) Les *Pharisiens* composoient une secte parmi les Juifs, qui entr'autres sentimens, admettoient la résurrection des corps, & la transmigration des ames comme *Pitagore;* du moins pour celles des gens de bien, croyant que celles des autres étoient tourmentées pour toujours. L'Auteur trouve ici de la conformité entre les *Pharisiens* & les Jésuites, sans doute en ce que ceux-ci confondent tellement l'Eglise avec leur Société, qu'ils prétendent qu'être ennemi de l'une, c'est être ennemi de l'autre ; & qu'il est autant nécessaire, pour être sauvé, de respecter le Général & la Société, que d'être dans le sein de l'Eglise. Les gens de bien, selon les Jésuites, sont ceux qui leur sont parfaitement dévoués, & qui n'osent s'élever contre leurs désordres : ceux-là seront les seuls qui auront part à la résurrection glorieuse.

Les *Hérodiens* étoient d'auttes sectaires Juifs, qui croyoient que l'ancien *Hérode* étoit le Messie promis par les Prophétes ; & l'on dit, qu'ils avoient une si grande vénération pour lui, qu'ils célébroient tous les ans le jour de sa naissance avec beau-

coup de cérémonies. Les grandes idées que les Jésuites ont de leur Général, donnent ici occasion de les comparer aux *Hérodiens*.

Les *Saducéens* faisoient encore une secte particuliere, contraire à celle des *Pharisiens*, en ce qu'ils nioient la *Fatalité*. Ils disoient, que comme Dieu est incapable de faire du mal, aussi il ne prend pas garde à celui que les hommes font. De-là ils concluoient, qu'il est en notre volonté seule de faire le bien, ou le mal. L'Auteur en veut ici, sans doute, avec tous les Disciples de S. Augustin, à la *Grace Versatile* des Jésuites, soumise au *Libre Arbitre*, & que son seul consentement rend efficace. Et c'est en ce sens, qu'il dit que tout est soumis à la volonté du Monarque, parce que la nécessité d'une grace efficace par elle-même, est un dogme proscrit & condamné par la Société.

(4) Cette espéce d'Exorciste est le Sacristain, dont un des principaux devoirs est de chasser les chiens hors de l'Eglise.

(5) Ces Sacrifices du soir sont les Vêpres, qui se chantent chez les Jésuites dans une tribune élevée, & sans prêtres.

CHAPITRE VI.

Les Colléges & les Etudes des Solipses.

(1) ILs ont des colléges dont la beauté eſt proportionnée aux Villes où ils ſont établis. Un grand concours d'écoliers vient y apprendre les Sciences & les beaux Arts. Ils paſſent pluſieurs années à n'enſeigner que les principes, & font perdre beaucoup de tems à la jeuneſſe. Un écolier a fait chez eux de grands progrès, lorſqu'il a pû parvenir à mériter les applaudiſſemens d'un ſpectateur ſur le Théatre, & qu'il ſçait le divertir par ſon eſprit & ſes figures. Ils s'appliquent entiérement à ces ſortes de jeux, & négligent tout le reſte. Pour cet effet, ils choiſiſſent les jeunes gens les plus riches, les mieux faits, & les plus agiles; leur font apprendre à danſer & à ſauter avec juſteſſe, & les donnent en ſpectacle au public. Les uns s'y font admirer par leur déclamation, les autres par leur ſou-

plesse & leur agilité. C'est par-là que les *Solipses* gagnent la plûpart des jeunes gens, & les engagent à demeurer avec eux. Mais ils reconnoissent bientôt à leurs dépens que toute leur douceur apparente, leurs belles paroles, leurs promesses, n'étoient qu'un appas pour les surprendre, & ils sont bien étonnés d'avoir affaire dans la suite à des bêtes féroces, qui les traitent avec toutes sortes de duretés. Ceux qui peuvent échapper à leurs piéges, remportent pour tout fruit de leurs études, une grande facilité pour le Théatre & pour les gestes, beaucoup de liberté dans leurs actions, & de licence dans leurs discours; en sorte qu'un jeune homme de qualité, qui est sorti de chez lui avec une éducation conforme à sa naissance, y revient avec les manieres d'un charlatan & d'un bâteleur. Ainsi c'est un avantage d'être disgracié de la nature & de la fortune : ceux-là ne sont point recherchés pour les exercices, & ont le tems de s'attacher entiérement à leur devoir, & de se mettre en état d'être utile à la République.

Après l'étude des Belles-Lettres, ils paſſent à la Philoſophie, & enſuite à la Théologie. On n'y récite rien de mémoire, mais on diſpute le livre à la main : ce qui fait, qu'ils ne ſont habiles dans ces ſciences, que quand ils ſont ſur les bancs. Ils ne connoiſſent point la Juriſprudence, parce que leurs jugemens ne ſont fondés, ni ſur les loix, ni ſur la raiſon ; mais ſeulement ſur l'autorité du Monarque. (2) Ils agitent cependant en particulier, & en preſence de diſciples choiſis, des queſtions ſur le Gouvernement qu'ils appellent Monarcal, où ils diſputent principalement *ſur les moyens de faire des conquêtes, & de les conſerver ; ſur l'art, l'utilité, & la néceſſité de feindre, ſur les amphibologies, les équivoques & les reſtrictions mentales, ſur les moyens de faire à propos toutes ſortes de ſyllogiſmes captieux, ſelon les différentes circonſtances du lieu, de la choſe, & du tems.*

C'eſt dans cette ſcience, qu'ils excellent. Il n'y a point de difficultés qu'ils n'applaniſſent, point d'objections qu'ils ne détruiſent, mieux que

que tous les Juriſconſultes de l'*Europe*.

(3) Ils n'ont point d'Ecoles publiques de Médecine, & cet Art leur eſt inutile ; car la plûpart ſe ſervent de préſervatifs ſecrets, qu'ils préparent chez eux, ou qu'ils ont l'adreſſe de faire venir des pays les plus éloignés. C'eſt ce qui fait qu'ils vivent ordinairement plus que les autres hommes : la premiere maladie leur eſt cependant quelquefois fatale ; mais ils tâchent d'échaper ce péril, en ne négligeant rien pour ſe conſerver la ſanté. Ainſi il n'eſt pas ſurprenant que dans un âge où les Européens ſont incapables de rien faire, les *Solipſes* commencent à entrer dans les Charges de la République, & les rempliſſent pendant le cours de pluſieurs années, comme s'ils étoient encore dans la vigueur de leur jeuneſſe.

Ils ont en Philoſophie & en Théologie une grande liberté pour les ſentimens ; & c'eſt ſe rendre recommandable parmi eux, que d'inventer & d'enſeigner différentes opinions. Il importe peu qu'elles ſoient

vraies ou fauſſes, pourvû qu'elles aient la grace de la nouveauté, & qu'elles n'aient pas encore été miſes en lumiere. C'eſt pourquoi (4) l'on preſcrit chaque année de nouveaux ſiſtêmes & de nouveaux termes : on change la méthode d'enſeigner les Arts & les Sciences ; en ſorte que les derniers maîtres ne pourroient pas entendre ceux qui les ont précédés. Il n'y a point d'ordre dans leurs diſputes publiques. C'eſt une cacophonie & une crierie perpétuelle ; & celui-là l'emporte qui a la voix la plus forte, & la meilleure poitrine. On le voit ſortir du champ de bataille tout rempli de lui-même, & témoignant par les mouvemens de ſon corps, qu'il ſe fait bon gré de ſa victoire. Il tourne les yeux de tous côtés, pour recueillir des applaudiſſemens ; mais le plus ſouvent, on le ſifle, & on ſe moque de lui. Ce ſont les Européens, qui ne peuvent ſouffrir l'orgueil joint avec l'ignorance.

Ils n'ont d'autre connoiſſance d'*Ariſtote*, que celle que les Européens leur en ont donnée ; mais il n'eſt d'au-

cun poids parmi eux, non plus que les Auteurs Scholaſtiques, pour la Théologie. Ils ont quelques Ecrivains de grande autorité, à ce qu'ils prétendent; mais cela n'empêche pas qu'ils n'abandonnent ſouvent leurs ſentimens. Tels ſont (a) *Phancurſius*, (b) *Agarrulius*, (c) *Hellinaſius*, (d) *Homotarrius*, (e) *Diſcoſenius*, (f) *Banimonicus*, (g) *Pentaſiphorus* & pluſieurs autres dont les noms ſont dans les annales du Royaume.

(a) Fran. Suarez.
(b) Gabriel. Vaſquez.
(c) Leonard Leſſius.
(d) Thomas. Sanchez.
(e) Coninck.
(f) P. Baptiſte.
(g) Greg. Valentia.

(5) Voici les principales queſtions qu'ils agitent en Philoſophie, ſavoir, *An ſcarabeus paradigmaticè ſtercora volvat in orbem? An ſi mus in mare mingat, timendum naufragium? Si les eſprits ſont renfermés dans les points mathématiques? Si les ouvertures du corps ſont les ſoupiraux de l'ame? Si l'abboyement des chiens produit les taches de la Lune*, & pluſieurs autres de cette nature, qu'ils enſeignent & défendent avec chaleur. Les Théologiens de leur côté examinent, *ſi on pourroit naviger dans les eſpaces imaginaires. Si l'intelligence appellée Barach, a la vertu de digerer le fer. Si les ames des*

dieux ſont colorées. Si les excrémens des démons peuvent ſervir de remede aux hommes. Si les intelligences ſe plaiſent à entendre le bruit des tambours ; & pluſieurs autres queſtions auſſi ridicules, qu'ils ſoutiennent avec tant d'opiniâtreté, qu'ils regardent comme ennemis de la Religion, ceux qui oſent les mépriſer. Nous voulions quelquefois leur parler de la Théologie, telle qu'on l'enſeigne en *Europe* ; mais ils traitoient nos dogmes de rêveries & d'extravagances, que les Monarques avoient proſcrites dans tout le Royaume. (6) Leurs annales font mention de quelques Profeſſeurs Européens, qui vinrent autrefois chez eux, & qui s'étoient engagés de leur apprendre une nouvelle Théologie. Ils obtinrent facilement du Monarque la permiſſion d'enſeigner dans le Collége Royal ; mais en parlant du *Libre Arbitre*, ils l'éleverent ſi haut, & lui donnerent tant d'étendue, qu'ils eurent la hardieſſe d'aſſurer, qu'il n'y avoit point de puiſſance ni de prince qui puſſent le dominer. Ils furent auſſi-tôt relegués par ordre des magiſtrats dans l'iſle des Ima-

ginaires, tant on craignoit que cette doctrine ne portât les peuples à secouer le joug, pour se mettre en liberté. Ce qui fut cause que les Européens, qui étoient pour lors dans le royaume, perdirent beaucoup de leur crédit & de l'estime qu'on avoit pour eux. Jusqu'à ce que quelques autres venus depuis, protestérent publiquement que ces prétendus Docteurs étoient des gens sans nom & sans autorité, qui n'avoient ni feu ni lieu, & qui pour gagner leur vie, avoient coutume de parcourir toute l'*Europe*, débitant une doctrine telle quelle, sans ordre & sans méthode : qu'ils avoient été plus d'une fois chassés des Villes, parce qu'ayant été reçus dans les Universités, ils en violoient les statuts & s'écartoient de la méthode ordinaire d'enseigner : qu'ils s'opposoient par tout aux coutumes & aux loix du pays; que ce qui les rendoit sur-tout odieux, c'est qu'ils avoient autorisé les Docteurs à s'affranchir des loix, sous le prétexte de certains priviléges supposés : qu'ils n'avoient d'ailleurs aucun titre ni aucun degré :

qu'ils n'étoient en un mot, que des Docteurs imaginaires. Cette protestation authentique rétablit entierement la réputation des Européens.

Mais reprenons notre sujet. Les *Solipses* accuseroient plutôt leurs divinités d'ignorance, que d'être réduits à reconnoître quelque erreur dans leurs maîtres, tant il sont attachés & soumis à ce qu'ils enseignent. Ces seules sources sont pures, toutes les autres sont corrompues, & rien n'est plus ordinaire, que de les entendre élever leurs oracles par-dessus ceux des autres nations. Ils parlent publiquement, & écrivent sur toutes sortes de matieres avec une hardiesse inconcevable. Tout est de leur ressort jusqu'aux remedes; & l'orvietan qu'ils savent vendre pour le moins avec autant d'adresse, que ce charlatan d'Apulée, qui sembloit avaller une épée empoisonnée, ou cet autre qui portoit des serpens dans son sein, sans en recevoir aucun dommage. En un mot, on trouve chez eux un grand nombre d'opérateurs,

de chirurgiens, de droguiſtes, d'apoticaires & de parfumeurs. Ils ſont encore fort habiles à compoſer le fard; & qui voudroit ſe perfectionner dans toutes ces ſortes de profeſſions, n'auroit qu'à ſe faire inſtruire par les *Solipſes.*

Mais pour achever ce qui regarde leurs Docteurs, ils ſont au-deſſus de ceux de *Jeruſalem*, en ce qu'ils n'expliquent point leurs propres loix, parce qu'elles ſont ſi obſcures & ſi embrouillées, qu'ils ne pourroient jamais les rendre intelligibles; mais ils ſe mêlent d'interpréter celles des autres nations, de les corriger, & d'en introduire de nouvelles de leur propre mouvement, & ſans en être priés. Ils ſont trop ſuſpects, & l'on riſqueroit trop de leur donner cette charge. Ce que je pourrois prouver par beaucoup d'exemples; mais je me contenterai de celui d'un certain (a) (7) *Réſultantius*, qui voulut s'ingérer de faire des commentaires ſur les loix des (b) *Muralganiens.* Il diſoit entr'autres choſes, que leur royaume ne leur appartenoit pas, & qu'on ne les laiſſoit vivre que par gra-

(a) Ant. Sanctarelle Jeſuite.

(b) Des François.

ce. Cette conduite, ou plutôt cette effronterie irrita tellement le Prince de cette fiere nation, qu'il résolut de déclarer une guerre sanglante (c) à *Vibosnat*, & le menaça d'exterminer ses Sujets par tout où il pourroit les trouver, s'il ne punissoit, ou s'il ne lui livroit ce téméraire. Ces ménaces effrayérent *Vibosnat*. Il fit chercher *Résultantius*, & le lui remit entre les mains. Mais ce Prince se laissa tellement toucher de compassion à la vue de cet homme, à qui la crainte, ou la disgrace avoit fait oublier tout ce qu'il avoit dit, qu'il aima mieux croire qu'il y avoit plus d'ignorance que de malice dans sa faute. C'est pourquoi il oublia lui-même toutes ses résolutions, & se contenta de faire jurer à *Vibosnat*, que lui & ses Sujets souscriroient dans la suite, sans aucun égard pour la différence de Religion, à toutes les loix des *Muralganiens* : qu'ils désavoueroient ce qu'avoit avancé *Résultantius*, & ce qu'on pourroit avancer de semblable. Il n'en fallut pas davantage pour appaiser ce Prince, & pour l'empêcher de leur faire la

(c) Mutio Vitelleschi Général de la Société.

guerre ; mais il fit brûler en place publique les Ecrits de *Résultantius*.

Plusieurs des *Muralganiens* se mocquérent de la facilité de *Vibosnat* en cette occasion, & le blâmérent d'avoir si chérement racheté la guerre. D'autres, au contraire, louoient sa prudence & son adresse, de sçavoir tourner sa conscience & celle de ses Sujets selon les différentes conjonctures. Cet exemple autorisa tous les autres Princes voisins à proscrire plus hardiment & plus souvent les maximes des *Solipses*.

REMARQUES.

(1) Il n'y a gueres que dans les Villes les plus considérables, que les Jésuites se donnent quelque peine pour l'éducation de la jeunesse ; parce que la gloire de la Société y est plus intéressée que par-tout ailleurs. C'est pourquoi ils y font venir les plus habiles Professeurs qu'ils aient, & ne laissent dans leurs petits colléges de province, que des ignorans, qui n'en sçavent pas beaucoup plus que les écoliers qu'ils enseignent. Ainsi il n'est pas étonnant que l'on fasse peu de progrès chez eux dans les Belles Lettres. Comme ce n'est nullement la charité, mais l'amour

propre, qui leur fait entreprendre l'instruction de la jeunesse, ils se mettent fort peu en peine de faire solidement étudier les enfans, pourvû qu'ils se distinguent, & qu'ils satisfassent leur orgueil. C'est ce qui a fait, que pour ne vouloir rien emprunter des autres, ils ont tellement embrouillé les principes de la langue latine, en les voulant expliquer eux-mêmes, que les enfans passent des années entieres à apprendre des Régles, où il leur est impossible de rien comprendre. C'est aussi pour contenter leur vanité, & pour faire parade du peu qu'ils sçavent, qu'ils sont si amateurs des Spectacles, & qu'ils font perdre tant de tems aux écoliers, pour les disposer à paroître sur le Théatre. Après tout, s'ils ont maintenant d'habiles gens dans les Belles-Lettres, ce qu'on ne peut nier de quelques-uns, il n'en a pas toujours été de même. Je m'en rapporte à *Mariana*. « Les » Jésuites, dit-il, chap. *6*. sous prétexte » de vouloir former les mœurs de la jeu- » nesse, se sont chargés d'enseigner les » Belles-Lettres ; & la plupart de ceux qui » les enseignent, ou ne les ont jamais ap- » prises, ou ne les veulent point appren- » dre eux-mêmes. C'est ce qui fait que les » écoliers puisent chez eux de si mauvais » principes, qu'ils ne peuvent jamais s'en » défaire. . . . . . Et si l'on examinoit sé- » rieusement, combien cette méthode » d'enseigner est pernicieuse, il est hors » de doute que les Puissances useroient » de leur autorité, pour nous ôter le soin » de la jeunesse. »

(2) Il est certain, & les Jesuites ne peuvent pas nier sans mensonge, qu'outre les *Regles* & les *Constitutions* qui ont été imprimées, il n'y en ait d'autres particulieres qui regardent le gouvernement politique, pour les Provinciaux & les Recteurs, & qui demeurent cachées. C'est sans doute de ces regles secrettes, dont veut parler Dom Jean de Palafox, si connu par la sainteté de sa vie, & par les persécutions qu'il a essuyées de la part des Jésuites, dans sa seconde Lettre à Innocent X. » Quelle autre Religion, dit-il, a des » Constitutions qu'on tient secrettes, des » priviléges qu'on ne veut point déclarer, » des régles cachées, & tout le reste de ce » qui regarde leur conduite, couvert & » voilé par un mystere que l'on n'entend » pas? Que si tout ce qui est inconnu passe » pour être excellent, je crois aussi certai» nement qu'il doit passer pour suspect, » sur-tout en ce qui concerne les Ordres » Ecclésiastiques. Les régles de tous les » autres Ordres paroissent généralement » aux yeux de tout le monde. . . . . . Mais » il y a plus de Religieux parmi les Jésui» tes, & même de Religieux profès qui » ignorent les Constitutions, les priviléges » & les régles propres à la Compagnie, » quoiqu'ils s'y soumettent & s'obligent à » les faire suivre, qu'il n'y en a qui les sça» vent. «

(3) Quoique l'étude de la Jurisprudence & de la Médecine leur soit interdite par leurs Constitutions, Part. 4. chap. 13. pag. 161, comme ne leur étant d'aucune utilité,

cependant ils ont obtenu le pouvoir d'exercer la Médecine contre la défense des Conciles & des Constitutions Canoniques, comme on peut voir par les Bulles de *Pie IV.* du 19 Août 1561. & de *Grégoire XIII.* du 11. Février 1576. parce qu'ils ont reconnu qu'elle pouvoit leur être d'un merveilleux secours, pour gagner les bonnes graces des Grands, en leur faisant part de leurs remédes & de leurs préservatifs : ce que nous verrons plus amplement dans le chapitre 19.

(4) » Tout change en peu d'années, dit » Mariana chap. 6. non-seulement dans les » opinions, mais encore dans les termes & » dans les manieres de parler. Et ce chan- » gement est si considérable, qu'au bout de » six ans les derniers n'entendent plus les » premiers. Ce qui n'arrive pas seulement à » ceux qui ont quitté les Ecoles, & y re- » tournent ensuite, mais à ceux mêmes qui » continuent leurs études sans interrup- » tion. »

(5) L'Auteur veut faire entendre par ces questions extravagantes, que la plûpart de celles dont les Jésuites traitent dans leur Philosophie & leur Théologie, ne sont ni plus sensées ni plus utiles.

(6) *Melchior Inchofer* représente ici fort adroitement, de quelle maniere la nouvelle Théologie de *Molina* & de *Lessius* fut reçue dans les Universités, & les oppositions que les Jésuites trouverent pour s'y introduire. Car c'est d'eux dont il veut parler sous le nom de ces Docteurs Européens, qui étoient venus chez les *Solipses* faire essai de leur nouvelle doctrine. En

effet, quels autres Théologiens ont donné tant d'étendue au pouvoir du *Libre Arbitre?* Ne sont-ce pas les Jésuites qui se sont emparés de la plus grande partie des Universités de l'*Europe*, qui en ont renversé les statuts, & corrompu la doctrine? N'ont-ils pas été chassés de plusieurs pour ces mêmes raisons, comme de celle de *Padoue?* Toutes les Universités de la *France* ne se sont-elles pas conjointement opposées à l'ambition de ces Docteurs ignorans, dont le but étoit de se rendre souverains absolus dans la République des Belles-Lettres & des Sciences, & n'ont-elles pas obtenu contre eux un Arrêt du Conseil Privé le 7 Mars 1626? A-t-on jamais pû obliger celle de *Paris* de leur faire part de ses priviléges? Voyons comme l'Université de *Cracovie* en parle dans une Lettre qu'elle adresse à celle de *Louvain*.
» Les Jésuites ont enfin fait connoître dans » notre Royaume, que leur innocence & la » sainteté de leur vie ne sont pas telles » qu'ils ont tâché de le faire paroître. . . . . . » Leur érudition est si bornée parmi nous » qu'il nous semble que votre crainte est » mal fondée, & qu'ils cherchent autre chose » qu'à s'emparer de l'empire des Belles-Let» tres...... Une grande partie de leurs éco» liers se sont repentis de s'être attachés à » de tels maîtres; & après avoir reconnu » le faste des Jésuites, & le peu de progrès » qu'ils avoient fait chez eux, sont revenus » chez nous, pour s'y faire instruire tout de » nouveau. . . . . Ces Peres n'ont d'autre » dessein que d'anéantir toutes les Univer» sités; & si vous n'apportez tous vos soins

» pour soutenir la cause commune, il n'y » aura bien-tôt plus de littérature, & l'éclat de l'ancienne doctrine sera entiérement éteinte. «

» Ils affectent de débiter des opinions » nouvelles & particulieres, dit *André* de *Tréves*, médecin de l'Infante d'*Espagne*, dans une Lettre qu'il écrivit de *Bruxelles* l'an 1627. à l'Université de *Salamanque*; & » parce qu'ils veulent en tout s'élever au-» dessus des autres, ils ne font pas difficul-» té de violer les statuts des plus célébres » Universités. «

Ce n'est pas ici le lieu de faire connoître les nouvelles opinions qu'ils nous enseignent, & qu'ils enseignent tous les jours. Le public en est amplement instruit. Il me suffit de dire, & il seroit aisé de le prouver, qu'il n'y a presque point d'articles de foi, ni de maximes de Morale, qu'ils n'aient tâché de détruire. Le Général *Vitelleschi* est obligé d'en faire des reproches aux Supérieurs dans une Lettre qu'il leur écrit. » Il est bien » à craindre, dit-il, que les opinions trop li-» bres de quelques-uns de notre Société, » principalement dans les matieres des » mœurs, non-seulement ne la renversent » elle-même de fond en comble, mais ne » causent de très-grands maux dans toute » l'Eglise de Dieu. C'est pourquoi, que les » Supérieurs donnent ordre que ceux qui » enseignent, ou écrivent, ne se servent » point de ces régles dans le choix de leurs » opinions: *On peut soutenir ce sentiment: il » est probable: il y a des Docteurs qui l'enseignent*: mais qu'ils embrassent les opinions

» les plus sûres, qui sont autorisées par » les Docteurs les plus considérables, qui » sont plus conformes aux bonnes mœurs, » & qui peuvent le plus nourrir & augmen- » ter la piété, & non pas la corrompre & » la ruiner. «

Et c'est ce torrent d'opinions nouvelles, qui a principalement obligé toutes les Universités à s'élever contre une Société si pernicieuse à la Religion.

(7) Le P. *Sanctarel* Jesuite, publia en 1625. un Livre intitulé: *Traité de l'Héréſie, du Schiſme, de l'Apoſtaſie*, ... *& du Pouvoir qu'a le Pape de punir ces crimes*, imprimé à *Rome*, *avec permiſſion* des Supérieurs, & avec l'approbation de *Vitelleſchi* Général, du Vice-héraut ou Vice-régent du Pape & du Mtre. Chantre du Sacré Palais. Ce Jesuite prétendoit dans ce Traité, *que le Pape pouvoit punir les Rois & les Princes de peines temporelles, qu'il les pouvoit dépoſer & dépouiller de leurs Etats pour le crime d'héréſie, qu'il étoit en droit de diſpenſer leurs Sujets du ſerment de fidélité*, & plusieurs autres propositions aussi impies. La Faculté de Théologie & l'Université de *Paris* proscrivirent aussi-tôt cette doctrine ultramontaine par deux decrets; & le Parlement rendit aussi deux Arrêts solemnels. Le premier portoit que le Livre du Jésuite *Sanctarel* seroit brulé par la main du Bourreau, & que le Provincial des Jésuites & autres seroient mandés à la Cour, pour être ouïs.

Voici l'Interrogatoire que l'on fit subir au P. *Cotton* à ce sujet: on y reconnoîtra

le peu de compte que l'on doit faire sur les rétractations des Jésuites.

Article *des* Demandes *de Messieurs du* Parlement *aux Jésuites avec leurs* Réponses.

Le 14 Mars 1626. les Jésuites ont été mandés à la Grand'Chambre.

Messieurs leur ont demandé : Approuvez-vous ce méchant Livre ?

Cotton, *qui est Provincial de la Province de* Paris, *accompagné de trois autres, répondit :*

Messieurs, *tant s'en faut, nous sommes prêts d'écrire contre, & d'improuver tout ce qu'il dit ; & par effet, il nous est venu dans notre Maison dix exemplaires, que nous avons tous supprimés.*

Le Parlement. *Supprimés ? Est-ce votre devoir d'en user ainsi ?*

Les Jésuites. *Nous avons cru que nous ne pouvions faire que cela.*

Le Parlement. *Pourquoi ne les avez-vous pas portés à M. le Chancelier, ou à M. le premier Président ?*

Les Jésuites. Messieurs, *nous sommes obligés & astraints à beaucoup d'autres obédiences, que ne font pas les autres Religieux.*

Le Parlement. *Ne sçavez-vous pas que cette méchante doctrine a été approuvée de votre Général à* Rome ?

Les Jésuites. *Oui,* Messieurs ; *mais nous, qui sommes ici, ne pouvons mais de cette imprudence, & nous la blâmons de toute notre force.*

Le Parlement. *Or sus : répondez à ces deux*

choſes : Ne croyez-vous pas le Roi tout-puiſſant dans ſes Etats, & penſez-vous qu'une Puiſſance étrangere y puiſſe, ni doive entrer, ni qu'en la perſonne du Roi l'on puiſſe troubler le repos de l'Egliſe Gallicane ?

Les Jéſuites. *Non*, MESSIEURS, *nous le croyons tout-puiſſant, quant au temporel.*

Le Parlement. *Quant au temporel. Parlez-nous franchement, & nous dites ſi vous croyez que le Pape puiſſe excommunier le Roi, affranchir ſes Sujets du ſerment de fidélité, & mettre ſon Royaume en proie.*

Les Jéſuites. *Oh !* MESSIEURS, *d'excommunier le Roi ! lui qui eſt fils aîné de l'Egliſe, ſe donnera bien de garde de rien faire qui oblige le Pape à cela.*

Le Parlement. *Mais votre Général, qui a approuvé ce livre, tient pour infaillible ce que deſſus. Etes-vous de différente croyance ?*

Les Jeſuites. MESSIEURS, *lui qui eſt à* Rome, *ne peut faire autrement, que d'approuver ce que la Cour de* Rome *approuve.*

Le Parlement. *Et votre croyance ?*

Les Jeſuites. *Elle eſt toute contraire.*

Le Parlement. *Et ſi vous étiez à* Rome, *que feriez-vous ?*

Les Jeſuites. *Nous ferions comme ceux qui y ſont, font.*

(*Quelques-uns des Meſſieurs dirent alors : Quoi! ils ont une conſcience pour* Paris, *& l'autre pour* Rome *? Dieu nous garde de tels confeſſeurs.*)

Le Parlement. *Or ſus ; répondez à ce que l'on vous a demandé.*

Les Jeſuites. MESSIEURS, *nous vous ſupplions de nous permettre de communiquer enſemble.*

Le Parlement. *Entrez dans cette chambre.*

(*Ils y ont été environ demi-heure, après sont revenus au Parlement.*)

Les Jesuites. MESSIEURS, *nous avons la même opinion que la Sorbonne, & souscrirons la même chose que Messieurs du Clergé.*

Le Parlement. *Faites votre déclaration là-dessus.*

Les Jesuites. MESSIEURS, *nous vous supplions très-humblement de nous donner quelques jours, pour communiquer entre nous.*

Le Parlement. *La Cour vous donne trois jours.*

Pendant lesquels la Cour a fait observer leurs déportemens, & s'est trouvé que dès l'après-dinée du même jour, ils furent chez le Nonce depuis deux heures jusqu'à sept du soir, enfermés avec l'Ambassadeur de Flandres, *qui est autant que toute l'Espagne.*

ARTICLES *proposés aux Jésuites, pour les signer en Parlement le* 16 *Mars* 1626.

Que le Roi ne tient son Etat, que de Dieu & de son Epée.

Que le Roi ne reconnoît aucun Supérieur en son Royaume, que Dieu seul.

Que le Pape ne peut mettre le Roi ni son Royaume en interdit, ni dispenser ses Sujets du serment de fidélité qu'ils lui doivent, pour quelque cause & occasion que ce soit.

DÉCLARATION *des Jésuites, du* 16 *Mars* 1626. *sur lesdits articles & propositions, & contre la doctrine contenue dans le livre de* Sanctarellus *Jésuite, en ce qui concerne la personne des Rois & leur autorité.*

Nous soussignés déclarons, désavouons & détestons la mauvaise doctrine contenue dans le livre de Sanctarellus, *en ce qui concerne la*

perſonne des Rois, l'autorité de leurs Majeſtés, relevant indépendamment de Dieu, comme d'épandre notre ſang, & expoſer notre vie en toutes occaſions pour la confirmation de cette vérité. Promettons de ſouſcrire à la cenſure qui pourra être faite de cette pernicieuſe doctrine par le Clergé ou la Sorbonne, & ne proférer jamais opinions ni doctrine contraire à celle qui ſera tenue en cette matiere, par le Clergé, Univerſités du Royaume, & Sorbonne.

Fait à Paris par les ſuſnommés Religieux de la Compagnie de Jeſus, le 16 Mars 1626.

Le Parlement rendit enſuite un ſecond Arrêt le 17 Mars 1626. par lequel il eſt enjoint au Provincial & aux Ecoliers du College de Clermont de ſouſcrire tous la cenſure de Sorbonne, & de déclarer une doctrine contraire à celle de Sanctarel.

Qui ne croiroit que cette facilité à ſouſcrire, ſeroit une preuve de la ſincérité des Jéſuites? Cependant ils n'ont jamais abandonné cette doctrine, quoiqu'ils l'aient condamnée extérieurement. Ils ont encore répandu, depuis cette retractation, une infinité de livres, où ils la défendent, & il n'y a que quelques années que le P. *Jouvenci* l'a renouvellée à *Rome*. Ils en ont encore été quittes pour un déſaveu : il ſemble que s'ils déſapprouvoient ſincérement les impiétés de leurs Ecrivains, ils devroient en tirer quelque punition. Mais c'eſt tout le contraire; & ils en agiſſent à leur égard, comme ſi la condamnation des Papes, des Univerſités ou des Puiſſances ajoutoit quelque choſe à leur mérite.

l'on veut parler de l'histoire de la société ecrite p[illegible]
Le p. jouvenci qui dans le 5.eme tome represen[illegible]
le p. guignard son confrere comme un martyr de
la verité et un heros chretien. on i lit toute la
doctrinne abominable de Santarel. Le parlem[illegible]
[illegible] livre a eté brulé par la main [illegible]

CHAPITRE VII.

Différentes coûtumes des SOLIPSES.

IL n'y a point de nation plus curieuſe que celle des *Solipſes*, ſoit que cette curioſité leur ſoit naturelle, ou qu'ils en aient contracté l'habitude. Chacun d'eux recherche toutes les nouvelles avec plus de ſoin que ne faiſoient autrefois les *Athéniens* (1). Ils les mettent par écrit & les envoient auſſi-tôt au Monarque avec leurs réflexions & leurs conjectures, qui ſont toujours extravagantes & ridicules. Jamais ils ne racontent rien de ce qu'il ont vu, ou entendu, ſans y ajouter du leur, quelque préjudice que puiſſe porter leur exagération. Ils ont une adreſſe admirable à recueillir tout ce qui ſe dit dans le public, pour en faire le ſujet de leurs entretiens.

Il ne leur eſt pas permis de ſortir ſeuls ; & des compagnons, qu'on leur donne, il y en a toujours un, qui eſt moins pour leur faire compagnie, que pour les obſerver. Ils

ſe rendent mutuellement ce ſervice ; ce qui fait qu'ils ſe fient rarement les uns aux autres, à moins qu'ils ne ſoient d'intelligence. Ils ne gardent aucune bienſéance en marchant : ils courent ſans retenue ; ils promenent effrontément leur vue de tous côtés ; ils font balancer leurs bras; leur robe eſt tantôt abatue, tantôt ils la relevent par derriere, de telle ſorte qu'ils ſemblent y avoir les mains attachées. Quand la chaleur les incommode, ils ſe font un éventail de leur chapeau, ou de leur mouchoir. Ils ne ceſſent de parler pendant toute leur courſe. Ils ne ſaluent perſonne, que ceux dont ils croient pouvoir tirer quelques ſervices : pour lors ils leur font une gracieuſe & profonde révérence ; & ils s'embarraſſent fort peu de ſe piquer de politeſſe à l'égard des autres, quelque dignes qu'ils en ſoient d'ailleurs, pour ne pas ſortir, diſent-ils, de leur gravité.

Toutes ces différentes coutumes s'obſervent dans toute la Monarchie, comme dans la capitale. Ils ont une loi, qui ordonne que pour le moins une fois pendant le cours de l'année,

ils faſſent ſçavoir au Monarque tout ce qu'ils ont vû & entendu : afin qu'il puiſſe prévoir l'avenir avec plus de certitude, que par la diſpoſition du ciel & des aſtres. Les (a) ſatrapes (2) & les (b) gouverneurs des provinces, qui ſont ordinairement chargés d'envoyer ces mémoires, ne laiſſent rien échaper de ce qui peut tourner à leur louange, afin que leurs noms ſoient couchés dans les annales du pays, & qu'on y liſe ſous le gouvernement de qui les choſes qu'ils rapportent ſe ſont paſſées.

(a) Les aſſiſtans.

(b) Les Provinciaux de la Société.

Ce qui paroit admirable, c'eſt qu'aucun des *Solipſes* ne ſçait à fond toutes les loix de la Monarchie. Ils n'en ont qu'une connoiſſance vague, & n'en parlent que confuſément. Mais comment pourroient-ils les ſçavoir ? le nombre en eſt trop grand, elles changent tous les jours, & on ne les fait point étudier. On ſe donne bien de garde de les mettre entre les mains des jeunes gens. On en permet ſeulement la lecture aux vieillards, dont l'âge a affoibli le corps & l'eſprit. De-là vient qu'il n'y a que confuſion dans la connoiſſance qu'ils

en ont, & dans celle qu'ils en peuvent donner. Mais d'un autre côté, à quoi serviroit-il de les lire, & de les apprendre, puisque le caprice du Monarque y apporte tant de changement, & que l'explication dont elles sont susceptibles, n'est pas celle que présente le texte, mais uniquement celle qu'il lui plaît de leur donner? (3) On présente un abrégé de ces loix à ceux qui veulent se joindre aux *Solipses*, dont on leur fait rendre compte chaque mois, & chaque semaine. Mais ils n'en sont pas plus avancés. C'est une espéce de corps sans ame, & qui ne vit que par la volonté du Monarque, qui a le pouvoir de tout renverser, & de faire que ce qui est blanc aujourd'hui, soit demain noir. Qui voudroit s'élever contre de telles extravagances, se verroit aussi-tôt menacé de l'exil, & entendroit ces fulminantes paroles, *obeïs ou sors*. En sorte qu'il faut renoncer à la raison, au sens commun, & se soumettre à tout en aveugle. Autrement on n'est pas digne d'être *Solipse*, ni même d'être homme.

C'est par cette maxime qu'ils

croient que la Monarchie s'eſt ſoutenue depuis le commencement, & ſe ſoutiendra dans la ſuite. Mais il faudroit pour cela, qu'ils euſſent encore celles d'élire leurs Monarques fort âgés, afin qu'ils ne reſtaſſent pas long-tems ſur le Trône; car rien n'eſt plus pernicieux à un Etat, qu'un long gouvernement; & il eſt impoſſible qu'un Prince n'en devienne orgueilleux, & ne prenne trop d'empire.

Ils jurent tous d'obſerver les loix & les réglemens. Mais la plûpart le font contre leur gré. (4) Ils n'oſent cependant s'en diſpenſer, ni changer d'état, à moins que le ſort n'en ſoit jetté, & qu'il ne leur en vienne un ordre de la Cour. Pour cela ils invoquent une certaine divinité inconnue, qui peut changer leur condition, & les relever de l'engagement qu'ils ont contracté. Si elle ne leur eſt point favorable, c'en eſt fait. Il faut reſter, quoi qu'il puiſſe arriver, & quelque répugnance que l'on ſente.

Leur vénération pour le Monarque eſt plus grande que celle des Européens pour le Pontife de *Rome*. Elle va preſque juſqu'à lui élever des autels,

tels, & lui offrir de l'encens. D'abord qu'ils entendent prononcer son nom, ils frappent aussi-tôt des pieds. C'est-là la premiere marque de leur respect pour lui. S'il arrive qu'il paroisse devant eux, ils se prosternent sur le champ, & se jettent la face contre terre. S'l leur fait l'honneur de descendre chez eux, & qu'il leur ordonne de le recevoir, ils courent avec empressement & tout en desordre au-devant de lui. Ils se terrassent, & marchent les uns sur les autres pour en approcher, & lui rendre leurs services. Sa santé leur est si chere, qu'ils sont tout disposés à lui en procurer la conservation, aux dépens même de la leur.

On ne le voit point manger, & il se fait servir secretement. Quelquefois il appelle les Satrapes à sa table. Il est sous un dais magnifique, tout parsemé de guirlandes & de couronnnes en broderie. Et ceux qu'il invite, ont grand soin de s'en tenir éloignés. Le plancher de l'appartement où il mange, est un ouvrage de parquetterie, où l'on voit (5) certains caracteres qui désignent leur divinité. Il prend

à toutes les heures du matin, des bouillons préparés à grands ſrais. Les ſatrapes ſuivent ſon exemple, auſſi bien que ceux du peuple qui ſont en état de le faire, & ils ne négligent rien pour ſe précautionner contre l'indigeſtion. Les Officiers qui reſtent dans le palais, & qui ſont en très-grand nombre, mangent ordinairement tous enſemble, ſans aucune diſtinction de rang ni de qualité. Mais dans les feſtins ſolemnels, les ſatrapes ont les premieres places. Pendant le tems du repas on leur lit quelques chapitres des antiquités de la Monarchie.

(6) Les régles de bienſéance qu'ils obſervent en mangeant, ſont toutes différentes des nôtres. Ce ſeroit pour eux une impoliteſſe, que de ne pas avoir les jambes croiſées, & les coudes ſur la table. Ils ne font guéres uſage, ni de couteaux ni de fourchettes; mais ils rompent leur pain en morceaux ſur leurs aſſiettes, prennent la viande avec les doigts dans les plats, & entaſſent en même-tems de l'une & de l'autre main, pain & viande dans leur bouche, juſqu'à ce qu'il n'y ait

plus aucun eſpace à remplir. Et afin que les morceaux qui ne ſont pas bien mâchés, puiſſent plus facilement deſcendre dans leur ventre, ils avalent, ou un gobelet rempli de vin, ou une écuelle pleine de ſoupe ; & cela ſi adroitement, que cette boiſſon leur retombe ſur le menton, & leur arroſe la barbe. Ils mangent d'une ſi grande vîteſſe, qu'ils ſemblent dévorer ; & pour que perſonne ne les devance, ils avalent les morceaux tout entiers. Ils ne coupent pas la viande, mais ils la déchirent avec les mains ; & s'ils rencontrent quelque os, ils le portent auſſi-tôt à la bouche, & le dégarniſſent avec les dents, beaucoup plus promptement que ne feroit un dogue ou un mâtin. C'eſt pourquoi malheur à ceux qui ne ſont pas d'expédition. Ceux qui ont fini avant les autres, pour ne pas demeurer oiſifs, prennent leur curedent ; ou s'ils n'en ont pas, ſe nétoyent les dents avec le bout de leur coûteau, & ils ſe rincent la bouche avec du vin, qu'ils ſemblent enſuite revomir ſur leur aſſiette, ſans que perſonne s'en offenſe. S'il leur reſte

encore quelque morceau à la bouche, quand on se leve de table, ils viennent l'achever au milieu de la salle, se tournant de côté & d'autre, pour se faire admirer. Il ne faut pas obmettre, qu'il y en a, qui après avoir bû, poussent un soupir éclatant, témoignant par là le plaisir qu'ils viennent de goûter, & qui frappent un grand coup sur la table en remettant leur tasse ou gobelet. D'autres boivent à longs traits, & font entendre dans leur gorge un certain murmure, semblable à celui des personnes enrhumées. Quelques-uns avec leurs cuillieres, frottent leurs assietes ou leurs écuelles, de telle maniere qu'on s'imagine entendre un cliquetis d'armes. Plusieurs cassent à grand bruit sur la table des noix, des amandes ou des noyaux, & font de la salle à manger une boutique de maréchaux. Ils ont encore beaucoup d'autres régles de civilité, qu'ils pratiquent avec une exactitude admirable. Voici la plus belle: c'est que pour ménager leurs mouchoirs, ils s'essuyent le visage en mangeant, & se mouchent avec leurs serviettes, toutes salles &

toutes mouillées, dans lesquelles ils se contemplent ensuite comme dans un miroir. Mais changeons de matiere.

Les (*a*) nobles doivent se saluer les uns les autres, toutes les fois qu'ils se rencontrent : (*b*) mais (7) ceux du peuple ne le font jamais quand même ils seroient prévenus par les plus distingués. C'est un privilége qu'ils prétendent avoir obtenu d'un Monarque, qui leur accorda aussi celui de ne reconnoître aucune différence entr'eux & les nobles, ni pour les places, ni dans les visites, ni dans les compagnies. Bien plus, les plus grossiers & les plus ignorans l'emportent souvent par la faveur, sur ceux que le mérite & la naissance devroient élever ; outre qu'ils s'en rendent encore les maîtres par leurs dépositions, puisque ce sont eux, comme j'ai dit ci-dessus, que l'on choisit ordinairement pour les observer, & pour leur servir d'espions : ce qui est la source d'une infinité de troubles. Il est sans doute bien triste à une personne de qualité de voir sa fortune entre les mains d'un faquin,

(*a*) Les profès de quatre. vœux.

(*b*) Les coadjuteurs temporels. Jesuite.

qui peut le perdre par le moindre rapport. Et il n'eſt guéres agréable pour un homme d'honneur de vivre dans un Etat, où le menſonge eſt impuni, & où le Monarque ſe laiſſe conduire au gré des calomniateurs. De-là vient que le mérite & la vertu ne ſont point récompenſés, que le déſordre eſt ſouffert, que les flatteurs triomphent, qu'on néglige ceux qui ont de la modeſtie, & que ceux qui ſont profeſſion d'être ſincéres, ſont haïs. Mais la matiere ſeroit inépuiſable, ſi je voulois m'étendre ſur tout ce qui regarde les coûtumes extraordinaires des *Solipſes*. Je renvoie le Lecteur aux chroniques des *Solipſes*, où il trouvera leurs belles actions, & leurs coûtumes diſtribuées par années, par mois & par jours.

REMARQUES.

(1) Rien n'eſt plus fréquent chez les Jéſuites, que les lettres. Les ſupérieurs des maiſons & les recteurs ſont obligés par leurs régles d'écrire toutes les ſemaines au provincial, & de l'informer exactement, de tout ce qui ſe paſſe tant au dehors, qu'au dedans de leurs maiſons. C'eſt ce qui fait qu'ils ſont ſi avides de nouvelles. Le provincial doit écrire tous les mois au Général, & l'inſtruire de tout ce qu'il a appris des ſupérieurs & des recteurs. C'eſt pourquoi il n'arrive rien dans tous les royaumes de l'Europe, dont le Général ne reçoive des nouvelles certaines. Il eſt aiſé de juger combien ce commerce de lettres peut être pernicieux en certaines circonſtances.

Outre cela, les provinciaux doivent tous les ans faire une récapitulation de toutes les lettres qu'ils ont reçues des ſupérieurs ſubalternes, & l'envoyer écrite & ſignée de leur main, au Général dans le mois de Janvier. Il leur eſt permis d'y ajouter & d'y changer ce qu'il leur plaît. C'eſt ce qu'ils appellent les Lettres annuelles. Il faut qu'ils informent le Général du progrès de la Société dans chaque province, du nombre des écoliers, en quelle réputation elle eſt, des perſécutions qu'elle a ſouffertes, des legs & des aumônes qu'on lui a faites. C'eſt ce qu'on peut voir

dans les constitutions particulieres sous les titres, *Formula scribendi*, & *de Litteris annuis*.

(2) Les assistans sont ceux qui composent le conseil secret du Général. Il y en a pour le moins un de chaque nation dont il prend le nom, & ils résident toujours à *Rome*.

(3) On ne fait lire aux novices que les Lettres Apostoliques de *Jules III*; l'abregé des *Constitutions* & les *Régles* communes, dont ils doivent rendre compte toutes les semaines, & tous les mois, selon la treiziéme régle du maître des novices. On ne permet pas aux autres Jésuites, outre ces constitutions, d'en lire d'autres que celles qui regardent particulierement la charge qu'ils exercent.

(4) Les Jésuites sont engagés à la société après le Noviciat, & ne peuvent point en sortir d'eux-mêmes, à moins que ce ne soit pour entrer chez les Chartreux. Mais le Général est toujours le maître de les congédier jusqu'à ce qu'ils aient fait les derniers vœux, qui les mettent au nombre des grands profès. Et cette divinité, qu'implorent ceux qui se repentent d'être Jésuites, n'est autre chose que l'ordre du Général, sans lequel il faut qu'ils passent le reste de leurs jours dans la Société.

(5) Ces caractéres qui désignent la divinité des *Solipses*, sont les lettres du S. nom de JESUS, que les Jésuites prennent pour leurs armes.

(6) L'Auteur a voulu ici se divertir en décrivant la maniere mal propre dont mangent

les Jésuites. Ce défaut leur est commun avec la plûpart des Religieux.

(7) Le nombre des coadjuteurs temporels, ou des freres laïcs, est si grand dans la Société, qu'ils se rendent souvent redoutables aux supérieurs & au Général même par leur arrogance & leur mutinerie. » La multitude excessive de laïcs perd » la société, dit *Mariana*, chap. 7. Il y » en a presque autant que de profès, par- » ce que nous élevons nos novices & nos » écoliers dans une trop grande oisiveté; » que nous ne voulons pas les obliger à » aucun travail; & parce que nous avons » l'orgueil de ne vouloir rien apprendre » des autres ordres de moines. Ces laïcs » sont pour l'ordinaire gens grossiers & bru- » taux, comme ne peuvent manquer de » l'être des artisans, ou des païsans qui sor- » tent de la charrue...... Il arrive souvent » qu'ils s'animent & se pratiquent les uns » les autres, pour former des cabales & des » mutineries...... Ils ne sont point diffé- » rens des autres pour l'habit, parce que » cette constitution fut annullée il y a plu- » sieurs années, je ne sçai de quelle autori- » té. » Ce sont ces personnes dont les supérieurs se servent pour examiner la conduite des autres Jésuites; & il n'est pas étonnant, qu'ayant l'ame aussi basse, qu'ils l'ont, ils tâchent de se mettre en faveur par leurs flateries & leurs mensonges.

CHAPITRE VIII.

Les Magistrats des SOLIPSES *& la forme de leur Gouvernement.*

AVant que de parler des loix, des assemblées & des jugemens des *Solipses*, il est nécessaire que l'on sçache quelle est la forme de leur *Monarchie*. Le Monarque passe dans l'esprit de ses sujets pour le premier de tous les mortels; & il ne reconnoît au-dessus de lui, qu'une certaine puissance secrette & invisible, qu'il honore de la maniere qu'il lui plaît. Il est au-dessus de toutes les loix, & celles de la nature n'ont de pouvoir sur lui, qu'en ce qu'il n'est pas exempt de la mort, & des infirmités humaines. De quelque caractere qu'il soit, il posséde toutes les vertus & toutes les plus belles qualités; & c'est un crime de leze-majesté, que de blâmer, ou de ne pas approuver quelqu'une de ses actions: ce qui fait peine à quelques satrapes; mais ils sont obligés de souffrir

malgré eux, ce que leur ignorance & leur aveuglement leur font approuver.

Les docteurs apportent quatre raisons qui empêchent que le regne du Monarque ne soit fixé à un certain tems. La premiere est, que quand une fois on a gouté les douceurs de la domination, il est bien difficile & en même-tems bien triste de se remettre au rang de sujet. La seconde est, afin que ceux qui seront assez heureux pour lui succéder, n'aient pas aussi le désagrément de voir finir leur puissance plûtôt qu'ils ne souhaiteroient. En troisiéme lieu, il seroit à craindre, que si la cour venoit à changer si souvent de face, la tranquillité & le bon ordre de la République n'en souffrissent. Car les satrapes ne seroient point assurés dans la possession de leurs charges, & se verroient à tous momens exposés à être supplantés par les favoris & les flateurs du nouveau Monarque. Enfin la derniere raison, c'est qu'il s'engagent par serment à une certaine divinité; & à moins qu'elle ne déclare évidemment sa volonté

par de fortes inſpirations, il n'eſt pas permis de changer le gouvernement. Cette divinité eſt en effet bien cachée, puiſqu'ils ne s'adreſſent jamais à elle ſincérement, que dans leurs plus preſſans beſoins, & que le culte qu'ils lui rendent d'ailleurs, eſt un culte purement extérieur.

Tous les magiſtrats ſont choiſis par le Monarque, qui diſtribue à chacun ſon département ſelon ſa volonté. Il y en a douze qui reſtent dans le palais pour examiner les affaires les plus épineuſes, cent que l'on envoie pour gouverner autant de provinces, & une infinité d'autres qui ſont prépoſés pour chaque Ville. Les uns & les autres ont auſſi leurs conſeillers, leurs gardes, leurs huiſſiers, & un nombre infini de domeſtiques. Il y a encore outre cela dans la cour du Monarque, plus de cent délateurs, qui ont autant d'autorité que les Grands. C'eſt-là le chemin le plus sûr & le plus abrégé pour s'élever aux emplois & aux dignités. Tous ces magiſtrats ont une ſi grande correſpondance de l'un à l'autre, que les plus élevés

ſont toujours informés de ce que font ceux qui ſont au-deſſous d'eux. Et dans certains tems marqués, comme je l'ai déja dit, on envoie au Monarque une ample inſtruction ſur l'état de la monarchie en général, ſur ce qui eſt arrivé dans chaque province, dans chaque ville, dans chaque maiſon, & dans les lieux les plus ſecrets. En ſorte que rien n'échape à ſa connoiſſance, pas même les choſes les plus inutiles & les moins importantes. Et une des raiſons qui doit faire admirer davantage l'étendue de ſa puiſſance, c'eſt qu'il fait découvrir par-là les plus ſecrettes penſées de ſes ſujets. Car ceux qui l'inſtruiſent, ne ſe contentent pas ſeulement de lui expliquer ce qu'ils ont vû ou entendu, ils lui font encore part de leurs conjectures, & l'avertiſſent de ce qu'ils croient devoir arriver. Ils ont une entiere liberté de raiſonner. Les fictions & les menſonges ne leur coûtent rien : leur unique but eſt de plaire. On garde ces mémoires dans les archives du palais. Mais auparavant on y ajoute pluſieurs apoſtilles, pour faire reſ-

ſouvenir de ceux qui méritent d'être punis. Il n'y en a pas pour les récompenſes. Elles ne ſe donnent que très-rarement, & ce n'eſt pas une raiſon pour en avoir, que d'en mériter. Au lieu que rien n'eſt plus fréquent, que les punitions pour les ſujets les plus frivoles; & elles ſont d'autant plus rigoureuſes, que l'on eſt moins coupable. On en uſe ainſi, afin que perſonne ne ſe flatte, que ce ſoit ſon propre mérite plutôt que le bon plaiſir du Monarque, qui l'ait mis en faveur. C'eſt pourquoi il n'y a point d'*Aſſuerus* dans cette cour; quoiqu'il y ait plus d'un *Mardochée*, & un grand nombre d'*A'mans* dignes du gibet.

Pour ce qui eſt de la charge des ſatrapes, qui ſont dans les provinces, ou dans les villes, elle n'eſt point perpétuelle. Le Monarque les continue ou les change, quand il lui plaît, & il faut être dans un grand crédit, pour y reſter cinq ans. Ce n'eſt point par la brigue, ou par la cabale qu'on parvient à ces places. Ceux qui s'y attendent le moins, y ſont élevés; & ceux qui ſeroient les

plus capables de les remplir, en sont exclus, parce qu'ils n'auroient besoin dans leur administration que du secours de leurs propres lumieres, au lieu que les autres privés de toute connoissance, & ayant à peine le sens commun, gouvernent uniquement par l'esprit du Monarque. Et c'est en quoi il fait encore éclater l'étendue de sa puissance, de sçavoir allier deux choses si opposées, & qui paroîssent même au-dessus des forces naturelles, en donnant le gouvernement de ses peuples à des personnes que l'ignorance en rend tout-à-fait indignes.

Il y avoit déja long-tems que j'avois apris chez les Jésuites en *Europe*, qu'il n'y avoit aucune puissance qui pût faire que différens êtres de raison, c'est-à-dire, différens êtres forgés par l'imagination, devinssent, sans être détruits, une seule & même nature. Le philosophe qui enseignoit cette doctrine, passoit trois mois entiers à la dicter; & toutes les fois qu'il la soutenoit, la chaleur de la dispute l'emportoit si fort, qu'il n'en sortoit jamais que hors d'haleine, &

tout enroué. Mais il n'auroit pas été long-tems à se rétracter, s'il eût connu les merveilleux accords que pouvoient faire l'esprit & la sagesse des *Solipses*. Au reste, que les Européens se mocquent, tant qu'ils voudront, de leurs maximes, ils seront toujours contraints d'avouer, que sans elles, il est absolument impossible qu'une monarchie se conserve & se soutienne long-tems.

REMARQUES.

Il n'y a pas dans l'*Europe* de Monarque plus absolu ni plus respecté dans ses états, que le Général des Jésuites. Tout est dans une soumission parfaite à son égard. Sa seule volonté est l'oracle de ses sujets. Ses ordres sont reçus aveuglément, & exécutés sans examen. Il leur est ordonné de lui obéir en tout, comme à JESUS-CHRIST même. Aussi est-il souvent appellé dans leur constitutions le *Lieutenant de Dieu*, *Vicaire de* JESUS-CHRIST, il est au-dessus de toutes les loix. Il a le pouvoir de les renverser, & d'en introduire de nouvelles. Les Jésuites en un mot ne reconnoissent point sur la terre de puissance à qui ils soient obligés d'obéir, plutôt qu'à leur Général : ainsi on ne doit

pas être ſurpris qu'ils ſe ſoient tant de fois oppoſés à la volonté des Papes & des Princes. Le Général leur a fait connoître que la ſienne étoit contraire. C'en eſt aſſez. Je crois qu'un Ange deſcendroit inutilement du ciel, pour les détourner de cette obéiſſance aveugle.

La principale cauſe de l'abus que le Général fait de ſon autorité, eſt la perpétuité de ſa charge. Il faut avoir des vertus que n'ont pas les Jéſuites, pour ne pas lâcher la bride à ſon orgueil & à ſon ambition dans une dignité, dont on eſt aſſuré d'être paiſible poſſeſſeur pendant toute ſa vie. Il eſt inutile de m'étendre ici ſur les inconvéniens de cette perpétuité. Je ne pourrois que répéter ce que *Melchior Inchofer* éclaircit dans la ſuite avec beaucoup de ſolidité. Voyons ſeulement ce qu'en dit *Mariana*. chap. 10. » Nous voici arrivés à la ſource des troubles & des déſordres qui arrivent dans » la Société. *Singularis ferus depaſtus eſt eam*. La monarchie du Général eſt, à » mon avis, ce qui nous perd, & nous » accable. Ce n'eſt point, parce que » c'eſt une monarchie, mais parce qu'elle n'eſt pas bien tempérée. C'eſt une » bête féroce, qui ravage, & qui renverſe » tout ce qu'elle touche; & ſi nous ne la » mettons dans les chaînes, nous n'avons » point de repos à attendre. .... Quoique » nous ayons des loix, & même en plus » grand nombre qu'il ne ſeroit néceſſaire, » le Général cependant n'y a aucun égard, » ni dans la diſtribution des charges, ni

» dans le choix des sujets ni dans l'éta-
» blissement des colléges, ni dans une in-
» finité d'autres choses. Car il n'y a pas
» une loi dont il n'ait le pouvoir de
» dispenser qui il lui plaît. A moins
» qu'un Monarque ne veuille exercer
» une tyrannie absolue, il ne doit rien
» résoudre dans les affaires particuliéres
» & temporelles, que de l'avis de son con-
» seil. C'est une chose déplorable, &
» tout-à-fait digne de compassion, que
» d'entendre les plaintes que l'on fait de
» toutes parts, parce que toutes les affaires
» se réglent dans chaque province selon
» le caprice d'un provincial, & de deux
» ou trois autres Jésuites, dont le Général
» connoît la fidélité & l'attachement à sa
» personne. On ne fait aucun cas des au-
» tres, quelque mérite qu'ils puissent
» avoir. »

Il n'y a ni justice, ni équité dans le gouvernement des Jésuites. Le mérite demeure sans récompense. Souvent même il est persécuté. *Melchior Inchofer* nous en fournit un bel exemple en sa propre personne, comme on a vû dans la Préface. Les charges sont ordinairement remplies par les sujets les moins dignes. Il suffit qu'on soit en disposition d'avancer la gloire de la Société aux dépens de la bonne foi, de la vérité & de toutes les loix, pour les mériter. Elles sont même très-souvent le prix des plus grands crimes. Le P. *Brisacier* fut fait Recteur, après avoir vomi les calomnies les plus affreuses contre les Prélats & les Théologiens qui s'étoient opposés à la

nouveauté de leur doctrine, & au relâchement de leur morale. Il les avoit accusés d'être *des Prélats du démon*, *des portes d'enfer*, *de bâtir le trésor de l'Antechrist*, *parce*, *disoit-il*, *qu'ils abolissoient les Indulgences*, *le culte de la Vierge*, *les sacremens de Pénitence & d'Eucharistie*, *les Vertus Théologales & Morales*. *Jarrige* rapporte que le P. *Malescot*, après avoir été convaincu d'une fausseté & d'une antidate criminelle, de provincial qu'il étoit, fut envoyé pour toute pnnition à *Tournon*, pour y être recteur. *Quel gouvernement ô Dieu*, s'écrie *Jarrige*, *est celui qui met les crimes sur le trône*, *& les vertus dans les fers! Si les Juges condamnent un homme méritoirement à mort pour une antidate, quelle est la justice du Général des Jésuites, qui donne des rectorats à ceux qui sont canoniquement convaincus d'avoir falsifié un contrat public? Et vous me direz après cela, que parmi eux on donne les charges aux plus dignes?*

Ecoutons enconre ce que dit *Mariana* à ce sujet, chap. 11. « Les provinciaux & » les supérieurs de la Société exercent un » empire violent & tyrannique. Chacun » d'eux fait tout ce qu'il juge à propos; & » tout aveugle qu'il soit, il oblige ceux » qui voyent clair, de marcher par où il » lui plaît. Il y a bien des cas dans la so- » ciété sur lesquels il n'y a pas de loix. » Ceux qui se conduisent mal dans le » gouvernement, n'ont aucune punition » à appréhender. Et s'il y a quelques loix, » ceux qui sont en place, ou ne les ob-

» servent point du tout, ou les interprétent
» à leur fantaisie. La plûpart de ceux qui
» remplissent les charges, n'ont aucun
» mérite, parce que le Général craint
» les personnes qui ont de l'esprit & de
» la vertu, & ne cherche qu'à les abaif-
» ser. Les honnêtes gens lui sont plus
» suspects, que les fripons. Il se commet
» dans la Société bien des crimes, qui de-
» meurent impunis, & ensevelis dans le
» silence. Le Général fait ordinairement
» remplir les charges tour à tour par les
» mêmes personnes. Souvent il les leur
» laisse pour toujours, parce que, comme
» il n'a en vûe que l'agrandissement de sa
» monarchie, il s'imagine que cette ma-
» xime y contribue beaucoup. Plusieurs
» Jésuites font le métier de délateurs,
» quoique l'on donne un nom plus hon-
» nête à ceux qui s'insinuent dans les bon-
» nes graces des supérieurs par leur mau-
» vaise foi & leurs calomnies. On trouve
» aussi un grand nombre de flateurs, & la
» flaterie est un vice qui régne beaucoup
» dans la Société. «

An chap. 12. « Il n'y a aucune société
» de voleurs qui puisse subsister sans juf-
» tice & sans équité. On ne trouve ce-
» pendant point cette justice dans la so-
» ciété de *Jesus*, puisqu'on n'y observe
» pas même la loi naturelle, qui veut
» que les récompenses & les honneurs
» soient distribués selon le mérite d'un
» chacun. Car on éleve aux charges
» beaucoup de jeunes gens sans érudition
» & sans aucune belle qualité : on les y

» continue pendant des vingt & trente
» années, parce qu'ils ont pour tout ta-
» lent, celui de sçavoir se produire par
» leurs flateries & leurs impostures, tan-
» dis qu'une infinité d'autres très-dignes
» des plus beaux emplois par leur vertu,
» leur prudence & leur science, en sont
» exclus pour jamais. «

CHAPITRE IX.

Etat de la Monarchie des Solipses.

(1) Les sujets de cette monarchie sont divisés en cinq ordres, (*a*) les Nobles, (*b*) les Bourgeois, (*c*) les Artisans, (*d*) le peuple & les (*e*) Adiaphores. Le Monarque les choisit tous, après avoir été informé de leur vie & de leurs mœurs. Les satrapes qui sont dans les provinces, ont aussi le pouvoir de recevoir les Adiaphores. Ils ne sont pas cependant admis dans le royaume, & ils n'ont point encore le droit de bourgeoisie, qu'ils ne soient entrés dans quelqu'un des autres ordres avec les cérémonies & les sermens

(*a*) Les profès de quatre vœux.

(*b*) Les coadjuteurs spirituels.

(*c*) Les écoliers ou les profès.

(*d*) Les laïcs ou les coadjuteurs temporels.

(*e*) Les novices.

ordinaires. Chaque ordre en a de particuliers. Ils jurent tous généralement une fidélité inviolable à la monarchie. Outre cela, les nobles s'engagent à faire la guerre à leurs propres dépens, contre toutes sortes de nations, quelque éloignées qu'elles püissent être. Les bourgeois promettent de remplir fidélement leurs devoirs dans le gouvernement des villes, & dans toutes les autres charges domestiques qu'il plaira au Monarque de leur donner. Enfin les artisans & ceux du peuple se dévouent entiérement au service des autres, dans quelque lieu, dans quelque tems, & quelque chose qu'il leur puissent commander. Le serment de ces derniers à la vérité n'est pas si solemnel, qu'on ne puisse sous le moindre prétexte, les en relever, & les obliger de sortir du royaume. Il n'en est pas de même des autres. On ne peut que les reléguer dans l'étendue de la monarchie, ou les condamner à une prison perpétuelle, sans qu'ils puissent espérer de posséder jamais aucune charge, ni d'être dispensés de leurs sermens.

Le Monarque eſt toujours choiſi entre les nobles, avec les cérémonies dont nous parlerons ailleurs. Les gouverneurs des provinces ſont auſſi du même ordre. Ils ne peuvent être élûs que par le Monarque, auſſi-bien que ceux des villes, avec cette différence, que ceux-ci peuvent être tirés de la bourgeoiſie, & que chaque gouverneur de province peut leur donner des lieutenans & des coadjuteurs tels qu'il lui plaît. Les artiſans ſe mêlent uniquement des ouvrages manuels & de la marchandiſe. Ils parviennent cependant quelquefois à la dignité de Maîtres dans les colléges, auſſi-bien que les nobles & les bourgeois. Enfin, c'eſt parmi le peuple qu'on prend les ſoldats, les ouvriers, les eſclaves, les gardes du Monarque & des gouverneurs, les pioniers, les goujats, les laboureurs, les fermiers, les portefaix, les porteurs de corps morts, les boureaux, & tous ceux qui ſont employés aux fonctions les plus baſſes.

(2) Il n'eſt pas libre de paſſer d'un état à un autre ; mais chacun eſt

tenu de rester pendant toute sa vie dans les emplois auxquels il s'est engagé par serment, quelque regret qu'il en puisse avoir. C'est par-là qu'ils prétendent que leur monarchie se soutient. Parce que cette maxime entretient la paix & la tranquillité dans les Ordres, & ôte tout lieu aux cabales & aux partis, qui pourroient les troubler. Je me souviens cependant d'avoir vû quelques personnes du peuple, qui pour des actions mémorables, avoient été élevées par l'autorité du Monarque au rang des nobles. Mais ces exemples sont rares.

Les adiaphores remplissent selon la volonté du Monarque, les places qui viennent à vacquer dans chaque état. Les plus heureux des *Solipses* sont ceux d'entre le peuple, qui sont destinés pour être au service du Monarque ou des gouverneurs. Car ils ne sont pas seulement employés à dresser les tables, à faire les chambres & les lits, à porter & à nétoyer toutes sortes d'ordures; mais encore à faire entrer, & à conduire les nobles, à recevoir les ambassadeurs des

des Princes étrangers, à les écouter & à leur répondre. Qu'on ne diſe pas que ces emplois ne leur conviennent pas, & qu'ils s'en acquitent tout de travers. Il leur importe fort peu, pourvû que la monarchie ſe maintienne; ce qu'ils ne croient pas poſſible, à moins que de mettre tous les ordres au même niveau, pour ne donner aucun lieu ni à la jalouſie, ni aux brigues. Si le Monarque paroît en public, tous ſes domeſtiques marchent à ſes côtés; & ils ſont ſi attentifs à la garde & à la ſûreté de ſon corps, qu'il y en a toujours quelques-uns parmi eux qui ſont médecins : ceux des autres ordres marchent indifféremment devant ou derriere. Il n'y a preſque perſonne qui ne leur faſſe la cour, & qui ne recherche leur amitié. Celui-ci à force de préſens, tâche de gagner par leur crédit la faveur du Monarque, pour parvenir aux charges & aux dignités : celui-là, pour obtenir le pardon de quelque faute : cet autre, pour ſe laver d'une calomnie; & il n'y a point de grace, ſi grande qu'elle puiſſe être, dont on ne ſoit

aſſuré par leur entremiſe : ce qui eſt extrêmement à charge aux nobles, qui ne peuvent ſouffrir cette eſpece de ſervitude. (3) Il fut autrefois réſolu pendant un interregne, qu'on les réduiroit à leur premiere condition, & qu'on feroit jurer au Monarque, qui devoit être élû, qu'il ne leur donneroit plus aucune autorité. Mais ce fut en vain ; car ces domeſtiques ayant eu vent de cette délibération, commencérent à ſe liguer & à méditer ſécrétement une révolte. Ils ſollicitérent les Princes étrangers à prendre leur parti, & s'engagérent à leur livrer la monarchie, s'ils vouloient venir à leur ſecours, & les maintenir dans leurs priviléges. En ſorte que (a) *Viboſnat*, qui vint à monter ſur le trône, appréhendant que tous ces troubles n'aboutiſſent à une ſédition ouverte, caſſa non-ſeulement ce qui avoit été conclu dans l'interregne, mais s'affranchit encore du ferment, qu'on lui avoit fait prêter, en laiſſant toutes les choſes ſur le même pied qu'elles étoient auparavant. Il fit plus : il leur accorda encore un nouveau privilége,

(a) Mutio Vitelleſchi

qui étoit de porter le même bonnet, que les nobles & les premiers magiſtrats avoient coutume de porter. Et à cette occaſion ils recommencérent à exercer leur pouvoir, en faiſant proſcrire pluſieurs nobles, qui bien loin d'avoir pris les armes, n'avoient pas ſeulement oſé ouvrir la bouche. Cette victoire les ayant rendus plus fiers & plus inſolens, ils traiterent toujours dans la ſuite les autres ordres avec toutes ſortes d'indignités. *Viboſnat* ſe laiſſoit entierement conduire au gré de leurs caprices. Ils ôtoient les charges, & les donnoient à qui il leur plaiſoit. J'ai vû plus d'une fois des magiſtrats d'un mérite accompli, dépouillés de leurs emplois, & des ſcélérats qui méritoient le plus ſouvent les derniers ſupplices, élevés par la cabale de ces domeſtiques à la dignité de gouverneurs de provinces, ſans aucun autre talent, que celui de mettre le trouble par tout, pendant que les plus diſtingués gémiſſoient dans le fond de leur cœur, & étoient obligés de cacher leur chagrin, ſans qu'il leur fût permis de le faire éclater. Il

falloit au contraire qu'ils se fissent violence, & qu'ils parussent approuver la mauvaise conduite du monarque, s'ils ne vouloient pas se voir exposés à la rigueur des loix. (4) J'en ai vû un entr'autres, qui étoit absolument incapable de gouverner, & à qui il n'auroit pas été même sûr de donner un troupeau de pourceaux à garder ; on l'avoit accusé & convaincu de plusieurs crimes. La charge de Juge que j'exerçois pour lors, m'avoit obligé de le condamner à mort, & il devoit peu de tems après servir d'exemple. Cependant ceux du peuple firent si bien agir leur crédit auprès de *Vibosnat*, qu'ils le sauvérent du gibet. Ce n'est pas tout : ces mêmes protecteurs n'attendirent pas que la mémoire de ses crimes fût effacée ; ils lui firent donner aussi-tôt après, la charge de (*a*) capitaine des gardes, au grand étonnement de tout le monde, justement indigné de voir une si grande dignité deshonorée, & de voir la honte & l'opprobre du genre humain tyranniser la noblesse par la faute du Monarque. Je m'opposai à

(*a*) recteur du collége.

cette action, autant que je pus, & autant que ma charge m'y autorisoit. Je fis connoître par plusieurs bonnes raisons, que les loix étoient violées, & que le bon ordre de la république étoit renversé par cette conduite. Tous mes efforts furent inutiles. Le Monarque a parlé, me répondoient ces malheureux esclaves, & ses paroles sont au-dessus de toutes les loix.

Or le Monarque, pour établir la réputation de ce misérable, fit publier par toute la province de (*a*) *Liadersie* un Edit, qui déclaroit *Sivarlicæsus Colosbidozarus* (c'étoit son nom) exempt de toute tache & de toute infamie; & enjoignoit à tout le monde de le tenir pour honnête homme; *Parce que, quoiqu'il eût été condamné dans toutes les formes & avec justice, on lui avoit cependant imputé plusieurs crimes énormes, dont un seul suffisoit pour lui faire son procès; qu'on l'avoit accusé du crime de leze-Majesté, de brigandage, d'avoir conspiré secrétement, d'avoir voulu révolter la province, de s'être mal conduit dans son gouvernement par ignorance; enfin d'avoir détour-*

(*a*) de Sicile.

né les deniers royaux, & d'avoir aliéné les fonds de la république. Mais que, comme les preuves de ces accusations étoient trop évidentes, on l'avoit absous, parce qu'il n'y auroit point eu de supplices proportionnés à tant de crimes, & qu'ainsi on avoit trouvé plus à propos de lui donner la charge de garde & de directeur du palais monarcal, que de le laisser vivre dans l'infamie. C'étoit-là la forme de l'Edit. Cette nouvelle espéce de justification fut reçue avec une surprise extrême. On commença même à douter, si l'on étoit tenu d'obéir au Monarque dans une chose, où il agissoit si manifestement contre lui-même. Tout le monde avoit les yeux sur moi dans le palais, pour voir ce que j'allois faire dans de telles conjonctures; mais je me démis volontairement de ma charge de juge : disant pour toute raison, que j'appréhendois que les nouveaux crimes que commettroit *Colosbidozarus*, ou ceux, dont la mémoire étoit encore toute récente, ne retombassent sur moi, & ne m'exposassent à la fureur du peuple; ce qui ne pourroit

tourner qu'à la honte du Monarque. Depuis ce tems-là, je vécus en particulier & ſans emploi pendant quelques années & j'eus à ſouffrir de ce malheureux, tout ce qu'on peut attendre d'un ennemi déclaré, & qui me haïſſoit d'autant plus qu'il étoit plus coupable. Il n'étoit cependant pas ſans crainte & ſans allarmes. Les reproches de ſa conſcience lui faiſoient appréhender à tout moment quelque nouveau jugement; & toutes les fois qu'il ne pouvoit m'éviter dans le palais, il changeoit de viſage : ſon eſprit ſe troubloit, il baiſſoit les yeux, perdoit la parole, & demeuroit tout déconcerté.

Ce que nous diſons ici des domeſtiques du Monarque, on le peut dire à proportion de ceux qui ſont auprès des gouverneurs des provinces & des villes. C'eſt une loi établie par tout le royaume, de ne point toucher à leurs priviléges. On les craint, & il s'agiroit du renverſement de tous les Etats, ſi l'on vouloit y apporter quelque changement, ou mettre quelque diſtinction dans les ordres.

REMARQUES.

(1) Les Jésuites sont divisés en cinq classes.

Les profès des quatre vœux sont ceux, qui après une longue épreuve, sont enfin jugés dignes de mourir dans la Société. Ils ajoutent aux trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté, & d'obéissance, celui d'un dévouement parfait aux ordres du Pape, par lequel ils s'engagent d'aller annoncer l'évangile dans les païs les plus éloignés, quelques risques qu'ils puissent courir, toutes les fois qu'il l'ordonnera. C'est ce qu'entend *Melchior Inchofer*, quand il dit qu'ils promettent de faire la guerre à leurs dépens contre toutes sortes de nations. Ils n'ont aucun fond, & ils ne subsistent, où ils ne doivent subsister dans leurs voyages, & dans leurs maisons, que des charités qu'on leur fait.

Les coadjuteurs spirituels sont ceux en qui l'on entrevoit les qualités requises pour être mis au nombre des profès des quatre vœux. Ce titre de coadjuteurs spirituels leur donne droit d'entrer dans quelques secrets de la Société, de posséder la charge de Recteur, & quelques autres qui les initient aux mystéres. Quand ils s'en sont bien acquités, pour lors on les admet aux quatre vœux; sinon ils demeurent toujours coadjuteurs spirituels.

Les écoliers, ou simplement les pro-

ſès ſont ceux qui ſortent du noviciat, ou des études, & qui n'ont encore aucune part au gouvernement. On en fait des Régens, ou on les emploie à d'autres fonctions ſelon leur génie. Ils doivent une entiere obéiſſance aux grands profès, & aux coadjuteurs ſpirituels.

Les laïcs ou les coadjuteurs temporels ſont des gens groſſiers & ſans lettres, qui ſont deſtinés à toutes ſortes d'ouvrages manuels, & aux miniſtéres les plus bas.

Les novices ſont ceux qu'on éprouve pendant deux ans, avant que de les admettre aux trois vœux.

Il n'y a que les profès des quatre vœux, qui ne peuvent plus être renvoyés de la Société. Le Général eſt maître de congédier tous les autres, quand il veut, & ſans qu'il ſoit obligé d'en expliquer les raiſons. Il eſt cependant plus réſervé à l'égard des coadjuteurs ſpirituels. La plûpart ſont inſtruits d'une partie des ſecrets de la Société, & il y auroit quelque danger de les congédier légerement. C'eſt pourquoi on ne s'en défait qu'avec de grandes précautions, ou on les condamne à quelque autre châtiment, quand ils ont le malheur de déplaire aux Supérieurs.

(2) A quelque état qu'on deſtine les Jéſuites après leur noviciat, il ne leur eſt pas permis d'en demander un autre; mais ils doivent y reſter avec une entiere ſoumiſſion, ſelon la vingtiéme conſtitution générale. *Poſtquam aliquis in corpus Societatis cooptatus fuerit in aliquo gradu, ad alium progredi curare non debet. Sed in ſuo*

perfici, & obsequio Dei & gloriæ sese impendere.

(3) Nous voyons ici à quel point d'arrogance sont parvenus les coadjuteurs temporels, par leur grand nombre, & combien il est difficile de les réduire. *Mariana* dit qu'ils ont excité beaucoup de troubles & de séditions dans la Societé; mais il n'est pas aisé d'en savoir les circonstances. Ce sont de ces choses qui se passent dans l'intérieur de la Société, & que les Jésuites tâchent de dérober autant qu'ils peuvent à la connoissance du public. Il dit seulement au chap. 2. *que les coadjuteurs temporels, conformément à leur institution, devoient porter des habits de laïcs, mais qu'ils commencérent à se mutiner, & qu'on fut contraint de condescendre à leur volonté à cause de leur grand nombre.* C'est apparemment de cette maniere, qu'ils obtinrent du Général *Mutio Vitelleschi* le privilége de porter le bonnet quarré comme les profès.

Dans l'assemblée générale qui se tint à *Rome* après la mort d'*Aquaviva*, pour l'élection d'un nouveau Général, on prit des mesures pour réformer cet abus. Mais ces coadjuteurs temporels étoient trop accoutumés à l'indépendance, & *Mutio Vitelleschi* ne put venir à bout de les soumettre. Il leur laissa leur premiere autorité, qui produisit les funestes effets dont parle *Melchior Inchofer.*

(4) L'Auteur donne ici un exemple d'un malheureux élevé à une dignité considérable par la faction des coadjuteurs

temporels, & malgré tous les crimes dont il étoit convaincu. Il importe peu d'en ſçavoir le nom, & il ſeroit inutile de vouloir le chercher. On jugera de l'aveuglement du Général par la biſarrerie de cet arrêt ſuppoſé, qui rétablit la réputation de ce ſcélérat. Combien de pareils exemples avons-nous vûs de nos jours!

CHAPITRE X.

Les Loix des SOLIPSES.

LE nombre de leurs loix, depuis le commencement de la monarchie, s'eſt ſi prodigieuſement multiplié, qu'elles rempliſſent cinq cens volumes. Et il n'y a pas de doute qu'elles n'aillent à l'infini, s'ils en établiſſent toujours auſſi ſouvent de nouvelles. Ces volumes contiennent quantité de réglemens pour ce qui regarde la monarchie en général, & beaucoup de déclarations particulieres des Monarques, où l'on découvre la politique la plus fine: une infinité d'ordonnances & de ſtatuts, qui deſcendent dans le plus pétit détail, tant pour les charges, que pour les perſonnes, &

généralement pour tout ce qui ſe paſſe dans la monarchie. Outre cela, chaque royaume, chaque province conſerve encore, dans les livres des loix, certains actes autentiques, approuvés par le Monarque. Les villes ont auſſi chacunes leurs loix privilégiées & revêtues de la même autorité.

On remarque ſur tout deux choſes dans toutes ces loix. Premiérement, l'extrême vénération que les *Solipſes* ont pour leur Monarque, & la prééminence qu'ils lui donnent par deſſus tous les autres mortels : enſuite les efforts continuels qu'ils font pour lui ſoumettre tout l'univers, par quelques voies que ce puiſſe être, légitimes ou injuſtes. Les préceptes de l'Evangile ne peuvent pas leur apprendre à réprimer leur ambition, puiſqu'ils les ignorent, & qu'ils ſont plongés dans les ténébres de l'idolatrie. C'eſt pourquoi ils font conſiſter leur ſouverain bien à s'établir ici-bas un empire périſſable. Ce qui devroit bien confondre nos politiques d'*Europe*, & leur faire connoître combien ils ſont plus

coupables que ces barbares, lorſque le deſir de dominer leur fait mépriſer toutes les loix divines & humaines; mais rapportons en peu de mots les principales loix des *Solipſes*.

(1) I. Quiconque eſt ſous la domination du Monarque des *Solipſes*, de quelque maniere qu'il y ſoit venu, par hazard ou par choix, de gré ou de force, doit renoncer à tout autre Souverain, & ſe ſouſtraire à toute autre loi, même à celle de la nature.

II. Il n'adorera aucune divinité, que par l'ordre du Monarque, & il aura autant de vénération pour lui, que pour toutes les divinités du ciel, de la terre, de la mer & des enfers.

III. Toutes ſes paroles & ſes actions ſeront pour lui autant de choſes ſacrées, qu'il ne pourra, ni blâmer, ni déſaprouver; & quelque mauvaiſes qu'elles lui paroiſſent, quelque contraires même à la nature qu'elles ſoient, il ſera obligé de les louer, & de les appuyer ſur de bonnes & ſolides raiſons.

IV. Les ennemis du Monarque seront les siens, & il mettra tout en usage pour perdre, ou pour chagriner ceux contre lesquels il se déclarera. Il sera au contraire tenu d'honorer & d'aimer ceux qu'il favorisera. Par la même raison, il n'entreprendra la défense d'aucunes personnes odieuses au Monarque, & il n'en parlera, que pour les détruire, parce que ce seroit s'en prendre au Monarque même, & blâmer sa conduite, que de vouloir les soutenir.

(2) V. Il n'aura aucune relation ni aucun commerce, tel qu'il puisse être, avec les étrangers. Il ne fera, & ne signera aucun écrit, qui n'ait été auparavant examiné & approuvé par le tribunal établi pour cela. Il ne demandera ni le conseil, ni le secours de personne, pas même dans les nécessités les plus pressantes.

(3) VI. Il gardera un profond silence sur ce qui regarde le gouvernement, ou la cour; & il n'informera qui que ce soit, ou de bouche, ou par lettres, de ce qui pourroit concerner les coutumes & les

loix de la monarchie, au lieu qu'il ſera obligé, en quelque endroit qu'il ſe trouve, & quoi qu'il en puiſſe coûter, de faire ſçavoir au Monarque tout ce qu'il aura pu voir, ou apprendre en faiſant les recherches les plus exactes, & en tirant adroitement le ſecret des autres.

(4) VII. Qu'il ne s'aviſe pas de mettre quelqu'autre nation au-deſſus de la ſienne, & d'en préférer les coutumes & les loix à celles des *Solipſes*; ou s'il parle de quelqu'une avec éloge, que ce ſoit ſans donner la moindre atteinte à l'excellence de l'autre.

VIII. Si dans une république, dans un royaume étranger, ou dans une province voiſine, on venoit à demander quelque *Solipſe*, pour le faire conſeiller, duc, prince, ou roi; il ne peut pas y conſentir, ſans avoir conſulté le Monarque, & ſans avoir obtenu ſon agrément. Il doit auſſi toujours ſe ſouvenir qu'il ne ceſſe point d'en être ſujet, & qu'il doit l'inſtruire de tout ce qui ſe paſſe, où il eſt, tant en public que ſecretement. Il ne lui eſt

pas non plus permis de rien entreprendre, ou de rien décider, qu'il ne lui en ait donné avis auparavant, & qu'il n'ait eu ſon approbation.

(5) IX. Si l'on peut découvrir quelque crime ſecret, on eſt obligé ſur le champ, & ſans en avertir le coupable, quel qu'il puiſſe être, de le dénoncer au Monarque, ou à celui qu'il a établi pour recevoir les accuſations, ſans obſerver aucune forme de droit, & ſans s'embarraſſer du danger où l'on expoſe l'accuſé. Bien plus, les promeſſes & les ſermens, par leſquels on pourroit s'être engagé au ſilence, ſont inutiles, & n'obligent à rien dans cette occaſion. Il en eſt de même des crimes notoires & publics, quand on feroit aſſuré que le Monarque en auroit eu connoiſſance par quelque autre canal. Il ne faut point approfondir ſi les ſoupçons ſont bien fondés, ſi le rapport qu'on a à faire, eſt vrai ou faux : tout cela importe fort peu. On courroit ſoi-même quelque riſque, ſi l'on uſoit de retardement.

X. Les *Solipſes* ne doivent pas plus

s'embarraſſer de leur réputation, que de celle des autres, quand ils les dénoncent juſtement, ou ſans raiſon; & ils ne ſont pas en droit d'exiger de réparation, ou de tirer vengeance de ceux qui les accuſent, même à tort, parce que leur réputation n'eſt plus un bien dont ils puiſſent diſpoſer, dès-là qu'ils l'ont une fois ſoumiſe au pouvoir du Monarque.

(6) XI. Ils doivent rendre compte au Monarque, ou à celui qui tient ſa place, de toutes leurs actions publiques & particulieres, ou d'eux-mêmes, ou toutes les fois qu'ils en ſont requis, ſans qu'il leur ſoit permis de cacher aucunes de leurs penſées, pas même les plus ſecretes, & celles qui n'ont eu de témoins, que leurs dieux ordinaires, ou quelqu'autre divinité particuliére; quand même ces penſées ſeroient contre le Monarque & la monarchie; & il ne faut pas avoir la curioſité de demander les raiſons & les motifs d'une recherche ſi profonde.

XII. A quelque emploi qu'ils ſoient deſtinés par le Monarque, il

faut qu'ils se soumettent sans murmure & sans réplique. Si quelque cabale leur est contraire, & que, sans avoir égard au mérite & aux talens qu'ils possédent, on leur préfére d'autres personnes beaucoup au-dessous d'eux, ils ne sont point en droit de s'en plaindre : ils doivent au contraire se persuader à eux-mêmes qu'on leur rend justice, soit qu'on les laisse dans l'obscurité, ou qu'on les éleve à quelque charge, puisque leur sort est entre les mains d'un Monarque, qu'ils regardent comme une divinité incapable de se tromper, & que d'appeller de ses Jugemens, quelque injustes qu'ils paroissent, ce seroit par un attentat criminel, vouloir s'élever au-dessus de lui.

XIII. Ils n'auront pas la curiosité de vouloir pénétrer les mystéres du gouvernement, soit par rapport au Monarque, soit par rapport à ses lieutenans, & ils ne les accuseront pas d'ignorance, quelque peu de discrétion, de prudence ou de jugement, qu'ils puissent avoir, parce qu'ils doivent être convaincus que

l'intérêt du Monarque ne demande pas que les magiſtrats qui le repréſentent, ſoient plus éclairés que lui, & ſçachent ſe conduire par eux-mêmes; mais qu'ils aient pour toute diſpoſition, celle de ſe ſoumettre aveuglément & ſans réflexion, à tout ce qu'il leur ordonne.

XIV. Enfin, ils doivent renoncer non-ſeulement à leur volonté & à leur propre jugement, mais encore à leur entendement & à leur raiſon, malgré l'oppoſition des loix & de la lumiere naturelle, pour ſe ſoumettre abſolument à la volonté du Monarque (quoi qu'en puiſſent dire les ſuperſtitieux *Européens*.) Et il ſuffit qu'il ait parlé, qu'il ait commandé, pour qu'on ſoit indiſpenſablement obligé d'obéir ſans délai.

Voilà le précis des loix dont les *Solipſes* ont rempli tant de volumes. Elles ſont ſuivies de rudes châtimens pour ceux qui y manqueront en quelque choſe, & il n'y a aucune récompenſe pour ceux qui les obſerveront fidélement. Mais pour encourager les ſujets à l'obéiſſan-

ce, on lit à la fin cette ſentence qui eſt comme l'ame de ces loix : (7 *Quiconque eſt ſous la domination du Monarque, doit moins ſe regarder comme un homme, que comme une bête apprivoiſée.*

REMARQUES.

Les Jéſuites ont un nombre prodigieux de régles & de conſtitutions. Chaque païs en a de particulieres. Une infinité de circonſtances donnent occaſion d'en faire de nouvelles, ſouvent tout oppoſées à d'autres. Toutes les ordonnances du Général ont force de loix, auſſi-bien que tout ce qui ſe réſout dans les aſſemblées. Il y en a de particuliéres pour les provinciaux, les recteurs & les autres qui ont le ſecret du gouvernement. Enfin, il y en a pour tous les emplois, même les plus communs. Le but de ces conſtitutions eſt la gloire de la Société, & la puiſſance du Général. C'eſt ce qui paroîtra par les loix que *Melchior Inchofer* rapporte dans ce chapitre, & qui renferment les maximes les plus pernicieuſes de la politique des Jéſuites. On aura peine à ſe perſuader qu'elles ne ſoient pas faites à plaiſir ; mais pour peu qu'on y faſſe attention, on reconnoîtra qu'elles ſont toutes fon-

dées ou ſur leurs conſtitutions, ou ſur la conduite ordinaire de ces peres. Quand on les voit agir de la même maniere dans les mêmes occaſions, en différens tems, en différens lieux; n'eſt-on pas en droit de conclure qu'ils ſuivent certaines régles qui leur ſont preſcrites, & qu'ils ont ſoin de cacher au public? Que l'on examine leur conduite depuis plus d'un ſiécle dans tout le monde chrétien, on reconnoîtra par toutes les entrepriſes qu'ils ont faites, par tous les troubles qu'ils ont cauſés, qu'ils ont toujours ſuivi le même deſſein, & qu'une conformité ſi conſtante & générale ne peut être que l'effet de certaines maximes ſecrettes. Mais ces maximes & ces conſtitutions ſectettes n'ont pû demeurer long-tems dans les ténébres. La Providence a permis qu'une partie du myſtére d'iniquité fut expoſée à la vue de tout l'univers. Quelque ſoin que les Jéſuites aient pris de cacher au Public le livre de leurs conſtitutions, leur vigilance a cependant été trompée, & elles ſont maintenant entre les mains de tout le monde. Ils les avoient tenues fort ſecrettes juſqu'en l'année 1607. qu'ils s'aviſérent de les faire imprimer à *Lion* chez *Jacques Rouſſin.* Il y avoit toujours dans l'imprimerie quelques Jéſuites, qui s'emparoient des feuilles à meſure qu'elles étoient tirées. Mais ſoit que les ouvriers fuſſent encore plus adroits qu'eux, ou autrement, il en tomba un exemplaire entre

les mains de quelques perſonnes, & elles furent imprimées pour la ſeconde fois en *Allemagne.*

On a encore voulu leur attribuer les *Monita ſecreta*, ou *Avis ſecrets.* Les preuves qu'on en apporte ſont très-fortes. Il eſt certain qu'ils en pratiquent toutes les maximes. Cependant je ne trouve pas encore de quoi fixer mon jugement. Il faut avoir une évidence entiere pour croire que des religieux enſeignent le crime comme crime, & ſans le couvrir d'aucun voile. Je rends juſtice aux Jéſuites en cette occaſion; & tout perſuadé que je ſois qu'ils ont des maximes de politique, qui tendent à ſatisfaire leur orgueil & leur ambition aux dépens de la religion & des états, je tiens pour certain qu'elles ſont enveloppées ſous d'autres motifs apparens; qu'elles ne ſont connues que d'un très-petit nombre de Jéſuites, qui les font exécuter aux autres ſous de beaux prétextes; & qu'ils prennent toutes les meſures poſſibles pour qu'elles ne courent aucun riſque d'être divulguées.

Examinons les loix que *Melchior In choſer* a choiſies.

(1) Les quatre premieres tendent à nous faire connoître la puiſſance du Général, l'extrême vénération que ſes ſujets ont pour lui, leur ſoumiſſion & leur déférence aveugle à ſa volonté. *Ils doivent lui obéir, auſſi-bien qu'aux autres ſupérieurs, non-ſeulement dans les choſes,*

d'obligation, mais encore dans toutes les autres. Le moindre ſigne de ſa volonté leur doit ſuffire, & il ne faut pas attendre un commandement exprès. Ce ſont les propres termes de leurs *Conſtitutions*. Part. *6*. chap. I. pag. 194. *Quelque choſe qu'on nous ordonne, perſuadons-nous*, diſent-ils enſuite, *que tout eſt juſte, rejettons toute penſée contraire, & renonçons à notre jugement*. pag. 196. Quelle ſûreté dans une telle obéiſſance, quand c'eſt un homme qui nous commande? Il n'y a qu'un Dieu qui puiſſe exiger qu'on ſuive ſes ordres ſans réflexion.

Les Jéſuites ne reconnoiſſent ſur la terre que deux puiſſances dont ils dépendent, leur Général & le Pape, quand la volonté de celui-ci n'eſt pas contraire aux intérêts de la Société. Si-non c'eſt au Général ſeul, qu'ils ſe croient obligés d'obéir. Ce ſont les Papes qui leur ont accordé des priviléges ſi extraordinaires. Paul III. dans ſa cinquiéme bulle de l'année 1549. après un éloge magnifique de la Société, veut *que le Général ait un pouvoir plein & entier de gouverner tous les Jéſuites ſelon les régles qu'il jugera à propos; qu'il ſoit indépendant des cardinaux & des évêques; qu'il ne reconnoiſſe uniquement au-deſſus de lui, que le Souverain pontife, à qui ſeul il communique les affaires de la Société, & ſes deſſeins pour la gloire du S. Siége. Il lui permet de tirer telle punition qu'il lui plaira de ſes ſujets, quand ils ne ſe conformeront pas à ſa volonté. Il dé-*

clare la Société, & les biens qu'elle possede ; exemts de toute Jurisdiction & de toute redevance. Il défend à tous les Evêques d'étendre leur autorité sur les Jésuites, de contester leurs priviléges, & de s'opposer à leurs constitutions. *Il dispense tous les fidéles de l'obligation d'assister à leurs paroisses, pourvû qu'ils satisfassent à leur devoir de chrétiens chez les Jésuites.* Après de si beaux priviléges, est-il étonnant que le Général se prévale si fort de sa puissance, & que les Jésuites aient pour lui tant de vénération ?

(2) Cette loi a un rapport parfait avec les *constitutions* suivantes sous le titre de *Régles communes.*

36. *Que personne ne parle dans la maison aux étrangers, ou ne fasse venir les autres pour leur parler, sans une permission générale ou particuliere du supérieur.*

37. *Que personne ne se charge à l'insçu du supérieur, des commissions, ou des lettres de ceux du dehors pour ceux de la maison, ou de ceux de la maison pour ceux du dehors.*

40. *Que personne ne demande conseil aux étrangers, sans la permission du supérieur.*

(3) Cette loi est tirée des mêmes *régles communes.*

38. *Que personne ne parle aux étrangers de ce qui est arrivé dans la maison, ou de ce qui doit y arriver. Qu'il ne leur communique pas les* Constitutions, *ou d'autres livres semblables, qui contiennent l'institut & les priviléges de la Société, sans un consentement exprès du supérieur.*

Le

Le Pape Paul III. par sa bulle de l'année 1549, permet au Général d'excommunier, de prendre, d'emprisonner, de livrer même au bras séculier, & de faire souffrir telles peines qu'il jugera à propos, à ceux qui auront revélé les *régles* de la Société, sous quelque habit qu'on puisse les trouver.

(4) Par la septiéme & la huitiéme loi, on voit que les Jésuites se doivent persuader que la Société est au-dessus de toutes les autres religions, & qu'à quelque dignité qu'ils soient élevés hors de la Société, soit de cardinal, soit de nonce, soit de confesseur des princes, ils doivent rendre compte au Général de tout ce qu'ils sçavent.

(5) La neuviéme *constitution* générale enjoint aux Jésuites de dénoncer aux supérieurs & au Général tous les vices & tous les crimes qu'ils ont remarqués dans les autres. *Mariana*, chap. 13. dit que l'abus de ces accusations est si grand, que si on feuilletoit les papiers du Général, on ne trouveroit pas un honnête homme parmi les Jésuites, qui n'eût été noirci par les calomnies des délateurs, du moins de ceux qui sont éloignés, & que le Général ne connoît point.

(6) Selon la 41e. *constitution* générale, ils doivent découvrir à leur supérieur toute leur ame, leurs tentations, leurs défauts & leurs vertus. Le reste des loix est une suite de l'obéissance aveugle.

(7) L'Auteur veut peut-être ici faire allusion à la trente-sixiéme *constitution* gé-

nérale, qui ordonne aux Jésuites de se regarder comme un cadavre, ou comme le bâton d'un vieillard, qui suit toutes les impressions qu'on lui donne.

CHAPITRE XI.

Quelques réflexions sur les Loix des SOLIPSES.

LA premiere loi qui défend de reconnoître aucun droit, pas même le droit naturel, introduit un dévouement barbare & sans exemple. M'entretenant un jour à fond sur cette matiere avec quelques satrapes, & leur faisant plusieurs questions raisonnées, ils me répondirent tout surpris, qu'ils n'avoient point sû ce que c'étoit que la loi naturelle suivant les principes des Européens, & qu'on les avoit contraints d'y renoncer avec serment dans leur jeunesse; afin que s'ils venoient un jour à s'en repentir, ils ne pûssent pas du monis se rétracter.

(1) La seconde fait allusion à la statue d'or élevée auprès de *Babilone*, ou à l'ordonnance de *Darius*

roi des *Medes* & des *Perſes*. Il eſt à croire que ſi les *Solipſes* venoient à ajoûter foi à l'évangile des chrétiens, le Monarque étant maître de la religion, (2) ils auroient plus de peine à faire mettre JESUS-CHRIST au nombre de leurs divinités, que n'en eut autrefois *Tibere*.

La troiſiéme tend à renverſer le jugement; car enfin, quelle juſteſſe, quelle ſolidité peut-on avoir dans l'eſprit, quand on eſt obligé de ſe démentir ſi ſouvent, d'aſſurer d'un moment à l'autre des choſes tout oppoſées, de ne pouvoir s'attacher conſtamment à la vérité, & de ſe faire une habitude du menſonge ?

La quatriéme m'a toujours paru barbare & inhumaine ; & je ne pouvois voir ſans indignation, que les innocens fuſſent ſi ſouvent condamnés ſans être entendus ; tandis que de vils eſclaves, des ſcélérats triomphoient & poſſédoient les plus grandes Charges. Mais ils ne s'arrêtent guéres à ces conſidérations. La monarchie, ſelon eux, ne ſe ſoutiendra, qu'autant qu'on déférera au jugement du Monarque, & il leur im-

porte peu, disent-ils, qu'il ait raison ou non. Il suffit qu'il ordonne, ou que son exemple parle. Cet accord parfait des membres avec le chef, est pour eux d'un plus grands poids que toutes les révélations divines.

La cinquiéme a beaucoup d'avantages du côté de la prudence ; mais on n'approuvera jamais l'article qui défend d'emprunter le secours & les conseils de qui que ce soit dans les plus grandes extrémités. Et c'est la marque d'un orgueil insupportable, que d'aimer mieux voir la république en danger, que d'avoir recours aux avis de quelques personnes plus éclairées, sous le prétexte qu'il y va de l'honneur & de la gloire d'une si grande monarchie, d'être gouvernée avec prudence & sagesse par des magistrats simples & ignorans.

La sixiéme fait voir dans une nation barbare, la politique la plus rafinée. Les Européens n'ont jamais poussé leur prévoyance & leur pénétration plus loin, ensorte qu'il y auroit lieu de douter si les Européens n'auroient pas reçu cette loi des

Solipſes, ou les *Solipſes* des Européens. Quoi qu'il en ſoit, je ne ſçai s'il a jamais été bien utile pour le gouvernement des provinces, que le Monarque fût inſtruit par des perſonnes ſimples & ſans jugement, de ce qui ſe paſſoit dans la monarchie, & des deſſeins d'un chacun; mais il eſt certain que cette maxime eſt aujourd'hui très-dangereuſe. Car au lieu qu'autrefois ils ſe contentoient, ſans approfondir la vérité, de lui faire part des bruits publics, & d'ajoûter quelque choſe en leur faveur; maintenant on ſe joue de leur crédulité, en leur donnant des avis faux; & par leur erreur ils expoſent le Monarque à faire des ordonnances ridicules.

La ſeptiéme eſt contre toute humanité, & l'on ne voit pas de quelle utilité elle peut être pour un état, à moins qu'ils n'appréhendent que l'éloge des autres royaumes, ou des autres loix n'engage les ſujets à ſecouer le joug de la tyrannie, pour ſe mettre ailleurs en liberté.

La huitiéme découvre le déſir inſatiable qu'ils ont d'étendre leur do-

mination. (3) Il n'y a que quelques années, qu'à cause de cette loi, tous les Princes voisins commencérent à leur déclarer une haine mortelle, & défendirent expressément, que non-seulement ils possédassent aucune charge dans leurs états, mais qu'on les y souffrît même en aucune maniere, avec ordre que si l'on pouvoit prendre quelqu'un, on l'exposât dans un habit ridicule à la risée du peuple, & qu'on le chassât honteusement. Mais cette loi, qui leur fournissoit la voie la plus abregée de soumettre tout l'Univers, avoit bien perdu de sa force par leur imprudence; & pour tâcher d'y apporter quelque reméde, je leur avois donné un conseil, dont je parlerai dans la suite.

La neuviéme étoit autrefois regardée comme une des plus essentielles, & s'observoit très-religieusement; mais aujourd'hui la plûpart, après en avoir peut-être éprouvé les effets à leurs dépens, s'en dispensent, comme d'une loi propre à étouffer tous les sentimens de la nature. D'autres ne pouvant s'y accoutumer se soustraient à la do-

mination du Monarque, & se retirent chez les autres nations, où ils rendent les *Solipses* odieux, par ce qu'ils en rapportent, & leur font faire toutes sortes de mauvais traitemens.

On peut faire les mêmes réflexions sur la dixiéme. La réputation est un bien aussi précieux que la vie, & l'on n'est pas moins cruel, pour faire perdre l'une, que pour détruire l'autre. La perte en est également irréparable.

La onziéme est une source de division & de haine. Elle détruit la fidélité dans ce qu'il y a de plus sacré & de plus inviolable. Et plusieurs, par leur bonne foi à découvrir les secrets de leur conscience, ont été eux-mêmes les auteurs de leurs supplices, toutes les fois que sous le prétexte de la direction, ils se sont laissé surprendre aux appas trompeurs d'une déclaration sincére & générale; mais aujourd'hui la plûpart se donnent bien de garde de faire confidence à ces fourbes, de leurs véritables sentimens, depuis que l'expérience leur a fait connoî-

tre qu'ils les alloient dénoncer ; quand ils leur avoient déclaré quelques pensées secretes contre eux, ou contre le Monarque, & qu'ils n'avoient pas de plus cruels ennemis, que ceux dont il leur étoit arrivé de penser désavantageusement. Que peut-on en effet imaginer de plus barbare & de plus pernicieux à la société civile, que d'arracher, sous apparence de religion, le secret des cœurs, & d'en faire un usage qui renverse la bonne foi & la confiance? Mais c'est un grand bien que cette loi se soit abolie peu-à-peu, & qu'elle ne soit plus observée que par quelques personnes simples & ignorantes, qui vont se jetter d'eux-mêmes entre les mains de leurs bourreaux. On m'a demandé plus d'une fois, s'il n'y avoit pas quelque maxime semblable en *Europe*. J'ai répondu qu'il y avoit quelques communautés de personnes consacrées au Dieu du païs, qui s'informoient sous le sceau du secret, des pensées de leurs éléves, afin de les diriger dans le culte qu'ils lui doivent rendre, & de les reprendre des fautes

qu'ils pourroient commettre dans les cérémonies intérieures; qu'il étoit cependant expressément défendu à ces personnes de leur faire déclarer aucun de leurs sentimens contre eux: qu'il y avoit un autre (*a*) tribunal supérieur, où l'on alloit découvrir les pensées & les actions criminelles; qu'on s'en accusoit seulement au Dieu invisible des Européens, & au prêtre qui tient sa place, par une confession verbale avec une entiere assûrance pour le secret; & que, quand il en avoit accordé la rémission, on avoit sa conscience en liberté; qu'il n'y avoit aucun sujet d'appréhender que ces crimes devinssent publics, & fussent exposés au jugement des hommes, ou que le prêtre profitât de cette révélation, pour nuire au coupable; qu'on lui feroit plutôt souffrir mille morts, que de l'obliger à violer un secret de cette nature. Voilà, leur disois-je, ce qui s'observe de semblable en *Europe*. A quoi quelques satrapes répondoient, que cette maxime étoit bonne pour les Européens, qui adoroient un Dieu supé-

(*a*) Le tribunal de la pénitence.

rieur à leurs Princes ; mais qu'elle ne pouvoit avoir lieu chez les *Solipses*, dont le Monarque ne reconnoiſſoit perſonne au-deſſus de lui ; & qu'ainſi il n'étoit pas étonnant qu'il étendît ſa domination juſques ſur les plus ſecretes penſées de ſes ſujets.

La douziéme Loi, conſidérée par rapport aux vérités qu'on appelle éternelles, eſt toute divine ; mais par rapport aux *Solipſes* qui ne connoiſſent aucunement ces vérités, c'eſt une loi tyrannique, directement oppoſée à la nature, & qui impoſe un joug inſupportable à ceux qui ne ſçavent point gagner par leurs flatteries la faveur du Monarque. Des perſonnes de mérite, & que la naiſſance ſemble avoir deſtinées aux plus hautes dignités, reſtent dans l'oubli, ſans qu'on leur ſache aucun gré de leurs ſervices ; parce qu'ils ignorent l'art de faire leur cour aux dépens de l'honneur & de la vérité : tandis que des hommes de néant, de malheureux eſclaves, vendus au Monarque, & qui n'ont d'autre talent que celui de ſçavoir s'accommoder

à ſon eſprit & à ſon humeur, s'élevent aux premieres charges, & donnent la loi à leurs maîtres. Auſſi le Monarque fait-il conſiſter ſa principale gloire à ſe ſervir de ſes ſujets les plus diſtingués, auſſi-bien pour gouverner les provinces, que pour nétoyer les cloaques, & de deſtiner les plus beaux emplois de ſa cour pour les derniers du peuple. C'eſt ici qu'on peut s'écrier avec raiſon, *ô tems, ô mœurs!*

(4) La treiziéme tend à ſoumettre les ſages aux inſenſés. Il ſeroit à ſouhaiter du moins que ceux-ci euſſent pour toute ſageſſe celle de réprimer leur langue, & de ne perdre pas tous les jours, comme ils font, les plus dignes ſujets par leurs calomnies. Mais c'eſt dans cette loi que paroît ſur-tout la prudence du Monarque, qui ne met point en place les perſonnes éclairées, de peur d'être obligé de ſe commettre avec elles. Car enfin, s'il eſt ſi difficile à l'homme de ſouffrir un égal, combien doit-il coûter à un prince d'avoir des égards pour un ſujet qui le ſurpaſſe en lumieres? C'eſt pour-

quoi, selon le proverbe, il est plus à propos que dans le royaume des aveugles les borgnes soient les rois, afin qu'ils puissent du moins juger sûrement des couleurs.

Enfin la quatorziéme est le précis de toutes les autres. Elle suffit seule pour soutenir toujours la monarchie, pourvû que tout le reste demeure sur le même pied. Mais il est à craindre que le masque venant quelque jour à tomber, on ne discerne la folie de la simplicité, & que ce discernement ne s'accorde enfin avec la lumiere naturelle.

REMARQUES.

(1) Le Roi *Nabuchodonosor* fit faire une statue d'or, qui avoit soixante coudées de haut & six de large, & il la fit mettre dans la campagne de *Dura*, qui étoit dans la province de *Babilone*. Il fit ensuite ordonner à tous ses sujets d'adorer cette statue, sous peine d'être jettés à la même heure au milieu des flammes de la fournaise. *Daniel* 3.

Darius roi de *Babilone*, fit aussi publier un édit, par lequel il étoit enjoint à tout homme de ne demander quoi que ce soit à

quelque Dieu, ou à quelque homme que ce pût être, ſinon à lui ſeul, durant l'eſpace de trente jours, à peine d'être jetté dans la foſſe aux lions. *Daniel 6.*

(2) On dit que *Pilate* ayant envoyé à l'empereur *Tibere* la relation de ce qui s'étoit paſſé à la mort de *Jeſus-Chriſt*, cet Empereur ne put s'empêcher de reconnoître en lui quelque choſe de divin. Il propoſa au ſénat de le mettre au nombre des dieux; mais il trouva tant d'oppoſition de la part des ſénateurs, qu'il abandonna ce deſſein. Celui qui fait les empereurs & les rois n'avoit pas beſoin de *Tibere*, pour être Dieu.

(3) Les Jéſuites furent chaſſés preſque en même-tems, de *France*, d'*Angleterre*, d'une grande partie de l'*Allemagne*, & de la république de *Veniſe*.

(4) *Mariana* dit à ce ſujet; » le gou- » vernement de la Société eſt contre les » loix de la nature. Les plus diſtingués » par leur probité, leur ſcience, leur âge » & leur naiſſance y ſont dans l'abaiſſe- » ment & dans la ſoumiſſion; au lieu que » des ignorans, de jeunes gens trés-cor- » rompus dans leurs mœurs, ſans naiſſance » & ſans aucune bonne qualité, y font la » loi aux autres, & réglent tout ſelon » leur caprice. «

CHAPITRE XII.

Les Jugemens des SOLIPSES.

LEurs jugemens ſont auſſi renfermés dans de grands regiſtres ; mais ſans méthode & ſans art ; ce qui fait que les plus anciens mêmes ne les entendent pas. C'eſt le Monarque qui les rend, & les rédige tous de la maniere qu'il lui plaît. Toutes les cauſes de ſes états, grandes & petites, ſe terminent à ſon tribunal. Il n'obſerve aucune forme de droit dans ſes déciſions. Il ne juge pourtant pas ſur le champ, & ſur la commiſſion la plus ſuperficielle, il condamne & il abſoud ſelon ſa volonté. Chaque Monarque garde un ordre différent dans les procédures. Cette différence n'eſt fondée ſur aucune loi, mais uniquement ſur leur caprice. De-là vient, qu'il y a autant de pratiques contraires, que de Monarques. Je rapporterai l'exemple de deux que j'ai vûs ſe ſuccéder de mon tems.

Le premier eſt (a) *Avidius-Cluvius*, qui mourut peu de tems après mon arrivée, & laiſſa la monarchie dans un état très-floriſſanr. C'étoit un prince d'une grande capacité, & qui malgré toutes ſes lumieres, marchoit ſur les traces de ſes prédéceſſeurs, & ne faiſoit pas difficulté de ſe conformer à leurs décrets, quand la juſtice & la raiſon les avoit dictés. Si ce Monarque eût régné plus long-tems, la plus grande partie des *Solipſes* auroit embraſſé la foi de JESUS-CHRIST.

(a) Claude Aquaviva.

Le ſort lui donna pour ſucceſſeur (b) *Viboſnat* (1) qui étoit moins fait pour la république, que pour lui-même. Il s'abandonna à l'indolence & à la pareſſe, fit gémir la juſtice, & renverſa le bon ordre de la monarchie. Voici toute la forme qu'on avoit coutume d'obſerver ſous ſon regne dans les jugemens. L'accuſé étoit ſommé par un huiſſier de comparoître au tribunal, où on lui permettoit de ſe défendre pendant un certain tems marqué, ſans avocat ni procureur, mais en s'expliquant comme il pouvoit. Quand on

(b) Mutio Vitelleſchi.

l'avoit entendu, on lui donnoit pour juges les ſatrapes & les conſeillers du Monarque, auxquels on joignoit encore les magiſtrats qui s'étoient portés pour accuſateurs, ou qui étoient eux-mêmes accuſés, de peur que ceux-ci venant à être convaincus, ou les autres à s'abſenter, il ne prît de-là occaſion de ſe croire moins coupable, & de s'enorgueillir. C'eſt ponr cela que ce Monarque avoit auſſi établi la peine du talion, quel'onfaiſoit impitoyablement ſouffrir aux miſérables deſtitués de tout crédit;car les grands étoient toujours aſſurés du gain de leur cauſe, parce qu'ils en étoient eux-mêmes les juges. Par cette raiſon, on les citoit rarement en juſtice, & ils n'étoient jamais condamnés, quelque criminels qu'ils pûſſent être. C'étoit riſquer de ſe perdre, que d'avoir la témérité de les accuſer, même avec raiſon; & quand on auroit eu toutes les preuves poſſibles pour les convaincre des plus grands crimes, on n'étoit pas plus en ſûreté. Il ne ſervoit de rien que ces crimes fuſſent notoires, & connus de toute une

ville, ou d'une province entiere. Avec de tels juges étoit-il poſſible qu'un malheureux ne fût pas condamné? On lui liſoit auſſi-tôt la ſentence qui ordonnoit ſa punition : ni les priéres, ni les ſoumiſſions ne l'en pouvoient racheter. C'étoit un jugement en dernier reſſort ; & pour ôter tout lieu de le ſoupçonner d'injuſtice, il étoit ſuivi d'un applaudiſſement général. Quand il arrivoit au contraire, que quelqu'un appuyé ſur le bon droit de ſa cauſe, ſe ſoutenoit courageuſement ; qu'il réduiſoit les Grands à ne pouvoir plus ſe défendre, & qu'il étoit près de triompher; alors les juges trouvoient divers prétextes pour tirer l'affaire en longueur. Ils obligeoient ſouvent par-là ce miſérable à ſe rebuter, & à ſe déſiſter de ſon accuſation ; ou s'il étoit lui-même accuſé, à faire un aveu volontaire des crimes dont on n'avoit pû le convaincre. S'il avoit cette foibleſſe, on en donnoit avis au Monarque, & on le faiſoit condamner. Il n'y avoit pour lui aucune eſpérance de pardon. Il falloit que les accuſations des délateurs, bien ou

mal fondées, eussent leur effet; & c'eût été les rendre inutiles, que de le renvoyer absous. Mais s'il tenoit bon, si tous les retardemens n'étoient pas capables de l'abattre, les juges à la fin regardoient sa constance comme une opiniatreté. Ils recherchoient toutes les actions de sa vie, depuis sa plus tendre jeunesse. Ils rappelloient les fautes les plus legéres & les plus éloignées, & les joignoient aux crimes dont on ne pouvoit le trouver coupable, pour lui faire son procès à quelque prix que ce fût. On lui reprochoit par exemple, *d'avoir fait trop de bruit en éternuant, d'avoir trop ouvert la bouche en mangeant, d'avoir ri de la chûte d'un âne, d'avoir toussé trop fort dans son lit*, & mille autres sottises de cette nature. Que s'il lui arrivoit de rire de ces impertinentes accusations, c'en étoit fait. On lui prononçoit sur le champ sa sentence de mort. C'est de cette maniere que j'ai vû condamner un certain africain. Mais il eut la hardiesse d'appeller de son jugement aux Princes voisins, qui pour lors s'étoient réunis, pour faire la guer-

re aux *Solipſes*. Le Monarque ſurpris & conſterné d'une action ſi hardie (car il étoit inoui juſqu'alors que quelqu'un eût oſé appeller de ſon tribunal ſouverain) crut que la choſe avoit été faite à à deſſein, & de concert avec ſes ennemis. C'eſt pourquoi il révoqua la ſentence, & rendit la liberté à *Surlolagere* (c'étoit le nom de l'Africain) proteſtant qu'il n'avoit rien ſçu de ſa condamnation, & rejettant lâchement toute la faute ſur ſes ſatrapes. Nous autres Européens, nous félicitâmes *Surlolagere* de ſa délivrance, & l'avertîmes des précautions qu'il devoit prendre dans la ſuite.

Les *Solipſes* ont diverſes ſortes de punitions : les fouets, les diſciplines & les étrivieres, qu'ils ſont obligés de ſe donner eux-mêmes publiquement, quand ils y ſont condamnés : les priſons, les banniſſemens & les proſcriptions. Ils ont deux ſentences de mort différentes, la grande qui eſt véritablement ſuivie du dernier ſupplice, & la petite par laquelle ils entendent condamnerquelqu'un à être privé des bonnes graces & de

la vue du prince, ſans pouvoir prétendre aux charges, où à être tellement dsſgracié & haï, qu'il ne puiſſe jamais, quelque choſe qu'il faſſe, revenir en faveur.

C'étoit cette derniere eſpece de punition qui étoit la plus ordinaire à * *Viboſnat*. Il conſervoit une haine implacable contre ceux pour leſquels il avoit une fois conçu du mépris. Leur innocence même n'étoit pas capable de les en mettre à couvert. Il combloit au contraire de faveurs ceux qu'il avoit une fois pris en affection, quelque indignes qu'ils en puſſent être par la baſſeſſe de leur naiſſance, ou par leurs mauvaiſes qualités. Cette conduite en réduiſoit ſouvent pluſieurs au déſeſpoir & aux extrémités les plus fâcheuſes. Le chagrin & l'abbatement où ils étoient plongés me faiſoient compaſſion. Et pour les encourager à ſupporter patiemment leur diſgrace, je leur repréſentois que la haine du Monarque ne devoit pas faire ſur eux de ſi funeſtes impreſſions; qu'il étoit plus foible qu'une femme, & plus timide qu'un liévre; qu'il ſuffiroit d'être mo-

* Mutio Vitelleſchi

deste & pacifique, pour être en bute à ses persécutions; (2) mais qu'il craignoit ceux qui avoient un peu de hardiesse & de fermeté. Ses flatteurs n'en jugeoient cependant pas de même. Ils assuroient hautement, que rien ne pouvoit échapper à sa pénétration; (3) qu'il connoissoit avec certitude par une espéce de (*a*) prescience, tout le mal que devoit faire chacun de ses sujets, s'il jouissoit de la faveur du prince; & qu'ainsi il n'étoit pas injuste que ceux-là fussent punis par avance, quoi qu'ils ne parussent point encore coupables aux yeux des hommes: que si au contraire il favorisoit & élevoit aux charges des personnes insolentes & incapables de les remplir, c'est qu'il prévoyoit qu'elles deviendroient un jour plus modestes, & qu'elles mériteroient dans la suite les faveurs qu'elles avoient déja reçues. Y eut-il jamais plus d'injustice dans la prophétie de *Caïphe*? Et n'y a-t-il pas autant de cruauté dans cette conduite, que dans celle de ces (*b*) peuples, qui sur le moindre soupçon avoient coutume de faire mou-

(*a*) La science moyenne.

(*b*) Les peuples de la Carinthie.

rir un malheureux ſans attendre que ſon crime fût avéré? On inſtruiſoit enſuite ſon procès; & ſi on le trouvoit coupable, ſon corps demeuroit ſans ſépulture; mais s'il étoit reconnu innocent, on lui faiſoit des funérailles, pour rétablir ſon honneur.

Je rapporterai encore un exemple du mauvais gouvernement de *Viboſnat*. Je l'ai choiſi plaiſant, pour ne pas exciter l'indignation du lecteur, & pour lui faire connoître, qu'il y a chez les *Solipſes* des perſonnes qui auroient fourni un beau ſujet de comédie à *Plaute*. Le préteur (*a*) *Spinomantheus*, ayant ſignifié à un (*b*) *Pharſacien* de la cour, un ordre de banniſſement, ſigné du Monarque, celui-ci tout interdit, & ne ſçachant ce qui lui avoit attiré une telle diſgrace, en appelle au Monarque, va le trouver, ſe jette à ſes pieds, & lui expoſe ſa ſurpriſe. Le Monarque faiſant auſſi l'étonné, répondit qu'il n'avoit aucune part à ce qu'on avoit fait contre lui, & qu'il ne s'inquiétât point. Ces paroles rendirent la tranquillité au *Pharſacien*, qui courut auſſi-tôt chez ſes amis,

(*a*) Ceſar del Boſco.
(*b*) Jéſoite laïc.

pour leur faire part de ſa joie ; mais le lendemain *Spinomantheus* lui fait une ſommation encore plus expreſſe, de ſe retirer au plutôt au lieu de ſon exil : l'autre ſe prévalant de l'aſſurance que lui avoit donnée le Monarque, refuſe d'obéir. *Je n'ai point reçu de nouveaux ordres du Monarque*, lui répond *Spinomantheus ; c'eſt pourquoi il faut que j'exécute les premiers, & que tu obéiſſes ſans différer.* Enfin il court ſolliciter les ſatrapes : il retourne chez le Monarque : il accuſe *Spinomantheus* de mépriſer ſa puiſſance. Le Monarque lui fait comprendre par ſes geſtes & ſon viſage qu'il eſt toujours dans ſes premiers ſentimens. Ses paroles ſont équivoques ; mais le *Pharſacien* ſaiſit ce qu'elles paroiſſent avoir de favorable. Il le preſſe de faire venir *Spinomantheus* , & de lui donner ſes ordres en ſa préſence. Le Monarque reſte quelque tems en ſuſpens, ne ſçachant quel parti prendre, & appréhendant de découvrir le myſtere. Enfin après quelques réflexions, *ne t'allarme pas*, lui dit-il, *j'aurai ſoin de le faire venir, & je lui défendrai*

de te chagriner davantage. Le *Pharſacien* ſort tout joyeux ; & comme s'il avoit échappé tous les périls, il a l'imprudence de ſe flatter encore d'une victoire entiere, ſans rien entrevoir de la fourberie. Deux jours après, *Spinomantheus* vint tout de nouveau lui déclarer qu'il eût à plier bagage ſur le champ, & qu'il ne lui donnoit plus qu'une heure à reſter dans le palais, ſinon que ſa déſobéiſſance ſeroit punie d'un châtiment plus rigoureux. Le *Pharſacien* indigné de l'impudence de ce préteur, court encore à l'appartement du Monarque. Mais l'entrée lui en eſt interdite : le ſuiſſe avoit ordre de lui dire que le Monarque n'étoit pas viſible, parce qu'il repoſoit ; qu'il n'avoit qu'à revenir le lendemain. Il n'y manqua pas. Mais quel coup de foudre pour lui ! le Monarque n'y étoit plus. Il étoit parti dès le point du jour pour une de ſes maiſons de campagne, afin de ſe dérober à ſes importunités, & pour donner à *Spinomantheus* le tems d'exécuter ſes ordres. Ainſi il n'y eut plus moyen de reculer, & le moment fatal arriva, où

où le malheureux *Pharſacien* fut obligé d'aller en exil, tout tranſporté de colere de s'être vû ſi indignement joué. Son hiſtoire eſt un exemple de ce qui ſe pratiquoit tous les jours dans cette cour. Il y a certes bien de la ſageſſe dans un gouvernement, où les grands ſont d'intelligence pour inſulter & accabler les miſérables ; où l'on ne peut pas recourir aux loix dans les choſes les plus juſtes, ſans s'expoſer à de cuiſans chagrins pour le reſte de ſes jours. Quelle république, que celle où la juſtice ſert de jeu & de divertiſſement, & où l'on amuſe long-tems les perſonnes qui ſont dans la peine, pour les tromper enſuite ? encore ſi on leur laiſſoit la liberté de ſe plaindre : mais non ; la moindre parole que l'impatience ou la douleur leur feroit dire, ſeroit un crime de leze-majeſté. Si le barbare *Spinomantheus* ſe fut préſenté devant le Monarque, leur intelligence n'auroit pas manqué de paroître ſur leur viſage. Ils ſe feroient démentis, & leurs paroles auroient découvert toute la fourberie. Quelle politique ! quelle adreſſe ! les char-

latans en ont-ils davantage ?

Je rapporterois encore l'hiſtoire d'un certain *Recuſius* ; mais je ſerois trop long à raconter toutes les différentes ſupercheries qu'on lui fit. Il vint un jour me conſulter ſur ce qu'il avoit à faire. Je lui répondis qu'il falloit repouſſer l'artifice par l'artifice ; que s'il vouloit donner le change à ſon ennemi, le meilleur moyen étoit d'aller dénoncer *Spinomantheus* au Monarque, en l'accuſant de s'être plaint de ſon indolence, & d'avoir oſé dire que ſes conſeils étoient plutôt capables de renverſer la Monarchie, que de la ſoutenir ; que d'autre côté il donnât ſecretement avis à *Spinomantheus* des piéges que lui tendoit le Monarque pour avoir occaſion de le reléguer aux extrémités de la terre ; que par cette pratique il viendroit à bout de mettre la diſcorde entre le Monarque & *Spinomantheus*, & de les aigrir l'un contre l'autre ; ou que ſi elle venoit à être découverte, il leur apprendroit du moins que les artifices & les ruſes dont ils ſe ſervoient pour ſe jouer des ſujets, n'é-

toient pas ſi cachées, qu'on ne pût bien les remarquer, & qu'ils ne devoient pas trouver mauvais qu'on leur fît ce qu'ils vouloient faire aux autres; que ce n'eſt point par la fineſſe qu'on gouverne les peuples, mais par la prudence & par la ſageſſe: qu'un Prince doit être ſimple, ouvert, ſincere, diſcret & équitable; & que celui qui n'a d'autres qualités, que la malice, la fourberie & la diſſimulation, ne mérite pas de regner.

REMARQUES.

Ce Chapitre nous découvre bien des myſteres d'iniquité. La juſtice eſt entierement inconnue chez les Jeſuites. Les loix divines & humaines ſont mépriſées. La vertu eſt dans l'oppreſſion, & le vice triomphe. Comme le pouvoir du Général eſt abſolu, il eſt ſeul juge de ſes ſujets. Toutes les cauſes ſont portées à ſon tribunal, & ſon caprice eſt la ſeule régle qu'il ſuit dans ſes jugemens. Une des maximes de ſa politique eſt, que les malheureux ſoient toujours condamnés, quelque innocens qu'ils puiſſent être. Un ſupérieur accuſé eſt toujours aſſuré du gain de ſa cauſe, parce qu'on ne peut le condamner ſur l'accuſation d'un inférieur, ſans avilir ſa di-

gnité. Quelle ſource de déréglemens ! la rigueur des châtimens eſt extrême. Les moindres fautes ſont ſévérement punies. Il n'y a aucunes peines pour les plus grandes. Mais ce qui eſt le comble de l'injuſtice, les vertus & les belles actions demeurent ſans récompenſe.

On ſera ſans doute ſurpris d'entendre parler de mort parmi des religieux. La ſincérité de *Melchior Inchofer* me ſeroit ſuſpecte en cette occaſion, ſi *Mariana* n'aſſuroit la même choſe dans le paſſage que je cite ici pour la confirmation de toutes les vérités qui ſont contenues dans ce chapitre. « Il eſt certain, dit-il, chap. » 14. que dans la Société on laiſſe les » plus grands crimes impunis, pourvû » que ceux qui les ont commis, s'arment » de hardieſſe & d'effronterie, & qu'ils » ſe montrent dans la diſpoſition de ſe » bien défendre. C'eſt ce qui fait qu'on » ferme les yeux ſur les crimes, ſous pré- » texte qu'il n'y a pas de preuves ſuffi- » ſantes. On appréhende que ſi l'on faiſoit » quelque éclat, les étrangers ne viennent » à être informés de ce qui ſe paſſe dans » la Société. Tout le but du Gouverne- » ment ſemble être de jetter un voile ſur » toutes les fautes telles qu'elles ſoient, » & de les dérober à la connoiſſance des » hommes. Quelques crimes que com- » mettent les provinciaux & les recteurs, » ſoit en violant les regles & les ſtatuts, » ſoit en bâtiſſant ou en détruiſant ſans » néceſſité & ſans l'avis de perſonne, ſoit » en diſſipant les revenus de la Société,

» ou en les distribuant à leurs proches, » ils ne sont punis que plusieurs années » après. Mais tout le châtiment qu'on leur » fait subir, est de les priver de leurs » charges, pour leur en donner souvent » une meilleure. Ce qu'il y a de plus dé- » plorable dans la Société, c'est que les » honnêtes gens, sans aucun sujet, ou du » moins pour les raisons les plus frivoles, » sont persécutés, & quelquefois même » mis à mort, parce qu'on sçait qu'ils » n'auront pas la hardiesse de résister à ces » mauvais traitemens, ou de s'en plain- » dre. Les méchans au contraire, sont » ménagés, parce qu'on les craint. Ce » qui fait voir que la forme de notre gou- » vernement est pleine de défauts & d'im- » perfections. Et cette seule raison suffi- » roit à la justice de Dieu, pour anéantir » la Société. »

(1) L'Auteur fait ici une peinture de *Mutio Vitelleschi* bien opposée à tout ce que nous en disent les Jésuites; mais on sçait combien leurs éloges sont suspects, sur-tout quand ils retombent sur leurs supérieurs. Toutes leurs histoires sont pleines de mensonges & de flatteries; & il semble en les lisant, que rien au monde n'est plus parfait que la Société, & qu'il suffit d'être Jesuite pour n'être plus sujet à aucune imperfection. On est en garde contre des louanges si outrées. *Melchior Inchofer* n'avoit pas renoncé à la raison. Il voyoit clair sur les défauts comme sur les vertus, & sçavoit discerner les unes d'avec les autres. Après avoir fait l'éloge de *Clau-*

de Aquaviva, il se plaint avec la même sincérité de la conduite déréglée de *Mutio Viteleschi*. Il en avoit été témoin, & son témoignage doit être préféré à tout autre.

(2) *Quant au pouvoir du Général*, dit aussi Mariana, chap. 4. *il est fort foible, si on perd le respect, & avec un peu de hardiesse il est aisé de l'intimider.*

(3) *Melchior* se raille ici fort adroitement de la *Science-moyenne*. Cette science est de l'invention de *Molina*, & tous les Jésuites l'adoptent & la défendent avec chaleur, malgré son opposition à la doctrine de saint Augustin & de saint Thomas, qui ne l'ont jamais connue que dans les Pélagiens ; parce qu'elle leur est d'un merveilleux secours pour soutenir le nouveau Systême qu'ils ont introduit sur la *Grace*. La *Science-moyenne* est une science par laquelle Dieu connoît certainement ce que les hommes feront, s'ils se trouvent dans telles ou telles circonstances.

CHAPITRE XIII.

Réflexions ſur les Jugemens des SOLIPSES.

ON peut faire ſur leurs jugemens à peu près les mêmes réflexions que nous avons faites ſur leur loix. S'il eſt contre toute humanité que les jugemens ſe rendent ſans aucune forme de droit, combien doit-il être plus criant de ne pas faire juſtice à des ſujets qui ſe plaignent avec raiſon des Magiſtrats, de peur, diſent-ils, que s'étant accoûtumés peu à peu à mépriſer leurs maîtres, ils ne viennent enfin quelque jour à s'élever contre le Monarque même? D'ailleurs, s'il étoit permis d'accuſer les magiſtrats, perſonne ne voudroit remplir les charges, & il n'y auroit plus que confuſion dans la monarchie. Beau prétexte, pour opprimer les peuples, & pour autoriſer les magiſtrats à commettre impunément toutes ſortes de crimes, Le Monarque le permet. Mais cette

permiſſion leur coûte ſouvent bien cher, parce que des perſonnes d'honneur ne pouvant ſouffrir une telle injuſtice, ſe vengent par leurs propres mains. J'en ai vû pluſieurs, qui après avoir déchargé leur colere à grand coups de bâton ſur le dos de ces magiſtrats, & craignant d'être arrêtés, ſe ſont réfugiés chez les princes voiſins, où ils s'expliquoient librement ſur la cauſe de leur fuite. Ils diſoient que l'amour de la juſtice leur avoit fait faire ce que la lâcheté faiſoit négliger au Monarque; que s'ils étoient coupables en quelque choſe, c'étoit d'avoir manqué de force dans les bras, & d'avoir laiſſé la vie à des malheureux qui ne la méritoient point; qu'ils ne ſe bornoient pas à ce qu'ils avoient déja fait, mais qu'ils vouloient les obliger dans la ſuite, ou à faire leur devoir, ou à comparoître en juſtice, quand ils y ſeroient appellés. Qu'il étoit auſſi honteux, que des eſclaves qui n'avoient d'autre mérite, que la faveur du Monarque, ſe fiſſent obéir par les perſonnes de marque & de naiſſance; que des hom-

mes qui ne devoient leur fortune, qu'à leurs flatteries & à leurs calomnies, occupassent les premiers rangs; que les honnêtes gens, & ceux qui faisoient profession de vertu & de modestie, restassent dans la poussiere. Un certain Asiatique, outré d'une telle tyrannie, voulut un jour crier *à la liberté*, mais il ne fut secondé de personne; & les plus malheureux esclaves, bien loin de se joindre à lui, ou de lui parler, n'osoient pas même le regarder, parce que la neuviéme loi ne leur permet pas de se fier les uns aux autres. En effet il n'y a jamais parmi les *Solipses* de société ferme & constante. Les meilleurs amis deviennent en un moment ennemis déclarés. Les sermens les plus solemnels, les liaisons les plus étroites, pas même celles du sang, ne sont capables de les retenir, pourvû qu'il s'agisse de mériter la faveur du Monarque par quelque flaterie, ou quelque accusation. C'est-là la seule chose, en quoi ils fassent gloire d'être fidéles; ce qui m'a quelquefois engagé dans des périls, d'où je ne suis sorti, que par un bonheur extraordinaire.

(1) Je m'étois un jour avisé de montrer à une personne qui se disoit de mes amis, une horoscope par laquelle j'avois prédit, suivant les principes des Européens, la mort d'un prince voisin. Ce faux ami fit semblant de l'approuver, & me pressa fortement de tirer celle du Monarque, m'assurant avec serment de garder un secret inviolable. Je ne voulus ni le promettre, ni le refuser. Cependant, comme si je m'y étois engagé, ce perfide courut sur le champ me dénoncer au Monarque, & m'accusa faussement d'avoir, par le secours de la magie, conspiré sa mort avec les divinités des enfers. Aussi-tôt on me déclare criminel de leze-Majesté. On se saisit de moi, & on me conduit devant le Monarque. On me fouille : on tire de mes poches l'horoscope. Mais on ne fut pas peu surpris, quand, au lieu d'y trouver le nom du Monarque, on lut celui d'un Prince Européen. C'en fut assez pour ma justification. Mon accusateur s'appaisa, sans cependant rougir de sa perfidie. On m'ordonna d'expliquer mon art & ses effets.

Je le fis avec un applaudiſſement général, & le Monarque lui-même me pria de m'appliquer à découvrir par mes connoiſſances les différentes révolutions qui devoient arriver par la ſuite dans la monarchie des *Solipſes*. Je lui répondis que ma ſcience ne s'étendoit pas juſques-là, & qu'une telle prédiction étoit au deſſus des forces de la nature ; qu'il n'en étoit pas des *Solipſes* comme des Européens ; que ceux-ci étoient ſujets aux influences des aſtres ; mais que le Monarque des *Solipſes* étoit maître du ciel & des conſtellations, & que par conſéquent il étoit fort inutile qu'*Evimeus*, avant que de m'accuſer, me demandât avec tant d'inſtance, ſi par mon art je ne pouvois rien contre les jours du Monarque. Je me vengeai ainſi de mon accuſateur, qui ſe trouva lui-même pris dans le piége qu'il m'avoit voulu tendre. On le condamna à être honteuſement dégradé, & à paſſer le reſte de ſes jours dans un cachot ; mais cet indigne flatteur, qui ne manquoit jamais de reſſources, proteſta qu'il n'avoit pas prétendu me faire

punir en me dénonçant, mais faire connoître & admirer ma ſcience. Grand Dieu, quelle fourberie! & que ſon éloge m'eût été funeſte ſans le ſecours de la Providence!

Quel ſupplice pour un cœur droit, quand il eſt obligé de flatter un prince dans toutes ſes actions bonnes ou mauvaiſes, d'applaudir à tout ce qu'il dit, de renoncer au ſens commun pour lui plaire, & de quitter tous les ſentimens de la nature pour ceux qu'il veut perdre! combien de fois ai-je déteſté ces barbares maximes, en préſence même des ſatrapes! Mais c'étoit en vain: je parlois à des ſourds, & rien n'étoit capable de les toucher. Mes amis me faiſoient ſigne de me taire, & me contrediſoient hautement, pour ne pas s'expoſer à être auſſi dénoncés.

(2) Voici une hiſtoire qui divertira le lecteur. Un homme ayant été ci é en juſtice, pour avoir regardé de travers le gouverneur du royaume de *Pactelisônade*, pouvoit-il faire autrement, puiſqu'il étoit louche? fut condamné à mort. Quand il fut ſorti de chez ce Monarque, &

pendant qu'on le conduisoit au supplice, chacun s'empressoit à l'envi de le charger de coups & d'outrages. Le malheureux sort de ce homme, qui avoit été autrefois de mes amis, me fit compassion : je m'approchai de lui pour partager ses peines, & pour l'exhorter à la patience. Aussi-tôt le capitaine des archers, qui n'avoit d'humain que la figure, & qui par ses flatteries & ses mensonges avoit sçu se sauver du gibet & se produire à la cour, ayant jetté sur moi un regard terrible, *Insolent mortel*, me dit-il d'une voix épouvantable, *quelle hardiesse est la tienne de consoler un scélérat, que le Monarque veut perdre ? Tu vas subir le même supplice, puisque tu t'es déclaré complice de son crime.* A peine eut-il achevé, qu'il met la main sur moi, & me fait mener chez le Monarque. Plus de cent accusateurs s'élevent en un instant contre moi, & viennent déposer que, sans aucun égard pour ceux qui insultoient un misérable condamné au supplice, & sans m'embarrasser si c'étoit pour plaire au Monarque,

qu'ils le faisoient, j'avois percé la foule, & lui avois dit à l'oreille certaines choses qui l'avoient consolé; que c'étoit-là mépriser les jugemens du Prince, se jouer de sa puissance, & que je méritois la mort. Je voulus me justifier, en répondant que ce que je lui avois dit, étoit pour l'encourager à la mort. *C'est ce que le Monarque ne veut pas*, s'écrioient mes accusateurs. Mais ils assuroient encore avec serment, que je lui avois tenu plusieurs autres discours pernicieux. *Prouvez*, leur disois-je, *ce que vous avancez. Quels sont ces discours? Ou si vous ne le sçavez pas, allez vous en faire instruire par le mort.* Cette raillerie les piqua davantage, & ils me firent un nouveau crime de ma belle humeur. A la fin le Monarque fit faire silence, & m'ordonna fort sérieusement de déclarer ce que j'avois dit de plus au criminel. Je luis répondis que j'étois prêt de le faire; mais que comme c'étoient des mystéres secrets, je ne pouvois pas m'expliquer, qu'il ne lui plût de faire écarter tous ceux qui étoient là présens. J'eus recours au mensonge

dans cette occasion, pour me tirer d'affaire. En pouvois-je manquer dans une nation où l'on en donne de si belles leçons? Après donc que tout le monde se fût retiré, je dis au Monarque que j'avois recommandé trois choses au criminel, avant qu'il mourût. La premiere, de me faire sçavoir quelle place occupoient nos Monarques & nos satrapes dans les enfers: la seconde, de m'apprendre s'il n'y auroit pas quelque moyen de les soumettre à la domination du Monarque; & la troisiéme, de m'instruire de tout ce qui s'y passeroit. *Quelles obligations ne m'auriez-vous pas*, *puissant Monarque*, lui dis-je, *si par mon moyen vous pouviez avoir des nouvelles de ces sombres royaumes; puisqu'il m'est impossible de vous rien apprendre de ce qui arrive dans ce monde, & que je suis toujours prévenu par une infinité de courtisans, qui pour mériter votre faveur, s'embarrassent fort peu que leurs rapports soient conformes à la vérité? Voilà ce que j'ai dit en particulier au criminel, & je n'ai eu d'autre but que celui de vous plaire, en vous*

donnant des nouvelles certaines. Le Monarque loua ma prudence & mon esprit, & me pria de venir l'informer exactement des nouvelles que je recevrois de l'autre monde, sans en faire part à d'autres qu'à lui. Il fit aussi-tôt ouvrir la porte. Les satrapes, qui étoient dehors, attendoient avec impatience, ce qu'il alloit ordonner de moi. Mais quelle fut leur surprise, quand au lieu de ma condamnation, il déclara que non-seulement je serois admis dans les conseils les plus secrets de l'Etat, mais encore que j'aurois le pouvoir de juger toutes les causes en dernier ressort ! Les flateurs changérent tout à coup de visage, pour se conformer extérieurement aux sentimens du Monarque, & ceux qui aimoient le bon ordre applaudirent à ce jugement. En effet, dès que je me vis le pouvoir en main, j'éloignai des charges ceux qui en étoient indignes : je protégeai les personnes de mérite : je rendis la justice suivant les principes des Européens, sans acceptation de personne : & quand le Monarque me demandoit les raisons d'une telle

conduite, je ne lui répondois autre chose, si non que je suivois les avis que mon ami me donnoit de l'autre monde. En un mot, je m'attachai principalement à détruire les délateurs, & j'exerçai contre eux toutes les rigueurs de la justice. Je donnai un jour au peuple le spectacle le plus tragique. Je fis planter pendant la nuit dans la place publique, six cens carcans & trente potences. On voyoit à chaque carcan un flateur pris par le cou, & j'avois fait pendre aux potences autant de délateurs, qui s'étant engagés par serment à souffrir la peine du *Talion*, n'avoient pû prouver leur accusation, & avoient été convaincus de mensonge & de calomnie. Parmi ces derniers étoient trois satrapes, qui avoient été faits depuis peu gouverneurs de provinces. La cour se trouva le lendemain toute déserte, parce que j'avois eu soin de la purger. Il n'y restoit plus que quelques gens de bien, qui exerçoient leurs charges avec honneur: & le Monarque surpris d'un si grand changement, demanda ce qu'étoient deve-

nus tous ſes officiers. On le mena ſur un lieu élevé, d'où il pût découvrir la place. Il demeura tout interdit, quand il apperçût tous ces malheureux attachés aux potences & aux carcans, & il demanda tout en tremblant, qu'eſt-ce que cela vouloit dire? *Grand Monarque*, lui dit un de ſes gardes, *c'eſt une comédie que vous donne* Cornelius, *que vous avez élevé depuis peu à un ſi haut rang. C'eſt fait de la monarchie, s'il continue. Et s'il faut une fois que les flateurs ſoient bannis de votre cour, perſonne ne vous inſtruira de ce qui ſe paſſe dans la monarchie: vous languirez dans l'ignorance & dans l'ennui.* Le Monarque touché de ce ſpectacle, & de ce que lui diſoit le garde, me fit venir ſur le champ, & me demanda pourquoi je m'étois porté à un tel excès. *Le mort me l'a ordonné*, lui dis je, *& vous étiez menacé de quelque grand malheur, ſi j'euſſe tardé plus longtems à exécuter ſes ordres. Ne vaut-il pas mieux détruire la race maudite de ces ſcélérats, que de voir l'innocence opprimée, & la monarchie*

gouvernée au gré de leurs passions & de leurs dessèins criminels ? C'est une grace que j'ai faite à ceux que vous voyez attachés aux carcans, de leur laisser la vie, & de ne leur faire souffrir que la faim. Ce sont autant de flateurs effrontés que la fourberie & le mensonge font subsister, & qui dérobent aux honnêtes gens les charges qu'ils méritent. Les autres dont vous voyez les cadavres pendus, étoient des malheureux délateurs qui pour se mettre en faveur auprès de vous, sacrifioient l'honneur des innocens, & leur imputoient des crimes supposés. Je les ai fait punir de cette maniere, pour satisfaire à la loi du Talion établie dans la monarchie. Heureux, que je ne leur aye pas fait souffrir tous les supplices qu'ils méritoient ! J'en tiens encore plus de mille de cette nature dans les prisons, à qui je réserve un pareil châtiment au premier jour. Et j'espere que si vous voulez vous en rapporter à moi, & me permettre d'agir selon les devoirs de ma charge, votre monarchie sera plus florissante que jamais, quand je l'aurai délivrée de ces pestes publiques.

Ce discours étonna tellement le Monarque, qu'il ne me fit point de réponse. Ceux qui l'environnoient, demeurérent saisis de frayeur; & un d'entr'eux, nommé *Colosbidozarus*, dont je parle ailleurs, se trouva si mal, qu'on fut obligé de le remporter dans une litiere. Quelque tems après on assembla le conseil sans moi (ce devoit être un conseil bien défectueux, après les retranchemens que j'y avois faits) & il fut arrêté, que je me déferois de ma charge de juge. On m'ordonna ensuite de donner le catalogue de ceux que j'avoir désignés à la potence. *Colosbidozarus* ayant entendu lire son nom, pensa mourir de peur, & il ne revint à lui, que quand on l'eut assuré que j'avois fait la démission de ma charge. On tramoit secretement ma perte, & l'on se seroit défait de moi, si l'on n'eût pas appréhendé que la relation que j'avois avec les morts, ne fût plus funeste à la monarchie que les carcans & les potences.

(3) A propos de quoi je rapporterai une avanture fort plaisante, qui

arriva peu de tems aprè. (a) *Libanotius*, ambaſſadeur du prince des Ritaniens, paſſant ſur les terres des *Solipſes*, tomba malade, & mourut en peu de jours. Son collegue (b) *Muſarbanus* voulant lui rendre les derniers devoirs, entra dans la ville la plus proche, dont le nom étoit (c) *Arontia*, & alla trouver (d) *Tirapherne*, qui en étoit gouverneur, pour lui demander la permiſſion de faire enterrer *Libanotius* dans le lieu deſtiné à la ſépulture des citoyens, & de lui faire, ſuivant les coutumes de leur païs, des funérailles conformes à ſa dignité. Il lui promit auſſi, pour l'engager, qu'il feroit valoir un tel ſervice auprès du prince des *Ritaniens*, & l'aſſura qu'il lui en marqueroit une reconnoiſſance particuliere. *Tirapherne* fut ſourd à ſes inſtances, & ne voulut point lui accorder ce qu'il demandoit. L'autre eut beau lui repréſenter que le droit des gens étoit violé par un tel refus; il n'en devint pas plus traitable, & il le renvoya avec beaucoup de dureté. N'étoit-il pas déja aſſez haï des

(a) Un évêque maronite.

(b) Abraham maronite.

(c) Le collége des maronites à Rome.

(d) Le P. Ferrantin, Jeſuite.

vivans, ſans chercher encore querelle avec les morts ? *Muſarbanus* ne lui répondit que par des injures, & ſortit tout tranſporté de colere. Il raſſemble auſſi-tôt tout ſes gens, fait mettre le cadavre ſur un chariot tiré par des éléphans, & le fait avancer pendant la nuit vers la ville à la lueur d'un grand nombre de torches & de flambeaux. Cette pompe funebe ne fut pas plutôt près des murailles, que les gardes épouvantés par le cri des éléphans & par la lumiere extraordinaire qui paroiſſoit au milieu des ténebres de la nuit, prennent la fuite, & courent donner avis à *Tirapherne* d'un tel prodige. Celui-ci tout allarmé fait prendre les armes aux citoyens. Mais *Muſarbanus* profitant du trouble où étoit la Ville, force les portes, & arrive ſans obſtacle juſques dans la place publique. Tout le peuple eſt dans l'étonnement à la vue d'un ſpectacle ſi nouveau. Les toits & les fenêtres ſont remplies de monde. *Tirapherne* paroît enfin. *Retirez-vous*, dit-il à haute voix, *ne venez point profa-*

ner notre religion & ſouiller nos temples par vos cérémonies étrangeres. Muſarbanus le laiſſe crier. Le convoi s'avance avec le même ordre : ceux qui le conduiſent n'interrompent pas leurs gémiſſemens. Mais *Tirapherne* s'approchant tout en furie, terraſſe de ſa propre main le Prêtre qui tenoit l'encens, & crie aux ſiens de les repouſſer à force ouverte. Alors *Muſarbanus*, croyant que l'occaſion étoit favorable, donne le ſignal à ſes compagnons. Tout d'un coup ils jettent bas les manteaux noirs dont ils étoient couverts, & ſe mettent en état de défenſe. Leurs armes n'étoient point des épées, mais les flambeaux qu'ils tenoient en main, & qu'ils déchargent à grands coups ſur le viſage des *Solipſes*. Pendant ce tems-là le convoi s'arrête. Il arriva que le cadavre ſe trouva de bout, ſoit que ce fût par hazard, ou autrement, comme s'il eût voulu être témoin de ſon triomphe. Ceux qui étoient ſur le chariot lançoient de toutes parts les étoupes en feu, la poix & la cire ardente qu'ils avoient préparées pour les funérail-

les. On n'entendoit que les cris, ou plutôt les hurlemens des *Solipſes*, qui avoient reçu ces matieres brûlantes ſur les mains ou ſur le viſage. Ce n'eſt pas tout encore, & la ſcène devint bien plus tragique, lorſque les éléphans, que la vûe de ces flammes volantes avoit mis en fureur, commencérent à s'échapper: ils renverſent, ils terraſſent tout ce qu'ils rencontrent. Alors les *Solipſes* pouſſent un grand cri, & demandent quartier. *Nous ne voulons pas*, diſent-ils, *combattre avec les morts*. Cette terreur panique leur fit auſſi-tôt mettre bas les armes; & *Tirapherne* tout le premier, vint ſe jetter aux pieds du vainqueur, & ſe ſoumettre à ſa diſcrétion: le feu l'avoit entiérement défiguré. Il avoit les yeux, la barbe, le menton, le nez & les oreilles toutes brûlées. Le combat étant donc ceſſé, on remit le cadavre dans ſa premiere ſituation, & la pompe funébre continua ſa marche. Les *Solipſes* perdirent ſix cens hommes dans cette action, & en eurent autant de bleſſés. Les uns n'avoient plus qu'un œil, les

autres

autres avoient la barbe & les cheveux tous brûlés. Il ne restoit à ceux-ci que la moitié du nez. Ceux-là avoient le cou tout disloqué. Les (*a*) *Ritaniens* n'eurent aucune perte, sinon qu'un de ceux qui étoient sur le chariot, fit un si grand effort, que sa culote se délia, & que la situation dans laquelle il tomba, apprêta à rire à tous ceux qui le virent.

(*a*) Les Maronites.

Ce nouveau genre de combat fit différentes impressions sur l'esprit des peuples voisins: il allarma les uns, & divertit long-tems les autres. Mais les *Solipses* en eurent toute la honte & la confusion: & la plûpart des Princes se plaignirent hautement de l'inhumanité de *Tirapherne*. *Vibosnat* sur-tout fut dans une consternation inconcevable, parce qu'il avoit appris sur un bruit confus & incertain, que la ville d'*Arontia* avoit été prise par les morts. Il soupçonna *Lucius Cornelius* d'en être l'auteur, & de s'être voulu venger par-là de sa derniere disgrace. C'est pourquoi, pour détourner un pareil malheur de son palais, il tâcha de

l'appaiſer, & réſolut de lui rendre les Charges & les honneurs dont il l'avoit dépouillé. Mais il changea bientôt de deſſein, ayant été mieux inſtruit.

Les peuples voiſins ayant envoyé peu de tems après des députés au Monarque, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé, & pour accuſer *Tirapherne* d'inhumanité, il penſa à le dégrader, & à lui faire ſon procès. C'eſt pourquoi il aſſembla le conſeil des ſatrapes, pour leur faire part de ſes deſſeins, & il l'avoit déja condamné à une priſon perpétuelle, lorſque quelqu'un de l'aſſemblée le fit changer d'avis, & lui repréſenta que *Tirapherne* méritoit qu'on lui fît grace; qu'à peine avoit-il encore la figure humaine, que la peur dont il avoit été ſaiſi dans le combat, étoit plus que ſuffiſante, pour le faire mourir, & que dans l'état où il étoit, le plus grand ſupplice qu'on lui pouvoit faire ſouffrir, étoit de lui ôter ſa charge, & de le laiſſer vivre dans la honte & dans le deshonneur.

Il avoua depuis plus d'une fois,

auſſi-bien que les *Solipſes* qui écha-pérent de ce combat, que ce qui leur avoit fait prendre l'allarme n'étoit pas tant les éléphans, & le reſte de l'appareil, que le cadavre qu'ils voyoient debout hors de ſa biere. Il leur ſembloit que c'étoit lui qui lançoit les flambeaux ſur eux, & ils avoient cru que l'entrepriſe étoit auſſi téméraire qu'imprudente, de vouloir en venir aux mains avec des gens, qui ſçavoient encore combattre après leur mort. Voilà ces hommes qui prétendent donner la loi à tout l'univers, & qui ne ſont pas capables de diſcerner l'apparence de la vérité !

Ce ſtratagême dont je viens de faire la deſcription, eſt beaucoup plus adroit, que celui de *Haſtingus*, Général des *Danois*, ſi fameux dans les hiſtoires, lequel prenant la ville de *Luna* en *Ligurie* pour celle de *Rome*, y fit avancer par ruſe une pompe funébre, qu'on croyoit être la ſienne, & s'empara de la ville, non pas à coups de flambeaux, mais en faiſant paſſer les citoyens au fil de l'épée.

REMARQUES.

On ne doit pas attendre que je donne ici une explication détaillée des histoires particulieres qui sont contenues dans ce chapitre. Elles sont peut-être de l'invention de *Melchior Inchofer*, qui a voulu divertir le lecteur ; ou si elles ont quelque fondement véritable, il est impossible de le connoître. La plus grande attention des Jésuites est d'étouffer ce qui se passe dans la Société, & d'empêcher que le public n'en ait aucune connoissance ; surtout quand l'honneur de la Société demande que ces choses soient cachées. Les histoires dont parle *Melchior Inchofer*, sont de cette espéce. Il n'y a guéres que lui qui pût nous en instruire ; mais il les a tellement déguisées, & enveloppées de tant de circonstances outrées, qu'il n'est pas aisé d'en pénétrer la vérité. Au reste, elles ne sont pas d'une assez grande importance, pour qu'on doive les regretter. La vérité des maximes contenues dans ce chapitre, ne dépend pas de ces exemples. On pourroit au besoin en suppléer mille autres, dont la connoissance intéresseroit davantage. Je ne laisserai cependant pas de faire quelques réflexions sur chacune de ces histoires.

(1) Par la premiere, où *Melchior* fait part de son horoscope à *Evimeus*, on peut conjecturer qu'on lui fit peut-être

auprès du Général, un crime de quelque usage qu'il faisoit des mathématiques, où nous avons vû qu'il étoit très-habile; mais qu'il sçut si bien se défendre, que cette accusation tourna à la honte de l'accusateur. Le but de cette histoire est de faire connoître qu'il n'y a point de bonne foi entre les Jésuites, qu'ils sont toujours prêts à se trahir les uns les autres, & qu'ils sacrifient tout ce qu'il y a de plus inviolable, à la flaterie & au désir de s'insinuer dans les bonnes graces des supérieurs.

(2) Cette seconde histoire n'a aucune vraisemblance, & *Melchior* ne paroît l'avoir imaginée, que pour avoir occasion de décrire agréablement, jusqu'où va l'aveuglement des Jésuites dans la déférence qu'ils ont pour leurs supérieurs, & à combien de bassesses & d'indignités ils se portent pour leur faire la cour. L'ambition du Général paroît dans tout son jour par la joie qu'il ressent en apprenant ce que *Melchior* avoit exigé du mort. Il veut nous faire entendre que le Général n'a d'autre dessein que de faire la loi à tout l'univers, & qu'il étendroit même son empire au-delà, s'il étoit en son pouvoir. On peut encore juger par cette fiction que l'Auteur fut élevé à quelque charge qui lui donnoit beaucoup d'autorité. Et la maniere dont il dit qu'il y parvint, donne lieu de croire qu'il ne devoit son élévation qu'à la jalousie de ses ennemis, & que le Général ne put s'empêcher de re-

connoître sa bonne foi, & son innocence, malgré toutes les accusations dont il étoit chargé.

Toutes ces potences & ces carcans ne doivent pas être pris à la lettre ; mais il a voulu nous faire connoître par là, avec quelle exactitude & quelle sévérité il exerça sa charge. Il employa toute son autorité pour réformer les vices qui régnoient impunément dans la Société. Il déclara sur-tout une guerre ouverte aux flateurs & aux délateurs, & il ne laissa échapper aucune occasion de les humilier. Mais il ne fut pas long-tems dans une charge qui n'avoit pas coutume d'être remplie par des personnes de la vertu & de l'intégrité de *Melchior* : ces mêmes flateurs ne tardérent pas à prévenir de nouveau le Général contre lui. Ils l'obligérent enfin à le dépouiller d'une autorité, dont il n'usoit point à leur gré. Ils auroient peut-être poussé leur vengeance plus loin, si l'estime où il étoit dans *Rome*, & la liaison qu'il avoit avec les cardinaux, ne les eussent retenus. Voilà à peu près toutes les réflexions qu'il me semble qu'on peut faire sur cette histoire.

(3) Cette derniere histoire est encore plus difficile à expliquer que les autres ; parce qu'on ne peut pas douter, que le fondement n'en soit véritable. Mais avant que de hazarder mes conjectures, il est bon de dire quelque chose des *Maronites*.

Ce sont des peuples chrétiens qui habitent le Mont *Liban*. On dit qu'ils sui-

voient autrefois les erreurs des *Jacobites*, & des *Monotelites*. Mais ils demeurent inviolablement attachés à l'église romaine depuis l'an 1182. *Guillaume* Archevêque de *Tyr*, assure que le nom de *Maronites* leur vient d'un certain hérétique *Monotelite*, appellé *Maron* qui les avoit pervertis. Mais ces peuples soutiennent avec plus d'apparence qu'ils tirent ce nom de S. Jean *Maron*, qui bâtit un célébre Monastére près du Mont *Liban* au commencement du cinquiéme siécle, & dont les disciples combattirent fortement l'hérésie des Eutichiens.

Au reste, les *Maronites* d'aujourd'hui sont des gens de bien, qui vivent très-chrétiennement. Ils ont une parfaite soumission pour l'Eglise romaine, & un grand respect pour ses ordonnances. Ils ont un patriarche, des archevêques, des évêques, & environ cent cinquante curés, qui ont soin de leur conduite.

Leur pauvreté est si grande, que leurs curés mêmes & les évêques sont réduits à la nécessité de gagner leur vie par le travail de leurs mains, comme de simples artisans. Leur grand attachement pour l'église romaine engagea le pape *Grégoire XIII.* à leur fonder un college à *Rome*, où leurs jeunes gens sont instruits par les Jésuites, jusqu'à ce qu'ils soient capables de servir utilement leur patriarche & les évêques de leur pays. Ceux qui en voudront sçavoir davantage à leur sujet, pourront consulter le voyage du mont *Liban* du

P. *Dandini* Jésuite, traduit par feu M. *Richard Simon.*

Pour revenir à l'histoire, dont il est parlé dans ce chapitre, il est à croire qu'un Evêque des *Maronites*, que le patriarche avoit envoyé à *Rome*, pour quelque affaire, y mourut, & que celui qui l'accompagnoit, nommé (*) *Abraham*; l'ayant voulu faire enterrer dans le collége des *Maronites*, le P. *Ferrantin*, qui en étoit pour lors recteur, s'y opposa, qu'il y eut à cette occasion une dispute assez vive, & que malgré la résistance du recteur, l'évêque fut enterré dans ce collége. La description de la pompe funèbre & du combat est un ornement, que *Melchior Inchofer* a ajouté, pour égayer la narration. Voilà ce qui m'a paru de plus naturel pour l'intelligence de ce fait.

(*) C'étoit apparamment Abraham Ecchellensis, Maronite, dont nous avons plusieurs sçavans Ouvrages.

CHAPITRE XIV.

Les Assemblées & Conférences des SOLIPSES.

LEs *Solipses* ont deux sortes d'assemblées, les grandes qu'ils appellent générales, & les petites ou particulieres qui se tiennent dans les Provinces. (1) Les premieres sont très-rares, & ne sont presque jamais convoquées, que dans les interregnes, quand il s'agit d'élire un nouveau Monarque : voici ce qui s'y observe. Quand le siége vient à être vacant, pour lors le (*a*) maître du palais rend la justice en qualité de vicegérent, & fait venir de tous les royaumes les satrapes, qui ont droit de suffrage. Ils s'assemblent tous dans le palais au jour marqué. On commence par prononcer des malédictions & des imprécations terribles contre ceux qui révéleront les mysteres, ou qui donneront leurs suffrages pour des sujets indignes de remplir une si hau-

te dignité. Ils s'enferment ensuite dans une chambre, où après plusieurs cérémonies & plusieurs priéres selon leur usage, il nomment le Monarque à la pluralité des voix. Ce choix n'est pas fort douteux. Le sort en est déja jetté, & le Monarque défunt a si bien disposé les choses pendant son régne, qu'on ne choisit & qu'on ne croit capable de lui succéder, que celui qu'il a lui-même désigné. Pour cela les Monarques ont coutume de jetter les yeux sur un ou deux sujets, qu'ils trouvent plus à leur gré que les autres, & les font passer par toutes les charges qui les approchent le plus du trône. Et quand on voit que ces favoris par ordre du Monarque, se succedent plusieurs fois alternativement dans le gouvernement d'une même province, à l'exclusion & au préjudice de tout autre; il s'ensuit de là que les satrapes qui ont part à l'éléction, les doivent regarder comme les successeurs présomptifs de la couronne. Car les sages d'entr'eux sont persuadés qu'il n'y a que ceux qui

ont gouverné les provinces, de quelque maniere qu'ils l'aient fait, qui ſoient capables de monter ſur le trône de la monarchie. Cette pernicieuſe maxime eſt cauſe que de deux ou trois hommes de néant, qui n'ont pour tout mérite que le bonheur d'avoir plû au Monarque, on en choiſit un pour lui ſuccéder & marcher ſur ſes traces ; & on en laiſſe dans l'obſcurité une infinité d'autres, que le Monarque aveugle n'a jamais à la vérité admis aux charges ; mais qui par leur ſageſſe & leur prudence, ſont plus propres pour le Gouvernement, que ne le ſeront jamais tous ces uſurpateurs groſſiers & ignorans. Mais tel eſt le caractere d'un amour propre rafiné. La réputation d'un Monarque courroit trop de riſque après ſa mort, s'il étoit remplacé par une perſonne plus éclairée que lui, & dont la ſage conduite pût remettre le bon ordre dans le gouvernement. C'eſt pourquoi il ſe met peu en peine du tort que ſon ſucceſſeur fera à la république par ſon ignorance. Mais revenons aux aſſemblées.

D'abord que le Monarque eſt élu on bat auſſi-tôt le tambour, pour faire aſſembler le peuple. On vient de toutes parts le féliciter ſur ſon avénement à la couronne. On fléchit le genouil devant lui, & on lui baiſe la main, pour marque de reſpect & de ſoumiſſion. C'eſt dans cette occaſion que les flateurs ſe donnent carriere. Ils viennent lui débiter leurs éloges, ou plutôt leurs menſonges avec une adreſſe merveilleuſe. Ils lui font entendre que les hommes n'ont été que les inſtrumens de ſon élection, & qu'elle eſt évidemment l'ouvrage des Dieux: qu'elle a été annoncée & confirmée par pluſieurs prodiges manifeſtes ; *qu'il n'a pas plû la nuit précédente ; que les dogues ont aboyé au lever de l'aurore ; que quand il eſt ſorti de ſa chambre, les mouches & les moucherons ſe ſont attroupés pour voler devant lui :* & beaucoup d'autres merveilles de cette nature, que l'on répand enſuite dans le public de bouche ou par écrit, & que l'on confirme dans les harangues. Le Monarque a ſoin de faire à tous ces pa-

négyriſtes des préſens, qu'il avoit déja préparés. Mais il a des égards particuliers pour ceux dont les flateries ont été les plus outrées. Ils reçoivent des récompenſes beaucoup plus grandes que les autres. Jamais ils ne quittent le Monarque, que pour aller occuper quelque dignité dans les provinces. Ils ont un pouvoir entier ſur ſon eſprit. Ils ſçavent aller au-devant de toutes ſes volontés, & lui procurer tous les plaiſirs qu'il peut ſouhaiter. Eſt-il difficile de croire après cela, qu'il dépende d'eux d'avancer, ou de perdre les autres? C'eſt pourquoi on ne peut pas eſpérer de vivre heureux, à moins qu'on ne leur faſſe exactement la cour, & qu'on ne mette tout en uſage pour mériter leur protection.

Pour ce qui regarde les aſſemblées particulieres, elles ſe tiennent tous les cinq ans, & l'on choiſit à la pluralité des voix un député, pour en porter les délibérations au Monarque. L'on ſe donne bien de garde d'y rien aigrir, qui puiſſe retomber ſur lui. Et l'on ferme les yeux

ſur les abus & les déſordres publics; parce que de vouloir les réformer, ce ſeroit en quelque façon accuſer ſa conduite. Tous ces députés des aſſemblées viennent donc de tous les royaumes & de toutes les provinces de la monarchie, & ſe rendent dans la ville capitale. (2) Ils apportent chacun au Monarque des préſens magnifiques, pour lui témoigner leur reſpect & leur dévouement. Quand il donne audience aux principaux d'entr'eux dans ſon conſeil ſecret, quoiqu'ils ſoient envoyés uniquement pour demander une aſſemblée générale par les raiſons mêmes les plus preſſantes, ils ont grand ſoin de ne ſe pas expliquer. La moindre propoſition qu'ils en feroient directement ou indirectement, leur attireroit infailliblement l'indignation du Monarque, à qui ces ſortes d'aſſemblées font toujours ombrage. Et ſi le Monarque uſant de ruſe & d'adreſſe pour connoître leurs ſentimens, vient à les preſſer de ſe déclarer, ils nient opiniâtrément qu'il ſoit beſoin d'aucune aſſemblée générale; ils aſſurent au

contraire, qu'il n'y a point d'état plus floriſſant & mieux réglé que la monarchie, puiſqu'elle eſt ſous le gouvernement d'un prince dont la ſageſſe & la prudence ſurpaſſent celles des hommes & des dieux mêmes. Ils lui ſouhaitent les années de *Neſtor*, & le prient de terminer dans la ſuite toutes les affaires par ſa ſeule autorité, & ſans le ſecours des aſſemblées générales. Voilà à quoi aboutiſſent ces aſſemblées, & tous les biens qu'elles produiſent. Cependant afin qu'on ne diſe pas que les ſatrapes aient fait tant de dépenſes, & ſe ſoient donné tant de mouvemens pour rien, on traite de quelques affaires peu importantes; on délibére, par exemple, avec un grand ſérieux en préſence du Monarque, (3) *ſi les mouchoirs deſtinés à certains uſages, ſeront par la ſuite de lin ou de papier dans les villes : ſi les marmites doivent être de cuivre ou de fer : ſi quand on ſe trouve en voyage à cheval, & que l'envie prend de faire de l'eau, il eſt plus ſéant de ſe ſervir d'une éponge, que d'une bouteille;* & pluſieurs autres

ſemblables queſtions qu'il ſeroit trop ennuyeux de rapporter ici. Enfin les ſatrapes, après avoir pris un acte des concluſions ſigné du Monarque, & muni de ſon ſceau, retournent dans leurs provinces. Ils promettent en arrivant de grandes nouvelles : chacun eſt dans l'impatience d'en être inſtruit, & on célebre leur retour par des réjouiſſances publiques. Telles ſont les aſſemblées des *Solipſes*.

Pour ce qui eſt des conférences, rien n'eſt plus fréquent dans la cour du Monarque. Elles ſe tiennent, pour ainſi dire, nuit & jour, & les grands n'y ſont pas toujours admis. Il y en a auſſi de deux ſortes, les grandes & les petites. Celles-ci ſe tiennent preſque tous les jours, & les autres trois fois la ſemaine. (4) Dans les grandes les ſatrapes avec leurs premiers officiers viennent rendre compte au Monarque des provinces ſur leſquelles ils ont inſpection, ſuivant les avis qu'ils reçoivent des gouverneurs, & traitent de toutes les affaires qui les regardent. Dans d'autres jours tous

les ſatrapes de la cour s'aſſemblent & prennent les réſolutions & les moyens les plus convenables, pour la conſervation de tous les royaumes qui ſont ſous l'obéiſſance du Monarque. L'unique but qu'on ſe propoſe dans toutes ces conférences, c'eſt d'étendre la monarchie, & d'élever le Monarque, en faiſant gouverner ſous lui des Magiſtrats ſans lumieres. Lorſqu'il y en a quelqu'un à nommer, le Monarque demande en apparence le ſuffrage des ſatrapes; mais il le fait d'une maniere à les mettre dans la néceſſité de ſuivre ſon avis; car pour faire agréer ſon choix, il a coutume de prévenir l'aſſemblée par ce diſcours: *Vénérables & fidéles ſatrapes, tel royaume, telle province ont beſoin d'un nouveau lieutenant & d'un nouveau gouverneur. Perſonne n'eſt, à mon avis, plus propre à remplir ces charges, que* Dorius *&* Doridontius. *Cependant avant de les choiſir, je ſuis bien aiſe d'avoir votre approbation.* Alors les ſatrapes baiſſent la tête, comme le renard de la fable devant le lion, & ſouſ-

crivent ſans aucun examen. Ils ſont l'éloge de *Dorius*, qui ne mérite pas même d'être palefrenier, & s'étendent enſuite ſur les louanges du Monarque. *Il a parlé avec Jupiter, ou Jupiter a parlé par ſa bouche : ſa prudence eſt toute divine, rien n'eſt plus ſage que ſes avis.* C'eſt ainſi qu'ils ſe laiſſent mener, comme par le nez, pour favoriſer les deſſeins du Monarque : *Dorius* eſt fait gouverneur de province. Il ſe décraſſe (mais en vain) & quitte le torchon de la cuiſine, pour aller remplir ſa nouvelle dignité. Les gouverneurs des provinces & des villes ſe conduiſent par proportion de la même maniere, & avec les mêmes vues dans l'élection de leurs officiers. Voilà en quoi conſiſtent les grandes conférences.

Pour ce qui regarde les ſecondes ou les petites, elles ſe tiennent dans la cour du Monarque, comme dans les autres cours des provinces, en préſence des lieutenans & des officiers qui ſont commis par le Monarque ou par les gouverneurs. On n'y régle que ce qui concerne la ta-

ble & le menu détail de la cour : par exemple, *s'il faut mettre sur la table autant de boissons différentes que de mêts : si l'on doit servir à d'autres qu'au Monarque, certains mêts exquis : si l'on prolongera le tems du dîner ou du souper : si l'on se couchera pour manger à la maniere des anciens : si l'on fera repasser les couteaux tous les trois mois :* ainsi du reste.

Je ne veux point ici passer sous silence une affaire qui méritoit d'être terminée dans une assemblée générale, & qui cependant ne l'a été que dans une particuliere. Les (*a*) peuples de *Santestane* avoient envoyé des députés au Monarque, pour lui demander la permission d'aller prendre de l'eau vive dans un puits voisin, parce que l'eau de marêts qu'ils avoient bue jusqu'alors, étoit fort désagréable & les incommodoit beaucoup, sur-tout pendant les chaleurs de la *canicule.* Le Monarque leur refusa cette permission, & fut applaudi de tous les satrapes, qui étoient présens. Les députés firent de nouvelles instances avec beau-

coup de ſoumiſſion ; mais il leur fit répondre que leurs ancêtres avoient toujours bû de cette eau depuis pluſieurs ſiécles ; que bien loin d'en être morts, ils n'en avoient pas même été malades, & qu'ainſi il falloit qu'ils les imitaſſent dans leur force & dans leur patience. Un d'entre eux, nommé *Monacuſius*, indigné d'un refus ſi injuſte, fit ſur le champ cette piquante repartie : *Il faudroit*, dit-il, *auſſi que le Monarque ſuivît l'exemple de ſes prédéceſſeurs. Aucun d'eux ne s'eſt jamais nourri de bouillons & de conſommés préparés à grands frais, & ils n'ont pas laiſſé de vivre fort long-tems : s'il fait tant de dépenſes pour lui-même, doit-il avoir aſſez de dureté envers ſes ſujets, pour ne leur pas permettre de boire de l'eau vive, qui ne leur coûtera que la peine de l'aller chercher.* Le Monarque ne tarda guéres à être informé, & à tirer vengeance d'une réponſe ſi hardie. *Monacuſius* fut auſſi-tôt condamné au banniſſement, & les *Sanceſtaniens* n'obtinrent ce qu'ils demandoient qu'après ſa mort ; parce que

alors le Monarque n'avoit plus aucun sujet de conserver son ressemtiment.

REMARQUES.

(1) Saint *Ignace* ne fixa point de tems marqué pour les congrégations générales. La seconde congrégation au contraire fit un decret par lequel elle ordonna qu'on la tînt de six ans en six ans. Un certain pere vint à la traverse, & son opposition fit changer le décret en celui-ci, que les procureurs des provinces s'assembleroient tous les trois ans, pour résoudre, si les affaires demandoient qu'on convoquât une congrégation générale. Les peres de cette congrégation furent trompés dans leur espérance ; car on ne remédia à aucun mal par ce moyen. Les procureurs ne tomberont jamais d'accord qu'il soit nécessaire d'assembler une congrégation générale, pour faire leur cour au Général, qui avec ses assistans, n'a d'autre soin que d'en empêcher la convocation. *Mariana*, chap. 15.

(2) On envoie, dit *Mariana*, à des colléges beaucoup de présens considérables à *Rome* pour le Général, afin de gagner ses bonnes graces ; & il est à craindre qu'à la fin les charges de la Société ne deviennent vénales.

(3) Il veut faire entendre par-là, que la

plûpart de ces aſſemblées générales n'aboutiſſent qu'à des bagatelles.

(4) Nous avons déja dit qu'il y avoit un aſſiſtant pour chaque royaume. Les provinciaux & les recteurs de ſon département ont ſoin de l'informer de tout ce qui s'y paſſe, & il en rend compte au Général dans les tems marqués.

CHAPITRE XV.

L'adreſſe des SOLIPSES *pour étendre leur Monarchie.*

NOus avons déja dit, que les *Solipſes* n'avoient d'autre but dans tout ce qu'ils faiſoient, que d'étendre la Monarchie, & d'élever le Monarque. Pour cela, il n'y a point d'artifice qu'ils ne mettent en uſage. S'ils découvrent quelque choſe de bon dans les coutumes des étrangers, ils ſe l'approprient auſſi-tôt de telle maniere qu'ils ne veulent en être redevables qu'à eux-mêmes, ſe faiſant gloire d'en être les auteurs. La même choſe ſe pratique auſſi dans leurs colléges, où ils ont l'effronterie de débiter en leur nom pluſieurs doctrines qu'ils ont pillées ou co-

piées des Européens & des Aſiatiques. C'eſt ce qui fait qu'on voit parmi eux tant d'écrivains, qui naiſſent comme des champignons. Et s'ils donnent quelques écrits de leur chef, ils ſont auſſi fertiles en paradoxes, que la mer l'eſt en coquillages. Un de leurs docteurs ayant voulu réſoudre une queſtion nouvelle, qu'il ſe glorifioit d'avoir trouvée, fit perdre une année entiere à ſes écoliers, pendant laquelle il examina, *ſi la barbe d'un chat étoit de même eſpece avec la trompe d'un éléphant*. Et quand il en donna la ſolution, il joignit à la ſuite un petit traité problématique, qui avoit pour titre, *Des anciens heros métamorphoſés en guêpes, afin qu'en combattant avec les géants, ils euſſent l'avantage de ne pouvoir perdre leurs javelots*. Mais reprenons notre ſujet.

Le Monarque fait ſa réſidence à (*a*) *Pricantibur*, & n'en ſort jamais que pour s'aller divertir dans quelque maiſon de plaiſance des environs. C'eſt pourquoi il ne fait jamais la viſite de ſes royaumes. Mais il y envoye (*b*) des lieutenans revêtus

(a) Rome.

(b) Les viſiteurs.

de ſon autorité. Ce ſont le plus ſouvent des hommes de néant, plus propres à brouiller les affaires qu'à les régler.

Les villes des *Solipſes*, non plus que leurs royaumes & leurs provinces, ne ſont pas contiguës les unes aux autres; (1) mais elles ſont répandues parmi les provinces des princes étrangers. Elles ſont quelquefois au milieu de leurs terres. Et c'eſt en quoi ils font admirer leur adreſſe de ſçavoir ſe faire un rempart des villes étrangeres, & d'être au milieu d'elles, comme dans une échauguette, tout prêts à ſaiſir une occaſion favorable de s'en rendre les maîtres. Juſqu'ici ils ſont heureuſement venus à bout de leur deſſein, & à peu de frais. Il n'y a pas de doute qu'ils ne l'exécutent dans la ſuite avec la même facilité, ſi les princes ne ſe tiennent ſur leurs gardes, & ne prennent des meſures pour détourner la ſervitude dont ils ſont menacés. Mais on peut eſpérer que cette monarchie qui eſt déja, pour ainſi dire, miſe en piéces, ne ſubſiſtera pas alors. Une telle ſituation eſt

est bien favorable aux espions qui ont connoissance de tout ce qui se passe non-seulement dans l'étendue de la monarchie, mais même chez tous les princes voisins, & en donnent avis au Monarque par des couriers secrets. En sorte que ces princes mêmes n'ont pas de nouvelles plus certaines de ce qui arrive chez eux, ou ailleurs, que celles qu'ils reçoivent du Monarque. Il a de tous côtés des émissaires adroits, qui savent s'insinuer dans l'esprit des princes, & pénétrer jusques dans leurs conseils les plus secrets. Ils les tournent comme ils veulent, à la faveur de la réputation qu'ils se sont faite de personnes sages & prudentes; & sous le beau titre d'amitié, ils leur persuadent de devenir les sujets & les esclaves de leur Monarque. Les *Solipses* se seroient rendus par ce moyen, les maîtres de tout l'univers, si leur trop grande passion de dominer n'eût arrêté le cours de leurs heureux progrès. Les princes s'en étant apperçûs, pendant qu'il étoit encore tems d'y remédier, se mirent sur la réserve, fermérent peu

à peu l'entrée aux émiſſaires; & pour ſe dégager honnêtement du Monarque, prétextérent qu'ils ne vouloient pas abuſer des graces d'un ſi grand prince. Ce changement recula de beaucoup les deſſeins des *Solipſes*. Le Monarque en fut indigné ; mais je l'avertis en ſecret de ne pas faire éclater ſon reſſentiment ; que les émiſſaires étoient des gens téméraires & prêts à tout entreprendre ; qu'il leur ſeroit aiſé de ſoulever tous les princes voiſins qui venant à fondre ſur la monarchie, la détruiroient, ou l'affoibliroient extrêmement; que d'ailleurs les artifices des *Solipſes* n'étoient que trop connus chez les étrangers, & que leurs flateries & leurs ruſes les y avoient rendus fort mépriſables. (2) *Voulez-vous*, lui dis-je, *prendre un meilleur parti ? J'ai un conſeil à vous donner, & je m'offre à en tenter l'exécution. Embraſſez l'évangile des Chrétiens, & à l'exemple des autres Rois & Monarques, mettez-vous avec votre peuple & toute votre Monarchie ſous la protection du Pontife de* Rome. A ces mots, il m'interrompt avec un

regard funeſte ; *Un Monarque des Solipſes*, dit-il, *peut-il ſans déroger à ſa dignité, chercher la protection d'un autre prince, lui qui veut les ſoumettre tous à ſon empire ? Je ſuis cependant prêt*, continua-t-il, *de donner au Pontife Romain le premier rang après moi, & de l'honorer du titre d'ami & d'allié, pourvû qu'il veuille accommoder ſon évangile aux loix politiques des* Solipſes : *à ces conditions, je ne refuſe pas de ſigner un traité, & je lui enverrai une ambaſſade, s'il me la demande auparavant avec le reſpect & la ſoumiſſion convenables.* Il avoit encore bien d'autres choſes à me dire, mais une fâcheuſe toux l'obligea d'en demeurer là ; & de mon côté, ſon diſcours m'avoit mis dans une telle agitation, qu'il me fallut ſortir, pour ſatisfaire à quelques néceſſités preſſantes ; mais étant revenu une heure après, *Puiſſant Monarque*, lui dis-je, *j'ai de meilleurs avis à vous propoſer. Quelle récompenſe me donnerez-vous, ſi je mets le Pontife Romain au rang de vos ſujets ?* Auſſi-tôt ſe réveillant, com-

I 2

me d'un profond ſommeil, & pouſſant un grand éclat de rire, *la ſeconde place de la monarchie, tant que je vivrai*, dit-il, *& la premiere après ma mort. J'aimerois mieux*, lui répondis-je, *à préſent les têtes de mille délateurs, que des eſpérances & des prétentions ſi incertaines. Mais je ne veux pas que mon avis coute du ſang à perſonne. Que ces malheureux vivent, pourvû que ce ſoit pour votre bien.* Peut-être *que quelque jour les flateurs rentreront auſſi en eux-mêmes. Voici donc ce que j'ai à vous conſeiller. Vous avez dans votre cour, & dans tous vos états un nombre infini de perſonnes conſommées dans l'art de feindre, de diſſimuler & de mentir. Que n'en envoyez-vous à* Rome *quelqu'un qui ait l'adreſſe de s'introduire dans les palais* (a) *des grands, qui s'acquierre la réputation d'homme ſage & prudent ; qui pour ſe faire tout à tous, faſſe extérieurement profeſſion de la religion de* Jesus Christ, *ſans renoncer dans le fond de ſon cœur à celle des* Solipſes, *& qui s'accommode à toutes ſortes de ſectes. Si quelquefois il eſt obligé de donner ſon ſentiment par écrit*,

(a) des cardinaux.

qu'il ait grand ſoin d'examiner de quel côté panche le ſacré ſénat, & de s'y conformer, quoi qu'en puiſſe ſouffrir la vérité. Cette complaiſance le mettra en réputation, & le fera regarder comme un homme d'une érudition profonde. Il lui ſera facile enſuite d'être admis au nombre des grands, & par les mêmes artifices il pourra enfin parvenir au pontificat : ſi cela arrive, comme je n'en fais point de doute, l'égliſe de Rome *n'eſt-elle pas ſoumiſe à votre domination ? Mais afin que l'émiſſaire ne vous trompe pas, faites-lui jurer d'abord deux choſes ; ſçavoir, que ſi-tôt qu'il ſera revêtu de la dignité de grand, il vous informera exactement des deſſeins les plus ſecrets du ſacré ſénat, quelques ſermens qu'il puiſſe avoir faits de garder le ſilence ; & que quand il ſera ſur le ſiége pontifical, il ne ceſſera pas de ſe reconnoître votre ſujet. Voilà l'avis dont j'avois à vous faire part. C'eſt à vous de prendre tel parti qu'il vous plaira.* Un ſi beau projet l'avoit mis au comble de la joye. Il m'embraſſa, & me promit l'immortalité. Le lendemain il fait aſſembler les ſatrapes, & leur pro-

pose le dessein qu'il avoit formé. Chacun y donne les mains avec un applaudissement universel. Tout retentit des louanges du Monarque. *Sa prudence est admirable, sa pénétration toute divine. C'est un Dieu.* Enfin on choisit (a) *Salinus Gevilosius* pour aller à *Rome*, & pour faire réussir cette grande entreprise. C'étoit un homme à toute main, disposé à tout faire, à tout dire, & à jouer toutes sortes de personnages, en un mot, de la trempe qu'il falloit, pour bien conduire une telle affaire. On lui donna pour compagnons, ou plutôt pour espions, des (b) gens de la lie du peuple, vendus au Monarque, & qui devoient l'instruire de toute sa conduite.

(a) Jean de Lugo.

(b) Les laïcs ou les coadjuteurs temporels de la Société.

REMARQUES.

(1) Ce chapitre est plein d'adresse. Nous y voyons sous un seul point de vue tous les artifices dont se servent les Jésuites, pour parvenir à cette grandeur qui fait l'unique objet de leurs désirs. Il falloit pour cet effet s'attirer l'estime des hommes. C'est ce qui les a portés à s'attribuer tout ce qu'ils ont pû trouver d'excellent dans les autres, soit pour leurs *constitutions*, soit pour les sciences. Ils ont ébloui le public par une infinité de volumes qui sont sortis de leurs plumes sur toutes sortes de matieres. Mais la plûpart de ces livres ne sont qu'un amas de vols & de larcins, dont ils se sont fait honneur. Ceux dont ils sont les véritables auteurs, se font aisément reconnoître. L'orgueil & la suffisance en font le principal caractere. Ils affectent toujours de donner à leur stile un air de nouveauté, par lequel ils croient s'élever au-dessus des autres écrivains. Ce qui les fait souvent donner dans des bizarreries ridicules. Ils se croiroient confondus avec les esprits ordinaires, s'ils traitoient les matieres d'une maniere simple & naturelle. Il leur faut des expressions & des tours tout nouveaux, des titres magnifiques, tels que celui de * *l'Image du premier siécle*. Ne s'attend-on pas après un si beau titre, à trouver dans un livre l'humilité, la patience & la

* *Imago primi sæculi*

douceur des apôtres & des premiers chrétiens ? Rien de tout cela. L'orgueil & la présomption y régnent depuis le commencement jusqu'à la fin. C'est un stile fleuri, ce sont des expressions élégantes, dont la vérité a rarement besoin. C'est un tissu de panégyriques & de discours relevés, de poëmes choisis, d'emblêmes & de devises impertinentes en l'honneur de la Société.

Tels sont la plûpart des livres des Jésuites. Ils s'embarrassent peu du solide, pourvû qu'ils puissent éblouir le lecteur par une apparence trompeuse. Leurs histoires & leurs relations sont autant de *romans*, où les régles de la vrai-semblance sont merveilleusement bien observées, telles que sont ces *lettres édifiantes* datées de la *Chine*, & écrites à *Paris*. Ils s'imaginent qu'on doit croire tout ce qu'ils avancent, quand ils le font avec effronterie & sans preuve. Avec quelle suffisance, avec quelle hardiesse le P. *Lallemant* débite-t-il ses impertinences dans le livre intitulé : *L'esprit des nouveaux disciples de S. Augustin ?* Les plus grandes calomnies y sont avancées sans le moindre fondement. Tout ce qui est appuyé du témoignage du Comte de . . . . ou de la Marquise de . . . lui paroît incontestables. Il badine, il plaisante sur les choses les plus sérieuses. Il ne combat ses ennemis, que par des sophismes, qui ne peuvent abuser que des esprits entierement aveugles. Il triomphe, quand le passage d'une lettre, dont il est le seul garant, lui a fourni l'occasion de mettre

quelques injures, ou quelques railleries dans la bouche de ses interlocuteurs. Il s'applaudit, il est au comble de sa joie, quand il a trouvé lieu de comparer M. *Arnaud* & le P. *Quesnel* à *Luther* & à *Calvin*.

Cependant ce pere a osé se flatter de l'approbation de tous les catholiques, dans un *avertissement* qu'il a mis à la tête du quatriéme volume de son livre. *Le chagrin qu'il a paru causer*, dit-il, *aux partisans de l'hérésie, a convaincu l'auteur que son travail avoit fait une partie du fruit qu'il en avoit espéré.* Quel orgueil, quelle présomption!

De tels ennemis, que le P. *Lallemant*, ne sont guéres redoutables, du moins par leurs écrits, à ces prétendus partisans de l'hérésie. Le mépris des Jésuites pour les auteurs & pour les livres, bien loin d'en diminuer le prix & la réputation, ne servent qu'à exciter la curiosité du public, & à leur procurer plus d'admirateurs. Quels éloges ne donneroient-ils pas aux ouvrages de *Port-Royal*, s'ils étoient sortis de leur boutique?

(1) Les Jésuites sont répandus dans tous les royaumes, & dans tous les états des princes. Ce qui leur est très-favorable, pour être instruits de tout ce qui s'y passe, & pour en donner avis à leur Général. Et il y a des circonstances où ces princes doivent les regarder comme leurs plus dangereux ennemis.

(2) *Melchior Inchofer* ne feint d'avoir donné ce premier conseil au Général, que

pour avoir occasion de faire connoître son ambition & le dessein qu'il a de s'élever au-dessus du Pape même. Il ne peut entendre sans chagrin, qu'on lui propose de s'attacher à lui, & de se mettre sous sa protection. Quelle joie au contraire fait-il éclater ensuite, quand il s'imagine avoir trouvé le moyen de se l'assujettir ?

Ce moyen étoit de produire à la cour de *Rome* quelque habile Jésuite qui sçût joindre à la science beaucoup d'hypocrisie. Ces beaux dehors n'auroient pas manqué de prévenir le Pape en sa faveur. Il auroit été élevé à la dignité de cardinal ; & en soutenant jusqu'à la fin le personnage d'hipocrite, on auroit pû jetter les yeux sur lui pour le mettre sur le siége pontifical.

Nous ne devons pas croire que ce soit *Melchior* qui ait donné au Général un conseil si opposé à son caractere. C'est un artifice dont il se sert pour donner à connoître que le Général a eu tel dessein, & que le Jésuite qu'il choisit pour faire réussir cette grande entreprise fut *Jean de Lugo*. Selon le portrait qu'il nous en fait, c'étoit un homme fort propre à se charger d'une telle affaire. Le pere *Sotuel* en parle cependant d'une maniere bien différente dans la bibliothéque des écrivains de la Société ; mais il rapporte des choses si singulieres sur son peu d'ambition & sur son détachement, qu'il paroît plus d'hipocrisie, que de simplicité dans sa conduite.

Jean de Lugo Espagnol naquit à *Madrid* le vingt-cinq Novembre 1583. Il se fit Jésuite malgré son pere le 6 Juillet 1603. il fut envoyé à *Rome*, pour y enseigner la théologie, après les grands progrès qu'il avoit faits à *Valladolid*. Il la professa pendant vingt ans avec beaucoup de réputation. Car il entendoit à fond la scholastique : il choisissoit bien les opinions qu'il soutenoit briévement & clairement. Il s'attachoit uniquement à son emploi, sans s'amuser à faire la cour aux cardinaux, & à fréquenter les ambassadeurs. Il ne songeoit point à publier quelque chose ; mais on lui ordonna de le faire, & son vœu d'obéissance ne lui permit pas de résister. Il dédia un de ses livres à Urbain VIII. qui le fit cardinal le 14 décembre 1643.

Voici ce que le p. *Sotuel* conte de singulier sur son sujet.

Il fut créé cardinal sans avoir été averti, ni sans avoir eu le moindre soupçon que le Pape eût ce dessein. En ayant appris la nouvelle, il en fut presque consterné, & il ne fit point au porteur les présens ordinaires. Il allégua pour raison, que cette nouvelle lui étoit désagréable, & il ne voulut point que le collége des Jésuites donna des marques de joye, ni des vacances aux écoliers. Il regarda comme son cercueil le carosse que le cardinal *François Barberin* lui envoya, & lorsqu'il fut au palais du pape, il déclara aux officiers, qui se préparoient à l'habiller à la cardinale, qu'il vouloit avant toutes

chofes repréfenter à fa Sainteté, que les vœux qu'il avoit faits en tant que Jéfuite, lui défendoient d'accepter le chapeau de cardinal. On lui répondit que le Pape l'avoit difpenfé de ces vœux-là. Les difpenfes, repliqua-t-il, laiffent un homme dans fa liberté naturelle; & fi l'on me laiffe jouir de ma liberté, je refuferai toujours le cardinalat. Il fallut donc, qu'on l'introduisît auprès du Pape. Il lui expofa fes raifons, & lui demanda, fi fa fainteté lui commandoit, en vertu de la fainte obéiffance, d'accepter cette dignité. Le pape lui répondit, qu'oui, & alors de *Lugo* acquiefça humblement, & baiffa la tête pour recevoir le chapeau. La pourpre ne l'empêcha point de retenir toujours auprès de lui un Jéfuite, comme un témoin perpétuel de fes actions. Il s'habilloit & deshabilloit lui-même. Il n'y avoit point de tapifferies dans fon palais, & c'étoit une efpéce de féminaire.

Je laiffe aux lecteurs à faire fes réflexions fur ces deux portraits différens, & à juger quel eft le plus croyable de *Melchior Inchofer* ou de *Sotuel.*

CHAPITRE XVI.

Ce qui arriva après le départ de Salinus.

DEpuis le départ de *Salinus* pour l'*Europe*, le Monarque & les ſatrapes étoient dans des inquiétudes continuelles. Ils appréhendoient que l'entrepriſe n'échouât, ou que *Salinus* ne ſe mocquât d'eux, quand il ſeroit élevé au pontificat. Leur crainte n'étoit pas ſans fondement. C'étoit une ame vénale, ſans foi & ſans honneur, à qui les menſonges & la diſſimulation ne coûtoient rien, quand il s'agiſſoit de plaire. Pendant qu'on étoit dans ces allarmes, on vit arriver de tous côtés des bouffons qui tâchoient de faire admirer les bons mots qu'ils avoient appris des étrangers. Ils alloient tous les jours dans les places & dans les carrefours, pour divertir le Monarque. Il étoit venu par hazard dans ce tems-là un charlatan égyptien qui s'arrêtoit dans la place publique, aſſis ſur

un crocodile de bois, & qui débitoit mille impertinences au ſujet de la *lune*. Il diſoit qu'elle n'étoit autre choſe qu'un grand fromage rond qui diminuoit tous les jours, à meſure qu'on en ſervoit un morceau ſur la table des Dieux ; & qu'on en remettoit tous les mois un autre de la même figure & de la même grandeur à la place de celui qui étoit mangé. Cette fable fit tant de plaiſir au * Monarque, qu'il envoya chercher le charlatan, pour l'entendre. Il s'y rendit auſſi-tôt. On l'écouta, & après pluſieurs queſtions, il répondit qu'il avoit appris cette doctrine de ceux qui étoient avec lui : que leurs connoiſſances ne ſe bornoient point là ; qu'ils enſeignoient encore qu'il y avoit dans le ciel des campagnes fertiles, d'où découloient le lait, le beure & le miel, dont on faiſoit les ragoûts & les ſyrops les plus exquis : qu'ils étoient ſur la place, & que s'il plaiſoit au Monarque de les faire venir, il entendroit des choſes inouies, & merveilleuſes. Auſſi-tôt dit, auſſi-tôt fait. On les amene, ils entrent, & font une profonde révérence au

* Des Indes ou de la Chine.

Monarque. C'étoient des vieillards respectables par l'extérieur. Leurs visages étoient sévéres & décharnés, tels que sont ceux des philosophes. Alors le plus ancien d'entr'eux ouvrant la bouche, *Vivez heureux, le plus heureux des Monarques*, dit-il, *& que nos Dieux, s'ils sont aussi les vôtres, nous soient favorables. Nous avons connu par le mouvement des cieux, que vous pensiez à étendre votre domination plus loin que n'ont jamais pû faire les géants. Nous voici fort à propos pour vous secourir. Et si vous voulez nous écouter, nous vous soumettrons le royaume, dont l'Egyptien vient de vous parler.* Ils montrent aussi-tôt de petites figures peintes & enrichies d'or & d'argent. *Voilà*, continue le vieillard, *les citoyens de cet heureux royaume. Qu'ils sont beaux! qu'ils sont aimables! Quelle majesté sur leur visage! Il ne tiendra qu'à vous qu'ils soient bien-tôt vos sujets.* Ils font voir ensuite des montres travaillées avec beaucoup d'art, & qui sonnoient toutes les heures du jour & de la nuit. *Ces machines sont les effets de*

notre induſtrie. Elles marquent le cours du ſoleil, le retardent, & l'avancent, comme il nous plaît. Admirez par-là l'étendue de notre pouvoir. Vous en verrez demain l'expérience. En effet le lendemain ayant tracé ſur un mur élevé les heures ſolaires & les ſignes céleſtes, ils firent remarquer que, quand l'ombre du ſtile étoit préciſément ſur les ſignes, les marteaux de ces petites machines ſonnoient dans le même inſtant les heures que le cadran marquoit. Le Monarque tout étonné d'une telle merveille, leur demanda ce qu'ils ſouhaitoient pour ces machines. *Rien autre choſe*, dirent-ils, *que la permiſſion de diſcourir en public ſur le royaume céleſte.* Ce qui leur fut accordé. Et le lendemain tous les ordres s'étant aſſemblés, ils s'étendirent fort au long ſur la gloire du Roi & les richeſſes du royaume. *On y jouit*, diſoient-ils, *d'un bonheur parfait. Tous les biens & les plaiſirs imaginables s'y rencontrent, & l'on n'y connoît aucun mal de quelque nature qu'il puiſſe être. C'eſt de ce royaume que nous voulons*

vous faire Roi, Grand Monarque, si vous ajoutez foi à nos paroles. Des promesses si flateuses ne manquérent pas de chatouiller l'ambition du Monarque. Il leur promit de son côté, que quand il en feroit maître, il leur donneroit le gouvernement du soleil, de la lune & des étoiles & la direction du tems. Après ces conventions de part & d'autre, ces philosophes se mirent à discourir sans relâche & sans modération. Ils alloient souvent au delà des bornes, qu'on leur avoit prescrites. Ils disposoient leurs Horloges selon leurs caprices. Ils les avançoient rarement, & les faisoient presque toujours sonner beaucoup plus tard qu'il ne falloit. Mais les satrapes, dont le ventre étoit aussi réglé qu'un Horloge, découvrirent bien-tôt la tromperie. Le Monarque pressé de la faim, s'en apperçût aussi. *Si ces hommes que vous avez fait maîtres du soleil, des heures & du tems*, lui dirent les satrapes, *nous font tant souffrir, avant que d'entrer dans le ciel, à quoi devons-nous nous attendre, quand nous y serons? Ils nous*

feront mourir par la faim, en prolongeant les heures, & par l'ndigestion, en les accourcissant. Et nous appréhendons qu'en vous repaissant de l'espérance d'un royaume imaginaire, ils ne vous dépouillent vous-même du vôtre. C'est pourquoi il est nécessaire de rompre l'accord, & de les chasser au plutôt de toute la Monarchie.

Pendant qu'on délibéroit sur ce qu'il étoit à propos de faire, il se présenta d'autres philosophes, qui demanderent à parler au Monarque, pour lui dire des choses qui seroient de son goût. Le Monarque les voulut voir encore. On vit entrer aussitôt des hommes qui avoient une longue barbe & une grosse corde pour ceinture : ils marchoient nuds pieds, avoient la tête rasée, & portoient une besace sur le dos. Ils se prosternérent aux pieds du Monarque, & lui firent des présens fort simples, qui consistoient en figures de cire, en chapelets, & en petites images de papier toutes noires de fumée. Le Monarque les ayant vues, *Sont-ce-là aussi*, dit-il, *des*

citoyens du ciel ? Qu'ils ſont différens des premiers ! ce ſont peut-être ceux du peuple. Me promettez-vous auſſi le ciel, vous autres, ſi j'ai foi à vos diſcours ? Oui, dirent-ils, *autant qu'il eſt en notre pouvoir, ſi vous nous permettez d'annoncer l'évangile dans vos états.* Le Monarque y conſentit, mais à condition qu'ils ne s'attribueroient aucune puiſſance ni ſur le ſoleil, ni ſur la lune, ni ſur les étoiles, ni ſur le tems. C'étoit à quoi ils penſoient le moins, & ils ne ſçavoient ce qu'on leur vouloit dire. Le lendemain ils parlérent en préſence du Monarque & des ſatrapes avec beaucoup de force & de préciſion ſur le péché du premier homme, & ſur la rédemption du genre humain opérée par le ſupplice du CHRIST. Ils tirérent enſuite l'image d'un *Crucifix*. Ce ſpectacle ne jetta pas moins d'étonnement que d'horreur dans l'eſprit des *Solipſes*. Quelques-uns s'écriérent qu'ils perdoient l'eſprit, ou qu'ils étoient des impoſteurs : que les premiers philoſophes avoient repréſenté triomphant & glorieux

ce roi du ciel, qu'ils repréſentoient attaché à une croix : que c'étoit ſans doute quelque roi ſubalterne différent de l'autre, & qui avoit été puni pour quelque faute ; qu'il ſeroit honteux au Monarque de ſuccéder à un tel roi, quand même il lui feroit préſent de ſon royaume. Ils eurent ordre enſuite de venir devant le Monarque. Ils y parurent & parlérent avec tant de jugement & de ſimplicité, qu'il jugea que les premiers n'étoient que des fourbes, qui cherchoient à s'élever, & à s'enrichir par leurs impoſtures. C'eſt pourquoi il ordonna qu'on les arrêtât. Mais ils avoient déja diſparu, pour ne plus revenir. (*a*) Les *Centonates* (c'étoit le nom des derniers philoſophes) n'en furent pas plus heureux, parce qu'ils ne pouvoient faire goûter à ces barbares l'éloge d'un roi crucifié. On leur permit néanmoins de reſter dans la monarchie, & d'y mendier leur vie, ſans incommoder perſonne, pour les raiſons que nous dirons dans la ſuite.

(*a*) Les capucins.

REMARQUES.

La ſcéne & les perſonnages changent dans ce chapitre. Le Monarque & les ſatrapes, dont il eſt ici queſtion ne ſont plus le Général ni les Jéſuites. Ce ſont les empereurs & les grands de la *Chine* & du *Japon*, & des autres royaumes orientaux, où les Jéſuites ont envoyé des Miſſionnaires. Comme le reproche que l'auteur veut faire à la Société, eſt un de ceux qui lui ſont les plus ſenſibles, c'eſt ce qui l'a obligé d'uſer de cet artifice ingénieux, pour ſe mettre à l'abri de ſa vengeance, en ne laiſſant voir ſon deſſein qu'à travers un nuage obſcur. Mais cette obſcurité ſe diſſipe aiſément, & l'on reconnoît que le but de *Melchior Inchofer* eſt de repréſenter ici la maniere dont les Jéſuites ont annoncé & annoncent encore aujourd'hui l'évangile dans les *Indes*.

Ce ſont eux qu'il introduiſit ſous le nom des premiers philoſophes. La converſion des infidéles eſt le prétexte qui les a attirés dans ces pays éloignés. Leur véritable intention étoit de s'y enrichir, & d'y ſatisfaire leur ambition. C'eſt dans cette vue qu'ils ont déguiſé les myſtéres de la religion, qu'ils ont foulé aux pieds les maximes de l'évangile, & qu'ils ont abandonné l'exemple des apôtres.

La protection des princes & des grands leur étoit néceſſaire. Il n'y a rien

qu'ils n'aient mis en uſage pour s'en aſſurer. Ils leur firent beaucoup de riches préſens, ils leur communiquérent les connoiſſances qu'ils avoient dans les mathématiques, dans l'aſtronomie & dans la Géographie. Ils diſtribuérent un grand nombre d'horloges, de montres, d'épinettes, & d'autres ſemblables curioſités inconnues à ces peuples, & dont ils s'attribuoient l'invention. A la faveur de ces nouveautés ils ſe firent regarder comme des hommes extraordinaires & conſommés dans toutes ſortes de ſciences. Ils obtinrent aiſément la permiſſion d'annoncer publiquement l'évangile.

Mais comme ils s'étoient apperçus que ces peuples, & ſur-tout les grands, étoient d'une extrême délicateſſe ſur le fait de la religion, & qu'ils étoient tellement attachés à leurs ſuperſtitions, que les myſteres, & la morale du chriſtianiſme n'auroient pas manqué de les révolter, ils s'accommodérent à leur foibleſſe par des ménagemens criminels. Ils cachérent le myſtére de la croix. Ils prêchérent Jeſus-Chriſt dans ſa gloire, & eurent honte de parler en public de ſon abbaiſſement & de ſes ſouffrances. Ils diſpenſérent leurs Néophites des devoirs & des préceptes les plus indiſpenſables.

Les loix & les magiſtrats exigeoient qu'on adorât le *Ciel*, qu'on rendît un culte religieux à *Confucius*, qu'on offrît des libations aux ames des morts ; ces nouveaux apôtres permettoient toutes ces ſuperſtitions, pourvû qu'on les regardât

comme des cérémonies purement civiles, & qu'on dirigeât son intention au vrai Dieu, ou à un *Crucifix* caché en quelque endroit. Les censures des papes ne les ont pas fait changer de sentiment. On voit encore le nom du CIEL au-dessus de leurs temples.

L'église oblige tous les fidéles de jeûner en certains tems de l'année, de s'abstenir de tout travail, & d'entendre la messe les fêtes & dimanches, de s'approcher des sacremens de pénitence & d'eucharistie, du moins une fois l'année. Les Jésuites laissent tous ces préceptes à la volonté de leurs nouveaux convertis. Ils trouvent bon qu'ils ne fassent aucun jeûnes, sans même en excepter le jour du Vendredi-Saint. Il n'y a point de fête en l'année où ils les obligent de quitter leur travail, & d'assister à la messe. Ils leur permettent de passer plusieurs années sans confesser ni communier.

Les conciles & les SS. peres ont toujours regardé l'usure comme un crime, dont on ne devoit point entendre parler parmi des chrétiens. Les Jésuites n'en ont pas donné cette idée aux peuples du *Japon* & de la *Chine*, à qui ils ont permis de tirer trente pour cent d'intérêt.

Des maximes si commodes, une morale si aisée pouvoit-elle manquer de mettre les Jésuites en réputation, & de les faire aimer des princes ? L'occasion étoit trop belle, pour n'en pas profiter. Tout ce qu'ils avoient fait jusqu'alors n'étoit que

grimaces, & n'avoit servi qu'à apprivoiser ces peuples. L'ambition n'y trouvoit point son compte, & l'avarice n'étoit pas satisfaite. C'étoit-là l'essentiel. Mais le tems perdu fut bien-tôt réparé. Ils s'appliquérent au commerce. Ils trafiquérent ouvertement les pierres précieuses, les perles, le négres, & toutes sortes de marchandises, sous prétexte que ce commerce leur donnoit plus d'accès dans le *Japon*, & plus de liberté, pour annoncer l'évangile.

Le même prétexte les autorisa encore à quitter l'habit religieux, pour prendre celui des prêtres du pays. Ils s'oubliérent jusqu'au point d'entrer dans les charges de la magistrature. On vit dans la *Chine* des Jésuites *Mandarins* superbement vêtus, & portés sous un dais par huit hommes. De tels emplois sont-ils compatibles avec les obligations d'un religieux, qui a renoncé solemnellement au monde ? Quel étrange secret pour prêcher la pénitence ! Les Apôtres ne l'ont jamais connu.

Ce n'étoit pas assez : cette élévation, ce crédit énorme n'avoit pas encore de quoi les contenter pleinement, à moins qu'ils ne s'en servissent contre leurs ennemis. Ils regardoient comme tels les vicaires apostoliques, & les autres missionnaires, dont le zéle & les vertus étoient des reproches perpétuels de leurs déréglemens. C'est pourquoi ils usérent de tout leur pouvoir, pour les persécuter, & les détrui-

re : ils vinrent même quelquefois à bout de les faire chaſſer par les empereurs, afin de reſter ſeuls arbitres de la religion, & pour commettre le crime avec plus de liberté. Ce ſeroit la matiere de pluſieurs volumes, ſi je voulois m'étendre, & faire les réflexions néceſſaires ſur les excès horribles des Jéſuites dans les *Indes*. Ils ſont rapportés tout au long dans la Morale pratique. Paſſons aux ſeconds philoſophes.

Ce ſont les *Capucins*, & les autres miſſionnaires, qui ſe préſentent devant les empereurs idolâtres, pour annoncer la foi de JESUS-CHRIST, mais d'une maniere bien différente des Jéſuites. Ils avoient appris de S. Paul, que les véritables ſignes de l'apoſtolat étoient d'être irréprochable dans ſes mœurs & dans ſa conduite, de mépriſer la gloire & les richeſſes, de ſouffrir ſans murmurer la faim, la ſoif, la nudité, les perſécutions & les traverſes, de ne pas rougir de prêcher un Dieu crucifié, & de préférer la ſageſſe divine à la ſageſſe du ſiécle.

C'eſt pourquoi le diſcours qu'ils tiennent au Monarque eſt plein d'humilité & de ſincerité. Les préſens qu'ils lui font ſont pauvres & ſimples. Ils ne ſe flattent pas de lui faire acquérir aiſément le royaume céleſte. Ils lui expoſent naïvement toutes les conditions auſquelles cette conquête eſt attachée. Ils ne déguiſent aucun de nos myſteres. Ils ne donnent point d'atteinte à la pureté de la morale chrétienne,

Ils ne dissimulent pas la nécessité de la pénitence.

Les maximes opposées de ces deux espéces de prédicateurs engagérent les empereurs & les grands à examiner de plus près la conduite des uns & des autres. On reconnut beaucoup de sagesse, de droiture & de bonne foi dans les derniers, beaucoup de fourberie, d'orgueil & d'ambition dans les premiers. C'est ce qui leur a souvent attiré de cruelles disgraces. Mais ils ont emprunté le secours des arts & des sciences, pour se rétablir dans plusieurs endroits d'où ils avoient été chassés.

Je tâcherai d'expliquer dans le chapitre suivant, à quel dessein *Melchior* fait ici rester les *Capucins*.



CHAPITRE XVII.

Lettres de (*a*) Salinus Gevilosius *écrites* d'Europe.

(*a*) Jean de Lugo.

IL arriva enfin des couriers d'*Europe*, que *Salinus* avoit envoyés avec un paquet de lettres bien fermé pour le Monarque. Un tel message ne se fait pas sans de grandes dépenses. Entr'autres choses il mandoit à (*b*) *Vibosnat*, » qu'il étoit » heureusement arrivé à *Rome*, & » que ses affaires étoient en bon » train, depuis qu'il avoit fait exté» rieurement profession de la Reli» gion romaine, & qu'il avoit été » baptisé dans le *Vatican*; qu'on lui » avoit déja assigné une des pen» sions annuelles destinées pour l'en» tretien des personnes de probité; » qu'il passoit pour un homme con» sommé dans les sciences; en un » mot, qu'il se voyoit dans le che» min de l'élévation & de la fortu» ne, à moins que quelque revers » ne lui vînt enlever la faveur des

(*b*) Mutio Vitelleschi

» grands: qu'il avoit tout ſujet de
» l'appréhender ; qu'il ſe trouvoit à
» *Rome* pluſieurs *Solipſes* proſcrits,
» qui avoient fort décrié la nation
» auprès des princes de l'*Europe*, &
» en avoient révélé les myſteres les
» plus honteux. Ce qui les avoit
» tellement prévenus contre la Mo-
» narchie, qu'ils étoient réſolus, à
» quelque prix que ce fût, de la ren-
» verſer, ou de diminuer ſa puiſſan-
» ce. Que dans de telles conjon-
» ctures, il n'avoit pas jugé qu'il
» fût à propos de répondre à ces
» calomnies, ou de les excuſer, de
» peur de ſe trahir lui-même ; mais
» qu'il avoit pris le parti de blâ-
» mer auſſi les *Solipſes*, d'autant
» plus que les proſcrits eux-mêmes
» appuyoient tout ce qu'ils diſoient
» ſur l'autorité de *Salinus*. Que ce-
» pendant il tâcheroit de les juſtifier
» en répandant dans le public quel-
» que écrit anonime. Il rapportoit en-
» ſuite les principales accuſations
» dont on chargeoit les *Solipſes* :
» qu'ils ne ſuivoient aucunes loix
» humaines, pas même celles de la
» nature ; que tout étoit ſoumis au

» caprice du Monarque; que c'étoit
» un prince dont la bouche n'é-
» toit jamais d'accord avec le cœur;
» qu'il n'avoit ni fermeté, ni justi-
» ce; qu'il accabloit les personnes
» sages, & favorisoit les insolens;
» qu'il mettoit toute sa gloire à abais-
» ser les hommes de naissance & de
» distinction, & à élever au-dessus
» d'eux ceux de la lie du peuple;
» qu'il laissoit les belles actions sans
» récompenses, & ordonnoit des
» supplices affreux pour les moindres
» fautes; qu'il n'observoit aucune
» forme de droit dans ses jugemens,
» mais qu'il décidoit au hazard &
» sans connoissance de cause; qu'il
» n'avoit ni bonne foi ni sincérité;
» qu'il assuroit ce qu'il avoit nié; que
» loin de punir, il protégeoit de
» malheureux délateurs : en un
» mot, qu'il étoit moins le roi, que
» le tyran de ses peuples; qu'il pré-
» tendoit faire la loi à toutes les
» nations; qu'il ne reconnoissoit au-
» cun mortel au-dessus de lui; qu'il
» aspiroit enfin à la Monarchie uni-
» verselle, & mettoit tout en usage,
» pour y parvenir. Oh! que j'ap-

» préhende, s'écrioit *Salinus* en cet
» endroit, qu'on n'entrevoye le but
» de mon voyage, & qu'on ne me
» puniſſe comme un traître! Mais
» juſqu'ici je ſuis en ſûreté, parce
» que je me range du côté de vos
» ennemis, & que je me déclare
» auſſi contre vous & contre votre
» monarchie. Ils diſent encore que
» c'eſt une injuſtice criante de faire
» ſouffrir cruellement des miſérables
» pendant pluſieurs années, ſans
» leur en faire connoître la raiſon,
» de peur qu'ils ne puiſſent échap-
» per au ſupplice par leur innocen-
» ce. Quoi de plus indigne! ajou-
» tent-ils, on en éloigne d'autres pour
» toujours, des honneurs & des
» charges, pour une faute legere
» qu'une ſeule parole pouvoit effa-
» cer. Ce ſont d'ailleurs des per-
» ſonnes de mérite. N'importe : ils
» ont le malheur de déplaire au Mo-
» narque & aux ſatrapes. C'en eſt
» aſſez pour les laiſſer traîner le
» reſte de leur vie dans l'obſcurité,
» ſans qu'ils en puiſſent ſeulement
» deviner la raiſon. De plus, on
» attaque impunément l'honneur &

» la réputation de plusieurs, sans
» aucun soupçon légitime, & on
» leur fait souffrir toutes sortes d'in-
» dignités, sans qu'ils aient la liber-
» té de prouver leur innocence.
» Quand elle viendroit enfin à être
» connue, ils n'en sont pas pour
» cela plus heureux ; on se con-
» tente d'apporter quelque modéra-
» tion à leurs châtimens. Mais il
» faut toujours qu'ils ménent une
» vie triste & malheureuse, sans es-
» pérance d'être jamais absous ou
» dédommagés, ni de recouvrer
» leur honneur & leur réputation.
» Et tout cela se fait, pourquoi ? de
» peur qu'un indigne calomniateur
» ne soit obligé de subir la peine du
» talion, ou qu'un juge ne reçoive
» quelque affront de sa précipitation
» & de son ignorance. Aucun de
» ces désordres n'arriveroit, disent-
» ils, si le Monarque sçavoit mettre
» des bornes à sa puissance, ou s'il
» avoit quelque connoissance du
» droit humain, & de cette vertu
„ que les *Européens* appellent chari-
„ té ; & que les *Solipses* ne connois-
„ sent pas. Mais ce qui indigne le

„ plus les proſcrits contre la Mo-
„ narchie, c'eſt que quelque bon
„ droit que l'on puiſſe avoir, on
„ ſoit toujours aſſuré de perdre ſon
„ procès, ſous prétexte qu'il eſt
„ honteux à des ſupérieurs d'être
„ contraints de céder à ceux qui leur
„ ſont ſoumis; & qu'ainſi c'eſt un
„ moindre mal de bleſſer la juſtice,
„ que de les expoſer à cette confu-
„ ſion. Et pour mettre ces malheu-
„ reux hors d'état de ſe plaindre de
„ l'injuſtice qu'on leur fait, ou de
„ tirer vanité de leur victoire, on
„ les relegue ſi loin, qu'on n'entend
„ plus jamais parler d'eux, & qu'on
„ ne ſçait s'ils ſont encore au mon-
„ de. Ils ſe plaignent enfin, que la
„ perpétuité du Monarque eſt la
„ ſource de tous ces maux. Qu'a-t-il
„ à craindre, diſent-ils? Il ne re-
„ connoît aucune puiſſance ſupé-
„ rieure ni ſur la terre, ni dans les
„ cieux, & par conſéquent rien ne
„ peut l'empêcher de ſe mettre au-
„ deſſus de toutes les loix, & de les
„ violer impunément. C'eſt à la
„ faveur de ces reproches, que les
„ proſcrits ſollicitent fortement tous

„ les princes d'*Europe* à reunir leurs
„ forces, pour anéantir entiérement
„ la Monarchie, ou pour réprimer
„ ſon orgueil en reſtreignant le re-
„ gne du Monarque à un certain
„ tems. Ils leur perſuadent qu'ils
„ en viendront facilement à bout,
„ s'ils implorent l'autorité du *Pape*;
„ (c'eſt ainſi qu'on appelle le pon-
„ tife de *Rome*) & s'ils l'engagent à
„ faire annoncer l'évangile aux *So-*
„ *lipſes*, quand ils auront mis le
„ Monarque à la raiſon. Ce ſeul
„ motif de religion n'eſt que trop
„ ſuffiſant, pour faire prendre les
„ armes au *Pape* & aux princes de
„ l'*Europe*. Je ne doute pas, con-
„ tinue *Salinus*, que les grands de
„ *Rome* ne faſſent tous leurs efforts,
„ pour pénétrer mes deſſeins; & je
„ ne puis mettre le myſtere à cou-
„ vert, qu'en approuvant les plain-
„ tes des proſcrits, & en louant les
„ loix & la diſcipline des *Européens*.
„ Elles ſont tout oppoſées aux nô-
„ tres pour ce qui regarde le gou-
„ vernement. La plûpart de leurs
„ rois ſe ſuccédent les uns aux au-
„ tres par droit de naiſſance; ils

,, ſont ſoumis aux loix du royau-
,, me, & n'entreprennent jamais rien
,, ſans l'avis de leur conſeil. D'au-
,, tres ſont choiſis par les peuples,
,, & ne gouvernent qu'un certain
,, tems; ou s'ils ſont perpétuels, ils
,, mettent eux-mêmes des bornes à
,, leur pouvoir, en jurant d'obſer-
,, ver les loix, & en ſe laiſſant con-
,, duire par les conſeils de perſon-
,, nes ſages. Il n'y en a pas un, dont
,, la puiſſance ſoit abſolument indé-
,, pendante & deſpotique. Le pape
,, même qui, ſelon la croyance des
,, *Européens*, n'eſt ſujet à aucune
,, loi humaine, & ne reconnoît au-
,, deſſus de lui que le Dieu éternel,
,, dont il tient ſon pouvoir & la
,, perpétuité de ſon ſiége, ne fait
,, ordinairement rien, ſans avoir
,, conſulté ſon ſénat. La même cho-
,, ſe s'obſerve dans les communau-
,, tés des perſonnes conſacrées à
,, Dieu, qu'ils appellent religieux.
,, On dit que leurs ſupérieurs ne
,, changeoient autrefois, que par la
,, mort; mais l'expérience ayant fait
,, connoître les abus de cet uſage,
,, le Pape ordonna que leur gou-

„ vernement ſeroit limité. Depuis
„ on n'y a point vû la perpétuité ré-
„ tablie, parce qu'elle n'eſt d'aucu-
„ ne utilité, & qu'elle eſt au con-
„ traire la ſource de bien des dé-
„ ſordres. De-là vient, diſent-ils,
„ que très-peu de perſonnes ſe ren-
„ dent propres au gouvernement.
„ Le long régne du Monarque les
„ rebute, & leur fait perdre l'eſpé-
„ rance d'y parvenir. Souvent les
„ Monarques abuſant de leur pou-
„ voir, renverſent tout le bon or-
„ dre, perſécutent ceux qui ſeroient
„ les plus capables de leur ſuccéder,
„ & font jouer mille reſſorts, pour
„ ménager le trône à ceux qui ſont
„ conformes à leur caractere, & qui
„ doivent marcher ſur leurs traces.
„ Au lieu que les Monarques dont le
„ gouvernement n'eſt pas perpétuel,
„ ayant toujours devant les yeux,
„ que leur puiſſance doit bien-tôt
„ finir, ne négligent rien, pour laiſ-
„ ſer la république en meilleur état
„ à leurs ſucceſſeurs. Ils comman-
„ dent avec modération, parce qu'ils
„ n'oublient pas, qu'ils doivent ren-
„ trer dans leur premier rang, en

„ sortant du trône. C'est-là l'unique moyen de contenir les Monarques dans leur devoir, de maintenir la justice, & d'empêcher que les mauvais sujets ne soient préférés aux bons. Quel renversement au contraire, dans une Monarchie, où les hommes de néant deviennent peu-à-peu les maîtres! Quelle confusion! Les vices & les vertus dépendent uniquement de leurs caprices.

„ Les proscrits en effet assurent qu'ils n'ont été chassés de la Monarchie, que parce qu'ayant reçu de rudes châtimens pour des fautes très-légeres, ils s'étoient plaint de l'injustice qu'on leur faisoit; ce qui étoit un crime capital, parce que toutes les fautes étoient égales, & qu'on étoit aussi coupable pour avoir mangé une poire, que pour avoir donné du poison; pour avoir tué une mouche, que pour avoir tué un bœuf. Il est aisé de juger si de tels abus sont plutôt les effets de l'ignorance, que d'une domination tyrannique. Ils trouvent encore deux grands

„ inconvéniens dans la perpétuité
„ du Monarque. Le premier eſt ſa
„ vieilleſſe, qui affoibliſſant ſon corps
„ & ſon eſprit, expoſe la républi-
„ que à un renverſement général,
„ parce qu'alors elle n'eſt plus gou-
„ vernée par aucune autorité ſuffi-
„ ſante, & qu'elle ne ſe ſoutient plus,
„ que ſur des conſeils foibles & im-
„ puiſſans. L'autre inconvénient,
„ qui eſt bien plus conſidérable,
„ conſiſte en ce que, ſi quelque dé-
„ ſordre s'eſt accru & fortifié ſous le
„ long regne d'un Monarque, il eſt
„ preſque impoſſible qu'aucun de
„ ſes ſucceſſeurs y remédie, & ra-
„ méne les choſes à leur premiere
„ perfection, puiſqu'il faut pluſieurs
„ années pour corriger les abus
„ d'un ſiécle. Il n'en eſt pas de mê-
„ me dans les gouvernemens limités.
„ Quelque imparfait, quelque déré-
„ glé que ſoit un magiſtrat, il ne
„ ſçauroit apporter tant de trouble
„ & de dérangement dans un état,
„ que la ſage conduite d'un ou
„ deux ſucceſſeurs ne puiſſe le ré-
„ tablir. Comme on n'avoit rien,
„ dit *Salinus*, à oppoſer à des motifs

„ ſi puiſſans, pour la défenſe de la
„ Monarchie des *Solipſes*, quelques-
„ uns ſe rejettérent ſur la brigue. Ils
„ trouvoient que c'étoit un grand
„ bien de l'empêcher, ce qui ne ſe
„ pouvoit faire dans les gouverne-
„ mens de peu de durée, où les
„ concurrens pleins d'eux-mêmes
„ & de leur propre mérite, ne par-
„ viennent au trône qu'à force
„ d'artifice & de pratiques ſecret-
„ tes. Que tous ces concurrens
„ étoient dans un royaume autant de
„ maîtres, qui ne pouvoient ſe ſouf-
„ frir les uns les autres. Mais les
„ proſcrits répondirent qu'on pou-
„ voit par la rigueur des loix arrê-
„ ter la cabale, & punir ceux qui
„ ſeroient convaincus de l'avoir fait
„ agir. Qu'après tout, elle n'étoit
„ pas plus pernicieuſe à un état,
„ qu'une domination abſolue &
„ continuelle: que dans celle-ci à la
„ vérité, les compétiteurs ſe cal-
„ moient & ſe ſoumettoient au nou-
„ veau magiſtrat, après ſon élec-
„ tion: mais qu'à la fin ſon trop
„ long gouvernement les rebutoit,
„ & les indiſpoſoit contre lui, parce

„ qu'il faiſoit languir leurs eſpérances. Ils ſont perſuadés au contraire, qu'il eſt avantageux que plusieurs perſonnes prétendent à la ſouveraineté, pourvû qu'elles le faſſent avec modération. Par-là, diſent-ils, on reconnoît qu'il y a plus d'un ſujet capable de gouverner; ce qui bien loin d'être pernicieux à une Monarchie, ne peut que lui faire honneur; au lieu que dans les autres on eſt obligé de voir ſon ſort, & celui de toute la république, entre les mains d'un malheureux & d'un homme de néant, ſans mérite & ſans lumieres.“ Voilà à peu près ce que contenoient les lettres de *Salinus*, ſignées & approuvées par ſes compagnons. Après que le Monarque en eut fait la lecture, les ſatrapes demeurérent tout interdits, ne ſçachant à quoi ſe réſoudre. Ils appréhendoient ſur-tout, que le Pape n'eût découvert le piége que le Monarque lui avoit tendu, pour ſe rendre maître de ſes états, & qu'il n'eût engagé tous les princes de l'*Europe* à prendre les armes, pour accabler

la Monarchie. C'eſt pourquoi ils furent d'avis qu'on indiquât une aſſemblée générale, dans laquelle ils délibéreroient mûrement ſur les meſures qu'ils devoient prendre pour détourner cet orage. Il y en eut quelques-uns qui crurent que *Salinus* avoit de mauvais deſſeins, en s'inſinuant, comme il faiſoit, dans l'eſprit des Européens; & que quand il ſeroit une fois revêtu de la pourpre, il pourroit bien ſe déclarer le premier & le plus cruel ennemi de la Monarchie.

(1) Pendant ce tems-là le Monarque & les ſatrapes firent venir ſecretement les (*a*) *Centonates*, qu'ils n'avoient pas retenus ſans deſſein. Ils les engagérent par toutes ſortes de promeſſes à faire partir pour l'*Europe* quelques-uns de leurs compagnons, qui ſçuſſent adroitement pénétrer les ſentimens des princes, les détourner par la crainte de leurs divinités, de ce qu'ils voudroient entreprendre contre la Monarchie, & détruire leurs préventions contre les *Solipſes*. Que s'ils en venoient à bout ils leur donneroient un rang

dans la Monarchie, & leur assureroient un établissement fixe avec plein pouvoir d'exercer leur religion & de faire tout ce qu'ils voudroient. Une telle proposition fit plaisir aux *Centonates* : ils témoignérent qu'ils étoient prêts de leur rendre ce service. *Nous faisons notre affaire*, dirent-ils, *d'apaiser les Européens, & de vous les rendre favorables. Personne ne posséde mieux que nous, l'art de ménager les accommodemens, & ce n'est pas d'aujourd'hui que nous en avons fait l'épreuve. Nous avons toujours en main des conseils & des raisons pour tourner les esprits comme il nous plaît, sans qu'on nous soupçonne de fourberie. Notre habit nous met à couvert de ce soupçon, quelque mauvaises intentions que nous puissions avoir. Les Européens d'ailleurs sont trop éloignés, & leur armée ne pourroit jamais parvenir jusqu'ici, à moins que par le secours de quelque enchantement, ils ne la fissent traverser dans les airs. Précautionnez-vous plûtôt contre vos voisins. Il est à craindre qu'ils ne se réunissent pour vous attaquer, à la sollicita-*

tion des Européens, qui aiment mieux tourner leurs armes les uns contre les autres, que de les porter contre des peuples éloignés, avec beaucoup de dépenses & de fatigue.

Après cette réponse des *Centonates*, on donna, pour ceux qui devoient partir, un grand nombre de livres qui contenoient les belles actions des *Solipses*, depuis le commencement de leur Monarchie, & qui étoient remplis des éloges les plus magnifiques. C'étoit pour distribuer aux princes & aux grands d'*Europe*, afin de les détromper & de leur faire connoître que les *Solipses* ne méritoient rien moins que d'avoir des ennemis. On ordonna aussi aux *Centonates* de confirmer la même chose, & d'appuyer tout ce qui étoit écrit dans ces livres. Mais passons à ce qui regarde la propagation de la Monarchie.

REMARQUES.

L'Auteur a ramaſſé dans ces lettres ſuppoſées tous les défauts & les déréglemens de la Société. C'eſt une eſpece de récapitulation de tout ce qui a été dit dans les chapitres précédens. Il veut auſſi faire comprendre que les Jéſuites étoient fort décriés de ſon tems, que tout le monde connoiſſoit leurs déſordres, & qu'on demandoit ouvertement la réforme de la Société. Une plus longue explication ſeroit inutile.

(t) Nous avons vû dans le chapitre précédent, que les *Capucins* ſont retenus dans la Monarchie pour des raiſons que l'auteur promet d'expliquer ici. Je ne trouve pas dans les hiſtoires, que les Jéſuites ſe ſoient ſervi des *Capucins* pour rétablir leur réputation dans la *Chine* & dans le *Japon*. Mais il eſt certain, & tout le monde ſçait, que pendant long-tems les *Capucins* ſe ſont fait gloire en *Europe*, d'être les fidéles exécuteurs de leurs volontés, & de leur conſacrer leurs ſervices. Le * nom qu'on leur a donné pour ce ſujet, eſt en quelque façon paſſé en proverbe. Ainſi il n'eſt pas étonnant que dans des circonſtances fâcheuſes, où les Jéſuites ſe ſont ſouvent expoſés à la haine publique, ils aient chargé ces bons peres de les diſculper, de faire leur apologie, & de débiter des livres en leur faveur, en un mot de faire jouer tous les reſſorts poſſibles, pour effacer les impreſſions déſavantageuſes que le pu-

* Valets de pied des Jéſuites.

blic avoit conçues contre la Société. Je m'en tiendrai à un exemple qui n'eſt pas fort ancien. C'eſt un *Capucin* nommé le P. *Timothée de la Flêche*, à préſent Evêque de *Babilone*, qui porta à *Rome* par ordre du P. *Tellier*, l'acceptation de la *Conſtitution* par les 40 Evêques de l'aſſemblés. C'eſt pour cela qu'on a appellé ce pere le courier de la *Conſtitution.*

CHAPITRE XVIII.

Les Mariages des Solipses, *& l'éducation de leurs enfans.*

LEs *Solipſes* ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourir. Ils ne les prennent pas ordinairement jeunes, mais dans un âge mûr & formé, & plus ſouvent dans un âge décrépit. Ce qui eſt digne d'admiration, c'eſt que celles-ci ſont les plus fécondes : rarement elles avortent : elles produiſent au contraire d'autant plus, qu'elles approchent davantage de leur dernier jour. Toutes ces femmes ne conçoivent point d'une maniere naturelle & ordinaire, mais par la vertu d'une parole ou

d'un souffle. Et bien différentes du reste des femmes, elles enfantent par la main. Elles peuvent aussi avoir plus d'un mari : mais pour lors, elles sont moins fécondes, & leur fruit est moins agréable. Le terme de leur accouchement n'est pas réglé : les unes plutôt, les autres plus tard. Quelquefois elles conservent leur fruit plus long-tems que les éléphans. Elles sont d'autant plus aimées de leurs maris, qu'elles accouchent plus promptement, & plus souvent, & qu'elles leur donnent plus d'enfans à la fois : & ceux qui sont les fruits d'une extrême vieillesse, sont les plus agréables & les plus heureux. (1) Quand ces enfans sont venus au monde, selon la loi des *Solipses*, ce ne sont pas les femmes, mais les maris qui les alaitent, & les nourrissent jusqu'à l'âge de douze ans. Pour lors ils en donnent le soin à d'autres, sans sortir du lieu où ils sont, & quand ils ont atteint l'âge viril, ils les reprennent en payant ceux qui les ont élevés, & les obligent de vivre chez eux, pour leur apporter du soulagement & de la

consolation dans leur vieillesse. Cette éducation ne regarde que les enfans mâles; car pour les filles, ils en ont rarement ; & quand il leur en naît quelques-unes, à peine sont-elles hors de la mammelle, qu'ils les marient sans leur donner de dot; mais ce qui est opposé aux coutumes de toutes les nations, ils la reçoivent de ceux qui les épousent, & en profitent.

(2) Au reste les *Solipses* ne se croiroient pas encore tout-à-fait heureux, s'ils n'avoient que les enfans qui naissent de leurs mariages. Ce ne sont point eux qui fournissent le plus de peuples & de sujets à la Monarchie; mais ceux qu'ils enlevent aux autres. De-là ce grand nombre de citoyens qui passent leur vie dans l'oisiveté : de-là toutes ces colonies qu'ils envoyent peupler les extrémités de la terre. En effet ils tendent des embuches aux enfans des nations voisines, & n'ont pas moins d'adresse pour les surprendre, que les serpens pour surprendre les œufs des perdrix. Ils les enlevent, lorsqu'ils commencent à sortir de la pre-

miere jeunesse. Ils leur donnent une nouvelle éducation, & les forment si bien selon leurs coutumes & leurs maximes, qu'ils semblent avoir pris naissance parmi eux. On les croiroit lechés par des ours, s'ils n'avoient pas été pris déja tout élevés. Car les émissaires qui ont cette charge, s'attachent sur-tout à faire leurs vols avec choix, & à ne pas jetter les yeux sur des enfans de basse extraction, à moins qu'ils n'ayent lieu de croire que leur caractere, ou la fortune les élevera quelque jour. Il faut avouer que cette politique est toute divine, pour perpétuer & pour étendre la Monarchie, sans aucun risque; car ils font consentir les peuples voisins à ces enlevemens par des traités. Et ce qui est admirable, c'est que quand ils tiennent les enfans des grands, ils exercent un empire absolu sur leurs parens & sur tous leurs alliés. Ensorte qu'en gagnant ainsi les familles, ils viennent bien-tôt à bout de se rendre maîtres des villes & des provinces. Aussi le Monarque fait-il gloire de sa puissance, sur-tout en ce qu'il a à son

ſervice plus de cent mille enfans des nations étrangeres, qui lui ſont dévoués ſans réſerve, & que par leur moyen il voit tout l'Univers ſoumis à ſa domination.

J'ai appris autrefois, qu'un certain Aſiatique s'étoit plaint hautement qu'on épuiſoit les plus nobles familles, & qu'on enlevoit tous les ans plus de dix mille jeunes hommes, pour leur faire paſſer le reſte de leur vie dans l'oiſiveté & dans le chagrin, en forçant leur inclination, tandis qu'ils étoient deſtinés par leur naiſſance & leurs belles qualités, à être l'appui & l'ornement de leur patrie. Bien loin que ſes plaintes ayent produit quelque effet, il fut auſſi-tôt dépouillé du gouvernement d'une province qu'il venoit de recevoir, & quelque tems après il fut relégué en *Afrique*.

REMARQUES.

Voici un chapitre bien myſtérieux. Ces mariages, ces femmes, ces enfans ne peuvent pas s'entendre à la lettre. Il y a un ſens caché, qu'il n'eſt pas aiſé de découvrir d'abord. J'eſpére cependant que mes conjectures ne paroîtront pas déraiſonnables. Après tout, c'eſt une énigme que *Melchior Inchofer* donne à deviner au public. Chacun eſt libre de donner ſon explication. Voici la mienne.

Les mariages des Jéſuites ſont les étroites liaiſons qu'ils ont avec les dévotes, & ſur-tout avec les riches veuves par le moyen de la confeſſion, & de la direction. Leurs femmes ſont ces mêmes dévotes, & leurs enfans ſont l'argent & les préſens qu'ils en tirent. Tout le reſte de l'énigme s'accommode parfaitement avec cette explication. Les Jéſuites ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir, c'eſt-à-dire, qu'ils font tomber dans leurs piéges tout autant de riches veuves qu'ils en peuvent trouver, parce que leur avarice eſt inſatiable. Ils ne s'adreſſent pas à celles qui ſont trop jeunes, parce qu'elles ſeroient moins diſpoſées à goûter leurs diſcours & leurs maximes, & parce qu'ils ne pourroient pas eſpérer de les détourner des ſecondes nôces. Mais quand une riche veuve eſt avancée en âge, ils met-

tent tout en uſage pour ſe la rendre favorable ; ils la viſitent aſſiduement, ils l'enchantent par leurs beaux diſcours, ils tâchent d'éteindre en elle le reſte de l'amour qu'elle pourroit encore avoir pour le monde, & l'obligent à faire vœu de chaſteté. Ils lui repréſentent avec beaucoup d'énergie le mérite de l'aumône, ils lui expoſent adroitement les beſoins de la Société, & font ſi bien par leurs artifices, qu'ils l'engagent inſenſiblement à diſpoſer de ſes biens en leur faveur. Plus ces veuves ſont âgées, plus il eſt aiſé aux Jéſuites de les tromper, & d'abuſer de leur foibleſſe. C'eſt ce qui fait dire à *Melchior*, qu'elles ſont d'autant plus fécondes qu'elles approchent davantage de leur dernier jour.

Elles peuvent avoir plus d'un mari, c'eſt-à-dire, qu'il arrive quelquefois que ces femmes font part d'une partie de leurs biens à d'autres religieux ; ce qui ne plaît pas aux Jéſuites : auſſi font-ils tout leur poſſible pour les en détourner, & pour être ſeuls favoriſés de leurs largeſſes, en leur inſpirant beaucoup de mépris pour ce qui n'eſt pas Jéſuite, & en leur interdiſant, s'ils peuvent, tout commerce avec les autres religieux.

Leurs artifices n'ont pas toujours un ſuccès auſſi prompt qu'ils ſouhaiteroient. Ils ont ſouvent bien des obſtacles à ſurmonter, avant que de parvenir à leurs fins. Les affaires & les différens caractéres de ces veuves font naître mille difficultés,

qui demandent beaucoup de tems & de précautions. Les unes se laissent gagner plûtôt, les autres plus tard. Mais à force de ménagemens, d'assiduités & de beaux discours, les Jésuites viennent à bout de leur dessein. C'est ce qui fait dire ici, que le terme de leur accouchement n'est pas réglé, & qu'elles conservent quelquefois leur fruit plus long-tems que les éléphans, qui ne mettent bas qu'au bout de dix ans.

(1) Ce que l'auteur dit ici des enfans des *Solipses*, ne peut plus convenir ni aux présens, ni aux biens de ces veuves. Il veut parler effectivement des enfans qu'elles peuvent avoir, quand les Jésuites forment le dessein de s'emparer de leurs richesses. Voici l'explication que j'y donne.

Pour se rendre maîtres de tous les biens de la mere, il est de leur intérêt de mettre les enfans hors d'état de demander ce qui leur est légitimement dû. C'est pourquoi, si elles ont des garçons, ils les font venir de bonne heure dans leurs colléges. Ils n'épargnent rien pour leur éducation : ils leur donnent des précepteurs de confiance & propres à seconder leurs desseins ; ils les comblent de caresses & de petits présens, & ils leur font naître insensiblement le désir d'entrer dans la Société, & de renoncer par-là à leur patrimoine.

Pour ce qui est des filles, si elles sont jeunes, ils obligent ces veuves de les mettre au couvent, afin qu'elles en pren-

nent l'esprit ; & que n'ayant aucune connoissance du monde, elles y renoncent avec moins de peine. Si elles sont dans un âge formé, ils persuadent aux meres de les traiter durement, de leur faire un crime des moindres bagatelles, de leur refuser les ajustemens qui conviennent aux jeunes personnes, parce que ces mauvais traitemens ne manqueront pas de les rebuter & de leur faire prendre la résolution d'embrasser l'état religieux, pour se soustraire à la mauvaise humeur de leur mere. C'est en ce sens que *Melchior* dit qu'on les marie dans leur tendre jeunesse sans leur donner de dot, & que les Jésuites au contraire la reçoivent de ceux qui les épousent, puisqu'ils profitent des biens qu'on leur auroit donnés, si elles avoient pris un établissement dans le monde.

(2) Outre les enfans des riches veuves que les Jésuites n'attirent parmi eux que pour satisfaire leur avarice, ils se croyent encore en droit d'enlever de gré ou de force tous les jeunes gens qu'ils jugent capables de soutenir l'honneur de leur Société par les belles qualités de leur esprit, ou par les avantages de lenr naissance. On voit dans la suite de ce chapitre & dans le suivant, de quelle utilité leur est une telle maxime, sur-tout à l'égard des jeunes gens de qualités. Il y a une infinité d'exemples de ces sortes d'enlevemens ; mais je me contenterai d'en rapporter ici un des plus remarquables.

Pierre Airault, Lieutenant criminel au présidial d'*Angers*, avoit un fils nommé *René Airault*, qui naquit en 1567. Il le donna à instruire aux Jésuites. Comme ce fils étoit son aîné, & que d'ailleurs il avoit un esprit fort vif, beaucoup de mémoire, & plusieurs qualités aimables, il pria très-instamment le provincial des Jésuites & le recteur du collége de *Clermont*, lorsqu'il leur mit cet enfant entre les mains, qu'on ne le sollicitât en aucune maniere à entrer dans leur religion. Il leur dit qu'il avoit d'autres enfans à consacrer à l'église, mais qu'il destinoit celui-là à remplir sa charge, & qu'il en vouloit faire le soutien de sa famille. On lui promit tout ce qu'il voulut. Néanmoins les grands talens de ce jeune homme firent souhaiter aux Jésuites d'avoir un sujet de cette importance dans leur Société, de sorte qu'après qu'il eut étudié deux années en rhétorique sous le P. *Sirmond*, ils lui donnérent l'habit de leur ordre en 1586.

Son pere, sans l'avis duquel cela s'étoit exécuté fait beaucoup de bruit. Il les accuse de plagiat, & les somme de lui rendre son enfant. Ils répondent qu'ils ne sçavent ce qu'il est devenu. *Airault* obtient un arrêt du Parlement, qui ordonne aux Jésuites du collége de *Clermont* de ne point recevoir dans leur ordre *René Airault*, & de notifier aux autres colléges cette défense. On n'obéit pas à cet arrêt. On transporte le jeune homme de lieu en lieu. On lui change le nom. On

l'envoye en *Lorraine*, en *Allemagne*, en *Italie*. Henri III. fait agir auprès du Pape son ambaſſadeur, & le protecteur de ſes affaires. *Airault* en écrit à ſa Sainteté. Le Pape ſe fait montrer le rôle de tous les Jéſuites du monde. *René Airault* revêtu d'un autre nom, ne paroît point dans ce rôle.

Trois ans de peines & de recherches n'ayant rien produit, le pere recourt à ſa plume, fait un livre *de la puiſſance paternelle*, & l'adreſſe à *René* ſon fils. *René* y fit une réponſe. Mais les ſupérieurs ne trouvérent pas à propos de la publier. On aima mieux que *Richeome*, provincial des Jéſuites de *Paris*, réfutât l'ouvrage de *Pierre Airault*. Enfin *René* ayant profeſſé la philoſophie & la théologie dans pluſieurs endroits, & après avoir poſſédé les plus belles charges de la Société, mourut à la *Fléche* en 1644. Son pere par acte paſſé devant Notaire & témoins, le priva de ſa bénédiction l'an 1593. Mais il ne perſévéra pas dans ſa colere juſqu'à la mort ; car on trouva parmi ſes papiers un écrit où il lui donnoit ſa bénédiction.

CHAPITRE XIX.

Les revenus de SOLIPSES.

LEurs richesses sont distribuées avec un artifice admirable. (1) Il n'y a que les garnisons des villes & les troupes qu'on mene en expédition, qui puisse compter sur une paye fixe & assignée sur les terres. Les autres n'ont aucuns revenus, ni aucuns fonds assurés pour vivre. (2) Ils n'ont point de mines d'or ni d'argent. Ils ne font aucun commerce ni aucun trafic de marchandises. Cependant ils ne laissent pas de posséder des richesses immenses. Ils font les dépenses les plus somptueuses, & ils employent leur superflu à élever de tous côtés des édifices magnifiques. Une abondance de biens si étonnante vient uniquement des largesses & des présens que leur font les princes & les peuples voisins. Leur libéralité est pour eux un revenu si prodigieux, & en

même-tems si assuré, que l'étendue des richesses qu'ils en tirent, est la seule chose dont ils ne soient point certains. C'est ce qui fait que les Monarques & les satrapes se glorifient sur toutes choses de disposer absolument des biens de ceux dont ils ont enlevé les enfans, & de les voir eux-mêmes aussi soumis à leur puissance, que s'ils étoient leurs sujets, sans qu'il leur en coûte aucun soin ni aucune peine, pour les tenir dans un tel esclavage. Car de tous ceux qui ont leurs enfans au service du Monarque, il n'y en a pas un, qui pour leur procurer un traitement honnête, ne fût prêt de répandre son sang, s'il étoit nécessaire. Quelle apparence y a-t-il, qu'ils ne sacrifient pas pour le même sujet leurs biens & leurs revenus? C'est un moyen assuré de les mettre en crédit, & de les faire parvenir aux charges : quelque indignes qu'ils en puissent être, la faveur du Monarque supplée à tous leurs défauts.

Ce n'est pas tout, la même raison qui rend les parens & les alliés tri-

butaires du Monarque, les oblige encore à faire leur teſtament en ſa faveur. Ainſi le pouvoir qu'il a ſur eux, ne finit pas même après leur mort. Il hérite de tous leurs biens, moins par la loi du teſtament, que par le droit de confiſcation (que les Européens appellent de dépouilles) parce qu'il porte le titre de *Seigneur Souverain*. Cependant ſur quelque droit qu'il ſoit appuyé, il ne laiſſe pas de donner des marques de reconnoiſſance, en faiſant expédier des lettres de bourgeoiſie à la famille de ceux qui meurent. Il leur donne encore, par un privilege particulier aux *Solipſes*, un paſſeport, pour entrer dans le ſéjour des Dieux après leur mort. Quelquefois il les honore d'une apothéoſe.

En un mot, la Monarchie poſſéde la plus grande partie de tout l'or, de toutes les pierres précieuſes que le *gange*, le *tage* & les autres fleuves roulent dans leur ſable, de toutes les richeſſes & de toutes les drogues, qu'on tire des montagnes & des entrailles de la terre avec tant de fatigue & de danger. Elle

eſt elle ſeule plus riche que tous les royaumes de la terre. Le principal ſoin des gouverneurs de provinces, ſi cependant ce n'eſt point l'unique, eſt que rien ne ſe perde, & qu'ils puiſſent repréſenter toutes ſes richeſſes en bon état. Elles ſont diviſées en quatre parties. La premiere eſt deſtinée pour le tréſor royal, la ſeconde pour la (3) pharmacie publique, la troiſiéme pour la monnoye; & la quatriéme eſt envoyée par préſens aux princes voiſins, qui ſe tiennent fort heureux d'une telle faveur, parce qu'il eſt rare que les *Solipſes* faſſent paroître leur libéralité. La nature & le prix des préſens qu'ils leur font, les mettent dans l'obligation de les eſtimer & de leur être redevables. Ils conſiſtent en préſervatifs propres à prolonger la vie. Mais c'eſt un appas qu'ils leur tendent. Ces princes perſuadés qu'ils leur doivent la vie, & ne voulant pas payer un ſi grand bienfait d'ingratitude, le payent peu à peu de leur liberté. Ils s'imaginent qu'on jouit d'un bonheur parfait ſous la domination du Monarque. Ils voyent

toutes les richesses étrangeres qu'il posséde, avec plus d'admiration que la Reine de *Saba* ne vit jamais celles de *Salomon*, & ils lui donnent leur or & leur argent pour ce qu'ils en reçoivent.

Mais comme la vigilance des parens & la fermeté des princes peuvent enfin faire tarir la source de tous ces présens, il seroit bien plus à propos que leurs biens consistassent en fonds & en revenus assurés. C'étoit le sentiment de (*a*) *Brotacan* le premier de leurs Monarques. Sa prudence lui avoit fait prévoir que les *Solipses* pourroient quelque jour devenir odieux aux peuples voisins par leur déréglement, ou que d'autres, soutenus par leur mérite & la faveur, pourroient s'élever au-dessus d'eux, & les faire tomber dans le mépris. Les successeurs de ce prudent législateur se sont trouvés depuis dans des conjonctures, où ils ont reconnu la nécessité d'une si sage précaution. Les princes voisins même les ont sollicités plus d'une fois de la prendre, soit qu'ils aimassent les *Solipses*, soit qu'ils les

(*a*) Ignace de loiosla.

craigniſſent, ſoit enfin que les *Solipſes* leur fuſſent à charge pour le ſommes immenſes qu'ils exigeoient d'eux, en reconnoiſſance de leurs préſens. Mais ces Monarques arrogans & pleins d'eux-mêmes, bien loin de ſe rendre à leurs inſtances, ont toujours fait vanité d'une conſtance déraiſonnable, & n'ont jamais voulu ſortir de leur obſtination. Ce qui n'a pas fait peu de chagrin à pluſieurs ſujets bien ſenſés, qui auroient ſouhaité de ſe conformer aux coutumes des autres hommes, & qui s'ennuyoient des travaux qu'il leur falloit eſſuyer, pour accumuler des richeſſes, dont le Monarque & les ſatrapes ſeuls avoient la jouiſſance.

REMARQUES.

(1) Il n'y a que les Jéſuites qui ſont dans les colléges, & ceux qu'on envoye en miſſion, qui puiſſent jouir de certains revenus aſſurés. Il n'eſt pas permis aux maiſons profeſſes d'avoir aucuns biens en fond. Elles ne doivent ſubſiſter que d'aumônes. Mais on ſçait que ces aumônes ne leur

manquent pas, & qu'il n'y a point de resſorts qu'ils ne faſſent jouer pour s'enrichir aux dépens de tout le monde.

(2) Il eſt vrai que les Jéſuites ne trafiquent pas publiquement en *Europe*, à moins que ce ne ſoit dans le *Portugal*; mais il eſt certain qu'ils tiennent dans les *Indes* un commerce ouvert de ſucre, de perles, de diamans & de négres.

(3) *Grégoire XIII.* permit aux Jéſuites en 1576. d'exercer la médecine, l'apotiquairerie & la chirurgie, & défendit à tout médecin ou chirurgien de leur en diſputer l'exercice. L'intention de ce pape, en leur accordant de tels priviléges, étoit qu'ils ſecouruſſent les pauvres malades par le moyen de ces connoiſſances. Mais ils s'en ſervent au contraire pour engager les grands à leur faire part de leurs richeſſes, par don ou par teſtament, comme l'explique *Melchior*, ou pour gagner les bonnes graces des princes qui ne leur ſont pas tout-à-fait favorables. Je pourrois en citer un exemple fameux, mais il eſt ſi récent & ſi public, qu'il n'y a perſonne qui l'ignore.

CHAPITRE XX.

La Guerre des SOLIPSES.

(1) JE ne parlerai point ici de ces vieilles fables qu'ils débitent dans les places & les carrefours, & qu'ils répétent tant de fois dans leurs annales, au sujet de leurs guerres ; par exemple, que dans le combat des géants, les Dieux ne furent secourus que par les *Solipses* sous la conduite de ce (a) *Lopius Bumnavus*, qui aida le Créateur, quand il donna l'être à toutes les créatures, & qui lui traça le plan de l'Univers : que les géants ayant été contraints de prendre la fuite répandirent dans les campagnes célestes tout l'or qu'ils avoient enlevé aux Dieux. Que les étoiles qui brillent pendant la nuit, & dont la lumiere est utile aux mortels, ne sont autre chose que cet or parsemé ; que ces géants enfin furent précipités dans l'océan au-delà du détroit d'*Her-*

(a) Jacques Lainez, successeur d'Ignace dans le généralat, & qui assista au concile de trente. *Voyez Ribadeneira*

cule, à la réserve du vieillard *Bulzegug* qui portoit l'étendart, & qui se mit lui-même hors d'état de sortir du ciel inférieur. Car son grand âge, & la pesanteur de son corps ne lui ayant pas permis de courir aussi fort que les autres, il voulut se faire passage par une ouverture. Mais celle qu'il fit n'étant point assez grande, il n'y eut pas plûtôt passé la tête, que l'ouverture se referma, & qu'il demeura pris par le cou. C'est pourquoi les *Solipses* soutiennent que la face de la lune dans son plein, n'est autre chose que le visage de *Bulzegug*, qui regarde sur la terre, & qui implore inutilement le secours de ses compagnons : que les efforts continuels, qu'il fait en se retournant de côté & d'autre, pour se débarrasser, produisent les différens quartiers de la lune : que les spectacles horribles qu'elle nous donne quelquefois dans ses éclipses ou autrement, sont les effets de ce que souffre *Bulzegug*, quand ceux qui le gardent lui donnent les étrivieres, & que c'est lui qui cause les vents, les pluyes, les

nuages noirs, le tonnerre, la foudre & la grêle toutes les fois qu'il fait de l'eau, ou qu'il souffle, ou qu'il respire, ou qu'il se décharge le ventre. Leurs annales contiennent une infinité d'autres histoires de cette nature, non-seulement de ce qu'ils ont fait dans l'antiquité la plus reculée, mais encore dans le milieu des tems, & depuis l'établissement de leur Monarchie. Je leur laisse le soin de nous en instruire. Pour moi je me contenterai de rapporter ici en peu de mots & avec ordre, les guerres qu'ils ont entreprises de mon tems, pendant l'espace de quarante-cinq ans ou environ.

(2) L'orgueil donna lieu à la premiere. (*a*) *Avidius Cluvius* ayant trouvé la monarchie augmentée par la sagesse de ses prédécesseurs, voulut s'élever davantage, & signaler son régne en refusant de se reconnoître redevable au puissant prince de *Sottirobuse*, nommé (*b*) *Sumonacleste*, qui lui avoit donné la province de (*c*) *Morandie*. Ce prince indigné de sa témérité & de son ingratitude, résolut de le dépouiller

(*a*) Claude Aquaviva.

(*b*) Clément VIII. souverain pontife.

(*c*) La Romagne, c'est-à-dire l'état du pape.

par les armes, de sa puissance, & de le releguer dans la *Marborée*, à la sollicitation de *Sennarimandorne* secrétaire d'état. *Avidius Cluvius* auroit eu beau se prévaloir de ses droits, & représenter son extrême vieillesse : toutes ces raisons eussent été inutiles, si la mort n'eut enlevé *Sumonacleste* dans le fort de la guerre. Alors l'armée des *Solipses* revint triomphante, se glorifiant par tout d'avoir remporté une victoire entiere, & d'avoir tué le (a) prince de *Sottirobuse* dans une bataille.

(a) Le souverain pontife.

Cet heureux succès leur ayant enflé le courage, ils excitérent peu après de nouveaux troubles dans le royaume (3) des (b) *Toséréviens* : ils s'en feroient rendu maîtres, si ces peuples ne se fussent tenus sur leurs gardes, ou que le Général des *Solipses* ne les eût abandonnés sur le point d'une bataille. Les *Toséréviens* profitant d'une occasion si favorable, les environnérent, & les taillérent en piéces, à la réserve d'un très-petit nombre qui demanda quartier. Après cette victoire, ils chassérent tous ceux qui étoient dans

(b) Les Vénitiens.

leur royaume, & leur défendirent d'y avoir jamais dans la ſuite aucun commerce. Cette guerre coûta extrêmement cher au Monarque *Vibosnat* ; & le ſuccès en fut d'autant plus funeſte, qu'il lui ôtoit tout eſpérance de rentrer jamais dans ſes droits. Les *Solipſes* n'ont point encore pû juſqu'ici ſe relever d'une telle perte.

(4) On dit auſſi, que dans le dernier ſiécle ils furent chaſſés pour un pareil ſujet du royaume des (*a*) *Romullagiens* ; & qu'après un long banniſſement, ils furent enfin rappellés, parce qu'ils étoient venus à bout de ſe diſculper des crimes qu'on leur avoit imputés. Mais ils n'y rentrerent qu'aux conditions qu'ils renonceroient à leur religion, & qu'ils jureroient de ſe conformer aux coutumes & aux maximes du royaume. Ces ſortes de ſermens n'arrêtent pas les *Solipſes*, quand il s'agit de conclure un traité, pourvû que la volonté n'y ait point de part.

(5) A peu près dans le même tems, ils portérent leurs armes contre les (*b*) *Solviniens* qui s'étoient

(*a*) Des François.

(*b*) Ceux de Louvain

ingérés de vouloir réformer les loix des *Solipſes*. Cette guerre qui étoit appuyée ſur le prétexte de la religion, auroit mis pluſieurs provinces en combuſtion, ſi (*a*) *Utoxius*, qui étoit pour lors Prince de *Sottirobuſe*, n'eût interpoſé ſon autorité. Les *Solviniens* pleins de reſpect & de ſoumiſſion pour lui, mirent bas les armes, après avoir pourtant obligé les *Solipſes* d'avouer en préſence de ce prince, qu'ils avoient tort, & de promettre par un écrit autentique, qu'ils ſe conduiroient dans la ſuite avec plus de ſageſſe. Mais ces deux guerres ont précédé mon arrivée dans la Monarchie. Revenons à celles de mon tems.

(*a*) Sixte V.

(6) Il s'en éleva une conſidérable entre les *Solipſes* & les (*b*) *Cinimonaduſiens*, pendant que (*c*) *Sumonacleſte* étoit encore ſur le trône de *Sottirobuſe*. Quoiqu'il ſoit rare que la religion faſſe prendre les armes aux payens, l'intérêt des Dieux avoit cependant allumé cette guerre. Les *Cinimonaduſiens* prétendoient que la puiſſance de leur Dieu étoit ſi abſolue, qu'aucun mortel ne pouvoit

(*b*) Les Dominicains.

(*c*) Clément VIII.

lui réſiſter. Les *Solipſes* ſoutenoient le contraire avec opiniâtreté, & pouſſoient ſi loin le privilege de leur Monarque, qu'ils aſſuroient que quand même tous les Dieux de toutes les nations ſe réuniroient enſemble, leur pouvoir ne ſeroit point encore ſuffiſant, pour forcer la volonté des *Solipſes*, & pour les empêcher de violer leurs loix. Cette guerre dura cinq ans ſous le regne de *Sunomacleſte*. Les *Solviniens*, les (*a*) *Alapuniens*, une grande partie (*b*) des *Latinimeraciens* & beaucoup d'autres peuples ramaſſés, ſe joignirent aux *Cinimonaduſiens*. La victoire parut ſe déclarer en leur faveur. Mais aprés un combat ſanglant, cette guerre s'aſſoupit ſans être terminée. Les *Solipſes* y perdirent pluſieurs de leurs chefs, entre autres (*c*) (7) *Atilenanius*, *Tibaſavius*, *Calambalſineus*. *Sibalaſius* & *Gencaratanus* prirent la fuite. Les *Cinimonaduſiens* n'eurent qu'(*d*) (8) *Oſmelius* & (*e*) (9) *Zejulavius* de bleſſés. Les *Solipſes* cependant ſe vantérent d'avoir triomphé; quoique la meilleure partie de leurs

(*a*) Les polonois.

(*b*) De ceux de Salamanque.

(*c*) Grégoire de Valentia. Jéſuite.

(*d*) Thomas de Lemos Dominicain.

(*e*) Didace Alvaros du même ordre.

troupes fût reſtée ſur le champ de bataille avec tout leur bagage. Cette même guerre ſe renouvella quelques années après. (*a*) Les (10) *Solviniens* ſe mirent les premiers en campagne, parce qu'ils ne purent ſouffrir que les *Solipſes* renverſaſſent le droit des nations par leurs opinions pernicieuſes. Après pluſieurs combats, où les *Solipſes* avoient toujours été maltraités, on conclut enfin une trêve de part & d'autre, & on convint de s'en rapporter au jugement de (*b*) *Buſnaturius* prince des *Sotterobuſiens*.

Voilà les guerres les plus conſidérables, que la Monarchie ait eues à ſoutenir. Il y en a encore eu pluſieurs autres particulieres dans différentes provinces, où les *Solipſes* n'ont jamais eu tout le ſuccès qu'ils euſſent ſouhaité, & où ils ont été le plus ſouvent mis en déroute. Je parlerai de quelques-unes, quand j'aurai rapporté dans le chapitre ſuivant la révolte de la Province (*c*) d'*Abſciſſie*.

(*a*) Ceux de Louvain

(*b*) Urbain VIII. ſouverain pontife.

(*c*) De la Sicile.

REMARQUES.

(1) Ce chapitre nous repreſente la plûpart des mauvaiſes affaires que les Jéſuites ſe ſont attirées par leur arrogance & par leur ambition ; & les hiſtoires qui y ſont rapportées ne laiſſent aucun lieu de douter que l'unique but de cette Société n'ait toujours été, dès le commencement, de s'élever à un degré de crédit & d'autorité qui la rendît l'arbitre néceſſaire des affaires de la religion & des états.

Le concile de *Trente* aſſemblé dans un tems où les Jéſuites étoient à peine ſortis de leur berceau, leur fourniſſoit une belle occaſion de ſe faire connoître. Ils firent ſi bien auprès du pape, que *Jacques Lainez*, un des premiers compagnons d'*Ignace*, y fut envoyé en qualité de docteur : & *Ribadeneira* nous le donne comme l'oracle de ce concile. Il parloit, ſi nous en croyons cet apologiſte, avec tant de force & d'éloquence, qu'il entraînoit les ſuffrages de toute l'aſſemblée. Tous les peres l'écoutoient avec une merveilleuſe attention, & croyoient entendre le ſaint Eſprit s'expliquer par ſa bouche. Quelque longs que puſſent être ſes diſcours, on ne les voyoit finir qu'à regret. En un mot, ſon avis étoit toujours celui dont le concile formoit ſon décret. Il y eut cependant une occaſion, où le ſentiment de ce docteur ne fut ni inſpiré par le *S. Eſprit*

ni adopté par le concile. L'auteur de l'hiſtoire des congrégations *de auxiliis*, auteur digne de foi & bien inſtruit, rapporte que ce Concile ayant dreſſé le canon (a) *Si quis negaverit voluntatem motam & excitatam à Deo, &c. Lainez*, que les graces intérieures n'accommodoient pas, fit tous ſes efforts pour faire mettre (*b*) *mentem* à la place de (*c*) *voluntatem*; mais que ſon oppoſition ne fut jugée digne d'aucun égard.

(a) *Si quelqu'un nie que la volonté mue & excitée de Dieu, &c.*

(b) *L'Eſprit.*

(c) *La Volonté.*

Il me ſemble, après ce que je viens de dire, que l'aſſemblée des Dieux dont il eſt parlé dans ce chapitre, peut naturellement s'entendre du concile de *Trente* ſecouru, ſelon les Jéſuites, par *Lainez* contre les géants, c'eſt-à-dire, contre les *Calviniſtes*, *Luthériens*, & autres hérétiques.

L'Auteur ajoute que ce *Lainez* aida le Créateur, quand il donna l'être à toutes les créatures, & qu'il lui traça le plan de l'univers. Je trouve dans le même *Ribadeneira*, que ce fut par le ſecours de *Lainez*, qu'*Ignace* forma le projet de ſon inſtitut, en dreſſa les conſtitutions les plus eſſentielles. Ce qui regarde *Bulzegug* dans le reſte de cette hiſtoire, ne me paroît avoir de fondement, que dans l'imagination de *Melchior*, qui s'eſt voulu divertir à ſon ordinaire.

Le jesuitte — Théophile rain[illegible] attribue a l'a[illegible] seul l'honneur davoir fait les constitutions de la société. et il y a tout lieu de le croire parce[illegible] ceux qui ont [illegible] l'histoire digne ne lui attribue[illegible] point une géné[illegible]tion et une force d'esprit capable davoir enfanté ces constitutions

(2) Tout le monde ſçait combien les Jéſuites voulurent du mal au pape *Clément VIII*. pour n'avoir jamais pu ſe rendre maîtres de ſon eſprit. Ce Pape qui les connoiſſoit parfaitement, fit tous ſes efforts

Laines et Salmeron par leur obstinaon a vouloir faire adopter leurs tous principes au concile de trente s'attirerent ces parolles de la part des peres du concile = foras pelagiani · ce qui ayant fait comprendre aux jesuittes qu'ils ne reussiroient pas dans leurs desseins, [illegible] une retractation.

pour les ramener à la pureté de la doctrine & des mœurs. Il fut ſur le point de terminer l'affaire des congrégations *de auxiliis* par la condamnation autentique de *Molina*. Mais les Jéſuites voulant détourner ce coup de foudre, il n'y eut point d'artifice qu'ils ne miſſent en uſage. Ils ſe crurent en droit, pour la gloire de la Société, de répandre contre le ſaint *Pere* les calomnies les plus atroces, publiant hautement qu'il étoit leur ennemi déclaré, qu'il n'étoit point aſſez éclairé pour connoître d'une matiere ſi importante, & qu'il n'étoit pas capable d'approfondir les myſtéres de la *Science moyenne*. Dans le même tems ils eurent l'inſolenee de faire ſoutenir dans des thèſes publiques à *Salamanque*, les plus dangereuſes erreurs de *Molina*. Enfin pour ſe mettre à couvert, à quelque prix que ce fût, de la déciſion du ſaint Pere, tandis que d'un côté ils ſemoient dans le public, qu'il n'y avoit qu'un concile qui pût juger définitivement cette affaire, ils avancérent de l'autre dans des thèſes ſoutenues à *Alcala* & ailleurs, qu'il n'étoit pas de foi qu'un tel homme, que l'Egliſe regardoit comme le ſouverain pontife, fût véritablement vicaire de *Jeſus-Chriſt*, & ſucceſſeur de *S. Pierre*. Des injures auſſi peu ménagées devoient être bien ſenſibles au Pape *Clément VIII*. Auſſi avoua-t-il que les Jéſuites jettoient dans ſon eſprit un trouble aſſez grand, pour lui ôter l'uſage de la raiſon, & que ce qui l'empêchoit de publier ſon décret, étoit la crainte qu'ils ne

ſe

ſe révoltaſſent ouvertement contre le ſaint ſiége.

Quelque tems après, ce Pape inſtruit par pluſieurs requêtes, comme on le verra dans la ſuite de ce volume, & ſur-tout par le rapport du Cardinal *Tolet*, qui avoit été Jéſuite, des vices & des déréglemens ſcandaleux qui s'étoient introduits dans la Société, ſe mit en devoir d'y mettre la réforme, voulant d'abord abolir la perpétuité du Généralat, comme la ſource de tous les autres déſordres : mais les Jéſuites recommencerent à ſe déchaîner avec plus de fureur que jamais de vive voix & par écrit, contre *Clément VIII.* & contre le Cardinal *Tolet*, qu'ils traitérent d'apoſtat. On remarque que le Pape & ce Cardinal, moururent très-peu de tems après. *Claude Aquaviva* étoit pour lors Général de la Société, & avoit été auparavant provincial de la *Romagne*. Tous les excès où ſe portérent les Jéſuites contre *Clément VIII.* ſous ſes yeux, & ſans qu'il ſe mît en peine de les réprimer, ſont aſſez connoître les vues de ce Général, & le plaiſir qu'il auroit eu de voir la Société faire la loi aux Papes mêmes. Peut-être oſa-t-il tenir quelques diſcours injurieux à ce Pape, & lui faire appréhender ſon reſſentiment, comme il fit à *Paul V.* ſon ſucceſſeur, dont il n'avoit pas à beaucoup près tant de ſujet de ſe plaindre, & à qui il eut l'inſolence de dire, *que s'il faiſoit à la Société l'affront de condamner la doctrine de* Molina, *il ne lui répondoit pas d'empêcher plus de dix mille Jéſuites de répandre dans leurs écrits les in-*

vectives les plus outrageantes contre le S. Siége apostolique.

(3) Voici en peu de mots ce qui fit chasser les Jésuites de la république de *Venise*. Ces peres, à la faveur de quelques bulles, & sans aveu des magistrats, s'étant ingérés d'enseigner publiquement à *Padoue*, où ils étoient venus à bout de s'introduire, & attirant chez eux une grande partie de la jeunesse de cette ville, l'université indignée d'un procédé si contraire à ses loix & à ses usages, & qui tendoit à la faire tomber dans le mépris, députa en 1591. *César de Crémone*, pour en aller porter ses plaintes aux magistrats de *Venise*. Ce député ayant fait au sénat un discours plein de force & d'éloquence, en obtint un décret qui défendoit aux Jésuites de violer les statuts & les priviléges de l'Université de *Padoue*, & de ne faire aucunes leçons, qu'aux religieux de leur compagnie.

Quelques années après, la république voyant ses revenus considérablement diminués par les richesses immenses des Ecclésiastiques, & sur tout des Jésuites, qui faisoient jouer tous les ressorts imaginables, pour s'approprier par voye de legs & de testamens, les plus beaux biens du païs, les en dépouilla par un arrêt solemnel, & ne leur laissa que ce qui devoit leur appartenir. Les Jésuites ne s'oubliérent pas en cette occasion. Ils informérent le pape *Paul V*. de tout ce qui se passoit. Et ce Pape n'ayant pu contraindre les Vénitiens à abandonner leurs droits, & à ré-

voquer leur arrêt, les excommunia, & mit la république en interdit. Mais le sénat par un autre arrêt déclara cette excommunication injuste & de nulle validité, & ordonna à tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers de continuer, sans y avoir égard, chacun dans leurs églises, l'exercice public de la religion. Il n'y eut que les Jésuites & quelques autres nouveaux religieux, qui refuserent de se soumettre à cette ordonnance, fermant les portes de leurs églises, & excitant le peuple à la sédition. Les Jésuites avoient cependant promis de continuer l'office divin à l'ordinaire; mais ils faisoient entendre de tems en tems dans la ville, qu'ils ne disoient pas la messe publiquement. Ce que le Magistrat ayant appris, il les fit comparoître devant lui le 9 Mai 1606. pour leur faire rendre compte de leur conduite, & de leurs intentions; & les ayant sommés de se conformer aux termes de l'arrêt, ils répondirent qu'il ne leur étoit pas permis de célébrer la Messe, & qu'en cela ils ne croyoient pas manquer à ce qu'ils avoient promis, puisqu'ils n'avoient jamais prétendu comprendre la Messe sous le nom d'office divin. Effet admirable de la doctrine des équivoques! le Sénat s'étant assemblé pour délibérer sur cette réponse, les Jésuites reçurent un ordre formel de sortir incessamment de tous les états de la république. Il ne leur fut pas possible d'y résister, & ils songérent à leur retraite dès le même jour. Mais à peine furent-ils sortis, qu'ils se mirent

à déclamer sans aucune retenue contre la république. Les places publiques & les chaires sacrées retentissoient par tout de leurs invectives sanglantes. Ils se travestirent en plusieurs manieres différentes, pour entrer sur les terres de *Venise*, & pour exciter les peuples à la révolte. Ils supposérent des lettres de la république de *Genes*, & d'autres villes, écrites à celle de *Venise*. Ils tâchérent de mettre les puissances voisines dans leurs intérêts. Mais tous leurs efforts furent inutiles. Le Sénat rendit un arrêt le 14 Juin 1606. qui excluoit pour jamais les Jésuites de ses états, & un autre le 18 Août, qui défendoit à tous les sujets de la république sous les plus griéves peines, de recevoir les Jésuites chez eux, ou dans leurs villes, & d'avoir même aucun commerce avec eux en quelque maniere que ce pût être. La paix se fit entre *Paul V.* & la république, sans que les Jésuites y fussent compris, malgré toutes les intrigues dont ils s'étoient servis auprès des puissances, pour obtenir leur rétablissement.

(4) Il y a des choses dont le public ne peut être trop instruit. Quoique l'assassinat tenté en la personne de *Henri IV.* par *Jean Châtel*, disciple des Jésuites, ne soit ignoré de personne, je ne laisserai pas d'en marquer ici les circonstances en abregé, pour empêcher, qu'un attentat si horrible ne s'efface de la mémoire des hommes, & pour apprendre à ceux qui pourroient n'en avoir pas de connoissance, jusqu'où peut aller la vengeance, & la fureur des Jésuites.

Le 27 Décembre de l'année 1594. le Roi *Henri IV.* étoit dans une des salles du *Louvre* accompagné des Princes & de trente ou quarante Seigneurs de sa Cour: dans le tems qu'il se baissoit pour relever deux gentilshommes qui venoient le saluer pour la premiere fois, un jeune homme, nommé *Jean Châtel*, âgé de 18 ou 19 ans, s'étant glissé sans être apperçu, parmi tous ces Seigneurs, porta au Roi un coup de poignard qui le blessa au côté droit de la lévre supérieure, & lui cassa une dent. Le Roi n'auroit point échappé à la mort, si la Providence n'eût pas permis qu'il se fût baissé dans le tems que le jeune homme s'avança. On se saisit aussi-tôt de lui, & dans les interrogatoires qu'on lui fit subir, on connut clairement que les Jésuites étoient les premiers auteurs de ce parricide. Il avoit étudié trois ans chez eux, & il y avoit appris qu'il étoit non-seulement permis, mais que c'étoit même une action méritoire de tuer les tyrans. Les Jésuites lui avoient toujours fait regarder *Henri IV.* comme tel; & pour expier tous les péchés de sa vie, le meilleur moyen qu'il avoit pû imaginer, avoit été de l'assassiner lui-même. Pendant que *Jean Châtel* étoit dans les prisons, on avoit fait investir la maison des Jésuites. L'on y avoit trouvé un manuscrit de la main du pere *Guignard*, rempli de la doctrine la plus affreuse, touchant le meurtre des Rois. Le meurtrier de *Henri III.* y étoit loué comme un martyr de la foi, qui n'avoit tué ce Prince que par une inspiration du S. Esprit. *Henri IV.* y étoit

traité dans les termes les plus injurieux de tyran & d'excommunié. Il y avoit dans cet écrit mille autres impiétés, que je passe sous silence. Enfin le Parlement, après une ample instruction du procès, condamna *Jean Châtel* à être rompu vif, le pere *Guignard* à être pendu & brulé, le Pere *Gueret*, Régent du meurtrier, *Pierre Châtel* son pere, & quelques autres personnes à un bannissement perpétuel, & tous les Jésuites à sortir incessamment du royaume, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi & du royaume. Ils voulurent en vain se pourvoir auprès du Roi contre cet arrêt, ce Prince fut sourd alors à leurs prieres & à leurs remontrances. Il fallut prendre le parti de se retirer.

Le Parlement pour transmettre à la postérité la mémoire d'une action si horrible, ordonna ensuite que la maison de *Châtel*, qui étoit vis-à-vis la porte pu Palais, fut rasée, & qu'en la place, on dressât une pyramide, sur laquelle seroit gravé en marbre, l'arrêt de la condamnation de *Jean Châtel* & des *Jésuites*, & d'autres piéces, dont la durée paroissoit devoir être perpétuelle.

A peine les Jésuites furent-ils sortis de *France*, que d'un côté ils justifiérent dans plusieurs écrits l'attentat de *Jean Châtel*; & de l'autre, ils mirent tout en usage pour obtenir leur rétablissement. Le Roi tint assez long-tems ferme contre leurs instances; mais enfin, soit qu'il n'eût pas la force de résister aux pressantes sollicitations du pape & des princes que les Jésuites avoient mis dans leurs intérêts, & particuliérement de la *Va-*

renne son favori & ministre de ses plaisirs ; soit qu'il craignît les effets de leur ressentiment, & qu'il voulût se les rendre favorables par un excès de bonté, il agréa leur retour l'an 1603. Toutes les remontrances du Parlement furent inutiles. La pyramide fut renversée, & les Jésuites rétablis dans leur premier état. Mais toutes les bontés de ce Prince ne furent pas capables d'éteindre la soif que ces malheureux avoient de son sang. *Manet alta mente repostum judicium.* Il devoit être la victime de leur vengeance, & *Ravaillac* répara la faute de *Jean Châtel.*

(5) En 1585. & 1586. *Leonard Lessius* & *Jean Hamelius*, Jésuites & professeurs de Théologie à *Louvain*, enseignérent dans leurs écoles 34. propositions erronées sur l'Ecriture-Sainte, la prédestination, la réprobation, la grace & la justification. L'Université de *Louvain* ne manqua pas de les censurer par un décret du neuf Septembre 1587. & celle de *Douai* fit la même chose le 20 Janvier 1588. Tous les Evêques de Flandre approuvérent unanimement cette censure. Les Jésuites eurent recours aux Universités de *Treves* & de *Mayence*, qui sans désapprouver la censure de *Louvain*, se contentérent de juger la Doctrine de la Société. Ils voulurent encore se prévaloir du silence de l'Université de *Paris*, mais ils ne furent pas long-tems à connoître quels étoient ses sentimens.

Octavius *Frangipani* évêque de *Calate*, qui étoit pour lors Nonce en *Allemagne* & en *Flandre*, voyant que ces troubles pourroient avoir de fâcheuses suites, crut qu'il

étoit de son devoir de les arrêter dans leur source. Il écrivit aussi-tôt de *Cologne*, où il étoit le 15 Mars 1588, aux archevêques de *Malines* & de *Cambray* pour les engager à ne point condamner la doctrine des Jésuites, leur représentant que le jugement en appartenoit au S. Siége. Il exhorta en même tems par d'autres lettres les Docteurs de *Louvain* à s'en rapporter au Pape, & les Jésuites à ne pas attaquer une Université aussi sçavante & aussi célébre, assurant l'un & l'autre parti de son entremise pour leur ménager une paix prompte & solide. L'Université lui mit entre les mains son décret, & les Jésuites leur réponse, qu'il envoya à *Rome* avec les points qui faisoient le sujet de la dispute, au Cardinal de *Montalte*, pour en conférer avec sa Sainteté. Il reçut ensuite un bref du Pape *Sixte V.* qui lui ordonnoit de se transporter à *Louvain*, pour accommoder ce différend, & lui donnoit le pouvoir d'excommunier ceux qui refuseroient de lui obéir. Dès qu'il y fut arrivé, il assembla les Docteurs, qui, sans attendre la lecture du bref que le pape leur adressoit, lui témoignérent qu'ils étoient dans la disposition de souscrire à tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner. Mais ayant après cela fait assembler les Jésuites, pour le même sujet, il vit bien que de leur part il n'y avoit point d'accommodement à espérer. C'est pourquoi il se fit donner les piéces des deux partis, après leur avoir permis de se les communiquer réciproquement, & d'y ajoûter, ou d'y retrancher ce qu'ils jugeroient à propos, & rendit un decret qui leur imposoit silence

jusqu'au jugement définitif du Pape *Sixte V.* mourut, sans avoir rien décidé au sujet de ces disputes. *Henricus Henriquez*, Jésuite, nous apprend dans un endroit de ses ouvrages, où il prouve la prédestination gratuite à la gloire, qu'un certain théologien de *Louvain* ayant osé soutenir le contraire au grand scandale de l'Uuniversité, reçut une vive réprimende du Pape *Sixte V.* qui s'étoit fait instruire de l'affaire.

(6) L'Auteur veut ici parler des fameuses disputes qui survinrent entre les Dominicains & les Jésuites, à l'occasion du livre de *Molina*. Ces disputes ont fait tant de bruit dans le monde sous le nom de congrégation *de auxiliis*, qu'il me paroît inutile d'en donner ici un grand détail. Ce seroit d'ailleurs une histoire qui demanderoit un volume entier. Je me contenterai de rapporter ce qui les a fait naître, & quelques circonstances, qui serviront à l'intelligence de ce que dit *Melchior Inchofer*.

En 1583. *Molina*, Jésuite & Professeur en l'Université d'*Evora* en *Portugal*, mit au jour son livre, *de concordia liberi arbitrii cum divinæ gratiæ bonis*, qui l'occupoit depuis trente ans; & pour lui donner plus d'autorité, il trouva le moyen de surprendre l'approbation du Cardinal *Albert*, Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur *Rodolphe II.* & Grand Inquisiteur de *Portugal*. Ce qui lui fut d'autant plus facile que ce Cardinal étoit fort jeune, & qu'il employa sa mere, toute dévouée à la Société, & la maison de *Borgia*, pour l'y déterminer. Les Dominicains voyant que ce livre tendoit à détruire non-

ſeulement la doctrine de leur école ſur la Grace, mais même celle de toute l'égliſe, en demandérent la condamnation au grand Inquiſiteur d'*Eſpagne* : mais le Pape *Clément VIII.* évoqua cette affaire à ſon tribunal, impoſa ſilence aux deux partis, & établit à *Rome* les fameuſes congrégations, que l'on appella *de auxiliis*, où les Théologiens de l'un & de l'autre ſentiment avoient la liberté de diſputer. Le parti des Dominicains fut toujours le plus fort par la juſtice de la cauſe qu'ils ſoutenoient, & par le grand nombre des partiſans qui ſe joignirent à eux ; car il n'y eut preſque point d'Univerſités dans toute l'*Europe*, qui ne ſe déclarât en leur faveur contre la pernicieuſe doctrine de *Molina*. Les Jéſuites prétendoient, ſuivant cette doctrine, que tous les hommes avoient la même grace pour faire le bien & pour ſe ſauver, & qu'il ne dépendoit uniquement que de leur volonté de la rendre efficace ; en ſorte que cette grace étoit entiérement ſoumiſe au *Libre-arbitre*. Les Dominicains au contraire, avec tous les théologiens catholiques, ſoutenoient que cette grace générale avoit été tellement affoiblie en nous par le péché de notre premier pere, qu'elle nous étoit devenue inutile, & que pour faire le bien, nous avions encore beſoin d'une autre grace plus forte, qui nous y déterminât efficacement. Le Pape *Clément VIII.* ne jugea point à propos de terminer ces diſputes, pour les raiſons dont nous avons parlé ci-deſſus, quoiqu'il eût fait dreſſer le décret qui condamnoit la doctrine de *Molina* ; & les autres pa-

pes se contenterent, quand elles commençoient à se rallumer, d'imposer silence aux deux partis, comme fit *Paul V.* par un decret de l'inquisition du 1. Décembre 1611. & *Urbain VIII.* le 22. Mai 1625. Mais ce silence ne fut point observé. *Jean Martinon* Jésuite, dit dans son *Anti Jansénius*, que quand une loi n'est point observée par le parti inférieur, l'autre n'est point obligé de s'y soumettre.

(7) *Grégpire de Valentia*, Jésuite, ayant eu la hardiesse de tronquer & d'altérer un passage de S. Augustin en présence de *Clément VIII.* le Pere *Lemos* Dominicain fit connoître aussi-tôt sa mauvaise foi : & les reproches qu'il reçut du Pape, lui furent si sensibles, qu'il tomba aux pieds de Sa Sainteté ; on fut obligé de le remporter, & il mourut quelques jours après. On rapporte que le Cardinal *Pierre Aldobrandin*, neveu du Pape, lui ayant demandé en conversation, ce qu'il pensoit de l'ame & du sort de *Valentia ; se non hà havuto*, dit-il, *altra gratia di quella che hà difesa, non sarà andato in paradiso.* C'est-à-dire, *s'il n'a point eu d'autre grace que celle dont il a pris la défense, je ne pense pas qu'il soit allé en paradis.*

(8) *Caramuel* & quelques autres Jésuites, piqués de la solidité des raisous du Docteur *Lemos*, & de l'affront qu'il leur avoit fait en la personne de *Valentia*, avancerent qu'il s'étoit déclaré contre la prémotion physique, mais il n'eut pas de peine à se justifier de cette fausseté.

(9) Le pere *Bastide* qui avoit déja accusé *Didacus Alvarès* Dominicain, d'avoir

enſeigné quelque choſe de favorable au *Moliniſme*, ne ſçachant plus quel crime lui imputer, prit occaſion d'un paſſage de ſes écrits, pour lui reprocher devant *Clément VIII.* qu'il avoit ſoutenu une propoſition calviniſte ; Alvarès ſe contenta de lui lire la ſuite du paſſage, pour lui fermer la bouche.

(10) A l'occaſion de quelques nouveaux troubles excités à *Louvain* par les Jéſuites, l'Univerſité confirma ſon premier décret contre *Leſſius* & *Hamelius*, par un autre du 2 Août 1613. ce qui augmenta tellement la crainte du Général *Aquaviva*, qu'il ordonna par un decret à tous les Jéſuites d'admettre une grace efficace au ſens de *Suarès*.

Malgré tous les déſavantages que les Jéſuites eurent dans le cours de ces diſputes, ils ne laiſſerent pas de faire courir le bruit en *Eſpagne*, qu'ils avoient remporté la victoire, & que le Pape avoit jugé en leur faveur. Ce ne furent dans toutes leurs maiſons, & dans tous leurs colléges, que réjouiſſances publiques, feux de joie, comédies, danſes, maſcarades, & autres divertiſſemens en uſage chez ces Peres. Mais quelle honte & quel ridicule pour eux, quand on ſut inſtruit de la vérité !

CHAPITRE XXI.

La Révolte des (*a*) Abſciſſiens.

(*a*) de Siciliens.

LEs peuples de cette province ſont naturellement fiers. Elle n'avoit alors que (*b*) *Sinacarſius* pour Gouverneur. C'étoit un homme fort emporté, d'un eſprit groſſier & d'un mérite trop borné pour une telle charge, & pour un ſi grand royaume. On y avoit preſque toujours envoyé juſqu'alors, pluſieurs gouverneurs avec leur département à chacun ; ce que l'on avoit trouvé néceſſaire pour le bien de toute la province, qui auroit couru le riſque d'un renverſement entier ſous la conduite d'un ſeul chef, quelque éclairé même qu'il pût être. Mais le Monarque ne jugea point à propos de donner de compagnon à *Sinacarſius* qu'il aimoit. C'eût été le priver d'un revenu conſidérable, & preſcrire des bornes trop étroites au maître d'un ſi vaſte royaume. Cet ignorant magiſtrat enflé d'une pré-

(*b*) Le P. Jerôme Acaſſina Jéſuite.

rogative si honorable, s'embarassoit fort peu de gagner l'affection de ses peuples, & se rendoit de plus en plus odieux par son orgueil & sa cruauté. Il agissoit en souverain, ou plutôt en tyran. Il persécutoit ses sujets, les punissoit pour les raisons les plus frivoles, & la moindre resistance lui suffisoit pour les condamner au dernier supplice. Les *Abscissiens* députérent souvent au Monarque, pour se plaindre hautement des excès de leur Gouverneur, & pour le menacer d'une rebellion ouverte, s'il n'y mettoit ordre. Il méprisa toujours leurs plaintes. A la fin, ils se pourvurent devant les princes voisins, dont (*a*) *Marosappanus* étoit le plus puissant. Ce Prince envoya prier le Monarque d'avoir égard aux demandes des *Abscissiens*, & lui représenta le danger où il s'exposoit en refusant de leur rendre justice. La crainte d'une révolte fit prendre au Monarque le parti de restraindre le pouvoir du gouverneur, & de partager la province en plusieurs gouvernemens, ce qui appaisa les peuples. Mais cette paix ne fut

(*a*) Le Pape.

pas de longue durée. Car *Sinacarſius* ne ſe voyant qu'à regret différent de ce qu'il étoit auparavant, mit tout en uſage auprès du Monarque, pour être rétabli dans ſa premiere puiſſance, & engagea à force de promeſſes pluſieurs perſonnes de diſtinction à ſolliciter en ſa faveur. Le Monarque trop crédule envoya (*a*) *Buxaldirnus* ſur les lieux, pour examiner ce qu'il étoit à propos de faire. Celui ci qui n'avoit ni diſcernement ni lumieres, & qui n'avoit jamais ſçû mettre de différence entre un liévre & un cerf, ſe laiſſa perſuader par *Sinacarſius*, & rapporta que le royaume des *Abſciſſiens* étoit à la veille de ſa perte, ſi on ne le remettoit au plutôt ſous la puiſſance d'un ſeul Gouverneur. Il confirma ſon rapport par pluſieurs témoignages ſuppoſés. Le Monarque donna dans le piége, & caſſa tout ce qu'il avoit fait pour la paix, au mépris de ſes ſermens. Peut-on compter ſur les paroles d'un Prince, dont l'eſprit n'eſt qu'inconſtance? C'eſt pourquoi (*b*) *Mimpiloſuminus*, qui n'avoit par lui-même ni ſageſſe,

(*a*) Le pere Jérôme de Alexandris Jéſuite.

(*b*) Le P. François Piccolomini, Jéſuite.

ni connoiſſance des loix, fut envoyé en qualité de Gouverneur abſolu de tout le royaume. Mais avant que de monter ſur le trône, il eut la précaution de s'aſſurer de toutes les places fortes, en y faiſant paſſer ſecretement des troupes, pour contenir les peuples dans le reſpect, & pour les empêcher de ſe ſoulever, s'ils n'approuvoient pas le nouveau gouvernement. Ils demeurerent tranquilles pendant quelques jours. Mais ayant découvert la fourberie, par laquelle on avoit ſurpris le Monarque, en produiſant des témoignages faux, ils éclatérent ouvertement : rien ne fut capable d'arrêter leur fureur. Ils s'attroupérent, vinrent fondre ſur le palais, & en chaſſérent le Gouverneur. Ils appellérent enſuite les princes voiſins à leur ſecours, & leur promirent le royaume, s'ils vouloient ſoutenir leurs intérêts. Ces Princes tâchérent de les appaiſer en leur repréſentant qu'il étoit plus à propos, avant que d'en venir à de tels excès, d'engager le Monarque à s'en tenir de bonne foi à ſon premier Traité, ſans avoir recours aux fourberies,

& à rétablir le gouvernement dans son ancienne forme. Que s'il leur refusoit cette justice, pour lors ils pourroient renoncer au serment de fidélité, se mettre sous la protection du plus puissant des Princes voisins, ou se choisir eux-mêmes un roi. Les *Abscissiens* suivirent cet avis. Leur détermination allarma le Monarque, & pour détourner le danger évident qui le menaçoit, il fit avec eux des conventions captieuses, & qui ne devoient avoir aucun effet. Il leur promit de leur donner satisfaction, pourvû que tout le monde consentît unanimement à la pluralité des Gouverneurs: qu'il étoit lui-même de ce sentiment; mais qu'il falloit se conformer aux anciens decrets, qui défendoient de passer outre, quand on formoit des oppositions. Après que cet accord fut conclu, il demanda à dessein quelque délai, avant que de le rendre public. Pendant ce tems-là, on fit jouer les fourberies ordinaires. Le satrape *Ratisantius* qui gouvernoit pour lors les *Abscissiens*, ramassa secrétement de tous côtés des

proteſtations par écrit, qu'il extorquoit, non-ſeulemeut des perſonnes diſtinguées, mais encore des eſclaves & des hommes de néant. Il leur preſcrivoit lui-même une formule, par laquelle il les obligeoit de certifier qu'ils n'approuvoient pas qu'on fît aucun changement dans l'état, & qu'ils ne vouloient être ſoumis qu'à un Gouverneur. Et pour mettre la fourberie à couvert, il eut encore la précaution de leur faire jurer qu'ils garderoient le ſilence ſur la violence qui leur avoit été faite. Car tous ceux qui ſouſcrivirent, le firent par timidité, & contre leur inclination. Il n'eut garde de s'adreſſer à ceux qui auroient eu aſſez de fermeté & de droiture, pour mépriſer ſes menaces. La liſte de tous ces oppoſans fut auſſi-tôt envoyée aux princes voiſins; ce qui les trompa pendant quelque tems. Mais auſſitôt que la ruſe fut reconnue, la plûpart conçurent une haine implacable contre les *Solipſes*. Je ne doute pas que cette haine n'aboutiſſe quelque jour à une guerre déclarée, ſi les Dieux ne permettent du moins, que

la bonne foi & la justice des autres nations fassent impression sur l'esprit de ces barbares, & leur apprennent à devenir plus sages. Tout est tranquille jusqu'ici dans le royaume des *Abscissiens*. Mais changeons de matiere, & parlons maintenant, comme je l'ai promis, des guerres les plus considérables qui ont été suscitées dans différentes provinces.

En voici quatre qui se sont élevées de mon tems. Celles de (*a*) *Rumorege* & de (*b*) *Narimese*, qui se sont suivies de fort près; celles de (*c*) *Sentile* & de (*d*) *Tiremanumie*. *Rumorege* est un ville de (*e*) *Morandie*, illustre, & fort ancienne. Elle étoit gouvernée par (*f*) *Lugariquintinus* homme de basse naissance, sans mérite, sans lumieres, & qui n'étoit soutenu que par la faveur du Prince. Il n'avoit ni vertu, ni justice. Il traitoit les citoyens avec toutes sortes d'indignités; & enfin, après avoir excité une cruelle sédition dans la ville, il prit secrétement la fuite.

Le Monarque, voulant remédier à ce désordre, envoya à sa place

(*a*) Du collége des Grecs de Rome.

(*b*) Du Séminaire romain.

(*c*) De Malthe.

(*d*) De Messine.

(*e*) La Romagne.

(*f*) Le P. Tarquin Gallatus.

(g) Le P. Garſadocus Jéſuite.

(g) *Rodagariſte*, qui rétablit la paix & la tranquillité, ſoit que ce fût par hazard, ou par une conduite plus ſage; & comme ſi les malverſations de *Lugariquintinus* avoient donné un nouvel éclat à ſon mérite, il le fit enſuite gouverneur de la célébre ville de (h) *Narimeſe*. C'étoit lui donner des chevaux fougueux à conduire. Il ne reſta pas long-tems dans cette charge. Sa groſſiéreté & ſa cruauté le firent bientôt regarder comme un homme nouvellement ſorti de la pouſſiere; & il ſe rendit ſi odieux à tous les citoyens, qu'ayant un jour pris les armes, ils le mirent en fuite, tuérent une grande partie de ſes gens, & aſſommérent de coups ceux qui demandérent quartier. (a) *Lugariquintinus* s'alla cacher dans une tour, d'où il appelloit à grands cris ceux qui paſſoient; mais inutilement. A la fin il ſe préſenta par hazard un de ſes gardes, ou plutôt un de ſes bourreaux. Celui-ci courut promptement par ſon ordre chez un prince voiſin nommé (b) *Renſugieſe*, pour lui apprendre dans quelle extrémité ſe

(h) Le ſéminaire romain.

(a) Le P. Tarquin.

(b) Ant. Ricciallo Lieutenant de la Ville.

trouvoient les *Solipses* ses amis, & pour lui dire que s'il ne se pressoit de venir à leur secours, ils seroient tous taillés en piéces, avant que de pouvoir sortir de la ville. Ce Prince s'avança aussi-tôt à la tête d'une nombreuse troupe de gens armés. Mais sa prudence ne proiduisit d'abord aucun effet, parce que la fureur des *Narimesiens* contre *Lugariquintinus* étoit trop violente. Ils avoient déja préparé l'instrument de son supplice, au milieu de son palais; & ce ne fut que la fidélité de quelques-uns de ses domestiques, qui l'en sauva.

Rensugiese s'étant donc approché des murs de la ville, demanda à entrer, déclarant aux citoyens, qu'il ne venoit pas comme ennemi, mais en qualité d'ami; que son dessein n'étoit pas de délivrer les *Solipses*, mais de réprimer les séditieux, & qu'il souhaitoit qu'on lui remît entre les mains *Lugariquintinus*, pour le punir, s'il étoit coupable. Sur ces assurances les *Nariméssiens* lui ouvrent les portes, & lui font un récit fidéle de tout ce qui s'étoit passé.

Il ne put l'entendre ſans étonnement. Enfin à ſa conſidération, ils relâchérent *Lugariquintinus*, que les coups de fouet, qu'il avoit reçus, ou la crainte du ſupplice, avoient réduit dans un état pitoyable.

Renſugieſe prenant le parti des citoyens, fit ſçavoir au plûtôt au Monarque, que le ſeul moyen d'appaiſer les *Nariméſiens*, & de les ramener à leur devoir, étoit de leur ôter *Lugariquintinus*; qu'ils avoient juré ſa perte, & qu'ils s'en ſeroient déja défaits, s'il n'avoit mis ſa perſonne en ſûreté. Cette nouvelle fit trembler le Monarque. Il n'avoit pas cru que les *Nariméſiens* dûſſent pouſſer la hardieſſe ſi loin. Mais ſa crainte fut bien plus grande, quand il apprit qu'ils étoient ſoutenus dans leur entrepriſe. C'eſt pourquoi il envoya ordre à *Lugariquintinus* de ſe démettre de ſa charge, & de ſortir de la ville. Il pria auſſi *Renſugieſe* de pourvoir par ſon crédit à ſa ſûreté. L'ordre fut auſſi-tôt ſuivi de l'exécution. *Lugariquintinus* ſortit; mais ce fut moins une retraite, qu'un banniſſement honteux. *Renſugieſe* avec

toute ſon autorité, ne put le défendre qu'à peine des inſultes du peuple. Cependant, pour ne le pas laiſſer mourir de triſteſſe, on le fit retourner chez les (a) *Rumorégiens*. (b) *Surcabinerius* avoit tout pouvoir ſur l'eſprit de ces peuples, & ce fut lui, qui ménagea cette réconciliation.

(a) Dans le collége des Grecs.

(b) Le Cardinal. Barberin.

Malheureux! mille fois malheureux *Rumogériens*! que votre ſort eſt à plaindre! qu'avez-vous fait à la fortune, pour en être ſi maltraités? Vous êtes obligés de ſouffrir dans vos entrailles, ce que vous ne pouvez ſouffrir devant vos yeux. Quels remède prendrez-vous contre cette indigeſtion? & comment empêcherez-vous qu'elle ne ſoit mortelle? Du moins ayez ſoin de vous ſoulager par de fréquens vomiſſemens.

Les guerres de *Numorége* & de *Nariméſe* furent ſuivies de celle de (c) *Semtile*. (d) *Soralucus Bridenus*, qui ne devoit ſon élévation qu'à la faveur de (e) *Viboſnat*, étoit pour lors Gouverneur de la ville de *Silvine*. Il étoit venu à bout de s'introduire chez le (f) Roi d'*Echenie*,

(c) Du collége de Malthe.

(d) Le P. Charles Ventimilia Jéſuite.

(e) Mutio Viteleſchi

(f) Le Grand-maître de Malthe.

dont il possédoit tellement l'esprit, qu'il le conduisoit absolument dans son gouvernement, & qu'il lui faisoit renverser toutes les loix du royaume. Les (*a*) *Pieuriures*, à qui le Roi avoit coutume de confier les charges & le soin de sa personne, indignés d'un tel désordre, se liguérent, & vinrent assiéger la ville où étoit (*b*) *Bridenus*. Après s'en être emparés, ils forcérent encore la citadelle où il s'étoit réfugié. Ils le cherchérent, pour le faire mourir. Mais ne l'ayant pas trouvé, ils se dédomagérent, en mettant tout à feu & à sang. Il s'étoit caché fort à propos dans un aqueduc. Quelques-uns de ses amis l'en retirérent ensuite tout mouillé, à demi mort, & le firent échapper sur un bateau à la faveur de la nuit. Après avoir abandonné *Silvine* de cette maniere, il alla, comme il en avoit ordre, rendre compte à *Vibosnat* de sa conduite. Le Monarque sentant bien que toute la faute de *Bridenus* retomboit sur lui, parce que malgré les fréquens avis qu'il avoit reçus de son mauvais gouvernement & de son

(*a*) Les Chevaliers de Malthe.

(*b*) Le P. Ventimilia

son ignorance, il l'avoit laissé dans sa charge, ne se contenta pas de renvoyer ce scélérat absous; mais, comme si ç'eut été l'effet d'une prudence rare, que de s'être caché dans l'aqueduc, il lui donna pour récompense, le gouvernement d'un château voisin, nommé *Maporane.*

Après cette guerre, arriva celle de (*a*) *Tirémanumie*, qui fut bien plus sanglante, mais dont le succès fut ridicule. Par-tout où se trouvent les *Solipses*, il n'y a rien à quoi ils s'attachent avec plus d'ardeur, qu'à détruire les coutumes des nations, & à faire jouer mille ressorts artificieux, pour y substituer leurs loix. Ils envoyérent un jour demander au premier Magistrat de la ville, la permission de faire dans la place publique, la revue des troupes, que le Monarque faisoit partir pour l'expédition des *Dianiens.* Le magistrat la leur accorda avec beaucoup d'honnêteté. Mais les soldats ne furent pas plûtôt dans la place, qu'ils commencérent à prendre les alignemens d'un camp, & à faire un retranchement. Les (*b*) *Tiré-*

(*a*) De Messine.

(*a*) I Messinoi.

manumiens s'étant apperçus de cette fourberie, criérent aussi-tôt aux armes. Tout le peuple s'assembla en foule, & il s'en fallut peu, que les *Solipses* ne fussent tous passés au fil de l'épée. Ce fut le Gouverneur qui l'empêcha avec ses troupes. Enfin le tumulte cessa après un grand carnage, & le retranchement fut comblé. La peur fit tourner l'esprit dans cette occasion à plusieurs capitaines des *Solipses*. D'autres devinrent le jouet des femmes, parce qu'ils s'étoient déguisés sous leurs habits.

Depuis ce tems-là, on ne se fia aux *Solipses*, que rarement, & avec précaution. Cependant, quand les *Tirémanumiens* parurent apaisés, ils tentérent à faire réussir encore une nouvelle ruse. Ils les firent consentir par un accord à l'établissement d'une académie d'armes, où la jeunesse de l'une & l'autre nation apprendroit le métier de la guerre. Aussi-tôt sans attendre l'agrément des premiers magistrats, ils choisissent un lieu qui avoit une vue agréable sur la ville, & d'où ils étoient en état de s'en rendre maî-

tres, ſi l'occaſion s'en préſentoit. Les Sénateurs ayant pénétré leurs mauvais deſſeins, excitérent le peuple à prendre encore les armes, en lui repréſentant qu'il s'agiſſoit de la liberté : on s'attroupe ſans différer : on en vient aux mains : les *Solipſes* ſe défendent d'abord avec courage ; mais un renfort de nouvelles troupes ayant rallumé le combat, ils furent entiérement défaits, & l'académie fut renverſée de fond en comble. Ils prirent tous la fuite, & la plûpart ſe feroient précipités dans une riviere voiſine, ſi le Prêteur n'eût arrêté la fureur des citoyens à les pourſuivre. On leur laiſſa la vie, & on les ſouffrit encore dans la ville, après leur avoir fait promettre avec ſerment, qu'ils feroient plus ſoumis & plus tranquilles dans la ſuite. On les menaça de ne leur faire aucun quartier, s'ils excitoient de nouveaux troubles. A peine purent-ils reſter un mois en repos. Ils commencérent un bâtiment dans un autre lieu, qu'ils avoient fait acheter par une perſonne attachée à leurs intérêts ; mais avant qu'il fût

achevé, les capitaines de quartier aſſemblérent leurs ſoldats, & firent détruire l'ouvrage. Quelqu'un s'étant mis par hazard à crier qu'il s'agiſſoit dans cette occaſion du ſervice des Dieux, tous ceux qui étoient conſacrés à leur culte, ſe ſoulevérent tout d'un coup, & vinrent fondre avec fureur ſur les *Solipſes*, comme s'ils en vouloient à leurs Autels & à leur Religion. Ceux-ci tout allarmés mirent bas les armes, & ſe ſoumirent à leur diſcrétion. Il ne s'en ſeroit point cette fois ſauvé un ſeul, s'ils n'euſſent pris ce parti. Toutes ces défaites, & tous ces affronts différens les ont rendus depuis le jouet & le mépris des *Tiremanuniens*, dont ils excitoient plûtôt la compaſſion, que la haine. On les confond encore aujourd'hui avec la lie du peuple, & les citoyens ne lient ordinairement aucun commerce avec eux.

Cette nouvelle ayant été apportée à *Viboſnat*, le trouble & la conſternation ſe répandirent dans toute la cour. Les ſatrapes ne purent apprendre ſans un chagrin extrême,

que les *Solipses* qui faisoient gloire d'être invincibles, eussent été tant de fois défaits par un peuple, dont la puissance n'étoit pas autrement redoutable. Il courut un bruit, que la monarchie avoit reçu un si grand échec, moins par la lâcheté des soldats, que par la faute & l'imprudence de *Bolosbidozarus*, dont j'ai parlé ailleurs. On ne manqua pas aussi-tôt de le citer en justice; & quand il fut devant ses Juges, comme la matiere étoit délicate, & qu'il n'avoit pas d'ailleurs une grande facilité de s'énoncer, il n'ouvrit pas seulement la bouche, pour se défendre; mais il eut recours aux artifices qui lui etoient communs avec les femmes, & il se racheta de la mort à force de larmes, de priéres & de bassesses: il fit intervenir le crédit de ceux de la lie du peuple, qui étoient au service du Monarque, & qu'il s'étoit autrefois attachés par quelques repas. Ainsi le jour qu'il devoit expirer par le dernier supplice, on ne fut pas peu surpris de le voir non-seulement absous, mais encore élevé à la di-

gnité de maître du Palais. Ce qui ne ſervit qu'à changer les eſprits, & à cauſer de plus grands déſordres dans l'Etat. Car ceux qui la veille avoient dévoué ce malheureux à la mort, & qui avoient prononcé des imprécations contre le Monarque, s'il ne l'abandonnoit à la rigueur des loix, comme il l'avoit juré, ceux-là même lui trouvérent enſuite mille belles qualités, firent des diſcours magnifiques, pour élever juſqu'aux cieux la prudence toute divine du Monarque.

Il ſe trouva parmi ces panégyriſtes un certain Egyptien d'un eſprit très-borné, à qui on ordonna auſſi de faire l'éloge du Monarque à l'occaſion de la belle action qu'il venoit de faire. Celui-ci, après avoir demeuré quelque tems à méditer ſon diſcours, commença à dire, je ne ſçai par quelle inſpiration : *Les deſtins ont donné* Viboſnat *à la monarchie des* Solipſes, *pour hâter ſa ruine. Voici*, dit-il, *les maîtres de la pompe funèbre : voici les crieurs : voici ceux qu'il a lui-même choiſis, pour conduire ſes royaumes au tom-*

beau. Qu'on accoure de toutes parts, pour être témoin de ce nouveau ſpectacle. Quand il eut répété la même choſe pluſieurs fois avec beaucoup de hardieſſe, il ſe tût. Les flatteurs ne manquérent pas d'en aller faire auſſi-tôt le rapport au Monarque, & eurent l'effronterie d'aſſurer, que l'Egyptien étoit un inſenſé, qui par lui-même n'étoit aucunement capable de proférer de tels blaſphêmes; mais que *Lucius Cornelius Europeus*, qui étoit déja aſſez connu par ſes pointes piquantes, les lui avoit ſuggéres. C'eſt pourquoi, ſans m'en donner avis, ſans entendre mes défenſes, en un mot ſans aucune forme de droit, on me condamne en dernier reſſort, & l'on me déclare criminel de leze-Majeſté. Un Huiſſier m'apporte ma ſentence, qu'on m'ordonne de lire. Elle étoit conçue en ces termes: *Après avoir été amplement informés, que depuis quarante-cinq ans que* Lucius Cornelius *eſt parmi nous, il n'a porté que le nom de* Solipſe, *qu'il s'eſt moqué de notre divinité, qu'il n'a point abandonné la loi naturelle, ni l'é-*

vangile d'un certain Crucifié, *qu'il s'eſt ouvertement déclaré contre nos loix ; qu'il a toujours refuſé de ſoumettre ſon jugement, & ſon propre entendement à notre volonté ; qu'il a fait un mauvais uſage de nos bienfaits ; qu'il a exercé toutes ſortes de cruautés contre nos flateurs & délateurs fidéles ; qu'il a tourné la Monarchie en ridicule par ſes railleries & ſes ſatires inſultantes ; en un mot qu'il a condamné toutes les coûtumes des* Solipſes, *& qu'il s'eſt rendu pernicieux à l'Etat, nous le déclarons criminel de leze-Majeſté, & comme tel, nous le condamnons à ne paroître plus en la préſence du Prince, à ſortir de la Cour dans trois heures, & de toute l'étendue de la monarchie dans trois jours, ſans jamais y rentrer.*

A peine eus-je fait la lecture de cet arrêt, qu'on ſe ſaiſit de moi. On me jette dans un vaiſſeau fort uſé, & qui avoit été pluſieurs fois radoubé : on me pouſſe avec une perche de marinier. A l'inſtant je traverſe la même route, par où j'étois autrefois venu, & je me trouve

en aussi peu de tems dans le même lieu, où l'on m'avoit assoupi, pour m'enlever. Là l'enchantement cessa : Je revins de mon assoupissement, & je revis enfin *Rome*, qui étoit pour moi une nouvelle ville ; car elle avoit été entourée de murailles pendant mon absence. La cloche du capitole sonnoit à grand bruit, quand j'y entrai, & j'appris que le Pape *Urbain VIII.* venoit de mourir. Cette nouvelle m'affligea ; & pour me désennuyer, en attendant que la puissance d'en haut eût manifesté son choix pour un nouveau Pasteur de l'Eglise, je m'occupai à composer cette description, pour la transmettre à la postérité.

C'est assez parler de poltronerie. Si vous en souhaitez davantage, cher lecteur, consultez deux autres livres que nous avons encore composés, l'un, *des Guerres intestines*, l'autre, *des Guerres étrangeres des* SOLIPSES. Vous y verrez dans l'un & dans l'autre, comme dans deux miroirs, la politique la plus rafinée, des stratagêmes, des ruses & des artifices, que ni les Carthaginois, ni les Ro-

mains, ni les Grecs n'ont jamais connus. J'oſe même avancer ſans vanité, que vous ne trouverez rien de pareil dans *Hérodote*, *Thucidide*, *Ceſar*, *Vegetius*, *Tite-Live*, ni dans aucun des autres Auteurs.

REMARQUES.

Je ne me flatte point de développer les myſtéres de ce chapitre. Les Jeſuites prennent trop de ſoin d'étouffer dans le ſilence ce qui ſe paſſe chez eux, pour que le public en ait connoiſſance, ſur-tout quand leur honneur s'y trouve autant intéreſſé que dans les hiſtoires dont l'Auteur veut ici parler. Il ne pouvoit y avoir que *Melchior Inchofer*, ou quelque autre Jéſuite de ſon tems, qui fuſſent en état de nous inſtruire du détail des demêlés dont il eſt ici queſtion. Tout ce que l'on peut dire, c'eſt que l'Auteur a eu deſſein de nous faire connoître par des exemples, dont il avoit été témoin, les funeſtes effets qui produiſoient de ſon tems l'incapacité & le mauvais gouvernement des Supérieurs.

Quel grand avantage après tout, pour le lecteur, de ſçavoir pour quelle raiſon, & de quelle maniere des ſujets ſe ſont révoltés contre les ſupérieurs dans certaines maiſons particulieres, qui ſont trop éloi-

gnées de nous, pour que nous y prenions beaucoup de part? La ſeule lecture du texte en donne une connoiſſance, dont on peut aiſément ſe contenter.

L'affaire de *Meſſine*, il eſt vrai, paroît être d'une eſpéce différente; mais j'avoue ingénument, que malgré toutes mes recherches, il ne m'a pas été poſſible de découvrir ce qui a pû en faire le fondement. On peut cependant juger avec aſſez de vraiſemblance qu'il s'agit de quelques entrepriſes que les Jéſuites ont faites, pour s'établir dans cette ville, au préjudice de ſes droits & de ſes priviléges. Tout le monde eſt convaincu par d'autres exemples certains, que ce jugement n'eſt point hazardé. Il ne reſteroit donc ſur ce pied, que les circonſtances de cette affaire à détailler. Mais j'eſpére que le Lecteur m'en diſpenſera d'autant plus volontiers, qu'il ne trouvera pas la choſe aſſez intéreſſante pour la regretter.

Je profite en même tems de cette occaſion pour lui demander auſſi grace ſur les endroits où mon interprétation pourroit ne pas entiérement remplir ſon attente. Je ne doute pas que dans un ouvrage auſſi obſcur que celui-ci, & dont perſonne n'a entrepris juſqu'à préſent de dévoiler les myſtéres, il ne me ſoit, malgré tous mes ſoins, échappé pluſieurs fautes. Cependant je préſume aſſez de la bienveillance du public, pour croire qu'il me ſçaura quelque gré d'avoir mis dans notre langue un ouvrage curieux, & qui méritoit d'avoir été plûtôt tiré de l'obſcurité, où

il eſt depuis ſi long-tems. On connoît déja aſſez le mérite de l'Auteur par ſes autres ouvrages, & par ce que j'en ai dit dans ma *Préface*, pour que cette traduction, telle qu'elle ſoit, puiſſe être mal reçue.

Au reſte, ce n'eſt ni l'animoſité, ni aucun intérêt particulier, qui me l'a fait entreprendre : le bien de l'Egliſe & de l'Etat a été mon unique objet. Il m'a paru d'une importance extrême qu'un Jéſuite, du poids de *Melchior Inchofer*, vînt dans les circonſtances préſentes, confirmer par ſon témoignage tout ce que pluſieurs Auteurs ont écrit des déréglemens de la Société. Perſonne n'en a jamais parlé avec plus de force que lui ; parce que tout ce qu'il rapporte, ſe paſſoit ſous ſes yeux, & je n'appréhende pas que l'on m'accuſe d'avoir dans mes notes enchéri ſur le texte. J'ai pluſieurs fois eu occaſion de parler de la part que les Jéſuites ont eué dans les affaires préſentes, & des diférens artifices qu'ils ont mis en uſage pour faire réuſſir leurs deſſeins. Mais pour me mettre à couvert de ſoupçon de partialité & de reſſentiment, je me ſuis impoſé la loi de me renfermer le plus exactement qu'il m'a été poſſible dans l'époque de mon auteur.

Tout l'intérêt que j'ai donc eu en mettant ce livre dans un nouveau jour, a été de faire connoître au public quels étoient autrefois les Jéſuites. J'y ai joint dans la même vue, l'*Inſtruction aux Princes*, que l'on trouvera à la ſuite, & qui m'a paru très-utile, pour l'intelligence de la

Monarchie des *Solipses*. Ce ſera enſuite au lecteur à juger, ſi les Jéſuites ſont maintenant bien différens de ce qu'ils étoient dans le ſiécle paſſé, & s'ils ont renoncé aux maximes de politique & d'ambition, qu'ils ſuivoient du tems de *Melchior Inchofer*.

FIN.



EXTRAIT DU LIVRE INTITULÉ *LE JESUITE* SUR *L'ECHAFAUD.*

Duquel il est parlé ci-devant vers la fin de la PRÉFACE.

CHAPITRE XVIII.

On est obligé dans la Société de se plaindre presque continuellement.

TOut ce qui luit n'est pas or. Quelque éclat qu'ait le Gouvernement des Jésuites, il est trop politique pour être bon. De la mauvaise couleur d'un malade & d'un poux déréglé, on conjecture raisonnablement qu'il y a des crudités & des humeurs peccantes dans l'estomac.

Les crimes capitaux dont ils ſont accuſés & convaincus, la grande quantité de ceux qui les abandonnent pour de juſtes raiſons, & la multitude infinie de mécontens qui vivent encore dans cet ordre, comme les criminels dans les conciergeries, marquent inconteſtablement l'indiſpoſition de ce corps, qui tend à ſa ruine. Quiconque fera réflexion que leur gouvernement eſt tyrannique, que les faux rapports & les délations y ſont ordinaires, que les emplois & les charges y ſont mal diſtribuées, ſera ſurpris que les mécontentemens des inférieurs n'éclatent pas davantage. Je vous jure que de dix lettres qu'ils écrivent à ceux qui gouvernent, il y en a toujours ſept ou huit qui contiennent des plaintes, & ordinairement ſanglantes & douloureuſes. Plût à Dieu qu'on ſurprît pendant quinze jours, celles qu'on écrit au Provincial de *Guyenne*. Il ne me faudroit point d'autre preuve que la lecture qu'on en feroit. L'éminentiſſime Cardinal de *Richelieu* en ayant fait ſurprendre quelques-unes pour les intérêts de la Couronne, & n'ayant pû dé-

couvrir cette fois aucune trahiſon (car ils ſont plus fins, quand ils écrivent d'une matiere ſi importante) dit au Roi : *Ces gens ſe déchirent, & n'écrivent que pour ſe picquoter.* Ce témoignage eſt de telle conſidération, qu'il n'eſt pas beſoin de recourir à d'autres.

Je connois plus de trente Religieux prétendus de cette province, qui pour avoir été caſſés dans le cours de leurs études en théologie, & par conſéquent jugés incapables de pouvoir aſpirer au degré de profès, nourriſſent aujourd'hui un regret perpétuel, qui comme le vautour de *Promethée*, leur pique inceſſamment le cœur. J'en peux nommer de bel eſprit & de bonnes lettres, qui ayant été ravalés dans le degré de coadjuteur formé, par la malice des éxaminateurs & la préoccupation des conſulteurs de province, ſont tombés dans une telle inſenſibilité, qu'ayant de riches talens pour philoſopher, pour prêcher & pour enſeigner même la théologie, ſont devenus ſtupides d'affliction, & ont renoncé à tout emploi littéraire, ſe condamnant eux-mêmes par déſeſpoir à

une vie oisive & fainéante. On les entend gémir dans leurs chambres & dans les allées des jardins avec tant d'amertume de cœur, qu'ils feroient compassion aux tigres. Les uns ne pouvant plus long-tems digérer la mélancolie dans les belles provinces de la *France*, la vont promener dans les forêts du *Canada* parmi les sauvages, pour y mener une vie cachée hors de la société humaine. Les autres disent tout haut, par un proverbe qui leur est ordinaire, *il faut que la chêvre broute où elle est attachée.* Mais s'ils avoient plus de jeunesse & de santé, ils ne demeureroient pas deux mois dans ce corps. Le fondement de leur déplaisir est que quand dans la suite du tems ils deviendroient des oracles en toutes sciences, ils sont toujours obligés de demeurer dans ce bas degré qui les déshonore & les ravale incomparablement au-dessous des profès du quatriéme vœu. Les provinciaux ne peuvent nier qu'ils n'ayent rejetté des hommes qui sont capables de faire toutes les plus sublimes fonctions de leur compagnie : & afin que cette faute ne paroisse pas, ils leur donnent

toujours des emplois vils. J'ai entendu dire à Monſieur de *Lingende* Evêque de Sarlat, l'un des beaux eſprits & des plus ſçavans théologiens de la *France*, qu'ils pouvoient en bonne conſcience quitter l'ordre, & qu'étant traités ſi cruellement, ils étoient diſpenſés de leurs vœux ſimples, car ceux-ci n'en font pas de ſolemnels. Néanmoins l'hipocriſie eſt tellement l'ame qui donne le mouvement à ce corps, qu'on y attribue à zéle, ce qui doit être rapporté à mécontentement; & la plûpart de ceux qui vont aux miſſions *orientales & occidentales* n'y allant que pour éviter les déplaiſirs domeſtiques & les monopoles (je dis la plûpart & non pas tous) cependant ces ambitieux, qui tirent de la gloire de toutes choſes, font paſſer ces affligés pour de grands Apôtres, & perſuadent au peuple, que la gloire de Dieu a tranſporté dans ces régions barbares, ceux que le déplaiſir & les affronts reçus, ont bannis dans ces pays écartés. J'ai appris depuis peu de l'un des plus honnêtes hommes qu'ils ayent, que le motif qui les faiſoit aller dans le *Por-*

tugal & dans les *Indes*, étoit les supplantations & les brigues qui n'étoient que trop visibles dans sa province. Je pourrois nommer par nom & surnom une bonne partie de ces affligés, & si l'insolence de... m'y oblige, je le ferai, & produirai de plus le catalogue de ceux qui ne sont pas profès. Je ne le ferai pas néanmoins à présent, pour ne pas ajouter un surcroît d'affliction à de pauvres malheureux, qui n'ont en ce monde d'autre regret que celui d'être Jésuites, & n'ont pas assez de courage pour les quitter.

Les mécontentemens & les déplaisirs ne se trouvent pas seulement parmi ces coadjuteurs formés, que les freres Lays appellent par mépris, *les Peres de la petite manche* : les profès y ont encore bonne part, avec cette différence toutefois, que leurs déplaisirs passent, & ceux des autres sont perpétuels à cause de cette fatale nécessité de dégré qui les lie à être méprisables. En un païs où les trahisons regnent, il n'y a presque personne, qui puisse dire qu'il y vît sans mécontentement. La communauté des Jésuites est une assemblée de traîtres. Quel-

que éminent homme qui se rencontre entre eux, il ne peut passer trois mois parmi tant de trahisons, sans se plaindre. Le feu *Jean de la Renaudie*, qui avoit été provincial, avoit coutume de dire, que les plus braves dans la Société, pour supporter aisément les déplaisirs, doivent se persuader qu'ils étoient condamnés aux galeres pour cent & un an. La jalousie divise les esprits des plus grands. L'ambition forme dans les ames de tous les principaux de grandes idées de leurs personnes. Car comme ils se voyent relevés dans un état plus haut que leurs freres, ils pensent que tout leur est dû; de-là les plaintes sanglantes, les déplaisirs cuisans, les mécontentemens opiniâtres, qui divisent les esprits & altérent la charité. Si donc tu leur entends jamais dire que leur ordre est la terre de *Gessen* toute lumineuse, lorsque l'Egypte est environnée de ténébres, dis hardiment que c'est une terre pleine de brouillards & de nuages; & s'ils ajoutent dans l'insolence de leurs vanteries, que c'est le Fauxbourg du Paradis, réponds qu'elle est l'entrée de l'enfer dont parle leur *Vir-*

gile. *Luctus & ultrices*, &c. Que si tu veux parler plus chrétiennement avec l'évangile, dis-leur avec autant de vérité que d'assurance, que Dieu a jetté les Jésuites par avance *in tenebras exteriores, ubi est fletus & stridor dentium.*

CHAPITRE IX.

Raisons de mécontentement qu'ont les Jésuites, tirées de la conduite de leurs Supérieurs.

POur approcher davantage les causes des déplaisirs qui ravagent les colléges de la province de *Guyenne*; le gouvernement tyrannique, que quelques provinciaux ont introduit, est le furieux sanglier qui gâte tout. Un certain *Jean Pitard* qui faisoit donner aux Freres yvrognes de l'arsenic; un autre potiron de nuit appellé *Jean Ricard*, qui s'est élevé de la terre, aux dépens des revenus du Noviciat, & par le crédit de certains Jésuites de *Paris*, qui le recommandérent à *Rome*, & depuis un *Gilbert Rousseau*, hom-

me cruel & vindicatif, qui pour faire dépit à M. de *Poitiers*, se vantoit de faire couper la tête au sieur de l'*Etangs*, quand il en auroit autant qu'un hydre, ont gouverné si insolemment depuis neuf à dix ans cette malheureuse Province, que la moitié des jeunes hommes de la plus belle espérance les a quittés, & les autres plus vieux ont gémi & gémissent encore sous la tirannie. Si j'étois dans l'ordre, Dieu m'en garde, j'aurois droit de représenter au Pape, comme à leur chef souverain, ces inconvéniens, ainsi que quelques-uns ont déja fait. Mais puisque Dieu m'a fait la grace d'en sortir, je les déclarerai plus utilement aux peuples.

Ceux qui examinent en général le gouvernement des Jésuites, jugent qu'un mal pestilent coulera toujours de la tête sur les membres, & que cette Monarchie impérieuse qui exige de ses sujets une obéissance aveugle en toutes choses, ne peut subsister sans répandre dans les cœurs une amertume éternelle.

La premiere source de déplaisir est que le Général qui crée les Supérieurs

ſubalternes, & les Provinciaux qui font les informations pour les élever aux ſupériorités, ont pour maxime de n'établir pas aux charges les plus dignes, mais les plus confidens, afin, diſent-ils, de les avoir à la main, & qu'ils exécutent ſans réplique ce qui eſt ordonné de *Rome*. De-là ſuit, que les Supérieurs ne ſont ni les plus ſçavans ni les plus habiles; mais de petites gens & de peu de lettres, qui ne pouvant s'élever d'eux-mêmes pour n'avoir aucunes de ces qualités qui font les grands hommes, ſont obligés de ſervir aux deſſeins de ceux qui les ont élevés. Or jugez, mon cher Lecteur, quel doit être le déſordre, quand les aveugles conduiſent les clair-voyans, & que celui qui a mille défauts, & peu ou point de dons, gouverne les grands Docteurs & les Sages. De-là procéde le mépris de celui qui régit, qu'on appelle tête ſuperbe, ignorant: de-là les murmures contre le Général qui l'a pourvû, contre les Provinciaux qui l'ont choiſi : ſuivent les mutineries, les mécontentemens & les lettres qui ſont trempées dans le fiel, & qui dégoutent d'amertume.

Le second inconvénient eſt que les Recteurs ne ſe gardent d'aucune ſorte de gens, tant que de ceux qui excellent par-deſſus les autres, & n'ont d'autres ſoins, que de les ranger au petit pied, & de les mettre bas. Pour cet effet, ils tranchent des abſolus dans leur gouvernement, ne les appellent non plus au conſeil, que s'ils n'étoient pas dans la maiſon, les menent par la ville dans les viſites des Grands, afin de prendre le devant par tout, parler les premiers, & recommander leur orgueil, par l'humilité de ces grands hommes, qui ſont obligés de déférer en toutes choſes à ces idoles de ſupériorité, & montrer par effet, qu'ils ſont inférieurs à des perſonnes qu'ils ſurpaſſent en réputation & en qualités. *Hæc Tyranni vox eſt, quidquid excelſum in regno, cadat*. Pour ne rien dire ſans preuves, demande, mon cher Lecteur, qui eſt *Jean Ricard*, *Guillaume Ricard*, *Milſenau*, *Ithier*, *Gombaud*, *la Rhede*, *Coulon*, &c. & tu verras qu'ils ne ſont pas plus connus dans la *Guyenne*, que s'ils n'y étoient pas, tant leurs qualités ſont chétives. Et cependant, voilà les Supérieurs qui

qui tiennent le timon & régentent les *Camains*, les *Martinons*, les *Godefres*, les *Jossets*, les grands prédicateurs & les excellens théologiens. Peut-on vivre dans un gouvernement si fautif, sans se plaindre ?

Le troisiéme désordre est, que ces Supérieurs sans fonds & sans autre recommandation, que celle que le Provincial leur a donnée, s'attachent à lui, comme le liére aux murailles, sont toujours de son opinion pour lui complaire, inclinent à tout ce à quoi ils le voyent incliner, tant pour se maintenir dans les charges présentes, que pour en obtenir de nouvelles, après avoir administré celle qu'ils ont. Si quelqu'un improuve le Gouvernement, vous voyez que ces affidés se tournent soudain contre ce pauvre homme comme des lions. Ainsi le Provincial gouverne tout seul la province par la confidence qu'il a avec ses Recteurs ; & le Général ayant choisi les Provinciaux par les mêmes maximes de gouverner, n'ayant pas pris les meilleurs ni les plus capables, mais les médiocres, gouverne toute la compagnie, sans que personne ait le cou-

rage de se déclarer contre : & si quelqu'un étoit assez hardi pour le faire ; quand il seroit un *S. Paul*, il passeroit pour un bizarre, un turbulent, un perturbateur de la paix. De-là vient qu'on dit, qu'en la province toutes choses passent, selon que le Provincial & deux ou trois confidens le prescrivent sans faire aucun état des autres, quoique préférables en tout, & qu'à *Rome* le Général se hausse si excessivement par le moyen des Provinciaux desquels il s'assure, que le joug d'obéir devient insupportable. Prens garde, mon cher Lecteur, si un honnête homme peut souffrir l'orgueil de ces politiques, sans écrire du moins quelques lettres pour témoigner son ressentiment.

Le quatriéme malheur n'engendre pas moins de troubles & de dégoûts. Les petits Recteurs qui ont été choisis, non pour avoir les parties nécessaires au gouvernement, mais pour être souples au Provincial, & sçavoir pateliner à propos & à tems, deviennent absolus en leurs ressorts, sans qu'aucun les puisse retenir ni empê-

cher. Et comme ordinairement ceux qui ont l'esprit foible, veulent montrer dans leurs actions qu'ils l'ont fort, aussi ces *Custodi nos*, qui ne travaillent que pour autrui, voulant faire voir qu'ils ont une grande capacité pour gouverner, se portent en Souverains, & sans prendre conseil, que de leur tête, disposent des biens & des personnes de leurs colléges avec tant de tyrannie, que la condition des plus ignorans est préférable aujourd'hui à celle des plus doctes. C'est la plainte commune des hommes graves, que tous les desseins se prennent & s'achevent sans communication; car ces petits superbes se croiroient méprisés, si un savant homme leur avoit donné un bon avis. J'ai été dans des Colléges où les Recteurs faisoient si peu de cas des Anciens, qu'ils ne les appelloient pas en leur chambre, pour consulter, tous les six mois une fois; & alors ne leur proposoient que des vétilles : tant il est vrai que l'orgueil a porté le Gouvernement parmi eux à un haut point d'insolence. Voir son fort &

ſes fortunes entre les mains d'un ignorant impérieux, & ne ſe plaindre pas, cela ne ſeroit pas aiſé à un Stoique.

La cinquiéme ſource des mécontentemens eſt, que les mêmes Recteurs ſont tellement abſolus dans leurs colléges, qu'ils peuvent mettre en exécution leurs avis, quand ils ſeroient contraires à celui de tous les autres, & peuvent obliger, obligent même effectivement les ſujets au préjudice des loix, à obéir à leurs commandemens injuſtes, & à faire leur volonté. En quoi les jeunes ſont ſi inſolens, qu'ils commandent aux plus illuſtres des choſes très-humiliantes & très-baſſes, pour montrer leur autorité & leur faire voir, diſent-ils, qu'ils ſont les maîtres. Quel moyen qu'un homme de bon cœur puiſſe ſoûmettre ſon jugement à celui d'un extravagant, & ne prenne l'occaſion de ſe plaindre d'une tellle conduite?

CHAPITRE X.

Autres causes véritables de mécontentement, que les Jésuites ont prises de l'injustice des Supérieurs.

C'Est assez pour être exclus des charges, d'avoir les qualités nécessaires pour y être admis. Les lettres sont réputées pour un empêchement, sous couleur que les grands esprits ne réussissent pas bien dans la pratique. La solidité de jugement & la fermeté de courage sont redoutables à la puissance de ceux qui tiennent le gouvernail; ainsi ils n'ont de soin plus pressant que de trouver divers prétextes pour les exclure. On dit des uns, qu'ils sont coléres ; des autres, qu'ils sont mélancoliques; de ceux-ci, qu'ils ont l'esprit trop hardi ; de ceux-là, qu'ils ne seroient jamais bien unis avec le Général; & comme les grandes ames ont toujours quelque défaut, ces envieux font valoir les imperfections qu'ils rencontrent dans ces personnes éminentes, pour les exclure du gou-

vernement. De-là vient que ceux que la nature a avancés, sont assujettis; & ceux que la même nature a ravallés, commandent. Ces seconds sont enorgueillis, & ces premiers sont irrités.

Le Pontife Romain ayant été averti de ces supercheries, a fait un bref depuis peu, par lequel il commande, que tous les supérieurs, excepté le Général soient déposés après trois ans précisément expirés, & ne puissent être admis à aucune supériorité durant l'espace de dix-huit mois. Ce repos qui les rend inférieurs, ou égaux à ceux qu'ils tenoient sous leur empire, les a jettés dans le désespoir : ils ont premierement fait tous les efforts imaginables, pour le faire révoquer : n'en pouvant point venir à bout, ils n'ont pas voulu le faire proclamer, au mépris de l'autorité & de la puissance du Pape; & pour comble d'infamie, ont mis dehors des personnes dévotes & pieuses, qui avoient témoigné de la satisfaction à la nouvelle de cette réforme si importante pour réprimer l'insolence de ceux qui vouloient se perpétuer dans les charges.

L'injustice est encore plus grande

dans l'abus de leur autorité. Les plus éloquens Prédicateurs ne sont pas ceux qui prêchent dans les plus belles chaires, ni les plus subtils Théologiens qui enseignent dans les écoles les plus illustres, ni les plus grands Rhétoriciens qui font la rhétorique dans les plus beaux colléges. Les supérieurs avancent leurs mignons au préjudice des plus sçavans. Ainsi les lettres n'ont plus de récompense, la capacité n'a pas les honneurs, les mérites sont dans le rebut, & il n'y a presque personne dans les emplois éclatans, que ceux qui sont à leurs genoux, & les adorent. C'est la cause que les bons esprits se rebutent; & voyant qu'il en coûte tant de parvenir à quelque éminence, se contentent d'une médiocrité. De-là arrive que les lettres humaines sont méprisées, la philosophie rampe, & la théologie ne s'apprend de plusieurs que par maniere d'acquit : la faveur & la grace des supérieurs fait les fortunes : la vertu les défait.

Cette injustice paroît encore plus visiblement dans les satisfactions que ceux qui sont offensés demandent. Si quelqu'un se plaint au Général de la

violence de quelque Supérieur immédiat, quelque juste raison qu'il ait de demander réparation, il ne l'obtiendra jamais; & quand il auroit souffert persécution pour la foi, il est toujours réputé pour coupable. Murmurer contre une faute visible que le recteur commet, est un crime; s'en formaliser, ou l'en accuser, c'est être désobéissant & rebelle. Pour bien se comporter envers eux, il faut être comme ces idoles qui ont des yeux & ne voient pas, des oreilles & n'entendent point, des bouches & ne parlent point; & pour converser avec les freres, il faut être tout *yeux* pour regarder leurs défauts, tout *oreilles* pour entendre leurs paroles, & tout *langue* pour les rapporter aux supérieurs, afin que tous les défauts de ceux-là soient cachés, & toutes les imperfections de ceux-ci soient connues.

Cette fausse politique accable les inférieurs, & rend insolens & outrageux ceux qui commandent. Ils sont assurés, quoi qu'ils fassent, qu'ils auront le dessus, & que le Général & les provinciaux réprimeront les accusateurs, pour ne donner pas même aux

ſujets la liberté que les forçats ont de ſe plaindre. J'ai connu trois ou quatre grands eſprits qui ſont ſortis de leur Province fraîchement, pour avoir demandé juſtice contre des ſupérieurs qui les accuſoient, & n'avoir pû ſeulement obtenir d'être oüis. *M. Baud* s'eſt plaint juſtement au vicaire de toute la Société contre *Jean Ricard*, & n'a reçu pour récompenſe, qu'un glorieux panégyrique des louanges de ſon accuſateur. Je crois que ce ſçavant Prédicateur qu'ils perſécutent pour ſa ſortie, peut montrer cette lettre, qui eſt capable à ſa ſimple lecture de jetter de l'indignation. Ce diſcours eſt tellement vrai, que de dix Jéſuites toujours s'en trouvera-t-il neuf de mon avis : & pour vous montrer qu'il faut enfin que cette ſorte de gouvernement créve, on a déja fait effort envers le Pape, pour établir en chaque province quelques diſcrets, pour rendre juſtice à ceux qui la demandent : ils eſpérent de l'obtenir, vû les très-grands abus. Je m'en rappor-

CHAPITRE XI.

Raiſons de mécontentement, priſes des Sindications parmi les Jéſuites.

QUe dirai-je de l'injuſtice qui ſe trouve dans les ſindications. *Ignace*, pour fonder un gouvernement plus tyrannique que religieux, a fait deux régles qui ſous prétexte d'augmenter la charité, la détruiſent. Il veut par la premiere, que tous ſoient prêts de ſe déceler les uns les autres, quand le Supérieur les interrogera. Par la ſeconde, il oblige un chacun de rapporter au Supérieur les fautes qu'il aura remarquées dans les mœurs & la vie de ſes compagnons. Je ne dis pas ici que l'on voit dans l'Hiſtoire romaine, qu'au tems des mauvais empereurs, ſous *Neron* & ſous *Domitien*, ces infâmes délateurs régnoient; mais que ſous les bons, tels que furent *Veſpaſien*, *Tite*, *Trajan* & *Antoine le pieux*, ils étoient bannis, fuſtigés, & quelquefois envoyés au dernier ſupplice. Je veux ici ſeule-

ment montrer que ces régles ſont deux fontaines d'injuſtice & de mécontentement. D'injuſtice, d'autant que ces ſindications ſont des informations ſecretes des fautes ou délits d'autrui, données au ſupérieur en ſecret, ſans preuve & ſans ouïr les parties. Ainſi les méchans oppriment les bons, ſans qu'ils le ſçachent, par leurs accuſations ſecretes. Les envieux arrêtent la bonne fortune de ceux qui travaillent heureuſement pour le public, lorſqu'ils y ſongent le moins, & les Supérieurs qui n'aiment pas tous les ſujets également, ſont bien aiſe d'avoir dans leur pupître des informations & des piéces, pour reculer les hommes ſçavans, & ceux qui leur font ombre. Tout homme judicieux, qui conſidérera l'inclination que nous avons de remarquer plûtôt le mal que le bien, l'impreſſion que fait dans l'eſprit des foibles l'obligation qu'ils croient avoir de rapporter toutes choſes, à moins que de contrevenir à leurs régles; comme le manquement d'une petite circonſtance peut rendre un fait de mauvais, bon; & de bon, mauvais, il jugera de l'iniquité de ce

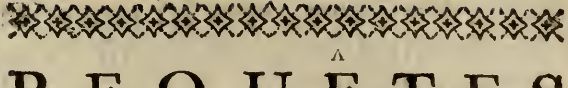
gouvernement, & l'accuſera ſans difficulté d'injuſtice.

Je dis en ſecond lieu, que ces régles ſont une ſource de mécontentement. Car, à feuilleter les archives des Supérieurs, de trois cens qui vivent dans la province de *Guyenne*, on n'en trouvera pas un ſeul qui ſoit homme de bien; c'eſt-à-dire, qui ne ſoit accuſé de pluſieurs fautes. Les informations, ſelon qu'elles ſont de pluſieurs, ſe contrarient: l'un dit blanc, l'autre dit noir. En la plûpart il y a des exagérations, des imaginations, & ordinairement des impoſtures & des fauſſetés. Si on gardoit les formes du droit, les uns ſeroient abſous, & les autres atteints & convaincus de crimes. A faute de procéder juridiquement, les Supérieurs uſent des informations comme bon leur ſemble. Si quelqu'un a parlé avantageuſement pour leurs amis, ils font valoir, autant qu'ils peuvent, les ſuffrages qui leur ſont fovorables, & cachent les défauts: ſi quelqu'un a parlé mal de ceux qu'ils n'aiment pas, ou qu'ils appréhendent, ils cachent leurs vertus, & font valoir ces dépoſitions injurieuſes. Ainſi

ils ont toujours de quoi condamner & absoudre les uns & les autres ; & toutes ces sindications ne servent qu'à rendre les supérieurs indomptables, & les inférieurs malheureux.

Ce poison d'union & de charité fraternelle, fait qu'ils se méfient les un des autres, & craignent celui qui pourra les vendre pour se mettre aux bonnes graces de ceux qui gouvernent. Je vous supplie de faire réflexion si vous n'avez pas remarqué dans les classes, & dans la conversation, qu'ils agissent plus franchement en présence des personnes séculiéres, qu'entre eux-mêmes. Quand dix étrangers arriveroient, lorsqu'ils sont en discours, ils ne se recueillent pas pour leur abord. Si quelque Jésuite survient, les voilà tout incontinent resserrés. La raison est que leur gouvernement est fondé sur des censures & sindications, & chacun appréhende quelque mauvais office de mouche & d'espion. Pour n'être pas mécontent dans cette Société de faux rapporteurs, il faudroit brûler leurs régles, & en faire d'autres. Ne t'étonnes donc pas, cher Lecteur, si tant

de gens les quittent, pour ſe mettre en repos ; & ſi ceux qui demeurent, ſont preſque toujours à ſe plaindre, ou de parole, ou par écrit. J'avoue, que je me plaignis à *Rouſſeau* provincial, quatre mois avant que de quitter leur maudite ſecte, & que j'avois de ſi grandes raiſons de me plaindre, que j'euſſe encore plus judicieuſement fait, ſi mes lettres, qu'ils ont produites, euſſent été plus ſéches & plus piquantes. Si tu te remets en mémoire les ſujets de plaintes que je viens d'écrire dans les quatre chapitres précédens, tu diras que c'eſt une choſe commune dans ce corps mal gouverné, d'écrire des lettres piquantes, & qu'ils ont tort d'avoir employé les miennes, pour faire voir que ma converſion n'eſt pas ſincére.



REQUÊTES

Présentées à N. S. P. le Pape

CLEMENT VIII.

Par différentes provinces de la Société, pour en obtenir la réforme, desquelles il est aussi fait mention à la fin de la PRÉFACE.

PREMIERE REQUESTE.

C'Est votre autorité, Très-Saint Pere, ou plutôt la divine Providence, qui du vivant de notre Général, a rassemblé à *Rome* les députés de toutes nos provinces, choisis avec toute la prudence & toute la maturité possible, pour y délibérer des affaires les plus importantes. Nous attendons maintenant de votre sagesse supérieure, & de cette tendresse paternelle que vous avez toujours témoignée pour notre Société, que dans les différentes maladies dont elle est attaquée, & dont la guérison n'est pas en-

core déſeſpérée, vous lui procuriez les remédes les plus efficaces; & qu'en arrêtant le mal dans ſon principe, vous garantiſſiez tout le corps de la chûte funeſte dont il eſt menacé. Car c'eſt être aveugle & inſenſé que de ne vouloir pas reconnoître que la nouveauté & le déréglement ſe ſont introduits parmi nous. Quiconque penſe ou aſſure que notre compagnie n'a rien perdu de ſon éclat, celui-là aime mieux la voir languir & périr miſérablement, que de la voir ſoulagée & rétablie dans ſa premiere vigueur.

Voici donc, très-Saint Pere, les défauts qui ont régné juſqu'ici, & qui regnent encore parmi nous : défauts, d'autant plus importans, qu'ils ſont autoriſés par l'exemple des plus anciens de nos Peres.

Les nouveaux venus & les moins verſés dans la connoiſſance de nos Inſtituts, font la loi à ceux qui ont vieilli dans la Société : les plus ſages & les plus habiles ſont ſoumis aux plus ignorans, & les honnêtes gens ſe voyent gouvernés par des perſonnes ſans honneur & ſans probité.

Les Supérieurs font tout ce qui leur plaît, & le font impunément. Leurs gouvernemens sont de si longue durée, qu'ils peuvent passer pour perpétuels, & le tems d'obéir n'est pas plus déterminé que celui de commander.

Le pouvoir du Général est souverain. Son caprice est l'unique regle de ses actions. Il n'a rien à craindre, & d'un seul clin d'œil il fait trembler tous ses sujets. Il ne se fait pas une affaire d'abaisser & de réduire aux dernieres extrémités les plus grands hommes de la Société, & ceux dont elle a reçu les plus grands services. La faveur particuliere l'emporte souvent auprès de lui sur le bien public.

Ce n'est ni par la vertu, ni par le mérite, ni par les belles actions, que l'on parvient à la profession des quatre vœux. Il suffit pour cela d'être dans les bonnes graces du Général; ce qui a toujours été & sera toujours une source perpétuelle de division & de discorde dans notre Societé, à moins que l'on n'y remédie. La science & les belles lettres commencent aussi à n'être plus cultivées.

Voici les remédes que nous juge-

rions les plus convenables pour empêcher que le progrès de ces maladies contagieuſes ne vienne un jour à infecter & à corrompre entiérement tout le corps.

1. Il ſeroit néceſſaire que ceux qui ont ſi long-tems commandé, retournaſſent enſuite ſous l'obéiſſance des autres dans un eſprit d'humilité & de religion, & que dorénavant le tems de commander & celui d'obéir euſſent des bornes.

2. Que les ſupérieurs, après le tems de leur gouvernement expiré, fuſſent obligés de rendre compte de leur conduite, pour en être blâmés, s'il en étoit beſoin; ce qui ſe pratique dans pluſieurs autres maiſons religieuſes.

3. Que la puiſſance du Général ne fût point ſi étendue; & qu'au lieu de ne conſulter que ſon caprice dans le gouvernement de la Société, il fût aſſujetti à certaines loix inviolables, & qu'il ne lui fût pas permis de combler les uns de graces & de faveurs, tandis que ſans aucun fondement, il fait ſentir aux autres les effets de ſon indignation. Que dans les affaires importantes, les avis de ſes quatre aſſi-

ſtans euſſent aſſez de poids pour l'empêcher de rien entreprendre, quand ils ſe trouveroient contraires au ſien. Qu'il ne choisît point de provinciaux, ſans le conſeil des principaux Peres de la province, ni de Recteurs, ou de ſupérieurs des maiſons, ſans en avoir auparavant délibéré avec les anciens & les plus ſages des colléges, ou des maiſons. Que dans l'élection des profès des quatre vœux, il ne s'écartât point des régles de nos inſtituts, qui n'admettent à cette dignité que ceux dont la vertu & la doctrine ſont au plus haut degré de perfection.

4. Il ſeroit à propos que le S. Siége voulût bien nous donner quelque protecteur. Ce ſeroit le moyen de nous voir moins expoſés à l'envie des autres religieux, & de mettre des bornes à l'arrogance effrénée & à l'autorité deſpotique du Général, dont les ſuites ſont très-dangereuſes. Quelle raiſon aurions-nous de refuſer ce protecteur; puiſque les autres Ordres, qui ſans difficulté ſont bien plus anciens & bien plus illuſtres que le nôtre, en ont, & que pendant la vie de notre P. *Ignace*, nous avons eu le cardinal *Carpenſe*?

Le cinquiéme & le plus essentiel reméde, seroit que le protecteur envoyât tous les trois ans des Visiteurs dans les provinces, pour punir les fautes, tant des supérieurs, que de leurs sujets. Ces Visiteurs seroient choisis parmi ceux que l'âge, la prudence & la charité rendroient les plus respectables. Et ils seroient tels que le Général ne pourroit espérer de les gagner, ni par les emplois, ni par les présens, ni par promesses.

Tous ceux qui préférent leur désavantage particulier à la ruine générale de toute la Société, reconnoîtront que ce sont là les remédes les plus salutaires & les plus promts que l'on puisse apporter au dérangement dans lequel nous sommes tombés. Je proteste que ce n'est aucun intérêt particulier qui m'a porté à faire ces représentations à votre Sainteté ; mais uniquement la vue du bien public, & le desir que j'ai avec tous les gens de bien, de voir la Société reprendre son premier éclat.

SECONDE REQUESTE

Présentée à N. S. P. le Pape CLÉMENT VIII. *pour être rendue à lui seul, & en main propre.*

TRES-SAINT PERE,

NOus vous supplions par les entrailles de notre Seigneur JESUS-CHRIST, de vouloir bien jetter un regard favorable sur notre société, & d'y arrêter le cours des scandales, des murmures & des plaintes.

1. Nous conjurons V.S. de trouver le moyen de fixer les charges des supérieurs, des ministres, & des procureurs à un certain tems, après lequel ils seront obligés de rendre compte de leur administration, & de passer ensuite autant d'années dans la dépendance. Car dès que quelqu'un est parvenu à la dignité de supérieur, il ne craint plus personne : sa volonté est la seule régle de ses actions : il traite comme il lui plaît, ceux qui lui sont soumis : il ne sçait pas ce que c'est qu'obéissan-

ce, humilité, pauvreté. Enfin il a lieu de dire; *C'eſt ici mon repos pour toujours*. Il exerce encore une injuſte tyrannie envers qui bon lui ſemble, parce qu'il ſçait que perſonne n'a le pouvoir de le priver de ſon emploi, que le Général qui s'imagine que la conſervation de ſa monarchie dépend du long gouvernement des ſupérieurs. C'eſt en vain qu'on les lui repréſente comme des perſonnes ignorantes, ſcandaleuſes & ennemies de la paix. Il n'ajoute point foi au rapport des inférieurs, ou, s'il eſt perſuadé de ce qu'ils diſent, il s'obſtine à les laiſſer dans leurs charges, pour ne pas donner lieu de croire qu'il ſoit capable de faire un mauvais choix. De-là vient qu'il s'en trouve un ſi grand nombre qui ſont obligés de ſortir de la Société, parce que le Général écoute plus favorablement les menſonges des ſupérieurs, que les plus fidéles rapports de tous les autres. Les inférieurs mêmes ne ſçavent à qui recourir, quand ils veulent ſe défendre contre les calomnies des ſupérieurs, ou les accuſer avec juſtice, eux qui ne ſont pas moins ſujets à ſe tromper que le reſte des hommes.

2. Le plus grand bien que V. S. pourroit procurer à la Société, feroit d'empêcher que le Général eût feul le pouvoir de diftribuer les charges à fon gté. Car nous voyons, qu'au grand préjudice de notre compagnie, & au fcandale de tout l'Univers, le Général, fans avoir égard ni à l'âge, ni aux travaux, ni au mérite, éleve ceux qu'il lui plaît, à la dignité de fupérieur. Ce font fouvent de jeunes gens, ignorans, fans expérience & fans aucune bonne qualité, qui avec une arrogance infupportable, font la loi aux vieillards & à ceux qui depuis très-long-tems travaillent pour la gloire de l'églife. Le Général enfin, qui ne ceffe point d'être homme dans fon élévation, a auffi fes inclinations particulieres. Ceux qu'il chérit, font avancés & comblés d'honneur, quelque indignes qu'ils en foient : & parce qu'il eft Napolitain, ceux qui font de cette nation, font mieux traités que les autres. D'autre côté, fi quelqu'un a le malheur de n'être pas au goût du Général, quelques fervices qu'il ait rendus à la Société, quelque édifian-

tes que puissent être ses mœurs, il est méprisé & laissé dans l'obscurité. C'est pourquoi nous vous supplions *Très-Saint Pere*, par l'ardente charité dont vous êtes embrasé, d'établir une loi qui ordonne que les supériorités, telles qu'elles soient, ne puissent être données qu'à ceux qui auront vécu quelques années dans la Société, & que le Général n'en soit pas entiérement le maître, comme il l'est maintenant. Car, quoiqu'il ait ses Conseillers, il n'est cependant pas obligé de se conformer à leurs avis; mais il a la souveraine autorité, & fait ce qu'il veut, sans être assujetti à aucune loi. De-là vient qu'il éleve & qu'il abaisse, qu'il récompense & qu'il punit, comme s'il étoit une divinité exemte de prévention & incapable de se tromper: & plût à Dieu qu'il ne se trompât point en bien des occasions, nous ne verrions pas sans doute un si grand nombre de nos confreres abandonner la Société.

3. Pour ôter à plusieurs tout sujet de plaintes & de murmures, il feroit à propos, que Votre Sainteté mît des bor-

bornes au pouvoir abſolu du Général dans le choix des Profès. Car nous en voyons beaucoup, qui, après ſept ans, dix ans, ou même cinq ans, qu'ils ſont dans la Société, ſont admis à la profeſſion, & à qui la ſeule volonté du Général tient lieu d'ancienneté & de mérite. D'autres au contraire, en ſont exclus après les plus longs travaux. On voit manifeſtement dans ce choix une acceptation de perſonnes, qui ſcandaliſe tout l'Univers. C'eſt pourquoi il eſt néceſſaire que V. S. fixe un certain tems, avant lequel le Général ne puiſſe admettre perſonne à la profeſſion ſelon qu'il lui plaît, & après lequel il ne puiſſe pas la refuſer. Mais parce que les Profès ne ſe font que ſelon le bon plaiſir du Général, il ne ſuffiroit pas de fixer un certain tems : il ſeroit encore d'une néceſſité abſolue de preſcrire certaines régles à obſerver dans leur promotion. C'eſt en effet une injuſtice criante, que pour parvenir à la profeſſion, il faille ſe rendre l'eſclave des volontés d'un ſeul homme. V. S. doit ſçavoir qu'il y

a très-peu de Profès parmi nous : nos constitutions mêmes ordonnent, que le nombre n'en soit pas grand. C'est à vous, *Très-Saint Pere*, à juger de l'équité de cette ordonnance. Car il est certain qu'il n'y a de contens dans la Société, qu'un très-petit nombre de Supérieurs & de profès ; & si dans leur promotion, on observoit du moins les régles de la justice, & qu'on eût égard au tems, aux services & au mérite, on seroit en quelque façon consolé de son malheur ; mais tout dépend de la volonté absolue du Général, qui est sujet à toutes les foiblesses de l'homme ; & il n'y a personne qui ne voie que rien n'est plus injuste, ni plus criant que cette tyrannie.

4. Il est surprenant, *Très-Saint Pere*, qu'à l'instance du Général, Grégoire XIV. lui ait accordé par une bulle, le pouvoir de punir ses sujets, sans aucune forme de jugement, mais sur la connoissance la plus superficielle : ce qui est une injustice si manifeste, que plusieurs sont persuadés que cette bulle a été obtenue par surprise. Car comment est-il possible que le Géné-

ral, ou quelqu'autre Supérieur ait une connoissance certaine de la vérité, à moins qu'il n'observe les régles prescrites par les Saints Canons? Certes ce pouvoir met le Général au-dessus du Pape même, puisque V. S. ne condamne jamais personne, qu'Elle n'ait auparavant entendu les Parties, & que la Sentence ne soit revêtue de toutes les formes juridiques. C'est donc à vous, *Très-Saint Pere*, à juger, si l'on doit avoir quelque déférence pour une bulle qui réduit les sujets à n'avoir aucune ressource pour justifier leur innocence. Nous n'avons point de protecteurs, le Général nous est suspect à juste titre, parce qu'il est certain que celui qui fait seul les Supérieurs prendra toujours leur parti contre ceux qui les accuseront. Il ne nous reste donc que la liberté d'en appeller à Votre Sainteté; mais elle sçait combien cette voie nous est difficile, le Général étant toujours à *Rome*, & obsédant sans cesse le souverain Pontife.

5. Cette bulle défend à qui que ce soit, sous peine d'excommunication,

encourue par le seul fait, d'oser même dire la moindre parole contre notre Institut. Votre Sainteté doit révoquer cette censure, parce qu'il y a bien des choses dans notre Institut, que notre Pere *Ignace* réformeroit entiérement, s'il vivoit encore, & que l'expérience lui en eût appris les funestes suites. Le Général les changeroit lui-même, si son gouvernement n'étoit pas perpétuel. Il y a aussi certaines choses, qui sont au-dessus de la raison humaine.

6. Nous supplions V. S. d'ordonner que dans les congrégations provinciales toutes les affaires se décident par des suffrages secrets. Il n'y a personne que la crainte du Général n'empêche de donner librement son avis, parce l'on sçait qu'il est ensuite instruit par lettres, de tout ce qui s'y est passé.

Le Cardinal *Tolet* connoît mieux que personne, *Très-Saint Pere*, la vérité, non-seulement de ce que je viens d'avancer, mais encore de bien d'autres choses que je passe sous si-

lence; & il est en état de rendre de grands services à la Société dans les circonstances présentes, si, comme nous l'espérons, il veut plutôt prendre le parti de la vérité que celui du Général. Nous n'avons rien à espérer de la congrégation générale, parce que les peres qui y sont assemblés, sont presque tous des Supérieurs vendus au Général, & qui seroient très-fâchés de se voir privés de leurs charges. D'ailleurs, s'il s'y trouvoit quelqu'un assez amateur du bien public, pour souhaiter une réforme, il aimeroit mieux se taire, que d'encourir l'indignation du Général. Une autre raison, bien plus forte, c'est que ces Supérieurs regardent, comme un sacrilege & comme un crime de *leze-Majesté*, que d'oser proposer le moindre changement. Il est vrai qu'il s'en est fait quelques-uns dans notre Institut du tems du présent Général; mais ç'a toujours été le Général qui les a lui-même introduits pour la conservation de sa puissance. Jugez donc, *Très-Saint Pere*, s'il nous est

avantageux d'avoir un Général perpétuel, & de voir un jeune homme revêtu d'une autorité si absolue.

DIEU SOIT LOUÉ.

INSTRUCTION AUX PRINCES,

SUR

la maniere dont se gouvernent

LES JESUITES,

Par un Religieux désintéressé;

Traduite de l'Italien;

Laquelle a été promise à la fin des REMARQUES *ci-dessus.*

AVERTISSEMENT.

Les Jésuites ont toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui. L'ambition & le désir de dominer ont toujours fait le caractere propre de cette compagnie ; c'est ce qui paroîtra clairement par le petit écrit que je donne au public.

Je ne me suis pas mis en peine de chercher beaucoup de preuves pour la vérité de ce qu'il renferme ; l'expérience d'un siécle entier en est une plus que suffisante.

L'original de cet écrit est Italien, & fut publié d'abord à Milan *en* 1617 *& l'année suivante à* Rome, *avec permission des Supérieurs. J'en ai trouvé une copie dans le Mercure Jésuite, Tome II.*

Je ne m'étends pas sur l'excellence de cet ouvrage : il me suffit de dire que de tous les livres qui développent les mysteres des Jésuites, il n'y en a pas qui donne une idée plus juste & plus précise de leur politique que celui-ci.

C'eſt une peinture vive & naturelle, où chacun les reconnoîtra à la premiere vue. On aura même peine à ſe perſuader, qu'elle n'ait pas été faite de nos jours.





INSTRUCTION AUX PRINCES,

SUR

la maniere dont se gouvernent LES JESUITES.



L ne faut que lire les loix & les constitutions sur lesquelles *Ignace* de pieuse memoire a bâti l'edifice de sa compagnie, pour être persuadé que la religion des Jésuites est l'ouvrage de l'Esprit-Saint, qui l'a plantée dans la vigne de Jesus-Christ, comme un arbre dont le fruit devoit être un antidote souverain contre le venin des hérésies, & les fleurs autant de vertus chrétiennes & religieuses, dont la bonne odeur arracheroit les pécheurs à leurs désordres, & les rameneroit à la pénitence. Il

est certain que les premiers Peres qui donnérent, pour ainsi dire, la vie à cette plante, l'arrosérent avec l'eau de la charité, & la cultivérent suivant l'intention de leur saint Fondateur. Elle produisit deux branches, l'une de l'amour de Dieu, & l'autre de l'amour du Prochain, & fit d'abord des progrès admirables par ces deux principes, soit dans l'éducation des enfans, soit dans le salut des ames, soit dans la propagation de la Foi Catholique.

Mais le Démon qui s'attache d'autant plus à détruire les œuvres de Dieu, que les hommes font plus d'efforts pour les avancer, prit occasion de la grandeur même de cette Religion, & des fruits prodigieux qu'elle avoit produits en si peu de tems, pour renverser les fondemens de son institut, & par un artifice digne de cet esprit de ténébres, il vint à bout de dessécher entiérement, & de faire mourir ces deux premieres branches de la charité, pour enter à leur place deux autres branches funestes qui répandirent dans toute la chrétienté, comme je le ferai voir dans la suite de ce dis-

cours, les plus grands maux qu'elle pourra jamais ſouffrir, je veux dire la branche de l'amour propre & celle de l'amour des avantages temporels. Je proteſte devant Dieu, que ce n'eſt ni l'intérêt, ni la paſſion qui conduiſent ma plume, mais uniquement le zéle du bien public, pour lequel je reconnois que je ſuis né: & je n'ai d'autre intention que de découvrir aux Princes l'artifice de ces Religieux, afin qu'ils prennent de juſtes meſures pour ne s'y pas laiſſer ſurprendre.

Il eſt à propos de ſçavoir que la profeſſion particuliére que font les Jéſuites d'élever la jeuneſſe, les fit d'abord rechercher avec empreſſement dans pluſieurs endroits, & leur attira la faveur de pluſieurs Princes, parce qu'il n'y a point de villes ni de royaumes qui n'ait beſoin de bons maîtres, pour l'éducation des enfans. Ce qui fit qu'ils ſe multipliérent prodigieuſement, & qu'ils devinrent en très-peu d'années auſſi puiſſans que les autres Ordres en pluſieurs ſiécles. Une telle grandeur aveugle bien ſouvent les eſprits, & fait changer les meilleurs

sentimens. Les descendans d'*Ignace*, enflés d'une gloire si rapide, conçurent tant d'amour pour leur Compagnie, qu'ils s'imaginérent qu'il n'y en avoit point de plus utile à l'Eglise, ni qui fût plus capable qu'elle de réformer l'Univers. Dans cette persuasion ils conclurent entr'eux qu'il n'y avoit pas de moyens ni d'artifices qu'ils ne dussent mettre en œuvre pour l'augmenter & l'étendre; puisque c'étoit étendre & augmenter en elle la véritable milice du Seigneur, le bien de son Eglise, & pour me servir de leurs termes, l'unique patrimoine de Jesus-Christ. Que n'ai-je ici la subtilité d'un Aristote pour pénétrer, l'éloquence d'un Ciceron pour expliquer la maniere admirable & presque incroyable dont ces Peres viennent à leurs fins pour l'agrandissement de leur Compagnie! Mais je me contenterai d'en toucher quelque chose, & le peu que j'en dirai, suffira pour donner à mon lecteur un beau champ à faire ses réflexions, & à s'en former l'idée qu'il trouvera la plus vrai-semblable. C'est pourquoi je vais lui proposer

quelques chapitres, ou plutôt quelques articles qui ſerviront de fondement à ſes raiſonnemens.

I.

Les Jéſuites ne furent pas longtems à connoître que l'inſtruction de la jeuneſſe, la prédication, l'adminiſtration des Sacremens, & les autres exercices ſpirituels n'étoient pas encore des moyens ſuffiſans pour élever la Société au degré de grandeur & de gloire où ils aſpirent. J'ai déja parlé de l'empreſſement avec lequel ils furent recherchés dans les commencemens : cependant malgré ce bon accueil, ils s'apperçurent à la ſuite du tems, que l'affection de pluſieurs ſe refroidiſſoit extrémement à leur égard, ſoit qu'ils n'euſſent pas répondu à ce que l'on attendoit d'eux, ſoit pour quelqu'autre raiſon ; c'eſt pourquoi jugeant par-là que la Société dans ſon berceau, pour ainſi dire, avoit manqué d'expérience, & n'avoit point encore pû faire le dernier effort, ils trouvérent deux autres moyens de l'agrandir.

* Le premier fut de faire concevoir aux Princes & aux peuples du

* Il n'y a pas de Royaume ni de Provinces qui ne puiſſent fournir une infinité d'exemples de pareilles uſurpations. Perſonne n'ignore que les meilleures Abbayes de la France ſont entre leurs mains, & que de toutes les maiſons qu'ils y poſſédent, il n'y en a preſque pas qu'ils n'ayent enlevées à d'autres Religieux. C'eſt pourquoi je me contenterai de citer ici quelques exemples anciens, ſur leſquels l'Auteur a ſans doute fondé ſon jugement.

Ils employérent la fourberie & la calomnie pour s'emparer du Couvent des Religieuſes du *Saint-Eſprit* de *Beziers* dans le Languedoc, en repréſentant à Clément VIII. que ces Filles menoient une vie déréglée & ſcandaleuſe. Elles ſe virent obligées par une bulle de ce Pape de céder leur Monaſtére aux Jéſuites, & de ſe diſperſer dans d'autres ; & ces Peres craignant que cette nouvelle proye ne leur échappât, obtinrent du Roi Henri IV. un Edit qui attachoit les revenus de ce Couvent à leur Collége de *Beziers*, & accordoit ſeulement une penſion alimentaire pour les Religieuſes.

Ils enlevérent par le même artifice l'Abbaye de la *Fleche* près d'*Angers*, aux Chanoines Réguliers de S. Auguſtin.

L'Abbaye de *Belle-Branche* dans la Province du Maine, appartenoit à l'Ordre de Ciſteaux ; les Jéſuites non contens de s'en

mépris pour toutes les autres religions, en découvrant leurs défauts,

être appropriés les revenus, obtinrent encore du Pape & du Roi la permiſſion d'en chaſſer les Religieux.

Ils trouvérent cependant quelquefois des obſtacles dans leurs entrepriſes; car étant venus à bout par la voie ordinaire des calomnies, de ſe faire donner de Grégoire XIII. qui leur étoit entiérement dévoué, le Monaſtére des Religieux Bénédictins de S. Paul de *Rome*, quand ils allérent ſe préſenter avec leur bulle, pour prendre poſſeſſion du Monaſtere, ces Religieux prirent tous les armes, & reçurent les Jéſuites d'une maniere à leur faire perdre l'envie d'y revenir.

Les Carmes d'*Angers* leur firent à peu près le même accueil.

Ils auroient été les maîtres de la Chartreuſe de *Lucerne* chez les Suiſſes, ſans l'oppoſition du Cardinal d'Oſſat. Ils avoient repréſenté à Clément VIII. que cette Chartreuſe étoit fort peu remplie, & qu'ils feroient beaucoup plus de bien dans le pays, que ces Moines reclus: ce qui avoit preſque engagé ce Pape à la leur accorder. Mais le Cardinal prit ouvertement le parti des Chartreux, & fit échouer les deſſeins des Jéſuites.

Alphonſe de Varglas parle amplement de leurs uſurpations en Allemagne.

afin de s'élever sur leurs ruines. C'est par-là qu'ils vinrent à bout de s'emparer de plusieurs Monasteres, Abbayes, & autres revenus considérables, & d'en priver par leurs intrigues & leurs rapports les Religieux qui les possédoient auparavant.

* Le second moyen fut de se mêler des affaires d'Etat, & de faire jouer tous les artifices imaginables, pour se rendre nécessaires à la plus grande partie des Princes chrétiens. Ils y réussissent, mais par des voies qu'il est aussi difficile d'expliquer, que de pénétrer. Leur Général réside continuellement à *Rome*, & tous les autres lui rendent une obéissance

Rien ne leur est plus expressément défendu dans la Congrégation générale de 1593. *Præcipitur omnibus in virtute sanctæ obedientiæ, & sub pœnâ inhabilitatis ad quævis officia & dignitates seu prælationes, vocisque tam activæ quam passivæ privatione, ne quispiam publicis & sæcularium Principum negotiis ulla ratione se immiscere .... audeat vel præsumat.* Mais il y a lieu de croire que ce décret n'étoit que pour les apparences, puisque très-peu d'années après ils se firent chasser de la France pour y avoir suscité les plus grands troubles.

entiere & ſans réſerve. Il fait choix d'un certain nombre de Peres qui ne s'éloignent jamais de ſa perſonne, & qui pour ce ſujet ſont appellés aſſiſtans; il y en a un pour le moins de chaque nation dont il prend le nom: en ſorte que l'un s'appelle l'aſſiſtant de France, l'autre d'Eſpagne, & le troiſiéme d'Italie, le quatriéme d'Angleterre, le cinquiéme d'Allemagne, & ainſi de toutes les autres Provinces ou Royaumes. Le devoir de chacun d'eux eſt de donner avis au Pere Général de toutes les affaires qui ſe paſſent dans la Province ou le Royaume, dont il eſt Aſſiſtant; ce qu'il fait par le moyen de ſes correſpondans qui ſont leur réſidence dans la ville capitale de la même Province ou Royaume. Ceux-ci s'informent exactement de l'état, des qualités, du caractere, de l'inclination & des iutentions des Princes, & font partir à chaque ordinaire des dépêches pour les Aſſiſtans, qui les inſtruiſent de ce qu'ils ont découvert, ou de ce qui vient d'arriver. Les Aſſiſtans ne manquent pas auſſi-tôt de faire part de toutes ces

nouvelles au *Général* : il les assemble ; & pour lors ils font une espece d'anatomie de l'Univers. On propose les intérêts & les desseins de tous les Princes chrétiens, on délibére ensuite sur toutes les choses que l'on vient d'apprendre, par le canal des correspondans, on les examine avec soin, on les compare les unes avec les autres. Et enfin selon que l'intérêt & l'avantage de la Société le demande, on conclut qu'il faut favoriser un Prince au préjudice d'un autre, soutenir celui-là & se déclarer contre celui-ci ; & comme les Spectateurs du jeu jugent plus aisément des coups que les joueurs mêmes, ainsi ces Peres ayant devant les yeux les intérêts de tous les Princes, sçavent mieux que personne observer les circonstances des lieux & des tems, & prendre les véritables moyens pour seconder les entreprises d'un Prince qui peut à son tour seconder les leurs.

II.

C'est un très-grand mal, & il ne faut pas que des Religieux entrent

dans les affaires d'Etat. Le ſalut de leurs propres ames & de celles de leur prochain, doit faire leur unique occupation ; c'eſt pour ce ſujet qu'ils ſe ſont retirés du monde ; au lieu que par ce moyen ils s'y plongent plus que les ſéculiers mêmes. Mais quelques autres conſéquences plus dangereuſes que ce mal traîne encore après ſoi, demandent qu'on y remédie efficacement.

* Premierement, les Jéſuites confeſſent une grande partie de la nobleſſe de tous les Etats Catholiques ; & pour cela même ils n'admettent point à leurs Confeſſionnaux les perſonnes pauvres de l'un ou de l'autre

* Ce qui eſt directement oppoſé à un des Canons de la ſeconde Congrégation générale. *Nec principibus, nec dominis aliis ſecularbuis, aut Eccleſiaſticis aſſignari debet aliquis ex noſtris Religioſis qui aulas eorum ſequatur, & in eis habitet, ut Confeſſarii aut Theologi aut alio quovis munere fungatur, niſi forte ad perbreve tempus unius vel duorum menſium.* Mais eſt-il ſurprenant qu'ils ne s'y ſoumettent pas ? Aucune de leurs conſtitutions n'oblige, ſous peine de péché, pas même véniel. D'ailleurs, leur Général a le pouvoir de les changer, & d'en faire de nouvelles.

sexe. Bien plus, ils confessent encore souvent les Princes mêmes; en sorte que par cette voie il leur est facile de pénétrer les desseins, les résolutions, les inclinations, tant de Princes que des Sujets; ils en informent aussi-tôt le Général, ou les assistans qui sont à *Rome*. Or pour peu qu'on ait de prudence & de jugement, n'est-il pas facile de comprendre quel tort ils peuvent faire aux Princes, quand leur propre intérêt, qui est l'unique but de toutes leurs actions, les y engage?

Secondement, le secret est comme une qualité essentielle & inséparable à laquelle est attachée la conservation d'un Etat. Otez l'un, il est presque nécessaire que l'autre périsse; c'est pour cette raison que les Princes sont si sévéres contre ceux qui révelent leurs secrets, & qu'ils les punissent comme ennemis du Prince & de la Patrie. De même au contraire un Prince se gouverne avec beaucoup plus de prudence & de circonspection, quand il peut découvrir les desseins d'un autre; & c'est dans cette vue que les Souverains emploient des sommes si considérables pour entretenir des ambassadeurs

& des efpions. Ils ne laiffent pas néanmoins d'être fort fouvent trompés dans les rapports qu'on leur fait; mais les Jéfuites, c'eft-à-dire, le Général & les Affiftans, par le moyen des confeffions & des perquifitions que font leurs correfpondans qui demeurent dans les principales Villes de la chrétienté, auffi-bien que par le fecours de leurs autres créatures, dont nous parlerons dans la fuite, font toujours inftruits fidélement & en détail, de tout ce qui fe réfout dans les confeils les plus fecrets; ils connoiffent mieux, pour ainfi dire, les forces, les revenus, les dépenfes & les deffeins des Princes que les Princes mêmes; & cela fans autres frais que ceux du port des lettres, lefquels dans la feule ville de *Rome*, au rapport des Maîtres de la pofte, montent pour chaque ordinaire à 60. 70. & bien fouvent à cent écus d'or. Etant donc auffi pleinement inftruits qu'ils le font des affaires & des intérêts de tous les Princes, n'eft il pas en leur pouvoir de les décréditer auprès des autres Souverains, de les faire méprifer de leurs peuples, de leur fufciter les ennemis qu'il leur

plaît ; en un mot, de soulever contre eux leurs propres Etats ? Ce qui leur est d'autant plus aisé, que par la voie des confessions & des recherches, ils sont instruits des plus secrettes pensées des sujets, & connoissent ceux qui sont attachés au Prince, & ceux qui ne le sont pas.

C'est pourquoi, comme il leur est aisé par les instructions qu'ils reçoivent sur les affaires d'Etat, de désunir les Princes, & de faire naître entre eux mille soupçons : ils peuvent avec la même facilité se servir de la connoissance qu'ils ont des sentimens des sujets, pour exciter dans un Royaume les troubles, les séditions, les révoltes, & pour y rendre la personne du Prince méprisable ; d'où il faut conclure que pour l'intérêt public, non-seulement les Princes ne doivent pas se confesser à des personnes qui font une étude si particuliere de la politique des Etats, & s'en servent comme d'un moyen assuré pour s'insinuer dans les bonnes graces des Souverains ; mais qu'ils ne doivent pas même permettre que leurs confidens, leurs sécretaires, leurs conseillets & leut

leurs autres principaux miniſtres les choiſiſſent pour confeſſeurs. Nous ne manquons point aujourd'hui de perſonnes auſſi dignes pour le moins de cet emploi par leur doctrine & leurs mœurs, que les Jéſuites. Il y a de ſaints Religieux qui ne s'appliquent qu'au gouvernement des ames, & à celui de leurs monaſteres.

III.

Mais pour mettre dans une plus grande évidence tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent, & ce qu'il nous reſte encore à dire, il faut ſçavoir qu'il y a quatre eſpéces de Jéſuites.

Les premiers ſont des ſéculiers de l'un & de l'autre ſexe aggrégés à la compagnie, leſquels vivent ſous une certaine régle d'obéiſſance aveugle. Ils ſe conduiſent dans toutes leurs actions par le conſeil de ces Peres, & ſont toujours diſpoſés à exécuter leurs commandemens. Ce ſont pour l'ordinaire des gentilshommes, des dames de condition, des veuves ſur-tout, des bourgeois, de riches marchands,

lesquels, comme des plantes fertiles, produisent tous les ans aux Jésuites une grande abondance d'or & d'argent. De ce nombre sont ces Dames que l'on appelle communément dévotes à qui les Jésuites inspirent le mépris du monde, & qu'ils dépouillent par cet artifice de leurs bijoux, de leurs habits, de leurs meubles, & enfin de leurs meilleurs revenus.

La seconde espece est seulement composée d'hommes, prêtres ou laïcs. Ceux-ci vivent dans le monde, & obtiennent bien souvent par le crédit des Jésuites, des pensions, des prieurés, des abbayes & autres bénéfices. Mais ils font vœu de prendre l'habit de la Compagnie, quand il plaira au Général de l'ordonner ; ce qui fait qu'on les appelle Jésuites *in voto*. Ils sont d'un merveilleux secours à ces Peres, pour établir leur Monarchie dans toutes les cours des Princes & des grands dont ils ont besoin, comme je le dirai dans le septiéme article.

Les Jésuites de la troisiéme espece sont ceux qui demeurent dans les monasteres, & qui sont, ou Prêtres, ou

Clercs, ou Convers. Quoiqu'il ne leur ſoit pas permis de quitter la Société, le Général a cependant le pouvoir de les congédier quand il veut, parce qu'ils ne ſont pas encore parvenus au degré de Profès, dont nous allons parler : & pour être élevés aux charges les plus conſidérables de la compagnie, ils n'en ſont que plus obligés de ſe ſoumettre aveuglément aux ordres des Supérieurs.

Ceux qui compoſent la quatriéme eſpece, ſont les Jéſuites politiques, qui gouvernent & qui font mouvoir le vaſte corps de cette Religion. Ce ſont ceux-là qui ſe ſont laiſſé ſéduire aux tentations de l'eſprit malin, & qui mettent tout en uſage, pour faire de leur Compagnie une monarchie parfaite, en commençant par l'établir à *Rome*, où viennent aboutir preſque toutes les plus grandes affaires du Chriſtianiſme.

C'eſt-là que réſide le chef de ces politiques; c'eſt-à-dire, le Pere Général, avec un grand nombre de Profès, leſquels ſe font inſtruire par des eſpions, des affaires les plus importantes qui ſe traitent dans la Cour de *Ro-*

me. Ensuite après avoir délibéré sur le succès qui leur peut être le plus avantageux, ils se font un devoir de parcourir chaque jour les Palais des Cardinaux, des Ambassadeurs & des Prélats. Ils s'insinuent adroitement dans leurs bonnes graces, & les entretiennent sur l'affaire qui s'agite pour lors, ou qui doit bien-tôt être agitée:ils la leur représentent de la maniere qu'il leur plaît, & par les endroits qui sont les plus favorables à leurs propres intérêts. Ils changent fort souvent la face des choses, en montrant, comme on dit ordinairement, le noir pour le blanc. Et comme les premieres expositions, sur-tout quand elles sont faites par des personnes religieuses, ont coutume de faire de grandes impressions dans l'esprit de ceux qui les écoutent, de-là vient que souvent les affaires les plus importantes qui ont été conclues par le moyen des Ambassadeurs ou d'autres personnes considérables de la Cour de *Rome*, n'ont point eu l'issue que les Princes en attendoient, parce que les Jésuites par leurs intrigues & leurs expositions intéressées, avoient prévenu les es-

prits, & avoient fait en ſorte que celles des Ambaſſadeurs ou des autres Agens euſſent moins de poids que les leurs.

Ce n'eſt pas ſeulement à la Cour de *Rome* qu'ils font jouer cet artifice, ils s'en ſervent encore avec tous les Princes étrangers, ou par eux-mêmes, ou par le moyen des Jéſuites de la ſeconde eſpece. En ſorte qu'on peut dire, que la plus grande partie des affaires du Chriſtianiſme paſſe par les mains de ces Peres, & qu'il n'y a que celles auxquelles ils ne s'oppoſent point qui réuſſiſſent. L'adreſſe avec laquelle ils viennent à bout de leurs deſſeins, eſt ſurprenante & preſque impénétrable. Il me feroit difficile d'en donner une idée parfaite; mais je ſuis perſuadé que les Princes ſe la repréſenteront telle qu'elle eſt, s'ils veulent ſe donner la peine de lire le peu que j'en dis ici. Ils ne manqueront pas de faire auſſi-tôt réflexion ſur les affaires paſſées: ils ſe rappelleront les intrigues avec leſquelles elles ont été menées. Ils reconnoîtront la vérité de ce que j'avance, & feront convaincus par eux-mêmes, que cet-

te adresse est au-delà de tout ce qu'on peut dire.

Les Jésuites ne s'en tinrent pas-là, & cet artifice caché, qui les rendoit en quelque façon les arbitres de toutes les affaires du monde, ne leur suffisant pas encore, ils crurent que le chemin le plus sûr & le plus abrégé, pour parvenir à cette Jurisdiction monarchale & despotique qu'ils souhaitent, étoit de supplier, comme ils firent autrefois le Pape Grégoire XIII. de favoriser publiquement leurs desseins ambitieux, qu'ils eurent soin de lui représenter sous les spécieux dehors du bien commun de l'Eglise, en ordonnant à tous les Légats & Nonces Apostoliques, de prendre pour compagnon & pour confident quelque Jésuite, aux conseils de qui ils s'en rapportassent dans toutes les affaires importantes.

IV.

Par cette adresse & par cette connoissance des affaires d'Etat, les principaux Jésuites se sont attiré l'amitié de plusieurs Princes, tant spirituels que temporels. Ils leur ont persuadé

que c'étoit à la Société qu'ils étoient redevables des heureux ſuccès qu'ils avoient eus : ce qui a produit deux effets très-pernicieux.

Le premier eſt, qu'en abuſant ainſi des bontés & de la faveur de ces Princes, ils ne ſe ſont pas fait un ſcrupule de perdre & de ruiner pluſieurs familles particuliéres, quoique riches & nobles d'ailleurs ; en dépouillant les Veuves de leurs richeſſes, & laiſſant leurs parens dans une extrême miſére ; en attirant dans leur religion les jeunes gens en qui ils remarquent le plus d'eſprit; & qu'ils congédient ſouvent enſuite ſous un prétexte honnête, s'ils ne leur trouvent point toutes les diſpoſitions qu'ils demandent, ou s'ils deviennent infirmes, ſans leur rendre les biens qu'ils poſſédoient auparavant, parce qu'ils s'en font conſtituer héritiers dans la profeſſion ; en refuſant l'entrée de leurs écoles aux pauvres, contre les ordres de leur Fondateur *Ignace*, & l'intention de ceux qui ne leur ont laiſſé des revenus que pour cet effet. Ils rendroient de grands ſervices à l'Egliſe, s'ils en agiſſoient autrement ; mais leur in-

térêt particulier, unique but de toutes leurs actions, s'y oppose.

Le second inconvénient, est que ces Peres font adroitement connoître au monde les relations particuliéres & le crédit qu'ils ont chez les Princes. Ils en font gloire, & ils le dépeignent encore plus grand qu'il n'est en effet, afin que tous les Ministres recherchent leur amitié, & que l'on ait recours à eux, pour obtenir les graces & les faveurs.

C'est ainsi qu'ils se font publiquement vantés de pouvoir faire les Cardinaux, les Nonces, les Lieutenans, les Gouverneurs, & les autres Officiers. Bien plus, quelques-uns ont eu l'effronterie d'assurer que leur Général avoit plus de pouvoir que le Pape même. D'autres ont ajoûté qu'il valloit mieux être d'une religion qui peut faire les Cardinaux, que d'être Cardinal. Toutes ces choses ont été dites en public; & de tous ceux qui fréquentent ces Peres familiérement, il n'y en a presque pas à qui ils n'aient tenu de semblables discours.

V.

A la faveur de ces intrigues ſecrétes qu'ils ont dans les Cours, ils prétendent être en pouvoir de faire du bien, & de nuire à qui il leur plaît. Ils en viennent ſouvent à bout en ſe couvrant du manteau de la Religion pour que leurs impoſtures trouvent plus de créance. Mais quand ils propoſent un ſujet à quelque Prince, ce n'eſt jamais ſur le plus digne, ni ſur celui qui a le plus de belles qualités, qu'ils jettent les yeux. Il faut être dans leurs intérêts pour en être favoriſé : ſinon quelque mérite que l'on ait d'ailleurs, on eſt aſſuré de les avoir pour ennemis. C'eſt pourquoi il n'y a que leurs partiſans à qui ils procurent les dignités dont ils diſpoſent ; & ils s'embarraſſent peu s'ils ſont bien affectionnés au Prince, ou s'ils ont les qualités néceſſaires pour remplir dignement les charges où ils les deſtinent : ce qui eſt une ſource féconde de mauvaiſes affaires pour le Prince, de troubles & de révoltes parmi le peuple.

VI.

Quand un comite de galere voit un vent favorable, il ne fait que donner un certain coup de sifflet, aussi-tôt tous les Galériens sont sur leurs rames & voguent de toutes leurs forces. Il en est de même des Jésuites : lorsque dans les assemblées qui se tiennent tous les jours chez le Général, ou chez les Assistans de *Rome*, on a conclu, qu'il y va de l'intérêt de la Société qu'un tel sujet soit élevé à certaine dignité, le Général en donne avis à ceux qui sont éloignés de *Rome*; aussi-tôt d'un commun accord & dans le même instant, pour ainsi dire, il se mettent tous en campagne, pour faire obtenir à cette personne l'emploi qu'ils lui souhaitent. Celui-ci seroit bien ingrat, s'il oublioit une telle faveur, & s'il laissoit échapper les occasions d'en témoigner sa reconnoissance aux Jésuites par d'autres services. Aussi ne le fait-il pas ; & ces sortes de personnes se croient plus redevables de leur grandeur à ces Peres, qu'aux Princes mêmes dont ils l'ont reçue.

C'eſt par ce moyen que les Jéſuites ont tant de grands à leur dévotion, & qui ſont plus attachés aux intérêts de la Société, qu'à ceux du Prince. C'eſt par ce moyen que les Princes ſont joués. Ils s'imaginent avoir acquis un ſerviteur fidéle, tandis qu'ils ont ouvert la porte à un eſpion des Jéſuites, qui bien ſouvent dans la ſuite par l'inſtigation de ces Peres, devient le principal inſtrument de leur perte, malgré toutes les faveurs dont ils l'ont comblé.

Je pourrois appuyer ce que je dis de pluſieurs exemples aſſez claires, mais l'expérience & la voix publique ſont des preuves plus que ſuffiſantes. Et pour faire connoître que ce n'eſt ni la paſſion, ni la haine qui m'emportent, je ne m'arrête pas ſur une matiere ſi délicate, & je conclus que c'eſt peut-être pour cette raiſon que les Jéſuites ont coûtume d'appeller leur religion une grande Monarchie, comme s'ils étoient les maîtres des Souverains & de leurs Miniſtres. Il n'y a pas long-tems qu'un de leurs principaux Peres ayant à parler au nom de la Compagnie à un Prince,

commença son discours par ces paroles pleines d'arrogance & fondées sur la persuasion où ils sont d'être de véritables Monarques: *Notre Compagnie fut toujours en bonne intelligence avec votre Sérénité, &c.*

VII.

Les Jésuites s'efforcent de faire connoître au monde, que tous ceux qui ont reçu quelque récompense du Prince, ne la doivent qu'à leur crédit & à leur faveur, & par-là ils trouvent le moyen de se voir plus aimés des Sujets que les Princes mêmes; ce qui est très-préjudiciable au bien public pour deux raisons. La premiere, parce que c'est une chose incompatible avec l'intérêt d'un Etat, que des Religieux si ambitieux & si politiques, ayent assez de pouvoir sur l'esprit & la volonté des ministres, pour être en état de susciter, quand il leur plaira, des révoltes & des trahisons. La seconde, c'est que par-là, c'est-à-dire, par l'entremise des ministres qui leur sont dévoués, ils introduisent au service des Princes, en qualité de Conseillers ou de Secrétai-

res, de ces Jéſuites *in voto*, dont nous avons parlé ci-deſſus. Ceux-ci ſont tant auprès de ces Princes, qu'ils leur perſuadent de prendre quelque Jéſuite pour Confeſſeur ou pour Prédicateur ; & les uns & les autres ſont autant d'eſpions du Général à qui ils rendent un compte exact & fidéle de tout ce qui ſe paſſe dans les conſeils les plus ſecrets. De-là vient, que fort ſouvent les projets échouent, & que les ſecrets de plus grande conſéquence ſont découverts ſans qu'on en puiſſe deviner l'auteur. Quelquefois même les moins coupables ſont ſoupçonnés.

VIII.

Comme il eſt naturel que les ſujets ſuivent l'inclination de leur Prince, ainſi tous ceux qui ſont ſous l'obéiſſance du Général, voyant qu'il donne tous ſes ſoins à la politique & aux affaires d'Etat, & que c'eſt par ce moyen qu'il prétend élever & entretenir la Compagnie, il n'eſt pas étonnant qu'ils ſe conforment à ſon exemple. Ils emploient le crédit de leurs parens & de leurs amis, pour ſe faciliter l'accès au-

près des Princes. Ils tâchent de se concilier leur amitié, & de devenir les confidens de leurs desseins les plus cachés, afin d'en donner avis aux Assistans de *Rome*, ou au Pere Général. C'est-là le vrai secret de mériter sa faveur, & d'en obtenir quelque dignité. Il est impossible d'y parvenir par d'autres chemins, parce que chez ces Peres, les charges & les emplois distingués ne se donnent qu'à ceux que l'on connoît propres pour procurer à la Compagnie cette grandeur, où ils aspirent; & ce n'est que dans les affaires de politique qu'on juge de leur mérite.

I X.

Comme de plusieurs simples tous différens, on vient à bout de tirer par la force de l'alembic une essence souveraine pour les plaies mortelles, & que les abeilles vont recuillir le miel sur diverses fleurs, il en est de même des Jésuites. Ils sçavent faire leur profit par la force du raisonnement, de toutes les relations qu'ils reçoivent touchant les intérêts des Princes, & de toutes les révolutions qui arrivent

dans leurs Etats. Ils en expriment, pour ainsi dire, un remede pour la plaie presque incurable de leur ambition, & ils en tirent une certaine science de l'avantage propre & particulier, dont ils se servent merveilleusement bien, pour accomplir leurs desseins sans envisager à qui ils peuvent nuire ou faire plaisir en y parvenant; ce qu'ils font presque toujours par des voies pernicieuses. De-là vient qu'ils mettent souvent sur le bord du précipice, les Princes dont ils ont déja pénétré les sentimens. Ils se chargent de leur fournir des moyens infaillibles, pour faire réussir leurs entreprises, & pour exécuter heureusement leurs projets. Mais dès que cet artifice ne leur laisse plus rien à espérer pour leurs propres intérêts, & qu'ils en ont tiré tout l'avantage qu'ils souhaitoient, ils considérent que l'excessive grandeur d'un tel Prince pourroit bien un jour leur être préjudiciable; ils traînent l'affaire en longueur le plus qu'ils peuvent, comme les Avocats font les procès; & enfin avec une adresse surprenante, ils rompent toutes les mesures, & renversent

entiérement les desseins dont eux-mêmes avoient donné le plan.

Catéch. des Jés. nou. édit. t. 2. p. 14.

* La ligue de France qu'ils ont ménagée & conclue, & qu'ils abandonnérent ensuite, quand ils virent que les choses tournoient à l'avantage du Roi ; l'Angleterre (*a*) qu'ils ont promise plus d'une fois aux Espagnols & d'autres faits de cette nature qui n'ont pas besoin de preuves, font foi de ce que je viens dire.

X.

La conséquence que l'on doit tirer de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, est que les Jésuites n'ont point de véritable attachement pour aucun Prince, tel qu'il puisse être, spirituel ou temporel ; mais qu'ils ne le servent

(a) Le Roi d'Espagne fit partir en 1588. une Flotte de 158 voiles, pour se rendre maître de l'Angleterre, sur la parole que lui avoient donnée les Jésuites de favoriser ses desseins par les troubles & les trahisons qu'ils exciteroient dans ce Royaume. Le Pape avoit donné sa bénédiction à cette Flotte, & l'avoit appellée l'*Invincible* ; mais elle fut presque entiérement coulée à fond.

qu'autant que leur propre intérêt le demande.

Il s'enſuit donc qu'aucun Prince, & à plus forte raiſon aucun Prélat, ne peut leur confier le maniment des affaires ; parce qu'en ſe montrant comme ils ſont, également affectionnés à toutes les nations, & ſe rendant François avec les François, Eſpagnols avec les Eſpagnols, & ainſi des autres peuples, ſelon que l'occaſion l'exige, ils ſe ſoucient fort peu de nuire plûtôt aux uns qu'aux autres, pourvû qu'ils y trouvent leur avantage. C'eſt pourquoi de toutes les entrepriſes où les Jéſuites ont eu part, il y en a très-peu qui ayent eu un heureux ſuccès. La raiſon en eſt évidente, leur intérêt particulier eſt le but des ſervices qu'ils rendent : dès qu'ils ſont ſatisfaits, ils ne ſe mettent plus en peine du reſte. Et, ce qui eſt l'effet de la politique la plus rafinée, ſi quelques-uns d'entre eux paroiſſent entiérement attachés à la Couronne de France, d'autres à celle d'Eſpagne, d'autres à l'Empereur, en un mot, à tous les Princes dont ils recherchent la faveur, ce n'eſt que feintes & diſſimulations. Car lorſque

quelqu'un de ces Princes veut employer dans quelque négociation un Jésuite qu'il honore de sa confidence, celui-ci fait aussi-tôt sçavoir au Général l'affaire dont il est chargé. Il attend sa réponse & ses ordres pour tout ce qu'il doit faire, & ne se conduit que conformément à sa volonté, sans examiner si ce que lui ordonne le Général, est contraire ou non, à l'intention du Prince qui lui a confié le soin de cette affaire. En sorte que chez ces Peres les intérêts de la Compagnie sont préférés à ceux des Princes.

D'ailleurs, comme les Jésuites connoissent parfaitement les intérêts de tous les Princes, & qu'ils sont exactement informés, comme nous l'avons déja dit, de ce qui se passe dans leurs conseils les plus secrets; ceux qui feignent d'être partisans de la France, font au Roi & à ses principaux Ministres, certaines propositions importantes, concernant l'état que les peres politiques de *Rome* leur envoyent. Ceux qui paroissent tenir pour l'Espagne font la même chose, & ainsi des autres; ce qui jette une telle défiance

dans l'eſprit des Princes Chrétiens, qu'ils ſont toujours en garde, pour ainſi dire, les uns contre les autres. Le repos public & le bien de toute la Chrétienté, ſouffrent extrêmement de cette défiance.

Elle fait trouver des obſtacles preſque inſurmontables dans la concluſion d'une ligue contre l'ennemi commun du nom chrétien, & ôte toute ſolidité à la paix que les Princes ſignent entre eux.

De plus, par cette conduite artificieuſe, ils ont tellement ouvert les yeux au monde, & l'ont fait devenir ſi pénétrant dans les affaires d'Etat, qu'au grand préjudice de l'Egliſe, on ne penſe preſque plus aujourd'hui à autre choſe, & que la politique eſt, pour ainſi dire, la balance où ſe peſent toutes les actions. Mais ce qu'il y a de pis, c'eſt que les Hérétiques mêmes ſe ſont apperçus de la politique de ces Peres, & l'ont ſi bien appriſe, qu'ils la mettent maintenant en uſage contre nous avec les Princes qui les protégent; de ſorte que ceux qui n'étoient auparavant que des Luthériens, qu'on pouvoit eſpérer de faire

revenir de leurs erreurs, sont aujourd'hui des Athées & des politiques, dont la conversion est impossible sans un miracle de la grace.

Je ne veux point ici me taire, & il est à propos que l'on sçache par quelles voies les Jésuites viennent à bout de mettre les Princes dans leurs intérêts. Il y a quelques années qu'un de leurs Peres, appellé *Personius*, & qui étoit Assistant d'Angleterre, fit un Livre contre la succession du Roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre : un * autre Pere nommé *Critonius*, & quelques autres Jésuites défendirent dans une réponse qu'ils mirent au jour les prétentions du Roi d'Ecosse, en combattant les raisons & le sentiment du Pere *Personius*. Ils feignoient ainsi d'être désunis entre eux, quoique le tout ne fût qu'un artifice conduit par le Général, afin que quelque chose qu'il arrivât, ils eussent un moyen assuré de se mettre en faveur auprès du Successeur de cette couronne, tel qu'il pût être, & de satisfaire les intérêts de leur Compagnie.

* *Catéch. des Jés. nou. édit. t. 2. p. 14.*

Il est donc évident que les Jésuites ne tendent à autre chose dans tout ce

qu'ils font, qu'à ſe ſoumettre en quelque façon les Princes ; & il eſt par conſéquent vrai de dire que leur religion eſt une véritable Monarchie.

XI.

Quoiqu'il ſoit certain que les Jéſuites s'embarraſſent peu de nuire ou de rendre ſervice aux Princes, quand il y va de leurs intérêts, & que l'expérience d'une infinité de faits ne permette pas d'en douter ; cependant je veux en cet article mettre cette vérité dans tout ſon jour. Il n'y a perſonne au monde à qui ils doivent plus de ſoumiſſion & d'attachement qu'au Souverain Pontife : mille raiſons les y obligent, outre le vœu particulier qu'ils font de lui obéir aveuglément. Cependant malgré toutes ces obligations, lorſque le Saint Pape Pie V. qui mérite tous les éloges poſſibles, voulut, par une inſpiration de l'Eſprit Saint, réformer ces Peres, en les obligeant de chanter l'Office du Chœur, & de faire profeſſion à la maniere des autres Religieux, ils refuſerent abſolument de s'y ſoumettre à cauſe du

grand préjudice qu'ils prévoyoient que cette réforme leur apporteroit. Jusques-là, que ceux qui furent d'avis de déférer à la volonté du Saint Pontife, & qui étoient en très-petit nombre, furent appellés par les autres, comme par mépris & par dérision, *Quintiniens*, & furent exclus pour jamais de toutes les Charges. Ils s'opposerent de même au glorieux Archevêque de *Milan* saint Charles, lorsqu'en qualité de Légat *à latere* de Sa Sainteté, il entreprit de les réduire à la discipline des autres Religieux.

Mais qu'y a-t-il de surprenant? Sont-ils plus soumis aux saints canons, & ne font-ils pas malgré leurs décrets, un trafic profane, des perles, des rubis, & des diamans que l'on apporte des *Indes?* Il est à croire que la plus grande partie des pierres précieuses qui se vendent à Venise, viennent de ces Peres. Cette opinion est fondée sur le rapport de ceux qui leur ont servi, & qui leur servent encore de Courtiers.

Que les Jésuites ne servent pas fidélement le Souverain Pontife, c'est une chose que sçavent parfaitement bien

ces Peres, * qui pour cet effet ont été cités juridiquement à *Rome*. Je ne

* En 1602. le Pape Clément VIII. étant ſur le point de condamner par un decret ſolemnel, la doctrine de Molina, les Jéſuites ne ſçachant plus de quelle ruſe ſe ſervir pour parer ce coup de foudre, s'aviſerent d'avancer dans des théſes ſoutenues publiquement en l'Univerſité d'*Alcala*, & ailleurs, *qu'il n'étoit pas de foi qu'un tel homme que l'Egliſe regardoit comme le Souverain Pontiſe, fût véritablement vicaire de Jeſus-Chiſt, & Succeſſeur de Saint Pierre.* Cette propoſition détruiſoit l'infaillibilité du Pape, & autoriſoit les Jéſuites à mépriſer ſon décret. Mais Sa Sainteté ayant été inſtruite de ce qui s'étoit paſſé, envoya ordre à ſon Nonce de citer juridiquement à *Rome* tous les Docteurs d'*Alcala* qui avoient eu part à ces Théſes. Le Nonce leur ſignifia auſſi-tôt le Monitoire de citation, ſans même en donner avis au Roi d'Eſpagne, qu'après que la choſe fut faite.

L'Inquiſition d'Eſpagne indignée de l'injure que le Pape lui faiſoit en évoquant à ſon Tribunal une cauſe dont la connoiſſance & le jugement lui appartenoient, fit mettre en priſon le Pere *Melchior Onnate*, qui avoit ſoutenu la Théſe, *Louis Turriano* qui y avoit préſidé, *Gabriel Vaſquez*, premier Profeſſeur de Théologie dans le Collége d'*Alcala*, & *Nicolas Almeſan*, Recteur du même Collége. Elle engagea en même tems le Roi à demander au Pape que cette

veux, ni ne puis les nommer, ni même m'étendre davantage sur cet article, de peur de déplaire à quelque Prince à qui mon discours ne feroit pas tout-à-fait agréable ; & je me fais une loi de les ménager, mon intention n'étant pas d'en offenser'aucun, mais de leur rendre à tous les services dont je suis capable. D'ailleurs, je ne prétens pas faire ici une Satyre contre les Jésuites, je les aime & les honore très sincérement. Mon but est seulement de donner une legere teinture des leurs maximes & de leur politique.

affaire fût jugée en *Espagne* ; ce qu'il fit par une lettre fort longue & fort pressante qu'il écrivit au Duc de Sesse, son Ambassadeur à *Rome*. Le Pape se rendit à ses supplications, & renvoya ce jugement à l'Inquisition d'*Espagne*, à condition que les coupables seroient punis comme ils le méritoient. Mais l'Inquisiteur Général qui étoit entiérement dévoué à la Société, & dont *Vasquez* étoit Confesseur, fit sortir les prisonniers, sans attendre même les nouvelles de *Rome*, à la sollicitation des Grands & du Roi même, que les Jésuites avoient engagé à lui écrire pour ce sujet, malgré les promesses qu'il avoit faites au Pape.

X I I.

On voit quelquefois une perſonne dans une maladie dangereuſe pouſſer des cris pitoyables qui percent le Ciel : chacun juge que cette perſonne ſouffre de grandes douleurs, mais perſonne ne peut connoître la cauſe & l'origine du mal. De même tout le monde ſe plaint des Jéſuites, celui-ci pour en avoir été perſécuté, celui-là pour en avoir reçu de mauvais ſervices. Le mal ne laiſſe pas de continuer, & l'on n'en pénétre pas aiſément la ſource, qui n'eſt autre que le déſir inſatiable qu'ils ont de s'aggrandir. Rien n'eſt capable de les arrêter, quand il s'agit de ſatisfaire cette ambition déméſurée ; ils ne ſe font point une affaire de ſacrifier indifféremment tout le monde, de ſe mocquer des Princes, d'opprimer les pauvres, d'enlever les richeſſes des Veuves, & de ruiner les plus illuſtres familles; & très-ſouvent pour vouloir s'ingérer dans les plus importantes affaires, ils ſont la cauſe des ſoupçons & des diviſions qui naiſſent parmi les Princes Chrétiens. Ne

seroit-ce pas un grand inconvénient, si la partie qui auroit été formée la derniere dans le corps naturel, & qui ne seroit destinée que pour servir d'instrument aux autres plus considérables : si, dis-je, cette partie attiroit à elle le sang le plus pur & tous les esprits animaux, ne causeroit-elle pas infailliblement la destruction de tout le composé ? Il n'est pas moins dangereux pour le corps de l'Eglise, que la Religion des Jésuites, qui n'y a été formée que comme un instrument destiné à la conversion des Hérétiques & des pécheurs, veuille attirer à elle toutes les affaires les plus importantes des Princes & des Prélats, & connoître leurs intérêts pour en profiter. Que s'ensuit-il de-là? La tranquillité publique & particuliere est troublée; on opprime beaucoup de sujets qui mériteroient d'être élevés; on en éleve d'autres qui mériteroient de passer le reste de leurs jours dans l'obscurité : sans parler d'une infinité d'autres conséquences aussi fâcheuses.

Je pourrois ici rapporter une infinité d'exemples convaincans, pour faire connoître avec quelle passion

ou plûtôt avec quelle fureur ces Peres cherchent à s'aggrandir. Mais je me contenterai des paroles mêmes du P. *Perſonius*, qui ſe trouve dans un livre qu'il a écrit en Angleterre, & intitulé, *la Reforme de l'Angleterre*, où, après avoir blâmé le Cardinal *Polo*, prélat dont la mémoire doit être en vénération dans tous les ſiécles, tant pour la ſainteté de ſa vie, que pour les grands ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe; & après avoir même oſé trouver quelques défauts dans le Concile de *Trente*, il conclut en diſant, que quand l'*Angleterre* ſera revenue au ſein de l'Egliſe Catholique, il prétend y faire revivre la perfection & la diſcipline de la primitive Egliſe, mettre tous les biens Eccléſiaſtiques en commun, & en donner la direction à ſept perſonnes ſages, tels que ſont les Jéſuites, afin qu'ils les diſtribuent ſelon qu'ils le jugeront à propos. Il ne veut pas, il défend même ſous de griéves peines, qu'aucun autre Religieux, de quelque ordre qu'il ſoit, retourne dans ce Royaume ſans permiſſion; il n'y a que ceux qui vivent d'aumônes à qui il permette d'y entrer. Mais

dans quel aveuglement ne jette pas l'amour propre ? A quelle extravagance ne se portent point les personnes les plus prudentes, quand une fois elles en sont possédées ! Ce que ce Pere ajoute est entiérement ridicule. Quand l'*Angleterre*, dit-il, aura été ramenée à la vraie Foi, il ne convient pas que le Pape, du moins pendant 5 ans veuille tirer aucun fruit des Bénéfices Ecclésiastiques de ce Royaume. Il doit tout remettre entre les mains des sept Sages, pour en faire l'usage qu'ils trouveront le plus utile à l'Eglise. Il étoit bien persuadé qu'après les cinq premieres années, les Jésuites auroient recours à leurs artifices ordinaires pour se faire confirmer le même privilége pour cinq autres années, & feroient tant qu'à la fin ils soustrairoient entiérement l'*Angleterre* à la Jurisdiction de Sa Sainteté. Qui ne voit ici, comme dans un tableau naturel, l'ambition des Jésuites, & l'avidité qu'ils ont d'établir leur Monarchie ? Qui ne voit avec quelle adresse ils sçavent parvenir à leurs fins intéressées, sans se mettre en peine si c'est au préjudice des autres ou non ?

Mais quoi! Sous le pontificat de Grégoire XIII. n'ont-ils pas demandé le Gouvernement de toutes les Egliſes paroiſſiales de *Rome*, pour jetter dans cette Ville les premiers fondemens de leur Monarchie? Et ce qu'ils n'ont pû obtenir à *Rome*, ils ſont enfin venus à bout de l'obtenir en *Angleterre*, & ils ont depuis peu fait élire un * Archiprêtre Jéſuite *in voto*, qui bien loin de protéger le Clergé, perſécute au contraire comme un loup enragé tous les Prêtres qui ne dépendent pas des Jéſuites, & les réduit dans un état de déſeſpoir, juſqu'à leur défendre ſous de rigoureuſes peines, de parler enſemble: & maintenant preſque tout le Clergé d'*Angleterre* eſt Jéſuite *in voto*. Et ces Peres ne reçoivent plus perſonne dans leurs colléges qui ne ſe ſoit engagé à prendre l'habit de la Societé; en ſorte que, quand même ce Royaume viendroit à ſe réunir à l'Egliſe Romaine, il auroit

* Il s'appelloit *George Blackwel*, & l'on peut voir l'hiſtoire de ſes vexations dans un livre intitulé, *Relatio compendioſa turbarum quas Jeſuitæ Angli una cum D. Georgio Blacwello Archipreſbitero, Sacerdotibus Seminariorum, populoque concivêre, &c.*

le malheur de voir naître dans son sein une Monarchie Jésuitique, parce que les Jésuites seuls disposéroient des revenus Ecclésiastiques, de toutes les Abbayes, Bénéfices, Evêchés, Archiprêtrises & autres dignités.

Il est vrai, & je ne puis le dire que les larmes aux yeux, que l'on voit aujourd'hui très-peu d'hérétiques se convertir, sur-tout en *Angleterre*, parce que l'ancien Clergé y est presque entiérement éteint, lequel y faisoit des fruits admirables, quoique les Jésuites, qui pensent moins au salut des âmes qu'à leurs propres intérêts, s'en attribuassent tout l'honneur. Outre que les hérétiques s'apperçoivent aussi de la persécution que souffrent les Prêtres Catholiques de la part des Jésuites, & des artifices dont ils usent: ce qui fait que ces Peres leur sont tellement odieux, que la plus grande partie refuse de se convertir par la seule crainte de tomber sous leur tirannie. Je passe ici plusieurs choses sous silence: je ne parle point des prétentions qu'ils se flattent d'avoir sur l'état des autres Princes, pour faire connoître avec quelle avidité ils souhai-

tent la grandeur & la domination: je ne dis rien de l'adreſſe avec laquelle ils s'inſinuent dans leurs bonnes graces, en leur faiſant croire que les peuples leur ſont entierement dévoués, & qu'il dépend d'eux par conſéquent de les rendre affectionnés au Prince. Ce ſont des choſes évidentes dont chacun peut ſe convaincre, & je finis ce diſcours par quatre réflexions courtes.

1. Il eſt impoſſible que des hommes ſi bouffis d'arrogance, & qui forment de ſi hauts projets, ne ſoient pas toujours amateurs des nouveautés. Ce ſont eux qui les cherchent, & qui les font naître, parce que ce n'eſt qu'à la faveur des nouveaux motifs qu'ils peuvent imaginer, qu'ils arrivent à leurs fins par le chemin aſſuré des affaires d'État, où nous avons vû qu'ils ſont ſi habiles : c'eſt pourquoi les Jéſuites ſont incompatibles avec un Prince qui aime la paix & la conſervation de ſon Royaume, parce qu'ils ſont les maîtres d'y exciter une infinité de troubles: ils * peuvent mê-

* C'eſt ainſi qu'ils donnerent à Philippe Roi d'*Eſpagne* les moyens de s'emparer du Royaume de *Portugal*.

me l'en dépouiller, & le faire passer sous la domination d'un autre, si ce Prince ne veut pas leur être favorable, ni se gouverner par leurs conseils.

2. Si les Jésuites sont capables de causer de si grands désordres dans le monde, quoiqu'ils n'ayent point de jurisdiction temporelle, que seroit-ce si quelqu'un d'entre eux parvenoit à la dignité de Souverain Pontife? Il commenceroit par remplir le consistoire des Jésuites, & ce seroit le moyen infaillible de perpétuer la Papauté dans la Compagnie. Outre qu'en cherchant toujours leurs intérêts, & se voyant de plus soutenus du Pape, ils seroient en état de mettre plusieurs Royaumes en danger, sur tout ceux des Princes voisins.

3. Ce Pape ne manqueroit pas de faire tous ses efforts pour mettre quelque Ville ou quelque Jurisdiction temporelle sous la puissance des Jésuites, ce qui leur ouvriroit le chemin à mille autres projets, qu'ils ne pourroient exécuter sans faire tort aux Princes.

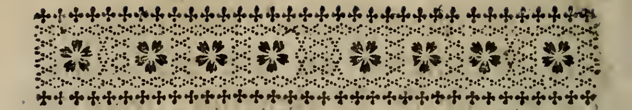
4. Le Consistoire n'étant une fois

compoſé que de Jéſuites, tout le patrimoine de JESUS-CHRIST ſeroit entre leurs mains: & comme l'hydropique eſt d'autant plus altéré, qu'il boit davantage; de même l'ambition de ces Peres croiſſant avec leur grandeur, il n'y auroit point de troubles qu'ils ne fuſſent en pouvoir d'exécuter. Rien n'eſt plus ſujet au changement que les Etats; ils viendroient à bout à force d'intrigues & d'artifices, d'en affoiblir les maximes, d'en renverſer les loix, & d'y ſubſtituer la forme du Gouvernement le plus à leur gré. N'eſt-ce pas-là le moyen d'établir une véritable Monarchie? Maintenant ils cherchent à attirer dans leur Compagnie ces Etats en leur faveur. Et il y a déja long-tems que leurs vœux ſeroient accomplis, ſi l'on n'eût pas découvert leurs deſſeins, & ſi l'on ne s'y fût pas oppoſé; mais dans la ſuppoſition d'un Pape Jéſuite, ils s'empareroient ſans aucun obſtacle de l'Etat Eccléſiaſtique; & comme ils ne manquent point de pénétration ni de ruſes, ils trouveroient mille prétextes & mille moyens qui leur réuſſiroient,

pour l'augmenter. Quand même ils n'en viendroient point à bout, les ſoupçons & la défiance qu'ils jetteroient dans l'eſprit des Princes voiſins ne ſeroient-ils pas des maux aſſez conſidérables ? Il eſt donc néceſſaire que pour la tranquillité publique, pour la conſervation des Etats, pour l'honneur de l'Egliſe & pour l'avantage de tout l'Univers, N. S. P. le Pape Paul V. avec le ſecours des Princes Chrétiens, mette une bonne & ſolide réforme dans cette Compagnie, dont l'eſprit & les intentions ſont extrêmement corrompues, de peur qu'il ne lui arrive ce qui arriva autrefois aux Druides, dont les Jéſuites paroiſſent imiter la conduite, lorſqu'ils furent entiérement détruits au tems de l'Empereur Claude. Quand on m'ordonnera d'expoſer au Public le remede que je trouve le plus efficace, pour ramener ces Peres à leur premiere perfection, je le ferai avec toute la charité & toute la force qu'il plaira au Seigneur de m'inſpirer. Je ſui perſuadé que ce reméde, bien loin de leur être nuiſible, leur ſera au contraire très-avantageux, puiſque je

n'ai d'autres vues que de faire changer leur Monarchie en une meilleure. Le monde & ses richesses, dont ils veulent être les maîtres, sont des objets trop méprisables. Mon but est de les rendre Monarques des ames, qui sont le trésor de Jesus-Christ.





EXTRAIT

Du TRAITÉ des choſes qui ſont dignes d'amendement en la Compagnie des Jéſuites, par le Pere M. Jean *Mariana*, de la même Compagnie :

Tiré du SECOND TOME *du* MERCURE JÉSUITIQUE, *imprimé en* 1630.

CHAPITRE XX.

Des Affaires.

AFfaires en grand nombre chargent ceux de la Compagnie. Notre Inſtitut commande & embraſſe grand nombre d'œuvres, prêcher, confeſſer, miſſions, viſites de priſons, d'Hôpitaux, & de malades; enſeigner la jeuneſſe aux lettres humaines, & aux plus hautes

Sciences ; & en quelques endroits s'abaiſſer juſqu'à enſeigner à lire, & à écrire aux petits enfans : & le propre de notre compagnie eſt d'enſeigner la Doctrine Chrétienne aux ignorans. Chacune de ces fonctions étant ſuffiſante pour occuper beaucoup de gens, mais toutesfois, ſelon que ces fonctions nous ſont propres, la grace de l'Inſtitut nous aſſiſte, pour s'en acquitter, ſans que la ſpiritualité en ſoit étouffée, qui eſt la premiere & la principale choſe qu'il faut procurer; d'autant plus que les perſonnes ſont départies ſelon les fonctions ; de ſorte qu'on fournit à tout pour le mieux, ſelon que nos forces nous le permettent. Mais il y a d'autres affaires fort peu convenables, plus ſéculieres que ſpirituelles, dont nous ſommes encore chargés ſous le titre d'œuvres de piété. L'importnnité du monde eſt grande ; & comme ils nous aſſiſtent de leurs aumônes, ils veulent auſſi que nous les aſſiſtions en toutes choſes, en leurs mariages, à faire leurs teſtamens, à favoriſer leurs prétentions avec des Seigneurs, en leurs procès, dans les difficultés de leurs

comtes avec les Juges, & nous tiennent occupés jusqu'à leur procurer des délices & des plaisirs, ou les choses nécessaires pour leurs maisons. C'est chose merveilleuse que les fonctions auxquelles ils nous emploient. Je crains que quelque jour ils ne veuillent que nous leur servions de maîtres-d'hôtel, si cela ne se fait pas déja; de cuisiniers & de balayeurs, sous prétexte de dire que ce sont œuvres de piété: & par ce moyen nos gens se sécularisent, & courent plus qu'il ne faudroit hors de la Maison, étant le plus souvent occupés en affaires d'amis, de parens, & de personnes qui se recommandent à nous. L'abus passe si avant, qu'il y a plusieurs Seigneurs, tant Ecclésiastiques que séculiers, qui quelque part qu'ils aillent, ménent avec eux en leur compagnie quelques-uns des nôtres, sous titre de Confesseurs, ni plus ni moins que s'ils étoient leurs Chapelains; & ceux-là vont en leurs maisons, pour les confesser eux & leurs domestiques, & pour dire la Messe en leurs Chapelles, sans parler de beaucoup d'autres choses, en quoi on se sert d'eux. Dans

la ſeule ville de *Valladolid*, je me ſuis laiſſé dire, qu'il y a plus de douze Peres, qui ſont d'ordinaire embarraſſés en ſemblables occupations. Il eſt bien à craindre que ceux qui les emploient, le faſſent plus par des motifs d'état, pour acquérir eux-mêmes du crédit, que par dévotion, outre l'épargne qu'ils y trouvent; d'autant qu'il leur en coûte moins de cette maniere, que s'ils faiſoient venir quelque grave perſonnage de quelque Univerſité, pour s'en ſervir aux mêmes uſages. De-là procédent pluſieurs pratiques peu décentes, comme en ce que quelques-uns de ces Peres ſe donnent la liberté de négliger l'obſervation de nos regles, & même de faire tête à leurs Supérieurs à l'occaſion de la faveur de ces Seigneurs leurs pénitens, dont ils ſe ſentent appuyés, comme cela s'expérimente tous les jours. Plutarque a fait un traité, dans lequel il prouve que les Philoſophes doivent hanter & traiter avec les Princes; mais nul homme bien ſenſé ne ſauroit approuver la trop grande communication avec eux. Il y a apparence que la Religion de S. Domi-

nique éprouva ce déréglement en ses commencemens ; ce qui l'obligea à faire un Decret en un Chapitre Général, que nul de cette Religion-là n'eût à être à la suite de ces personnages. Je crois que la Compagnie se verra un jour dans la même obligation, & même d'ôter au Général l'autorité d'en dispenser. En attendant, je n'y vois point d'autre remede, que de gagner les Peres anciens & graves, & les honorer. Car je me doute que la négligence à cet égard, avec d'autres mécontentemens ordinaires, donnent occasion à quelques-uns de rechercher les honneurs par des voies aussi extravagantes que celles-ci ; & même quelquefois de se fortifier, pour se venger de ceux qui, à leur avis, les chagrinent, & leur font tort. Quelqu'un dira qu'il n'y a pas des charges & des honneurs pour tous. C'est bien la vérité; mais quoi qu'il en soit, qu'ils fassent part des honneurs à plusieurs, & ainsi il y aura moins de mécontens. Au moins, qu'on donne ordre qu'ils n'ayent point lieu de se plaindre du Général ni des Provinciaux. Quelqu'autre dira que par

cela même ils se montrent indignes des Charges. Je répons, qu'il est vrai; mais toutefois on pourroit, avant qu'ils se portent au mal, & s'irritent, essayer de les gagner, & de les prévenir. Combien plus le devroit-on faire, puisqu'il y a d'autres maniéres de gagner les gens, & de les honorer, sans leur donner des offices ?

Conclusion de ce Traité.

Je me suis fort avancé & ai pris beaucoup de liberté à remarquer tant de maladies en notre Gouvernement, & sur-tout en des choses, qui ordinairement sont regardées comme bien établies ; & qui, comme telles, sont pratiquées & continuées. Mais toutefois, qu'y feroit-on ? (je le dis comme je l'entends, sans passion, ni prétention quelconque) chacun en jugera, comme il lui plaira : mais quant à moi, plus je me vois approcher de jour en jour du jugement de Dieu, à cause de mon âge, plus je me confirme en cette opinion, que cette œuvre de notre Compagnie, qui sans doute, est de Dieu, s'en va par terre, & se

ruinera dans peu, si non que lui-même par sa main puissante, & ses enfans, en simple affection d'enfans, sans autres intérêts, y donnent secours à tems, & tranchent même sur le vif, s'il est nécessaire, afin d'empêcher que le mal ne passe plus avant. Que si j'ai touché plusieurs points, on doit savoir que j'en ai laissé plusieurs autres qui ne sont pas en petit nombre, ni de moindre importance; mais pour ne pas fatiguer, ni ennuyer davantage. On pourroit traiter de la pauvreté des Profès; à sçavoir, si elle est observée, attendu que la plus grande partie d'iceux vit dans les Colléges: même des six parties, il y en a cinq qui sont nourris des rentes des Colléges; de sorte que lesdites rentes ne sont pas pour les murs de ces Colléges, mais pour ceux qui y demeurent, lesquels sont Profès en grand nombre. On pourroit aussi parler des présens qu'on porte à *Rome*, & de ce qu'il y auroit à dire sur cela, dont le détail pourroit aboutir à des achats d'offices. Je n'en dis pas les particularités. Comme aussi des départemens de dépens, qui se font par les Provinces, lesquels je puis

bien répondre, qu'ils ne ſont nullement bien juſtifiés. On ſçait bien que les Généraux des autres Ordres, ſous ombre de quelques petits livres qu'ils font imprimer, & d'autres choſes ſemblables, tirent de grandes ſommes & profits: nous déſirons que notre Compagnie en ſoit exempte; vû qu'au commencement on en tira aſſez pour ſe conſerver, en particulier de l'*Eſpagne*, dequoi le monde fut ſi fort ſurpris & indigné. Comme auſſi du grand nombre de gens qui voyagent, & cela avec plus de bagage, qu'il ne convient à des gens qui font vœu de pauvreté: nul ne va à pied: on dédaigne même d'aller en coche. On devient par le tems & par l'âge moins clairvoyant des yeux du corps, & ſemblablement de ceux de l'eſprit dans les affaires. On pourroit auſſi toucher les recréations, qui ſont en grand nombre parmi nous, & en quelques endroits s'étendent à pluſieurs mois; ce qui peut produire beaucoup de maux pour pluſieurs raiſons, & fait que les jeunes gens s'accoutument à rechercher leur aiſes & leurs plaiſirs, comme on l'expérimente tous les jours. Il y au-

roit aussi beaucoup à dire au sujet des renonciations aux héritages. Je crois bien que ce point a été réformé en partie. C'est néanmoins une chose malséante, qu'un Religieux tienne des biens en propriété, par tant d'années. Car si l'on veut dire qu'il n'en a pas l'usage, on sait assez les facilités qu'il y a à obtenir des dispenses. Comme aussi de ce qu'il y a parmi nous beaucoup de gens oiseux, dont le nombre s'augmentera tous les jours, qui ne servent qu'à faire de petites assemblées, à causer & deviser, pour ne rien dire d'autres maux. Ensuite aussi, de ce que la volupté & les délices sont excessifs dans aucuns & scandalisent. De ce que les dépenses entre nous sont demesurées, & que ce qui se dissipe & se perd, est en grande quantité. Je puis bien assurer que si l'on prend bien garde aux comptes, en cette maison de *Tòlede*, la dépense annuelle d'un chacun monte à plus de cent dix Ducats : ce qui fait horreur à y penser. Le vêtement pourroit aussi être plus modeste, & plus rapportant à la pauvreté. Ceci & tout le reste, est laissé à part de peur d'ennuyer. Je veux

ſeulement ajouter, que comme en cet écrit ſont remarquées les fautes de notre Gouvernement, ſi l'on vouloit étaler les bonnes choſes qu'il y a dans cette Congrégation, l'écrit ſeroit fort long. Car ſans doute, c'eſt une des meilleures ſortes de vie qu'il y ait en l'Egliſe; & les perſonnes, autant que j'en puis reconnoître, ſont les meilleurs gens qu'il y ait au monde. Plante choiſie de Dieu, ſes entrepriſes & ſes occupations, les plus glorieuſes & hautes, qui ſe ſoient jamais vues ou lues. Véritablement digne, que non-ſeulement ſes enfans, mais tous, tant Princes, que particuliers, l'aſſiſtent, & la favoriſent. C'eſt auſſi pour cela, qu'on eſt touché de plus de compaſſion, de ce que les choſes n'allant pas dans l'ordre & le réglement qui ſeroient néceſſaires, nous la voyons dans les termes où elle ſe trouve préſentement, (ce qui ne peut être nié par aucun homme, quelque aveugle qu'il ſoit) en danger de ſe perdre en peu de tems, & d'être entiérement ruinée. Je ſupplie Notre Seigneur, qu'il mette la main à cette œuvre; car autrement, je tiens pour fort difficile de

remédier à tout. Auſſi prié-je quiconque lira ce diſcours, qu'il ſoit perſuadé, que, quoique en tant qu'homme, je me puis tromper, l'intention néanmoins eſt très-bonne ; & c'eſt l'amour que j'ai pour notre Compagnie, encore plus grand qu'on ne peut ſe l'imaginer, qui m'a forcé à entreprendre ce travail, & à m'expoſer aux huées & aux cris de ceux qui ſont d'un ſentiment contraire; comme auſſi à la critique des perſonnes, qui venant à lire cet écrit, ne trouveront pas que les termes & les expreſſions y ſoient autant juſtes qu'elles le devroient être.

FIN.



TABLE

Des Chapitres & des Matiéres contenues dans ce Livre.

Fin de la Table.

